



N^o Vol. 18
Comp. **OU 100** Tabl.



Bibliothèque publique
de Neuchâtel.

*verifié le 12.4.27.
par R.D.P.*

nbms 967'777 (Colin-Vauchon) - 11
nbms 968'195 (Perrin, L.) - 11
R004632144 (Luzc, E. de)

BPU Neuchâtel ✕



1031013403

MUSÉE NEUCHATELOIS

OU 100¹²

MUSÉE
NEUCHATELOIS

RECUEIL
D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel



DIX-NEUVIÈME ANNÉE

NEUCHÂTEL

IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE

1882

(TOUS DROITS RÉSERVÉS)

DEUX LETTRES INÉDITES DE J.-J. ROUSSEAU

1764



Nous avons la bonne fortune de pouvoir offrir à nos lecteurs, pour leurs étrennes, deux lettres de Jean-Jacques Rousseau, jusqu'à présent inconnues et bien curieuses, au moins pour des Neuchâtelois.

On sait que l'antique Société de tir l'Abbaye de Môtiers, qui est toujours bien vivante, a offert au philosophe réfugié le titre de membre de la corporation, et que celui-ci, en échange de cet honneur, a fait don de plusieurs plats d'étain qui ont été exposés comme prix et gagnés par les plus habiles tireurs.

Les plats, à vrai dire, n'ont rien de remarquable, ce sont des assiettes assez vulgaires et sur le bord desquelles on lit, très grossièrement gravé :

DONNÉ PAR M. J.-J. ROUSSEAU, 1764, A L'ABBAYE DES
TIREURS DE MOTIERS (1)

De ces prix, il ne reste à notre connaissance que deux : l'un, acheté par M. Troyon, est au Musée de Lausanne; le second, bosselé, ébréché, existe encore au vallon. Plusieurs autres, à ce qu'on assure, plus grands et plus beaux, ont été livrés au *magnin* ambulancier et fondus comme vil métal. On s'en étonne et on le regrette. Tout ce qui rappelle Rousseau, tout ce qui touche à l'histoire de cet homme extraordinaire nous intéresse et nous devient précieux.

(1) Cette inscription a été reproduite ainsi par le *Musée neuchâtelois* (v. p. 181 du dernier volume) d'après le plat de la collection Troyon, exposé à Môtiers le jour de la réunion de la Société d'histoire de Neuchâtel. L'autre plat dont nous parlons et que nous avons vu, porte seulement : DONNÉ PAR M^r J.-J. ROUSSEAU — 1764, et au-dessus les initiales H. D. B. — I. M. C.

Tout porte à croire que ces inscriptions ont été faites après coup par les gagnants de ces prix.

Il n'en était pas ainsi, paraît-il, autrefois, et malgré la considération qui accompagnait Rousseau à Môtiers et dont son admission gratuite à la Société de l'Abbaye est une preuve ajoutée à beaucoup d'autres, ces prix d'étain n'ont pas été reçus avec un enthousiasme extrême par tous les membres du corps, et c'est là justement le sujet des lettres qui nous ont été communiquées. Ces lettres font partie d'une collection considérable de pièces réunies par M. le pasteur de Montmollin et conservées dans sa famille; elles n'y sont pas en original, et on le comprend. L'une est adressée à la Société de l'Abbaye, — si cette Société a des archives, sans doute on l'y retrouverait; — l'autre à un membre inconnu de la Société; mais leur authenticité ne peut être mise en doute. Rousseau se reconnaît à chaque ligne, à chaque mot.

Au reste chacun jugera. Les voici :

I

(Sans date.)

« A M. l'abbé et Messieurs les officiers de l'arquebuse.

« Messieurs,

« Je me fis toujours une loi de répondre aux honnêtetés par des honnêtetés plus grandes et de ne fléchir jamais sous les mauvais procédés. Quand vous me fîtes l'honneur de m'offrir une place dans votre Abbaye, voulant de mon côté vous marquer selon mes moyens ma reconnaissance, je proposai de faire tirer mon épée à votre prix: cet hommage ne vous agréa pas, vous préférâtes de l'étain; j'y consentis, un ami voulut bien se charger de cette emplette. Alors au lieu de l'étain vous me fîtes demander un drapeau et j'accordai de bon cœur le drapeau. Vous n'en avez plus voulu, vous n'avez plus su ce que vous vouliez; j'ai vu vos murmures augmenter avec ma déférence; plus je cherchais à vous plaire, plus j'ai eu le malheur de vous mécontenter, et vous n'avez tiré qu'avec peine l'étain que vous aviez demandé. Ce mauvais succès de mes soins m'apprend que malgré vos avances je ne suis pas agréable à votre corps, c'est pourquoi je vous déclare que je m'en retire, vous priant, Messieurs, d'effacer mon nom de vos registres et d'agréer mes remerciements et mon respect. »

Cette lettre, comme on peut le croire, excita beaucoup d'agitation dans le village, et sans doute après bien des pourparlers et mainte con-

sultation, un *notable*, membre du *corps*, fut chargé d'aller voir M. Rousseau et de le prier de retirer sa lettre et sa démission.

Le philosophe y consentit, mais non pas sans s'accorder le plaisir de se moquer un peu des mécontents et de leur donner, en bon français, une seconde leçon de politesse et de savoir-vivre, dans la lettre suivante, adressée cette fois à l'ambassadeur officieux ou officiel, qui lui avait été envoyé. Celle-ci est datée, et fixe ainsi la date de la précédente, qui a dû être écrite quelques jours auparavant.

II

« A Môtiers, ce 12 juin 1764 ⁽¹⁾.

« Il était superflu, Monsieur, que Messieurs les officiers de l'arquebuse entrassent en justification de leur corps dont je n'ai qu'à me louer. Mais des propos désobligeants et des propos particuliers, en m'apprenant que je n'avais pas dans ce corps le bonheur d'agréeer à tous les membres, suffisaient pour m'obliger d'en sortir. Je vois aussi que ces Messieurs voudraient se faire juges des raisons de ma retraite, que j'ai bien voulu leur communiquer, ce qui n'est pas nécessaire, parce que dans une action que je suis libre de faire, c'est à moi seul de peser mes motifs. Toutefois, pour prévenir dans le corps la discorde qu'on m'assure que cette affaire y ferait naître, j'en veux bien oublier la cause. Et puisque vos messieurs n'ont ni encre, ni plume pour effacer mon nom de leur liste, cette honnête impuissance de leur part entraîne de la mienne la douce violence d'endurer qu'il y reste, à quoi j'ajoute de tout mon cœur que si jamais quelque devoir se présente à remplir dans la Compagnie, je n'oublierai point l'honneur que j'ai d'y être inscrit.

C'est ce que je vous prie de dire en mon nom à Messieurs les officiers de l'arquebuse et à tout le corps dans l'occasion. »

Il nous reste à espérer, et nos lecteurs auront le même désir, que cette intéressante communication ne soit pas le dernier emprunt fait au *dossier* Montmollin en faveur du *Musée neuchâtelois*. Nous aurions même eu la prétention de le réclamer tout entier, si les modestes dimensions de notre recueil avaient pu se prêter à une publication qui l'eût absorbé pendant plusieurs mois et presque une année.

(1) L'abbaye de Môtiers étant de fondation tirée le jeudi jour de la Fête-Dieu, on pourrait, avec un almanach de 1764, savoir si cette correspondance a précédé ou suivi l'abbaye de cette année-là.

LE POMMEAU DE LA TOUR DU TRÉSOR

A NEUCHÂTEL

Des réparations urgentes entreprises au mois de novembre 1881, à la tour du Trésor, amenèrent les ouvriers jusqu'au bout de la flèche, et là ils purent constater que le pommeau d'étain qui la couronnait était couvert d'inscriptions. Il y en avait sur les différentes circonférences, sur la partie supérieure comme aussi sur le dessous du pommeau. Voici ces inscriptions, en belle écriture bien moulée et que le temps a soigneusement respectée.

Partie supérieure :

Je peize 38. Il y a dans le Pomeau une petite Boëte qui contient les noms des personnes en charge. 1756. — L'alliance avec le Pays et le Canton de Soleure a été Renouvelée le 22 février 1756. — Le froment coûte 14 batz. Le Moitié Bled 9 à 10. — Le vin rouge dans les Pintes 3 Batz le Pot. Le vin blanc 2 Batz.

*Jonas de Montmollin Fils d'Henry de Montmollin. Lieut' Collonel 1756
Claude François Rosselet, Lieutenant de Ville, âgé de 52 ans. Samuel Gallandre Bouheur ⁽¹⁾ âgé de 68 ans. Samuel Fabry Bouheur âgé de 50 ans. Samuel Gallot, fils de feu Jaq. âgé de 53 ans. Jean Henry Thonnet du Conseil Etroit âgé de 50 ans — Jean Fréd. Brand. Jonas Pierre Gaudot, fils de David Henry, Membre du Grand Conseil âgé de 30 ans. Jonas Pierre Thiébaud, graveur, âgé de 29. Pierre Frédéric Bergeon diacre de Vallangin 1756. Frédéric Guyenet. Johanes Veiland de Magdebourg, compagnon potier d'étain. Pierre Meuron fils de Etienne, âgé de 44 ans. Louis Brand. M^{re} Bourgeois, demeurant vis à vis âgé de 58 ans. A. G.*

(1) Bauherr (architecte).

Sur la plus grande circonférence :

Noble Jean Pierre Brun, Seigneur d'Oleire, Conseiller d'Etat et Maire de la Ville, âgé de 75 ans, dont la mémoire doit être en Bénédiction à la Postérité.

Sur la partie inférieure en retournant le pommeau :

Madelaine Godet, fille de feu David, âgée de 45 ans — E. M. Dupasquier âgée... — Marianne, sa fille, âgée de 24 ans.

David de la Chaux de Travers et Maire du dit lieu âgé de 53 ans, 1756. — Charles Joseph Meuron âgé de 18 ans. Jean Louis Grenier de Vevey, membre du Noble Conseil des Cent Vingt du dit Vevey âgé de 23 années 1756 — Henry Michaud, fils de David âgé de 38 ans. Jean Frédéric Fontaine, fils, âgé de 30 ans — Jean Pierre Fontaine, couvreur âgé de 60 ans, qui tous les 2 mont mis où je suis.

L'inondation dernière arriva le 14 7^{bre} 1750 entre 3 et 4 heures du soir.

La Trouée a été commencée le 15 mars 1756. Ce qui a occasioné à Refaire neuf le Pomeau est un grand vent qui seleva à 8 heures du soir 18^e février 1756, La veille d'un Jour de Jeune et de Prières public qui fut célébré en Hollande, en Angleterre et dans les Cantons Evangeliques à l'ocation du Désastre arrivé à Lisbonne ville capital du Portugal le 1^{er} 9^{bre} 1755.

Le Dénombrement des sujets du Pays pour l'année 1750 était de 28017 âmes.

Enfin sur une des deux petites circonférences de la partie inférieure :

Felix Henry Meuron, Membre du Grand Conseil et Aide Major de Ville dès l'an 1755 âgé de 46 ans.

Et sur la dernière tout en bas :

Charles Thonnet Potier d'Etain qui a fait le dit Pomeau le 2 avril 1756 a été nommé enseigne de la Compagnie des Mousquetaires et a fonctioné les années 1748 et 1750.

Mentionnons encore trois empreintes du sceau du dit Thonnet aux armes de la ville de Neuchâtel, et treize traces de balles qui sont venues s'appliquer sur la partie inférieure du pommeau, lancées probablement par quelque tireur du voisinage sur cette cible d'un nouveau genre.

Suivant l'indication, « une petite boîte » d'étain se trouvait dans l'intérieur; elle contenait les prix des denrées mentionnés déjà à l'extérieur,

une petite gravure, genre cul-de-lampe, et l'Annuaire officiel de l'époque, soit l'Etat des emplois et offices de la souveraineté de Neuchâtel et Vallangin de 1756. Au bas de chaque page courait en se continuant l'inscription suivante, à la plume :

Le présent a été mis dans le pommeau par Jean Henry Thonnet apothicaire le 2 avril 1756 en mémoire de son nom et d'autres ses amis.

Et en effet, si nous ouvrons l'Annuaire, nous voyons, dans la liste des membres du Conseil des Vingt-Quatre, que Jean-Henry Thonnet, né en 1707, a été établi en 1755. C'est le dernier de la liste. On comprend dès lors facilement l'orgueil de l'apothicaire et son désir de passer à la postérité; nous le voyons dans la boutique de son frère le potier d'étain, discutant sur les voies et moyens de s'illustrer à jamais, et découvrant le stratagème de la petite boîte; puis nous croyons entendre les discussions pour savoir exactement ce que l'on gravera sur le pommeau, les compétitions, les jalousies, les ruses même du nommé A. G. qui, n'ayant pas droit à l'écriture officielle, a cependant trouvé le temps favorable pour graver ses initiales à la pointe.

Voici le père et le fils Fontaine qui viennent de mettre en place le pommeau, tandis que les bons bourgeois les contemplent d'un œil ébahi, de la place des Halles; tout fiers de leur réussite, ils reposent un instant avant de redescendre leurs bras fatigués, quand le fils, tirant son couteau de sa poche : « Mettons y ce qu'il pèse », et tant bien que mal il trace ces mots : « Je peize 38 ».

Le pommeau renfermait encore une boîte de montre en étain, jouet d'enfant de l'époque, avec une aiguille jaune mobile; dans l'intérieur se trouvait un papier que le temps a complètement détérioré et qui tombait en poussière; à peine apercevait-on quelque trace d'encre pâlie.

Les deux petites boîtes avec leur contenu seront déposées au Musée de Neuchâtel; par contre on a remis dans le pommeau une autre boîte renfermant l'Annuaire officiel de 1881, le rapport du Conseil communal de 1880, la dernière Mercuriale du marché de Neuchâtel et quelques lignes indiquant ce qu'est devenue la « petite Boîte de 1756. »

Espérons pour nos arrière-neveux qui descendront le pommeau dans quelques siècles, que le prix des denrées ne suivra pas sa marche ascensionnelle, et qu'au contraire ils payeront à nouveau le rouge trois Batz dans les pintes... s'il en existe encore.

W. WAVRE.



R. Girardet fecit.

M Girardet Imp. Berne.

Edouard Girardet.



ART ET ARTISTES NEUCHATELOIS

(Suite. — Voir la livraison de Mai 1881, p. 107.)

EDOUARD GIRARDET

1819 — 1880

AVEC PLANCHE (1)

Nous avons déjà consacré à l'illustre famille des Girardet une série d'articles dans lesquels nous avons étudié la vie et les œuvres de chacun de ses membres.

Au moment où paraissait la notice relative à l'artiste qui avait signé la toile de la *Bénédiction paternelle* et la gravure des *Girondins*, survenait la déclaration de guerre de la France à la Prusse (Voir *Musée neuchâtelois*, juillet 1870). L'empire de Napoléon III, jetant ce défi de l'autre côté du Rhin, constituait cette unité allemande que le poète Henri Heine prédisait si sagement. — Mais, en politique, écoute-t-on la voix d'un poète? — On sait ce qu'il advint. Après une série de victoires successives, l'armée allemande arrivait devant Paris au mois de septembre, le quartier-général s'établissait à Versailles.

Edouard Girardet habitait cette ville, dans une maison du Cours la Reine, n° 107, qu'il partageait avec son frère Paul.

A l'approche de l'ennemi, il fallut partir, abandonner subitement les tableaux, les gravures et ces innombrables matériaux de travail qu'un artiste rassemble de tous côtés, études peintes, dessins, albums, dans lesquels il inscrit ses admirations, ses projets et ses fantaisies et qui

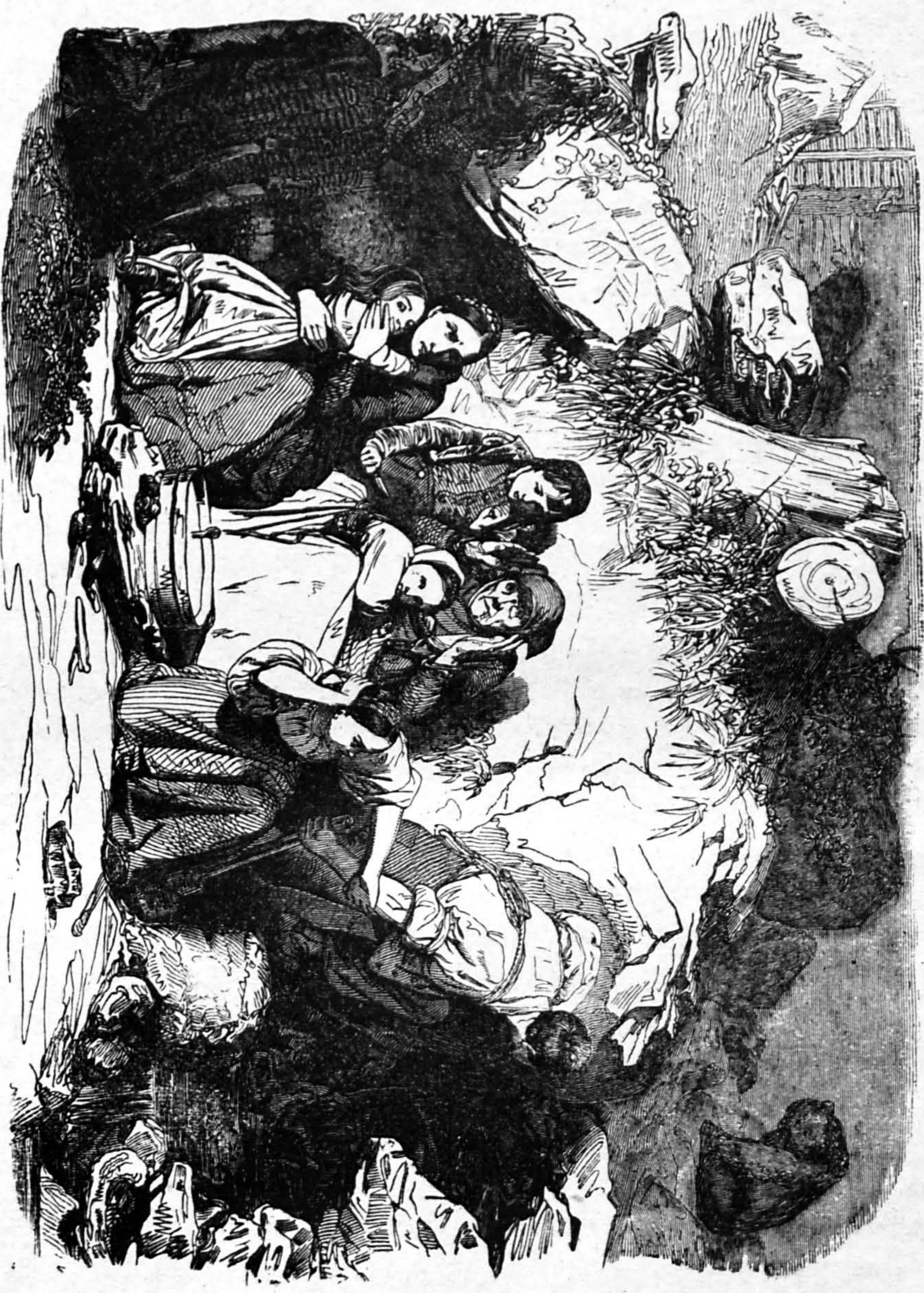
(1) Le portrait qui accompagne cet article est l'œuvre de M. Robert Girardet, graveur, il a été imprimé par M. Max Girardet qui a créé à Berne un atelier pour l'impression de la gravure en taille douce. Les deux fils de l'artiste regretté, auquel nous consacrons ces pages, ont fait hommage de cette planche au *Musée neuchâtelois*, et nous leur en témoignons ici toute notre reconnaissance.

fixent les souvenirs et les rêves entrevus ; il fallut dire adieu à l'atelier si intime dont la vaste fenêtre s'ouvrait sur le jardin, serrer les cuivres commencés, les toiles ébauchées, laisser au hasard de la guerre tous ces trésors auxquels le cœur se sent attaché par tant de liens. — Où aller ? Les deux frères n'étaient point embarrassés et, arrivés en Suisse, tandis que Paul s'installait avec sa famille dans le village d'Epagnier, Edouard retournait à Brienz.

Depuis 1838, alors qu'il y arrivait pour la première fois, le beau village avait bien changé, et l'implacable progrès y apparaissait avec tous les ravages qu'il apporte au pittoresque de chaque pays : la grande rue s'était alignée, des maisons en pierre, plâtrées en gris, à volets verts, d'autres couvertes d'écaillés de bois, peintes en jaune, avaient pris la place des vieux chalets ; des barrières en fonte de fer, ô horreur, s'étaient étalées sur leurs balcons. Les magasins d'objets sculptés s'étaient multipliés avec profusion, et les hôtels s'y complétaient d'écuries, remises et dépendances, comme disent les adresses. Mais en s'écartant un peu de la rive, il retrouvait les vieilles constructions, les recoins mystérieux où la vigne s'accroche aux poutres enfumées et roussies, l'abandon des choses et le charme d'autrefois ; plus loin encore l'antique église sur son éminence, les pentes de la montagne avec ses vergers, ses bouquets d'arbres et les solitudes où l'on peut oublier le Giessbach illuminé et autres laideurs du progrès. Puis, à chaque pas, l'artiste rencontrait un souvenir, un ami ; les petits modèles qui avaient posé pour la *Glissade* étaient devenus de grandes et belles filles et de robustes paysans qui le saluaient affectueusement, le passé se ravivait avec toutes les œuvres charmantes signées dans ce village, depuis la *Bénédiction paternelle* et le *Repas interrompu*, qui figurent au musée de notre ville, à la *Famille égarée dans les Alpes* et à la *Vente aux enchères*. Edouard reprit la palette longtemps négligée et exécuta un gracieux sujet, la *Lettre du fiancé* : Deux jeunes Bernoises lisent, dans un jardin, les aveux d'un prétendu. — Un soleil couchant illumine cette scène, traitée avec talent, chose presque inutile à dire, mais dans une manière moins ferme et moins franche que celle de ses précédentes toiles. Celle-ci a été gravée par M. Paul Girardet.

Le peintre souffrait de douleurs rhumatismales et ne pouvait s'exposer sans dangers aux intempéries de la mauvaise saison qui s'approchait ; il n'en demeura pas moins tout l'hiver à Brienz, où il peignit à l'aquarelle une quantité de sujets prestement touchés, qui sont devenus, pour la plupart, la propriété de quelques amateurs de notre ville.


MUSÉE NEUCHÂTELOIS



LE REPAS INTERRUPTU

TABLEAU D'EDOUARD GIRARDET (Musée de Neuchâtel)





La guerre qu'il avait fuie se rapprocha de nos frontières, et l'armée battue du général Bourbaki demandait, le 1^{er} février 1871, l'hospitalité à la Suisse. Chaque ville, chaque bourgade, reçut sa part d'internés à loger et à soigner; Brienz eut sa petite garnison française qui vint mêler le pittoresque de ses uniformes déchirés aux maisons de bois, aux enclos des jardins, aux rives du lac sous les Alpes neigeuses. Comment, malgré tout son amour de la paix, résister à l'étrangeté d'un pareil sujet? comment ne pas être séduit par le charme de ces haillons racontant les misères de cette épouvantable campagne de l'Est et conservant encore la gaieté de leurs couleurs sous l'usure des bivouacs? Et quelle note captivante que le pantalon rouge du fantassin et du cavalier! Edouard raconta donc aussi quelques épisodes de l'hospitalité suisse exécutés à l'aquarelle.

Avec le printemps il vint rejoindre son frère Paul à Epagnier, où il séjourna quelques semaines.

La guerre terminée, tous les deux retournèrent à Versailles. Leur maison, occupée par des soldats prussiens, avait été transformée en caserne; on comprend ce qu'étaient devenus les tableaux et les gravures abandonnés à ces garnisaires.

La France se remit bien vite du désastre de l'invasion et l'art y reprit la place si large qu'il occupe dans la vie de son peuple: peintres, sculpteurs et graveurs se retrouvèrent à l'œuvre après un repos gros d'angoisses et de souffrances qui avait duré près d'un an. Plusieurs trouvaient dans les événements qui avaient bouleversé leur pays des motifs à sensation: Parmi ceux-ci figure au premier rang le *Coup de canon* de M. Berne-Bellecourt, souvenir de la défense de Paris, qu'Edouard Girardet reproduisit à la manière noire et au burin. Il grava aussi une toile moins heureuse, de M. B. Ulmann, *Avec Dieu, pour le roi et la patrie*, représentant l'invasion d'une ferme d'Alsace par les Prussiens, et d'après M. Gustave Doré la *Réconciliation* (épisode de guerre), dont le pendant, *Les derniers champions*, était gravé par son frère Paul.

Il envoyait au Salon de 1874, à Paris, une grande planche au burin, le *Mariage de Henri IV*, d'après Lechevallier-Chevignard, vaste composition un peu pâle d'aspect, où figurent de nombreux personnages exécutés avec plus de recherche du costume que de pittoresque. — Au Salon de 1876 figurait une grande gravure au burin et à la manière noire, d'après un des tableaux les plus caractéristiques et les plus délicats de notre époque, un *Mariage espagnol*, par le peintre Fortuny, si prématurément enlevé aux arts. Le maître qui avait traduit la peinture

savante et contenue, même froide, de Paul Delaroche, se trouvant subitement en face d'une œuvre d'un genre si différent, eût pu avoir quelque hésitation, mais se sentant vite à l'aise dans ce monde coquet, tout habillé de satin, de soie et de dentelles, il en rendit la couleur, la lumière et la gaieté avec une verve spirituelle qui donne une juste idée de cette toile remarquable.

L'Education d'un prince, par Zamacoïs eut un succès mérité, qu'Edouard affirma encore par une planche exécutée dans le même esprit que la précédente. Il grava aussi d'après Rossi la *Vieillesse d'un prince*.

Il faut ajouter à ces dernières planches la *Famille égarée dans les neiges*, d'après son tableau, et *Notre-Dame de bon secours*, d'après Brochart. — Le graveur choisit rarement l'œuvre qu'il veut reproduire et l'artiste faisait bon marché de plusieurs des tableaux qu'il avait gravés pour M. Goupil, l'éditeur parisien. Mais la vie a ses exigences et le maître ne pouvait refuser les commandes qui, souvent, n'étaient point en rapport avec son talent. Il va sans dire qu'il n'apportait point à celles-ci le même appétit d'exécution, la même recherche que pour les œuvres de mérite qu'il eut à traduire; cependant aucune de ses gravures ne trahit la fatigue ou l'abandon, il a même su donner à celles qu'il affectionnait le moins un caractère dont elles manquaient.

Il a exécuté une eau-forte d'après Bida, la *Fuite en Egypte*.

La maladie seule pouvait apaiser la fièvre de l'artiste qui ne s'arrêtait que lorsque les douleurs rhumatismales le forçaient à poser le burin. Après la mort de son frère Karl, survenue le 24 avril 1871, Edouard alla occuper son atelier à Paris, rue de Bréda, 26, où il exécuta les planches que nous avons citées.

Il aurait fallu au malade un air plus pur, des hivers moins pluvieux que ceux de Paris et surtout rompre avec ce labeur qui courbe le corps sur une plaque de métal. Se sentant gravement atteint, il revint à Versailles auprès de son frère Paul, où il retrouvait l'affection et les soins d'une famille dévouée. C'est là qu'il s'éteignait le 5 mars 1880.

Jusqu'à ses derniers jours l'art le préoccupait, il essayait de dessiner dans son lit, s'égayait à l'idée de reprendre bientôt son travail, mais les forces lui manquaient et il se consolait en regardant son fils Henri composant une illustration à côté de lui. La scène ébauchée par le jeune homme se passait dans un intérieur d'appartement où figurait un cartel que le père trouvait d'aspect triste : il eût aimé quelque chose de plus coquet, de plus papillonnant et, faisant un effort, de sa main souffrante il groupa autour du motif une rieuse nichée d'amours Louis XV s'ébat-

tant dans les rinceaux. Ce fut le dernier coup de crayon du peintre et du graveur qui retomba sur son oreiller comme accablé par ce gracieux croquis. Dans ses longues heures de souffrance il lisait et prenait plaisir à parcourir la notice consacrée à sa famille et réunie en volume. — Puisse l'hommage que nous rendions à son talent avoir versé un peu d'oubli à sa douleur, un peu de joie à ce vaillant travailleur arrêté et brisé avant la fin de sa journée.

Nous avons indiqué précédemment la nature des sujets traités par Edouard Girardet : c'est la vie par ses côtés intimes, la famille avec ses joies et ses tristesses, les amoureux de village, la noce, le berceau, le baptême, les enfants, le grand-père et la grand'mère, l'école et l'école buissonnière, la foire, les enchères, l'Alpe et ses dangers, l'aumône, la maladie, le cimetière, l'incendie... Tout cela rendu avec des individualités typiques, toujours heureusement trouvées. Aussi, dans cette longue suite de scènes empruntées à la Suisse, quelle riche et intéressante variété, quelles fraîches et rieuses têtes d'enfants, quels sourires de jeunes filles; quelle vie et quelle force chez ses bûcherons et ses chasseurs, que d'aménité souvent chez ses vieillards !

Son talent à rendre les expressions les plus variées est incontestable, nous ne pouvons cependant assez insister sur cette qualité poussée chez lui à un haut degré. Le mouvement de ses figures, leur geste, peignent avec netteté le sentiment qui les anime, et les têtes les complètent avec une supériorité magistrale. Dans le *Repas interrompu*, il a rendu la terreur d'une manière saisissante et des plus variées dans six figures d'âge et de sexe différents. Nous l'admirons aussi dans l'*Amour maternel*, toile de notre musée. La colère si drôlatique du maître d'école dans le *Portrait mal payé*, est touchée en observateur. La joie à tous ses degrés n'a pas de secrets pour lui, depuis le délicat sourire ébauché sur les lèvres de ses jeunes filles, jusqu'à l'épanouissement de gaieté des enfants de la *Glissade*. Parfois il réunit deux sentiments dans le même personnage. On se souvient de la jolie paysanne de la *Vente aux enchères*, convoitant une jupe brodée et insinuant finement ce désir à un fiancé peu disposé à la générosité. L'artiste a rendu tous les sentiments humains avec une rare perfection, la crainte, la douleur, le recueillement, la tristesse..., et cette vérité, cette âme des personnages, rayonnant dans ses toiles, en fait des œuvres qui émeuvent et sont comprises, goûtées par tous.

Il s'appliquait à cette étude spéciale, cherchant avec soin des modèles en rapport avec le caractère d'émotion qu'il voulait rendre,

s'acharnant à exprimer la passion des acteurs qu'il mettait en scène, faisant, défaisant, cherchant sans cesse le mieux, sans jamais pouvoir réaliser, à ce qu'il disait, l'idée qu'il avait en tête.

Ah ! les arts d'agrément, comme on les appelle encore, ce n'est pas toujours pour ceux qui les pratiquent qu'ils sont agréables ! Quel labeur, quels découragements et quelle lutte pour créer ces toiles pleines de gaieté, de rire et d'éclat, qu'on dirait souvent sorties tout d'un jet de la tête et du pinceau de l'artiste !

Dans le nombre immense de toutes les têtes de ses diverses compositions, deux seules, à ce qu'il disait, réalisèrent sa pensée, l'une, celle d'une jeune fille, dans le tableau de la *Famille suisse après l'incendie de sa maison*. Nous ignorons quel sentiment exprime la tête que nous signalons, mais Edouard a raconté à son fils Henri qu'il l'avait peinte et recommencée vingt fois avant qu'elle lui ait paru satisfaisante. — Ce détail a son importance, il prouve la volonté de l'homme qui, sous une tranquillité apparente, possédait à un haut degré l'énergie calme et lente nécessaire à la création des œuvres durables ; il a son enseignement pour ceux qui se lancent trop légèrement dans la carrière des arts et s'étonnent souvent de ne pouvoir atteindre aussitôt le but rêvé par plus d'imagination que de raison.

L'autre tête est celle de la vieille paysanne dans le tableau de l'*Aumône*, au musée de Berne. — Une pauvre femme, jeune et belle, portant un enfant, vient d'arriver sur la galerie d'un chalet, un petit garçon et une fillette l'accompagnent, mais effrayés par les aboiements d'une chienne auprès de ses petits, ils n'osent approcher pour recevoir le morceau de pain que leur tend la main charitable d'une paysanne dont le corps passe par l'ouverture supérieure d'une porte. — Le geste est tendre, la tête est colère : C'est qu'elle impose silence au chien menaçant, les yeux fixent impérieusement l'animal, les paupières et les sourcils se relèvent, quel mot énergique a dû sortir de ces lèvres encore entr'ouvertes ! Mais quand le farouche gardien se sera tu et aura regagné le dessous du banc qui lui sert de niche, la bonne face impérieuse, se tournant vers les petits visiteurs, s'éclairera d'un sourire sous sa coiffe à dentelles noires. Tout cela se devine, touché avec finesse, dans l'ombre reflétée par la galerie où pénètre un éclat de soleil.

Peu de temps avant sa mort, l'artiste parlait encore du bonheur que lui avait causé cette tête, un des rares morceaux qui lui aient donné la conviction qu'il était un maître.

(A suivre.)

A. BACHELIN.

UNE LETTRE DE L'AVOCAT-GÉNÉRAL GAUDOT

A LA COUR DE BERLIN

(1752)

CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DE NEUCHÂTEL

L'aigle disait au ver sur un arbre attrapé :
« Pour l'élever si haut qu'as-tu fait? — J'ai rampé. »

L'histoire de Neuchâtel, pas plus que celle des pays voisins, n'est arrivée à l'état statique ou de repos; son état dynamique ou de mouvement est attesté, au contraire, ou par la découverte de faits nouveaux, ou, comme c'est ici le cas, par celle de nouvelles informations relatives à des faits connus et propres, par conséquent, à les faire mieux connaître encore.

Claude Gaudot, avocat général, puis procureur général, et finalement lieutenant du gouverneur de l'Etat de Neuchâtel, a fait l'objet de relations nombreuses, et la révolution de 1768, qui a occasionné sa fin tragique, prend plusieurs pages dans l'Histoire de la Confédération suisse de Monnard. En 1876, l'épisode de Gaudot donnait naissance à une nouvelle monographie, plus détaillée et puisée aux sources, sous la plume consciencieuse d'un jeune homme ravi dans sa fleur, c'est-à-dire dans sa vingt-deuxième année, à la science, à notre société et au pays, Georges de Pury.

Dans son travail qu'a publié le *Musée neuchâtelois*, le jeune historien parlait « d'une lettre de Gaudot dont son ancien professeur, M. Daguet, « disait-il, lui avait parlé comme d'un chef-d'œuvre de flatterie et dont « il lui avait fait le résumé (1). »

(1) Un assassinat politique à Neuchâtel, l'avocat général Gaudot. *Musée neuchâtelois* de 1875 et 1876.

Cette lettre, je l'avais vue à Neuchâtel peu de temps après mon arrivée en 1866, et j'en avais copié les passages les plus saillants. Mais je ne les retrouvai pas lorsque Georges de Pury entreprit son étude sur Gaudot. Ces derniers temps seulement, en mettant en ordre certains papiers, la missive me tomba sous la main. A cette seconde lecture, comme à la première, les lignes de l'avocat général me semblèrent propres à intéresser les amis de l'histoire, en mettant dans tout leur jour les mobiles du fameux personnage et les tristes moyens qu'il a mis en œuvre à la cour de Berlin pour se frayer la voie aux honneurs.

Certes, la mort de Gaudot n'est pas une belle page de l'histoire du pays de Neuchâtel, et la barbarie avec laquelle s'accomplit cet acte de vengeance populaire et à laquelle est mêlée le nom sinistre de Marat, a été flétrie avec l'indignation d'un cœur honnête dans la notice de Georges de Pury. Mais si quelque chose est capable d'atténuer l'impression douloureuse et lugubre produite par le crime du 25 avril 1768, c'est bien la bassesse insidieuse de la victime qui se révèle comme un intrigant vulgaire et cependant consommé, dans la lettre qu'il écrivait à un familier du roi, à Potsdam, à la date du 28 décembre 1752.

Né à Neuchâtel le 9 décembre 1713, Gaudot n'était donc pas, en 1752, un débutant dans la carrière, comme je l'avais cru d'abord au premier aspect de son factum. Il avait déjà exercé pendant quelque temps les fonctions d'avocat général en 1758, mais il était rentré ensuite dans la vie privée et dans l'ordre des avocats particuliers. Il avait même fait dans l'intervalle, au parti national ou populaire, des avances qui le firent taxer de transfuge plus tard, lorsque, rentré en grâce à Berlin et parvenu aux honneurs qu'il convoitait, il eut chanté la palinodie et donné l'exemple d'une conversion complète aux intérêts du roi, qu'il se donne les airs d'être seul ou à peu près seul à défendre à Neuchâtel dans l'épître que nous allons analyser.

Le procès de Rosières, auquel il est fait allusion dans ces lignes de Gaudot, a trait à la contestation qui s'était élevée entre le roi et Jean de Bonstetten de Berne, pour la propriété de cette seigneurie. Les Trois Etats l'ayant adjugée à Bonstetten (27 mars 1752), bien que le monarque en eût disposé en faveur du général bernois de Lentulus, major général de ses armées et le futur gouverneur de Neuchâtel⁽¹⁾, Frédéric II vit de la partialité dans ce jugement. Gaudot en prit occasion de rompre

(1) Voir sur ce procès la *Notice historique sur la seigneurie de Travers*, de Jules Sandoz de Travers, publié par la Société d'histoire neuchâteloise. Société typographique, 1881, page 88.

avec ses concitoyens. Il s'oublia même au point de lancer publiquement au visage des notables l'expression d'*impudents*, la même, par parenthèse, dont se servait, l'autre jour, à l'endroit de ses adversaires un homme d'Etat prussien plus célèbre que notre procureur général.

Dans une première page peu intéressante de sa lettre, et que nous n'avons pas copiée textuellement, Gaudot demandait de pouvoir traiter avec la cour de France pour la sortie de 4,000 sacs de grains, provenant de la Bourgogne et destinés à suppléer au manque de blé. Il promettait à son correspondant pour cette opération et sur les 5 ou 6000 francs que devait lui rapporter cette opération, 100 louis d'or que ce personnage pourrait toucher à Potsdam. Il se plaignait que la ferme des sels eût été donnée à un M. Chaillet, élu conseiller d'Etat, « quoiqu'il n'eût ja-
« mais bougé d'un comptoir de marchand; car son métier est celui de
« fabricant d'indiennes. Par parenthèse, ajoutait Gaudot, voilà ce qui fait
« mépriser les emplois par le peuple, c'est l'incapacité de ceux à qui la
« cour les donne. Cette ferme, continuait l'auteur de la missive (que
« nous donnons maintenant *in extenso*), finira en 1755, c'est-à-dire comme
« toutes les autres, au bout de six ans. Vous êtes sur les lieux, pour-
« rai-je l'obtenir par votre canal? Je vous offre, dans ce cas, de vous
« intéresser annuellement pour une part au profit ou par une somme
« une fois payée, comme vous l'aimerez mieux. Il faut y penser tout
« de bon, car je crois que Chaillet songe à se faire confirmer. Le roi
« devrait donner le profit à un sujet en état de le bien servir, plutôt
« qu'à un homme qui ne sait que peindre les toiles.

« N'allez pas croire, Monsieur, que tout ce que je vous propose est
« l'effet d'une avidité qui cherche à profiter de tout. Vous ne me ren-
« driez pas justice, si vous portiez ce jugement de moi. Ce que je de-
« mande sont des faveurs qu'il importe peu à la cour à qui accorder.
« Mais il me semble qu'elle doit préférer ceux qui la servent sans que
« personne puisse s'en plaindre. J'envisage mon affaire, non comme
« affaire de justice, mais de grâce, et c'est pour cela que j'ai cru devoir
« vous marquer ma reconnaissance, si je réussis par votre canal.

« Je ne dirai rien de ma famille. Vous pourrez en prendre parfaite
« connaissance en examinant les archives de Berlin sur ce point, aux
« registres des statuts, de la date du 21 mai 1720. Pour ce qui est de
« moi, mon père m'a laissé sans bien. Je ne vis, moi et deux sœurs que
« j'ai, que de mon travail. Mais à raison de mon âge, je cherche à me
« mettre à couvert du besoin pour le temps de la décrépitude, sans que

« ce désir m'ait cependant jamais fait détourner du devoir d'un honnête
« homme.

« Là-dessus, Monsieur, vous jugerez aisément que je ne cherche
« point une fortune brillante, mais que je cherche à travailler pendant
« que je le puis pour le temps où je ne le pourrai plus et à me pro-
« curer les moyens de finir tranquillement ma carrière. Quant à mon
« caractère, informez-vous-en; vous serez pleinement instruit de ma
« naissance, de ma fortune et de mes mœurs. Et j'ai lieu de me flatter
« que vous ne trouverez rien qui vous détourne de me servir dans les
« occasions qui se présenteront où, assurément, je ne vous oublierai
« jamais. Après ce que je viens d'avoir l'honneur de vous dire, Mon-
« sieur, vous serez pleinement convaincu de ce que vous marquez dans
« votre lettre du 21 octobre dernier, que je crois être l'homme d'Etat
« qui conviendrait le mieux à la cour pour prendre les conseils dont
« elle a besoin, dans les affaires dont, depuis trente ans, j'ai parfaite-
« ment connaissance. Au moins, depuis que le baron de Strunkède vint
« ici, la cour n'a eu confiance qu'en des gens qui en ont abusé pour se
« venger de leurs ennemis particuliers, pour tâcher de faire fortune en
« établissant leurs familles. Je ne suis pas de ces gens. Je n'ai d'ennemis
« que ceux que le procès contre Rosières m'a faits et qui cesseraient de
« l'être, si je cessais de montrer mon zèle pour empêcher que l'autorité
« du roi ne se perde totalement, comme elle y court à grands pas, si la
« cour n'y met ordre. Je ne veux pas de fortune, je n'ai pas d'héritiers,
« et, si j'avais un million, je serais embarrassé en faveur de qui en dis-
« poser en mourant. De la famille je n'en ai point, puisque je ne suis pas
« marié et ne le serai jamais, ayant 39 ans accomplis. Ainsi il est aisé
« à la cour de compter que tel que je viens de me présenter, je puis
« avec un peu de lumière lui être d'une plus grande utilité que ceux
« que les soins domestiques distraient des fonctions de leur emploi, et
« c'est pour cela que la cour doit me donner ce que je lui demande par
« mon placet du 13 novembre, parce que, me donnant de quoi vivre, je
« n'aurai d'autre occupation au monde qu'à la servir et à donner
« dans les circonstances à la cour dont je dépendrai les soins qu'elle a
« besoin, ce que ce poste me met à même de faire plus qu'aucun
« autre.

« J'attends ses ordres, prêt à les exécuter quand elle voudra. Depuis
« ma dernière lettre, j'avais eu dessein, Monsieur, de vous écrire encore
« sur son contenu à la suite de ce que j'ouïs dire l'autre jour chez
« M. le Gouverneur. Mais la crainte d'être ennuyeux me fit taire. Ce-

« pendant, comme j'ai du papier de reste, je crois devoir marquer ce
« que j'avais envie de vous dire.

« J'appris au Château qu'il y avait plusieurs prétendants à la châtelle-
« nie du Landeron. On m'en nomma quelques-uns. Sans vous les répé-
« ter, je puis vous dire que si la cour donne cette charge à l'un d'eux,
« c'est la plus grande faute qu'elle puisse faire. Je n'en ai pas vu un qui
« n'eût été enchanté de la perte du procès de la terre de Travers et qui
« ne condamnât indubitablement le roi, si ce procès se recommence. Il
« y a des gens qui disent hautement qu'il ne faut demander des emplois
« que pour brider la cour et soutenir les franchises.

« Le premier est une insolence et le second serait bon si dans leur
« idée les franchises n'étaient pas d'éteindre absolument l'autorité sou-
« veraine au point que le prince ne fût plus qu'un fantôme. Voilà ce
« qu'on entend ici par franchises et ce qui m'attire des ennemis, lorsque
« je dis que ces discours sont ceux de la rébellion.

« Dès lors j'ai appris qu'il y aura des placets présentés par la voie du
« cabinet. Un de mes amis, et le seul qui ait été raisonnable dans l'af-
« faire de Rosières, a trouvé moyen d'en faire un au roy (soit dit par
« parenthèse, c'est un mal et un très grand mal qu'il s'en donne tant
« par ce canal, et je le dirais au roy si j'étais assez heureux pour lui
« parler et j'en convainrais S. M. Je ne craindrais même pas que vous
« le lui disiez d'après moy). Quoi qu'il en soit, si le placet de mon ami
« réussit, je me consolerais un peu qu'on se pressât de lui donner la place
« vacante. Vous le reconnaîtrez à ceci qu'il est à présent dans la magis-
« trature de la ville. Mais si quelque autre l'emporte, la cour aura cer-
« tainement lieu de se repentir d'avoir demandé l'avis de ces gens pour
« disposer de ce poste, et quand même mon ami aurait réussi, il vau-
« drait encore mieux de renvoyer à l'en pourvoir de quelques mois jus-
« qu'à ce que je puisse m'assurer de ses intentions. En mon particulier,
« je vous prie encore de vouloir travailler à ce qu'il ne s'expédie point
« de brevet de conseiller d'Etat de plus vieille date que celui que je de-
« mande, qui qui ait cette place, cette châtellenie, qui je suppose pour-
« rait bien être accompagnée d'une place au Conseil. J'ose me flatter que
« la cour ne fera marcher personne devant moy et qu'on ne me fera pas
« la honte de me préférer des gens qui n'ont jamais rendu de services à
« moy qui puis me flatter, non-seulement d'avoir rendu, mais d'être en
« état d'en rendre de plus essentiels.

« Si la cour suspendait et pour quelque temps, j'aurais celui de
« m'assurer sa voix en cas de procès quoique, à dire vray, il se pour-

« rait encore qu'il servît bien, s'il l'obtient d'abord. Comme je compte
 « que les placets qui seront allés par la voie du Cabinet auront d'abord
 « été présentés, je suppose que l'emploi sera conféré à l'arrivée de cette
 « lettre. Si cela n'est pas, priez le Ministère, M. Eichel, le Roy même
 « s'il le faut, que cette charge ne soit point donnée encore, quand on
 « aurait résolu de le donner à tel ou tel qu'il conviendrait.

« Bien entendu pourtant, Monsieur, que mon brevet soit comme je
 « l'ay demandé et c'est de quoi j'espère être éclairé dans la huitaine,
 « que je compte recevoir de vos lettres. Encore une fois, si la Châtel-
 « lenie vacante n'est pas donnée, mettez tout en usage pour empêcher
 « qu'elle ne le soit, et je ne peux vous dire combien cela est intéres-
 « sant pour la cour, pour son autorité, mais surtout afin qu'il paraisse
 « qu'elle se ressent de l'affront que les Etats viennent de lui faire. De
 « quoi voicy une belle occasion de témoigner son ressentiment comme
 « je vous le marque déjà ci-dessus. Mais je vous prie de ne m'exposer
 « en tout ceci que le moins qu'il se pourra.

« J'ai l'honneur d'être avec la plus respectueuse considération votre
 « très humble et très obéissant serviteur. »

A la lecture de cette pièce curieuse, les questions et les réflexions se pressent en foule dans l'esprit. A quel personnage de la cour, à quel familier de Frédéric-le-Grand, Gaudot prenait-il la liberté grande d'écrire sur ce ton, singulier mélange d'audace et de déférence? Déférence de mauvais aloi, sans doute, comme celle qu'on montre pour celui qu'on sait accessible à l'argument irrésistible que fait valoir le futur conseiller d'Etat dans son artificieuse missive. Certes, les officiers civils et militaires besoigneux ne faisaient pas défaut dans l'entourage d'un monarque qui alliait la lésinerie à l'héroïsme et au génie. On serait cependant curieux d'en savoir le nom et la fonction à la cour de Berlin. Il en est de même de ce M. Eichel, auquel le correspondant de Gaudot devait s'adresser pour ajourner la nomination d'un conseiller d'Etat.

Ce que dit Gaudot de sa propre personne, de ses proches, de son désintéressement, ferait rire si on n'était retenu par la pensée qu'un homme de cette trempe ait pu obtenir du crédit à la cour d'un des souverains les plus éclairés, les plus intelligents de l'Europe. Mais Frédéric II, nous le savons aussi par sa propre correspondance et certains actes de sa vie, n'avait pas toujours l'âme à la hauteur de l'intelligence. Il n'était délicat, ni dans ses préférences, ni dans les moyens qu'il mettait en œuvre pour réussir. La nomination de Gaudot aux plus

hautes fonctions de l'Etat de Neuchâtel après celle de gouverneur en est un, mais non le seul exemple. Il faut croire que l'auteur du premier volume des *Biographies neuchâteloises*, M. l'abbé Jeanneret, n'aurait pas parlé du procureur général comme il l'a fait dans la notice trop élogieuse qu'il lui a consacrée, s'il avait lu l'épître du 28 décembre.

Gaudot cite un placet précédent du 13 novembre et mentionne une lettre de son correspondant du 21 octobre. Ces pièces malheureusement manquent au dossier de l'avocat général. Elles nous apprendraient peut-être le nom du mystérieux correspondant et protecteur. Ces documents doivent se trouver aux archives de Berlin avec bien d'autres plus précieux encore pour l'histoire neuchâteloise.

Ce que nous savons de Gaudot nous suffit amplement, en revanche, pour apprécier, non-seulement son caractère, mais aussi ce qu'on a appelé son éloquence. Si l'on en juge par ces lignes entortillées, prolixes, les redites et les incorrections, l'éloquence, s'il y en avait, devait être dans le geste et la voix, le regard et la physionomie, plutôt que dans le langage qui n'a rien de l'orateur, et surtout de l'orateur défini par Caton : *vir bonus dicendi peritus*, l'homme de bien puissant par la parole.

L'éloge que fait maître Gaudot du baron de Strunkède, comme du seul homme qui eût défendu dans le pays les intérêts de S. M. avant lui, est un des traits les plus caractéristiques de l'impudence du solliciteur. Car il est avéré par le témoignage des contemporains que le baron de Strunkède, conseiller d'Etat privé de Frédéric-le-Grand et envoyé plénipotentiaire de ce monarque à Neuchâtel, de 1721 à 1725, ne s'y était fait remarquer que par des pratiques indignes du représentant d'une grande puissance, comme celle d'enivrer ceux qu'il voulait faire parler et de profiter ensuite des paroles vraies ou exagérées dites dans le vin à la table de ce généreux amphytrion. Pareilles manœuvres n'étaient pas rares sans doute au siècle de Louis XV, de Catherine II et même au temps de Napoléon et de Talleyrand.

Que penser maintenant de ces publicistes qui rapprochent les troubles de Neuchâtel en 1768 de ceux de Genève en 1763, affectant d'y voir le corollaire des principes révolutionnaires de J.-J. Rousseau dans son *Contrat social* et ses *Lettres de la Montagne*? Telle est cependant l'idée émise par le petit-fils du grand Haller, Charles-Louis de Haller, auteur de la *Restauration de la science politique*, la théorie la plus savante qui ait été tentée de la monarchie de droit divin et féodal.

« Dans le comté de Neuchâtel, dit Haller, cet heureux et libre pays,

« on voulait interdire au prince, qui n'était autre que le Grand Frédéric, « d'affermir ses domaines propres. Les Etats, au nom du peuple souverain, prétendaient pouvoir le lui contester. Mais ils furent renvoyés « à mieux agir comme il convient. » (Premier volume, page 224.)

Ce jugement ne doit pas être celui de l'histoire impartiale. Que quelques Neuchâtelois, même au sein de la magistrature, entre autres l'auteur de la lettre *au cousin David*, aient été quelque peu imbus des idées de Rousseau, c'est possible. Mais on ne parviendra pas à faire croire à la génération actuelle que les Pury, les Osterwald, les Chaillet, et la grande majorité des bourgeois de la ville du Seyon aient cherché autre chose dans leur lutte contre le roi de Prusse, que le maintien des franchises séculaires et des droits acquis. Une séparation de la Prusse et la révolte contre leur souverain n'entraient pas dans la pensée des magistrats neuchâtelois.

Il serait encore plus difficile, après ce que nous savons, de faire passer Gaudot pour un défenseur loyal et désintéressé des droits de la couronne, pour un martyr de ce gouvernement monarchique dont il n'a été, après tout, que le courtisan et le plat valet.

Charles-Louis de Haller renvoie, pour les preuves de son appréciation, aux *Göttingische Anzeigen* de 1768, en deux volumes. Nous avons trouvé, en effet, dans cette publication le compte-rendu de trois ouvrages relatifs aux troubles de cette année orageuse, mais aucune trace de l'influence prépondérante de Rousseau et des idées révolutionnaires de ce temps.

Frédéric-le-Grand lui-même a pris soin de dissiper tout doute à cet égard dans sa mémorable lettre à Voltaire, du 26 septembre 1771 et qui est vraiment digne d'un souverain éclairé, d'un homme d'Etat consommé. Car, après avoir avoué à son correspondant qu'à Neuchâtel, il n'avait pas plus d'autorité que le roi de Suède sur les Etats ou Ordres de son royaume, ou le pauvre roi polonais Stanislas au sein de l'anarchie sarmatique, Frédéric ajoute : « Je n'ai pas voulu employer les « moyens dont la cour de France s'est servie pour réduire les Parlements « à l'obéissance. LES CONVENTIONS SUR LESQUELLES LE PEUPLE DE CE « PAYS FONDE SES LIBERTÉS ME SONT SACRÉES ET JE CONTIENS MON POU- « VOIR DANS LES BORNES QUE CE PEUPLE Y A MISES LUI-MÊME, LORSQU'IL « S'EST SOUMIS A MA MAISON. »

On ne peut pas reconnaître d'une façon plus explicite, plus irréfutable le fait que, dans sa résistance aux tentatives du monarque pour changer le système de la perception de ses revenus, la magistrature et

la bourgeoisie de Neuchâtel, bien loin d'obéir à des théories nouvelles, genevoises ou autres, et aux tendances révolutionnaires que leur prête gratuitement Haller, n'avaient fait qu'user de leurs droits, sans sortir des limites que le contrat bilatéral et librement consenti de 1707 avait assignées au peuple et à son prince. La résistance avait été audacieuse, il est vrai; elle avait même été poussée aussi loin qu'elle pouvait l'être sans tomber dans la révolte ouverte, puisque la bourgeoisie était allée jusqu'à déclarer exclu de son sein quiconque prendrait une ferme ou servirait de caution. Mais on peut comprendre aussi l'irritation des Neuchâtelois, quand on voit, ainsi que le fait judicieusement observer l'un de nos principaux historiens suisses, J.-J. Hottinger, le mécontentement que le même système appliqué à ses Etats prussiens par Frédéric, avait excité au sein d'un peuple formé cependant de longue main à l'obéissance et à une humilité passive envers ses princes ⁽¹⁾. Mirabeau, dans son grand ouvrage sur la monarchie prussienne, n'a pas caché non plus la triste impression que le système de Frédéric avait causée à ses sujets, et a fait ressortir avec force le fléau des traitants étrangers, conséquence de ce système.

La meilleure explication qui ait été donnée de la conduite des Neuchâtelois en 1767 et 68, se trouve encore, à notre avis, dans les paroles suivantes du noble et éminent historien suisse Monnard, par lesquelles nous terminerons ce chapitre d'histoire locale: « Les habitants des
« Etats neuchâtelois, alliés aux Suisses par l'analogie de leurs penchants
« et de leur sol montagneux, laissaient voir un foyer de liberté dans le
« fond de leurs âmes. Plus républicains de cœur que de constitution,
« ils maintenaient avec jalousie leurs privilèges et franchises, précieux
« fragments de cette liberté et de ces traités fondamentaux, palladium
« de leurs droits. De là l'unanime susceptibilité à la première menace
« d'y porter atteinte » ⁽²⁾.

Alexandre DAGUET.

(1) Hottinger, *Neuenburg in seinen geschichtlichen Rechtsverhältnissen zur Schweiz und Preussen*, Archiv für schweiz. Geschichte, XI, 43.

(2) Monnard, *Histoire de la Confédération suisse*, XV, 228.

MOTIERS-TRAVERS

NOTICE HISTORIQUE

(Suite. — Voir la livraison de Décembre 1881, p 277.)

III

Il est temps, Messieurs, que nous sortions de l'enceinte du prieuré Saint-Pierre et que nous nous dirigions du côté de la colline sur laquelle, comme nous l'avons dit plus haut, les plus puissants des « laici » de la chartre d'Henri IV construisaient un château fort dès le commencement du XIII^{me} siècle.

Boyve, dans ses annales, raconte qu'Ulrich d'Aarberg fit élever le châtelard de Môtiers en 1218. Nous nous emparons de cette assertion avec d'autant plus d'empressement que l'auteur des annales, d'ordinaire si riche en faits de toute nature concernant les diverses parties du pays, garde le silence le plus complet sur les origines du temple paroissial et du prieuré de Môtiers. Cette année-là, le Val-de-Travers, qui appartenait déjà avant l'an 1153 à la baronnie de Grandson, en fut détaché et devint une baronnie particulière. Mais dix-huit ans après, il était réuni au comté de Neuchâtel. L'opinion d'après laquelle le Val-de-Travers, alors propriété de la maison de Vienne, aurait été cédé à Ulrich d'Aarberg en échange de terres que celui-ci aurait possédées sur la Saône, n'est fondée, paraît-il, sur aucun document. (Chambrier, page 33. Note.)

Quoi qu'il en soit, en 1236, lors du partage que le comte Ulrich et son neveu Berthold firent de leur patrimoine, la baronnie du Vaux-Travers échut à Berthold, comte de Neuchâtel.

A l'époque où nous devons maintenant nous transporter, nous sommes en pleine féodalité. Au Val-de-Travers, plus favorisé encore, en apparence du moins, que le Val-de-Ruz où on ne comptait pas moins de onze conditions différentes de personnes, la société d'alors était divisée en quatre

classes principales, — disons mieux, en quatre castes, — dont la dernière, de beaucoup la plus nombreuse, n'avait rien de commun avec les trois autres. Tout au bas de l'échelle sociale étaient les main-mortables, les corvéables à merci. Soumis à la servitude personnelle et réelle, ils ne pouvaient disposer de leurs biens, quelque chétifs qu'ils fussent, si ce n'est toutefois d'une somme insignifiante et variant de 5 à 60 sols, selon la coutume locale. Il faut le dire cependant, s'il a jamais été pratiqué dans notre pays, l'usage barbare qui consistait à couper au défunt la main droite pour la présenter ensuite à son seigneur, fut du moins aboli de très-bonne heure. Mais, qui le croirait aujourd'hui, dans notre siècle où la loi des peuples civilisés confère à tous sans exception les droits sacrés de la liberté et de l'égalité politique ? à l'époque de leur affranchissement, en 1627, sous Henri II, les main-mortables formaient encore le tiers de la population du Val-de-Travers. Tous furent affranchis sous le nom de francs sujets, à la condition de payer une somme égale à la sixième partie de leur bien, et un cens personnel de cinq sols faibles. Ils devaient, en outre, au prince une poule par feu et par ménage.

Puis venaient, dans leur ordre de grandeur, les francs-commands ⁽¹⁾, les francs-sergents ⁽²⁾ et les tenans-fiefs. A ces trois catégories appartenaient les hommes libres, ou du moins ceux qui pouvaient se considérer comme tels, une fois qu'ils s'étaient acquittés des prestations auxquelles ils étaient astreints de par le souverain. Il serait certes fastidieux d'indiquer les redevances diverses, en nature et en argent, que les bizarres coutumes du temps — pour ne pas dire plus — imposaient aux personnages connus sous les noms pittoresques de francs-commands et de francs-sergents. Il faut pourtant dire un mot des tenans-fiefs.

Il existait autrefois dans le Val-de-Travers un grand nombre de fiefs et d'arrière-fiefs, qui peu à peu furent réunis à la directe. Sans parler de la justice, qui constituait un fief (Ch., page 37), à Môtiers, les deux plus importants étaient le grand Jacques du Vaux-Travers ⁽³⁾ et le clos du Terraul avec sa maison forte. Il paraît que la possession du premier de ces fiefs était considérée comme une faveur toute particulière. J. J. de Watteville, avoyer de Berne, se le faisait donner au commencement du XVI^{me} siècle, lors de l'occupation de Neuchâtel par les cantons, et plus

(1) Etrangers qui étaient venus se « recommander » à la protection du seigneur. (Chambrier, p. 67.)

(2) Les gardiens du châtelard.

(3) Chambrier, p. 245, 278, 410.

tard, dans les différentes époques de notre histoire, il fut accordé aux familles les plus haut placées dans le gouvernement de l'Etat. Pour ne citer qu'un nom, le fameux chancelier Hory, le favori de Henri II, après l'avoir reçu de la munificence du prince qu'il avait servi, s'en vit dépouillé en 1630, aux jours de sa disgrâce. Nous nous souvenons encore de l'étonnement qu'éprouva un étranger qui s'était adressé à nous pour lui servir de guide à la maison et au bois Rousseau, en entendant prononcer le nom de Grand Jacques du Vaux-Travers ! Il croyait y voir un hommage rendu par le Val-de-Travers à la mémoire du penseur austère dont il était venu chercher les traces sur les bords de l'Areuse. Force nous fut de lui dire que le fief en question avait conservé le nom de son premier possesseur, Jacques de Vaux-Travers, appelé communément le Grand Jacques de Plançonnes, et qui vivait dans la seconde moitié du XV^{me} siècle, personnage peu intéressant d'ailleurs. Il laissa quatre enfants illégitimes, et, sous tous les autres rapports, il fit peu honneur à l'ancienne noblesse de notre pays. Quant au clos du Terraul, il donna lieu à maintes transactions qui ont droit à une courte mention. En 1301, Amédée du Vaux-Travers, chevalier, qui tenait en fief du prieuré de Môtiers une maison située au Terraul, prit fantaisie de l'entourer de murailles, sans en avoir obtenu la permission préalable de Rodolphe, comte de Neuchâtel. Le prieur, se souvenant des beaux jours d'autrefois, avait cru qu'il était encore de sa compétence d'autoriser une pareille construction. Mais Rodolphe intervint avec énergie. Il n'eut pas de peine à faire prévaloir sa volonté « que personne ne possédât une forteresse dans le vallon, s'il ne la tenait en fief de lui », et le prieur dut consentir à ce que le fief du Terraul avec le clos y adjacent dépendît à l'avenir du comte de Neuchâtel. Au sujet des empiétements des comtes de Neuchâtel sur les droits seigneuriaux du prieuré, nous avons déjà indiqué plus haut l'acte relatif à toute cette affaire. Pour ne plus y revenir, nous ajouterons que c'est au lieu appelé encore aujourd'hui « la Placeta », petite place, qu'Amédée du Vaux-Travers fit construire sa maison forte. L'emplacement était des mieux choisis. Situé à l'extrémité méridionale du clos du Terraul, sur l'unique route qui mit alors en relation les villages du vallon, et à mi-distance entre Môtiers et le Pré-Monsieur, la Placeta offrait à son propriétaire l'avantage d'être maître chez lui, sans l'isoler cependant du reste des humains. Il était à la fois dans le village et hors du village. Les fossés qui protégeaient les murailles extérieures sont encore assez nettement tracés pour qu'on

puisse, à la première inspection du terrain, se faire une idée exacte des dimensions de l'ancienne « maison forte » du Terraul (1).

D'autres petits feudataires s'étaient établis dans le vallon plusieurs siècles auparavant. Berthold, en rendant hommage à Jean, comte de Bourgogne (1237), déclare qu'il a reçu de lui en fief tout ce qu'il tenait au Val-de-Travers, sauf le péage, la chasse et les « hommes royés ». Les privilèges qui leur furent octroyés par le suzerain ne nous sont guère connus. Il est pour le moins difficile d'assigner à ces petits seigneurs les avantages spéciaux qui leur échurent en partage, dans ces temps reculés où les pouvoirs de gouverner et de rendre la justice appartenaient non pas exclusivement à ce que nous nommons l'Etat, mais encore à des particuliers. A l'aide même des chartes qui sont parvenues jusqu'à nous, ne serait-ce pas s'imposer une tâche bien ardue et bien stérile que d'essayer de délimiter les droits seigneuriaux et la partie de la juridiction que la maison de Joux, par exemple, possédait en franc alleu au Val-de-Travers? M. Huguenin l'a tenté, et il affirme qu'outre la rente annuelle de 30 florins d'or payés par les taillables du Val-de-Travers pour le fief de la justice auquel elle avait droit, Jeanne de Joux percevait encore le produit de toutes les amendes. Dans l'hommage qu'elle rendit le 29 novembre 1396 à Conrad, comte de Neuchâtel, elle se réserve « les droits seigneuriaux à elle appartenant », plus, le plaid et siège général du dit Vaux-Travers, un tiers de la justice, la pêche de l'Areuse, des dîmes et redevances à Boveresse et à Môtiers. Tous ces hommes royés, y compris les Vaux-Travers qui, eux aussi, possédèrent en fief une partie des droits de justice jusqu'en 1526 (2), et les sires de Joux, relevaient du comté de Bourgogne, aux Etats duquel les barons du Châtelard avaient le droit de siéger. Mais les bouleversements dont l'ancienne Cis-jurane fut si souvent le théâtre devaient nécessairement entraîner après eux l'annulation des anciens droits et en faire surgir de nouveaux. Comment donc nous retrouver dans ce chaos? Permettez-nous, Messieurs, de passer outre.

Si l'on voulait remonter au-delà des XIV^{me} et XIII^{me} siècle, une autre question certainement plus intéressante, mais, hélas! fort obscure pour

(1) Une autre maison de Môtiers est quelquefois désignée sous le nom de maison du Terraul (la seconde à gauche, en montant, de la place des Halles, la principale rue du village). A côté de cette maison se trouve un petit bâtiment que M. le major du Terraux fit construire à la fin du siècle dernier et où il passait la saison d'été. Sur une des briques d'un poêle existant encore, se lit l'inscription: Charles Louis Du Terraux. 1791. Inutile de dire que cet immeuble ne saurait être confondu avec la maison forte.

(2) Les cantons acquirent ce droit de justice de la famille des Vaux-Travers.

votre rapporteur — et peut-être pour d'autres que pour lui, — serait celle de l'origine des premiers barons du Vaux-Travers. Etaient-ils apparentés aux comtes de Bourgogne, aux sires de Joux, à ceux de Neuchâtel, de Grandson ou à d'autres puissants seigneurs de l'époque? Est-ce en Franche-Comté ou de l'autre côté de l'Aar que nous devrions nous transporter pour en retrouver la souche? Nous ne nous aventurons pas, et pour cause, dans ce nouveau dédale. Restons-en au XIII^{me} siècle et rappelons très brièvement les faits qui nous sont fournis par les historiens de notre pays et du Val-de-Travers en particulier.

Dès le XIII^{me} siècle, suivant un antique usage féodal, les habitants de la contrée avaient le droit, ainsi que le rapporte M. Allamand, de se retirer dans le Châtelard de Môtiers avec leurs biens en temps de guerre. Il est vrai qu'ils devaient racheter ce droit en fournissant le bois de construction nécessaire et en faisant la garde. Cette servitude personnelle fut convertie plus tard en une redevance en nature d'une émine de froment qu'on appela pour cela l'émine de la porte. On aurait quelque peine à comprendre comment un édifice aussi restreint pouvait servir d'abri à tous les vassaux et à leurs biens, si l'on oubliait que la population de la vallée était, dans ce temps-là, fort peu nombreuse, et que les dépendances du château étaient alors beaucoup plus vastes qu'elles ne le sont aujourd'hui. Elles comprenaient même une chapelle et une salle de bains. La crête de la colline était gardée du côté de l'ouest par des ouvrages avancés, destinés à protéger les biens mobiliers des vassaux et à défendre le castel lui-même. Les quelques restes de murailles que l'on a dû renverser pour défricher les terrains qui avoisinent le bois Rousseau permettent de l'affirmer.

Ainsi placé sur la colline qui domine Môtiers (111 mètres au-dessus du pont de l'Areuse), le Châtelard continuait la série des manoirs féodaux de cette partie du pays. Le château de Roussillon, posté au-dessus de Buttes, sur le crêt dit chez Benet, le château des Oeillons et celui de Rochefort, tous trois rasés après l'exécution du fourbe Vautier de Rochefort en 1412, et, à l'entrée de la gorge de la Cluse, l'inaccessible château fort des seigneurs de Joux, étaient dans le XIII^{me} siècle, avec le Châtelard de Môtiers, les forteresses des tyrans féodaux de la contrée. Dans une notice (1) qu'il a faite du château de Roussillon, fondé selon lui en 871, M. Huguenin, l'auteur des *Châteaux neuchâtelois*, raconte « que
« les seigneurs de cette époque, véritables brigands de grands chemins,
« avaient établi entre leurs châtelards une ligne télégraphique qui ser-

(1) Actes, titres et documents concernant la cure de Buttes.

« vait à leur indiquer les proies qu'il s'agissait de guetter. Le château
« de Roussillon avait correspondance avec le château de Frène, près de
« Sainte-Croix, celui-ci avec le château de la Molière, près d'Estavayer,
« qui communiquait au travers du lac avec le châtelard de Bevaix, au-
« près duquel on débarquait alors. Le château de Rochefort voyait les
« signaux du châtelard, et au besoin les transmettait sans doute par
« quelque intermédiaire au château de Roussillon. » M. Huguenin ne
parle pas du châtelard de Môtiers. Rien d'ailleurs ne fait supposer qu'il
soit, même à une époque reculée, entré dans l'association.

Toujours d'après l'auteur que nous venons de citer, le comte Louis érigea la justice du Vaux-Travers en cour criminelle sous la présidence d'un châtelain. Le château devint le siège de ce tribunal. C'est là que, dès le commencement du XV^{me} siècle, les criminels de la châtellenie étaient jugés et c'est dans ses prisons qu'ils étaient incarcérés.

La juridiction civile du Val-de-Travers était alors très étendue. Mais de nombreux colons, qui avaient dans l'intervalle défriché les joux et cultivé le fond des vallées, avaient notablement augmenté la population. Les Verrières furent détachées par le comte Louis de la juridiction de Môtiers déjà en 1373, et Travers en 1413.

Dans l'acte d'inféodation accordé au seigneur de Travers, le comte Conrad de Fribourg s'était réservé le droit de glaive. La cour criminelle du Val-de-Travers, siégeant au château de Môtiers, pouvait seule dans le vallon infliger la peine capitale aux malfaiteurs. La justice de Travers instruisait sans doute la procédure, elle avait même le pouvoir de prononcer la peine de mort, mais là s'arrêtait sa compétence. S'agissait-il de l'exécution des condamnés, la cour de Môtiers pouvait seule les livrer au bourreau. M. Huguenin a décrit tout au long la lugubre cérémonie qui s'accomplissait alors aux portes et dans l'enceinte du vieux château : « Quand la justice de Travers avait prononcé la peine capitale, le condamné à mort, la corde au col et sa procédure à la main, était amené par les livrées au châtelard de Môtiers, pour demander l'exécution de la sentence. La justice de Travers suivait le condamné. De son côté, la justice de Môtiers, convoquée en session extraordinaire, attendait l'arrivée du cortège de Travers. Le condamné à mort, arrivé devant le châtelard, trouvait la porte fermée. Il frappait lui-même du marteau pour demander l'entrée, ce n'est qu'à la troisième interpellation qu'elle s'ouvrait; enfin le condamné était introduit et livré au nom des seigneurs de Travers à la justice de la châtellenie. Là, on relisait la procédure pour la forme, la sentence était confirmée et l'exécution se faisait à une lieue de dis-

tance du château de Môtiers. » Cette coutume barbare qui, sous prétexte de faire hommage au souverain d'un pauvre condamné, prolongeait de la sorte ses souffrances, disparut avec le XVIII^{me} siècle. Le château de Môtiers fut pour la dernière fois le théâtre d'une scène de ce genre le 25 janvier 1799.

En 1827, la seigneurie de Travers fut réunie à la directe, et sa juridiction criminelle passa à celle du Val-de-Travers.

(A suivre.)

L. PERRIN, past.

MISCELLANÉES

Règlement relatif au costume des ecclésiastiques.

(1718)

Nos pères, au siècle dernier, aimaient les vêtements aux couleurs voyantes, ce goût avait pénétré jusque dans les rangs du clergé, aussi la vénérable Classe dut-elle rappeler à ses membres que ces vêtements ne convenaient pas à la gravité de leur vocation; nous lisons, en effet, dans les procès-verbaux de la Classe, à la date du 4 mai 1718 : « La
« Compagnie s'apercevant qu'il s'introduit bien des abus parmi les jeunes
« ministres, en ce que dans la ville ils vont souvent à l'Eglise en canne
« et en cravatte et que d'ailleurs ils portent des habits trop voyants, ce
« qui est contraire à la gravité des personnes ecclésiastiques, a jugé
« qu'il serait très à propos de faire un règlement là-dessus pour arrêter
« cet abus, et elle a statué : 1^o Qu'à l'avenir les ministres ne paraîtraient
« ni à l'Eglise, ni en ville qu'en petit collet et en manteau, à moins que
« ce ne soit en allant à la campagne ou en venant du dehors. 2^o Que
« ceux qui veulent avoir des surtouts pour le voyage éviteront les cou-
« leurs voyantes, comme le blanc, le bleu, le pourpre, le violet et qu'ils
« prendront des couleurs modestes. 3^o Que par rapport à ceux qui ont
« présentement des habits pourpres ou de couleurs voyantes, ils pour-
« ront les porter hors de ville d'icy à la générale de May 1719, mais
« après ce temps-là ils ne devront s'habiller même pour la campagne que
« de couleurs obscures, sombres et modestes. 4^o Pour ce qui est des
« manteaux, les ministres n'en porteront point de rouges et même dans
« les équipages de cheval, on observera la modestie convenable à des
« Ecclésiastiques. »

Ch. CHATELAIN.

MUSÉE NEUCHÂTELOIS



LE MAUVAIS TEMPS DANS LA MONTAGNE

TABLEAU D'ÉDOUARD GIRARDET.



ART ET ARTISTES NEUCHATELOIS

EDOUARD GIRARDET

1819 — 1880

(Suite. — Voir la livraison de Janvier 1882, p. 11.)

(AVEC PLANCHE)

L'expression des têtes émeut infailliblement le public, c'est une des choses qu'il étudie avec le plus d'attention et de plaisir, on peut facilement s'en convaincre dans les musées et les expositions. Les plus incapables de juger l'ensemble d'une toile, le dessin, le style, l'effet, la couleur ou l'exécution, peuvent être charmés par la vérité des têtes rieuses, tristes ou colères. Le peintre qui le savait n'a jamais négligé ce côté important de ses compositions.

Edouard Girardet appartient à l'école des penseurs, l'idée domine toujours chez lui le côté pittoresque, et cette particularité se remarque plus facilement à notre époque où nous voyons tant de talent dépensé à traduire les scènes les plus banales ou les plus indifférentes, souvent même sans préoccupation quelconque de sujet explicable. Si l'allure de certains personnages, la beauté de leurs formes et leur couleur pouvaient le captiver, il ne les reproduit jamais, cependant, que dans des scènes dont ils étaient les acteurs indispensables. Le sujet intéressant lui semblait une condition essentielle de tout tableau; s'il aimait à répéter cette théorie, il l'affirmait par ses œuvres qui toutes se distinguent par une pensée nettement exprimée, très souvent originale, jamais indifférente; leur popularité est du reste prouvée par les gravures, les lithographies, les dessins sur bois qui les ont reproduites.

Dans les leçons qu'il donnait à ses fils, il revenait souvent sur ce thème, leur répétant que les plus belles qualités d'exécution ne pouvaient compenser l'absence d'intérêt du sujet, que le sens d'une composition devait se lire à première vue avec la plus grande netteté. Il

ajoutait qu'il préférait des scènes même banales, s'expliquant facilement, aux plus beaux sujets embrouillés ou trop savants.

Une fois à l'œuvre, le peintre s'absorbait dans la toile commencée, cherchant avec la ténacité dont nous avons parlé, ne se satisfaisant jamais, effaçant, refaisant et terminant enfin par des touches fermes, précises, sèches parfois, qui donnent à sa peinture l'aspect trompeur d'une chose facilement enlevée: « Il faut être avec son tableau, disait-il, comme une chatte avec ses petits », c'est-à-dire le choyer, le caresser et ne le quitter que lorsqu'il peut partir.

Cette façon de procéder, en lui faisant créer des œuvres irréprochables souvent comme conception et comme rendu, avait son côté faible. Nous avons vu qu'Edouard Girardet avait appris à peindre d'une manière un peu clandestine, en travaillant au Louvre, livré à sa fantaisie, ou d'après les conseils que lui donnait, de temps à autre, son frère Karl. Dessinateur par-dessus tout, il considéra un peu la couleur comme un complément et n'eut pas pour elle les ménagements qui assurent la conservation d'une peinture. Travaillant et retravaillant ses toiles avec obstination, sans se soucier beaucoup des procédés logiques, il les a chargées d'éléments nuisibles qui en ont altéré la fraîcheur primitive, plusieurs d'entre elles ont noirci outre mesure, ce qui en diminue beaucoup la valeur actuelle.

Ses jugements en art étaient toujours réfléchis; sa nature un peu froide et concentrée l'empêcha d'être excessif dans ses admirations. Léopold Robert l'attirait particulièrement, il citait l'agencement de ses compositions comme des modèles et semble avoir voulu l'imiter dans son tableau de la *Mort d'un enfant*; mais la vie qu'il se créa à Brienz, en pleine nature alpestre, loin des ateliers et des influences, le sauva d'une manière dans laquelle il eût été gêné et qui eût bridé sa verve. — Le peintre qui le séduisait par-dessus tout, c'était Decamps, il touchait à l'enthousiasme en en parlant.

Sans avoir eu d'élèves, on peut dire cependant qu'il a été le maître de ses fils. Sa correction portait avant tout sur le dessin; il était sobre de conseils, parce qu'il savait que ceux qui les reçoivent les exagèrent volontiers.

Il apportait dans le travail de la gravure la même conscience que dans sa peinture et n'hésitait pas à repousser lui-même son cuivre lorsqu'il n'était point satisfait, c'est ce qui arriva surtout pour la grande planche de *Molière à la table de Louis XIV*, qui fut l'objet d'un véritable chaudiage.

Ses qualités de dessin se remarquaient déjà alors qu'il n'était encore qu'un élève; le peintre Monvoisin l'engageait à se faire naturaliser français afin de concourir au prix de Rome, lui assurant qu'il ne pouvait manquer de l'obtenir; le jeune homme refusa. Ce fait n'a rien de normal, cependant il est bon de le signaler à une époque où d'autres font si bon marché de leur nationalité.

En 1853, après avoir quitté Brienz, il trouvait à Paris un nouveau succès dans un genre différent et la planche des *Girondins* l'avait immédiatement placé au premier rang des graveurs. Nous avons cité les œuvres remarquables qu'il signa de son nom. Le burin ne pouvait cependant lui faire oublier le pinceau qu'il reprit à certains moments. En 1860, par exemple, il exécuta à Versailles le tableau du *Zouave après Magenta*. Pour se distraire et se rapprocher de la nature dont l'air et la lumière lui manquaient, il peignait quelque site des environs, une lisière de forêt ou les avenues princières des bois de haute futaie. Plus tard, il prit le chemin de la Bretagne en compagnie de son fils Henri et paya son tribut à ce pays du pittoresque par un tableau où figurent une dizaine de personnages, le *Retour de la pêche*, scène d'intérieur. (Voir *Magasin pittoresque*, 1876.) Il a étudié les chats dans un tableau intitulé *Frère et sœur*, gravé par M. Henri Girardet.

Rompu par une pratique longue et continue à tous les genres possibles, habile à manier la terre et le pinceau, le crayon, la pointe de l'aqua-fortiste et le burin, tout ce qu'il touchait avait une franchise, une élégance qui prouve l'habileté et l'adresse, mais sans manière, sans chic, c'est-à-dire sans débauche de facilité, sans ostentation de ses qualités.

Dans l'hiver de 1874, fatigué, malade, pensant trouver dans un autre climat la guérison de ses douleurs rhumatismales, il partit pour l'Afrique en compagnie de deux artistes, MM. Renaud père et fils. Il fit là une campagne d'aquarelliste dont nous avons pu admirer quelques souvenirs à l'exposition de la *Société des amis des arts* de Neuchâtel, en 1880. Là figuraient une *rue du Caire*, vaste page cherchée, fouillée dans ses détails les plus délicats, — les *Petits maçons*, — une *Invention mystérieuse*, — un *Café à Biskra*, — une *Rue à Constantine*. Cette dernière fut exécutée depuis la chambre qu'il occupait et où il était forcé de demeurer à cause du froid. Chaque fois que la douleur qui s'était portée aux mains lui laissait un moment de répit, il en profitait pour reprendre le pinceau. Toutes ces pages sont traitées avec conscience et rien n'y est laissé au hasard, comme chez tant d'autres aquarellistes. Il faut ajouter à cette liste des études faites aux environs d'*Alger*, de

Biskra et d'*El-Kantara*, ainsi qu'une vue exécutée à la *Bibliothèque d'Alger*, qui sont la propriété de son fils Henri.

Ce travailleur infatigable, qui mettait toute sa vie, toute sa pensée dans son art, ne traduisait pas volontiers ses impressions par la parole, il fallait l'exciter, le contrarier même pour qu'il sortît du mutisme dans lequel il aimait à se reposer. Il ne disait alors que ce qu'il fallait, parlant judicieusement, sans chaleur ni froideur, n'admirant pas outre mesure, condamnant rarement, trouvant même, avec le tact du praticien qui sait la peine, des qualités peu appréciables pour d'autres, dans les ouvrages qu'on lui soumettait, devinant les intentions mal définies.

Sa propension à la mélancolie s'était surtout accusée avec le temps, la souffrance et le travail continu et peu varié de la gravure. Cet homme d'allure grave avait eu cependant son épanouissement, ses joies et ses triomphes. Pendant son long séjour à Brienz, le paisible village était devenu un centre artistique où se rencontraient ses frères Karl et Paul, Dietler et Moritz fils, G. Grisel, le sculpteur Christen, A. de Meuron, Knaus, B. Vautier et d'autres. Son atelier recevait de nombreux visiteurs curieux de voir le maître à l'œuvre et d'admirer ses toiles qui s'en allaient de là dans les expositions de France et de Suisse et ne revenaient jamais à leur auteur.

Il travaillait un jour à un petit tableau, le *Chasseur de grives*: un jeune montagnard est à l'affût dans la neige, appuyé au tronc d'un arbre, le fusil armé, prêt à être épaulé pour faire feu sur le gibier attendu... Ce ne sont pas les grives qui s'approchent, mais un ours qu'on aperçoit au loin, flairant sa proie. Le modèle, un garçon tout à son affaire et qui comprend son devoir, est à son poste. Subitement on annonce à l'artiste qu'une noble étrangère, princesse ou reine, vient le visiter avec sa suite; tandis qu'elle monte à son atelier, le peintre pose la palette et passe dans son appartement pour y revêtir un costume digne des hôtes annoncés. Mais un bruit étrange résonne dans l'escalier dont on descend les marches en toute hâte, c'est une fuite, une panique générale dont il s'explique vite la cause en rentrant. Le modèle, fidèle à sa consigne, est demeuré immobile et, tourné du côté de la porte, le fusil armé semble prêt à faire feu sur les arrivants... les dames ont battu en retraite devant ce garnisaire imprévu. Mais le peintre rejoint les fuyards, se fait connaître, s'explique... on rit et il ramène les visiteuses à l'atelier où le modèle est encore immobile.

De taille moyenne, sans obésité ni maigreur, apte à la marche et aux exercices du corps, capable de résister aux plus grandes fatigues de la

vie montagnarde, il eût certainement vécu de longs jours s'il n'avait renoncé à la peinture, mais le travail nouveau qu'il s'était imposé et l'énerverment de Paris le brisèrent avant le temps.

Son fils Robert a rendu avec talent et vérité l'image de l'artiste au repos, vêtu de sa robe de chambre et la pipe à la main, comme un Flamand. Tout est bien proportionné et harmonieux dans cette face un peu large, sans caractéristique particulière.

Simple dans ses goûts et sa manière d'être, sans prétention et sans allure artistique, rien ne trahissait le fin observateur, le peintre profond et délicat des joies et des douleurs humaines, le chantre de notre vie nationale.

Brienz, à ce que raconte un de ses amis, lui avait décerné la bourgeoisie d'honneur, en souvenir d'un acte de courage et de présence d'esprit qui sauva ce village d'une inondation. Le capricieux torrent qui traverse cette localité allait sortir de son lit et dévaster la contrée, lorsque l'artiste, à la tête de quelques hommes dévoués, entreprit de le détourner par des travaux qui eurent un plein succès. Brienz, délivré du danger qui l'avait menacé, ne se montra pas ingrat.

Edouard Girardet a eu une influence considérable sur l'art et les artistes suisses, — il est bon de la noter ici, le temps peut avoir des ingratitude; — il les a ramenés à l'admiration et à l'étude des beautés de notre pays trop souvent négligées par les peintres qui s'en vont parfois chercher bien au loin des inspirations que ne leur refuserait pas le sol natal. En peignant la vie rustique et ses mœurs primitives, il nous a rapprochés du vrai et du simple. L'ensemble de son œuvre est fortifiant, les impressions qu'elle communique sont aimables, enjouées parfois, salutaires toujours; un souffle rafraîchissant la traverse, c'est le vent de l'Alpe qui rassérène le voyageur fatigué. Son influence s'est fait sentir ailleurs que chez nous. « Edouard Girardet a conquis parmi les peintres de genre et les graveurs contemporains une place qu'il gardera, écrit M. Charles Clément. Observateur incisif, dessinateur correct, artiste plein de finesse, de trait, d'humour, il est l'un des premiers, si ce n'est le premier, qui ait mis en honneur, en les comprenant de cette façon, ces scènes rustiques ou d'intérieur, pathétiques ou gaies, qui forment une section importante de l'art moderne. Dans ce genre modeste, il a été un véritable initiateur, et nous sommes persuadés qu'il a eu une influence marquée sur M. Knaus et décisive sur M. Vautier, ainsi que sur la plupart des artistes allemands et français qui suivent la même route. »

Si une chose peut consoler de la perte d'un artiste aussi national que l'était Edouard Girardet, c'est que ses plus belles pages sont la propriété de notre Musée de peinture et de quelques amateurs neuchâtelois; d'autres encore, nous l'espérons, viendront prendre leur place dans notre collection publique. Le maître y est actuellement représenté par quatre tableaux bien connus, — la *Bénédiction paternelle*, — le *Repas interrompu*, — *Amour maternel*, — les *Révélation*s. — M. Henri Girardet l'a enrichie de trois dessins, le *Défenseur de la couronne*, — *le Maître d'école*, esquisse à l'aquarelle. Nous lui donnons ce titre sans savoir si elle a été exécutée en tableau. Un magister de village distribue des horions à ses élèves avec une verve de forcené. — *Portrait de P.-L.-A. Coulon*, d'après l'aquarelle de Dietler. C'est le modèle d'après lequel il exécuta la remarquable gravure de ce portrait.

Pendant le séjour du maître à Brienz, un de ses fils avait succombé dans le lac; cette perte inattendue imprima à son caractère naturellement un peu triste quelque chose de concentré qui frappait ceux qui le voyaient pour la première fois et que les années augmentèrent encore. Un autre de ses fils, Victor, employé à la confection des planches de la photogravure, comme galvanoplaste, dans la maison Goupil, mourait en 1879 à l'âge de vingt-quatre ans.

Edouard Girardet laisse quatre fils; l'aîné, M. HENRI GIRARDET, est déjà connu du public par plusieurs toiles. Elève de son père, il a la délicatesse, la finesse de son dessin; ses sujets n'ont point encore la recherche et l'élévation de ceux de son maître. Il aime les scènes familiales, les intimités, l'enfance avec ses naïvetés, ses gentillesse et ses joies qu'il traite plus volontiers dans de petites toiles touchées avec esprit.

Il a débuté au salon de 1874, à Paris, par trois tableaux: *l'Eau bénite*, — *Pendant le sermon*, — *Les Fiancés*. Depuis ce moment, nous le retrouvons à toutes les expositions. En 1875, son talent s'est déjà affirmé dans ses *Petits bergers bretons*, mais sa parenté et l'influence de son maître s'y remarquent bien nettement, surtout dans la couleur. Nous le trouvons au salon de 1876 avec le *Curé du village*, à celui de 1877 avec les *Petits garde-malades*. Cette toile nous paraît donner la note la plus heureuse de son talent. Une petite paysanne bretonne malade assise dans un vaste fauteuil qu'on a rapproché de lâtre rustique, regarde les images d'Epinal qu'une sœur un peu plus âgée, mais tout enfant encore, étale devant elle. Un petit frère, assis en face sur la pierre du foyer,

présente aussi son image aux deux jeunes filles. Tout cela est finement dit, dans une couleur aimable et gaie, sur le fond d'un intérieur pittoresque dans sa simplicité.

En 1878, il expose un *Episode des guerres de Vendée* (janvier 1800).

C'est du côté de la Bretagne qu'il avait dirigé ses premières excursions artistiques; plus tard il passa en Afrique d'où il rapporta plusieurs toiles. Nous remarquons au salon de 1879 un *Aveugle à Biskra* (province de Constantine), — le *Cheval blessé*, — et à celui de 1880, les *Petits sculpteurs arabes*.

Le burin est une tradition dans la famille. Il expose deux gravures en 1880. *Frère et sœur*, d'après Edouard Girardet, deux gentils chats blancs jouant dans les plantes d'un jardin, les *Petits garde-malades*, d'après son tableau, et une toile: *En Egypte*.

Il a exposé à Neuchâtel, en 1876, les *Enfants du pêcheur*, scène de Bretagne, — et une aquarelle, *Pendant l'orage*. — En 1878, *Les partageux*, — *Trois à la même table*, — *Les mauvaises langues*, — et une aquarelle, la *Petite berceuse*. — En 1880, *Dansera-t-il?* — une *Halte aux environs de Biskra*.

Si nous avons un reproche à adresser au jeune artiste, ce serait de demeurer indifférent à son pays et de ne pas avoir trouvé en Suisse le motif d'une seule de ses toiles. L'art est et doit être le domaine de la liberté, mais nous sommes nationaux par-dessus tout et nous avons remarqué plus d'une fois que les plus beaux sujets, traités avec talent, nous sont moins sympathiques que ceux qui reproduisent les pages de notre histoire, nos paysages et notre vie nationale. Notre pays pourrait peut-être oublier un jour ceux de ses peintres qui ne se souviennent pas de lui.

Notons encore une toile qui, à notre connaissance, n'a pas figuré dans une exposition: *une Razzia*.

M. Henri Girardet a aussi pris rang parmi les illustrateurs, c'est non-seulement la tradition de famille qui l'y a poussé, mais parce que chaque peintre, aujourd'hui, ne peut demeurer étranger au dessin, complètement du livre, surtout avec les merveilleux moyens de reproduction de notre époque. Il débute au *Magasin pittoresque* par un *Volontaire d'un an* (1876). *Frère et sœur*, d'après le tableau de son père, et les *Petits pâtres bretons*, d'après son tableau du salon de 1875. Une fillette et un petit garçon, assis sous un dolmen druidique, surveillent des moutons pâturant, gracieuse idylle réelle. Nous remarquons dans le même recueil (1877) l'*Eglise de Valère à Sion* (Valais), d'une heureuse mise en scène

qui rappelle la manière de son oncle Karl. Il donne aussi des reproductions de tableaux d'après U. Butin et F. Bridgman. En 1878 paraît un dessin de son joli tableau du salon de 1877, les *Petits garde-malades*; en 1879, un autre d'après A. de Pinelli; en 1880, des dessins d'après Norman, Goya et le tableau de M. A.-H. Berthoud: *Plus heureux qu'un roi*; en 1881, les *Ruines du château de Rustéphan* (Finistère).

Pendant l'année 1881, le jeune peintre a fait un séjour en Italie, d'où il rapporte des impressions qu'il nous fera connaître et que nous attendons impatiemment.

M. MAX GIRARDET, comme tous les enfants de cette famille, mania le crayon, le burin et même le pinceau, mais son père devinant que sa nature plus active n'était point en rapport avec les études et la vocation de peintre ou de graveur, l'engagea à prendre un métier artistique. Le jeune homme entra alors en qualité d'apprenti dans l'atelier d'impression de la maison Goupil, à Asnières près Paris, où il travailla deux ans et demi. Les manières d'imprimer sont variées selon les ateliers et les planches à reproduire; pour s'en rendre compte et les apprendre, M. Max Girardet passa en qualité d'ouvrier dans l'atelier de M. Chardon, dans celui de M. Eudes, puis chez M. Salmon, à Paris. La besogne du jour achevée, il se reposait le soir par un travail d'un autre genre, en suivant le cours de dessin de la rue de l'Ecole de médecine.

Après un voyage qu'il fit en Suisse en 1879, encouragé par M. le colonel Dumur, chef du Bureau topographique, il s'est établi à Berne, où il a créé, dans le quartier du Mattenhof, un grand atelier pour l'impression en taille douce, celle de l'eau-forte, de l'aqua-tinte, l'héliogravure et autres procédés modernes. Ses études dans ce genre spécial et plusieurs travaux sortis de chez lui nous font augurer favorablement de cet atelier et de son patron. M. Max Girardet est chargé seul de l'impression de la carte Dufour et de celle en trois couleurs, au 25,000^{me}.

M. ROBERT GIRARDET étudia au Gymnase de Neuchâtel et à l'Ecole secondaire d'Interlaken. De toutes les branches enseignées, aucune ne lui plut davantage que le dessin. A seize ans, tout en suivant les cours de l'Ecole des Beaux-arts de Paris, il commença l'étude de la gravure sous la direction de son père. En 1869, il exécutait à l'aqua-tinte le *Portrait de la reine Victoria* d'Angleterre, d'après Winterhalter, au Musée de Versailles, mais cette planche, heureusement réussie au dire du maître, disparut pendant la guerre franco-allemande.

Il s'était installé à Brienzwyl en 1870, il y demeura jusqu'en 1872, peignant des figures et du paysage. De retour à Paris, il continua ses études à l'atelier de M. Bonnat et recommença la gravure qu'il pratique aujourd'hui avec succès. Il a débuté au salon de Paris en 1877 par un dessin, la *Mise au tombeau du Christ*, d'après Ribera au Musée du Louvre. En 1879 il exposait une gravure de cette toile que la *Revue illustrée de la Suisse romande* a publiée (1880-1881).

Au salon de 1881 figurait le *Portrait d'Edouard Girardet* que nous avons donné dans notre précédent numéro.

Il a exécuté, d'après Brochart, la *Marée montante* (56^{cm} de hauteur sur 39 de large), et, d'après H. Merle, *Pauvre folle!* (44^{cm} de hauteur sur 29 de large). Ce dernier sujet, traité avec talent, présage un bel avenir au jeune artiste. — Ces deux planches ont été publiées par la maison Goupil, à Paris.

M. Robert Girardet n'a jamais exposé à Neuchâtel. Espérons qu'il donnera prochainement à ses concitoyens l'occasion de juger du mérite de ses œuvres.

M. PIERRE GIRARDET ne paraît pas avoir poussé aussi loin ses études artistiques, et ce que nous connaissons de lui, sans être dépourvu de mérite, avait encore l'inexpérience des débutants. — Il exposait à Neuchâtel, en 1874, une *Fileuse bernoise* et une autre toile, le *Mouton malade*, — en 1876, le *Bûcheron blessé*.

Puisse cette nouvelle génération d'artistes ne point démeriter du maître auquel nous rendons ici le modeste hommage de notre admiration.

FIN DE LA NOTICE D'ED. GIRARDET.

A. BACHELIN.

MOTIERS-TRAVERS

NOTICE HISTORIQUE

(Suite. — Voir la livraison de Janvier 1882, p 26.)

Si simples qu'ils fussent dans leur genre de vie, nos pères ne trouvaient point étrange l'ostentation avec laquelle la justice du temps procédait à l'exécution de ses sentences. Les renseignements qui suivent sont tirés des annales judiciaires du Val-de-Travers, de la procédure de Daniel M..... dit Cl....., complice de Joseph M....., « condamné à être rompu puis à être placé sur un bûcher pour y être brûlé, vivant ou non, et ses cendres jetées aux vents. » La sentence avait été prononcée le 6 mars 1743 dans la grande salle du château de Môtiers. Daniel M. était convaincu de plusieurs vols et larcins, avec effraction et sans effraction (page 351). Il avait de plus ôté la vie à son enfant premier né âgé de trois mois, attenté deux fois à la vie de sa femme par le poison, assassiné et égorgé la veuve Matthey née Jaccard, et enfin — remarquez ce dernier chef d'accusation — souffert qu'on ait fait des opérations et des essais de magie et sortilège dans sa demeure à Psinge. D. M. était non-seulement un malfaiteur de la pire espèce, mais encore un sorcier, le dernier qui ait été recherché et condamné comme tel par la justice du Val-de-Travers.

Le 16 mars 1743, au son de la grosse cloche, devant les Halles de Môtiers et sous la voûte du ciel, se réunit la cour criminelle, présidée par M. le capitaine et châtelain. Celui-ci délégua douze des sieurs jurés, membres du corps de la Justice du Val-de-Travers, pour aller ordonner au concierge du château du dit lieu de sortir des prisons les nommés Daniel M. et Joseph M., pour les conduire et amener devant le tribunal. Ce qui ayant été exécuté et les dits criminels étant arrivés près de la fontaine de Mostier, le sieur Châtelain demande qu'ils soient amenés tous les deux au parquet pour y être exposés en jugement public, conformément aux constitutions de l'Etat et à la pratique constante de la haute juridiction du Val-de-Travers.

M. le Châtelain remet alors le sceptre au grand saultier et lui ordonne de faire entrer les criminels dans le parquet. Il exhorte le peuple rassemblé sur la place publique au silence et au respect et donne l'ordre au greffier de faire lecture de la procédure, et cela à haute et intelligible voix.

Puis M. le Châtelain somme publiquement le condamné de déclarer si tous les crimes qui lui sont imputés dans la dite procédure ne sont pas réels et véritables. A quoi il répond avec douleur et componction que la procédure ne contient rien que de très vray, et qu'il en demande pardon à Dieu et à la justice.

Là-dessus Messieurs de la justice sortent du parquet et se rendent au temple selon l'usage pour délibérer sur la sentence définitive qu'ils doivent rendre. Ensuite le pasteur de Môtiers, M. F.-Guill. de Montmolin, professeur en belles-lettres, prononce un discours très édifiant en deux points. L'orateur montre d'abord à la foule rassemblée devant les Halles l'énormité affreuse des crimes du dit Daniel M., puis l'abondance de la grâce que Dieu a faite à ce criminel en le touchant d'une vive repentance.

Le sermon terminé, la sentence est lue publiquement. Son excellence le gouverneur et Messieurs du Conseil d'Etat, qui par leur présence donnent à la cérémonie un caractère plus solennel encore, adoucissent la sentence. Ils ordonnent que le condamné recevra simplement... quatre coups, et ensuite le coup de grâce, après quoy il sera totalement rompu en la forme et en la manière ordinaire; puis il sera jeté sur un bûcher ardent, soit qu'il soit vivant, soit qu'il soit mort, pour y estre entièrement consumé. — Ici se termine la première partie du drame.

Daniel M. est remis ensuite avec son complice entre les mains de l'exécuteur de la Haute-Justice. Le châtelain lui ordonne d'attacher sur-le-champ une corde au col des condamnés, en signe et marque de la multitude des vols et larcins qu'ils ont commis et de les mettre en même temps sur un traîneau (nous sommes en mars), pour être conduits au lieu du supplice. Aussitôt que le bourreau a posé le pied sur le parquet, la grosse cloche de nouveau est mise en branle. L'agonie des condamnés a commencé.

Le cortège se forme. En tête s'avancent les malheureux que l'on va exécuter, le bourreau, ses valets et les livrées les accompagnent, puis suivent Messieurs de la justice, les membres du grand consistoire seigneurial, et une foule nombreuse avide d'émotion. Toute cette multitude s'avance sur la route de Boveresse. et enfin, après une demi-heure de

marche, elle s'arrête à mi-chemin entre Boveresse et Couvet, au bas de la colline sur laquelle s'élève le gibet.

Cependant les criminels sont arrivés au lieu patibulaire. L'exécution commence. Joseph M. est d'abord dépouillé. On l'étend sur les blocs, on lui brise le bras droit. Après quoy le dit J. M. ayant demandé un verre de vin, l'exécuteur le lui donne, puis il le traîne au haut de l'échelle, il l'attache par son col, et en très peu de temps le pend et l'étrangle, sans qu'on se soit aperçu qu'il ait beaucoup souffert et languy.

Joseph M. ayant été ainsi exécuté en présence et sous les yeux de Daniel M., celui-ci déclare à M. de Montmollin et aux pasteurs qui sont présents qu'il était bien aise d'avoir la douleur et la mortification d'un pareil spectacle pour estre par là d'autant mieux pénétré de ses crimes et se procurer la grâce de son divin Créateur.

Daniel M. à son tour est couché sur les blocs. L'exécuteur le rompt et brise membre après membre, et à chaque coup qu'il reçoit, on l'entend implorer la grâce et la miséricorde de Dieu avec zèle et avec ferveur, et dans les sentiments d'une résignation parfaite dans laquelle on ne vit aucun mélange de trouble, de murmure ny de désespoir.

Enfin le dit Daniel M. reçoit le coup de grâce. Il est aussitôt détaché de ses blocs et porté sur le bûcher. On remarque que ce criminel ne fait d'autre mouvement que celui de remuer un bras, après quoy il est consumé, et ses cendres sont jetées aux vents en exécution de la sentence.

Passé le 16 mai 1743, à la vue d'une multitude extraordinaire de spectateurs qui étaient accourus à la dite exécution de tous costés.

L'exécution du condamné, par le caractère solennel qu'elle revêtait, était, on le voit, calculée pour faire impression sur les masses. L'intention était excellente, mais les faits n'ont que trop prouvé combien de pareilles scènes sont inutiles et même dangereuses. Une multitude considérable, composée surtout de femmes et d'enfants, car les élèves des écoles avaient congé ce jour-là, accouraient au lieu de l'exécution. Mais l'exposition du malfaiteur aux regards avides de la foule, les apprêts du supplice et tout le luxe de mise en scène déployé dans ces circonstances, détournaient bien vite l'attention de la grande leçon qui ressortait de l'événement du jour. Avouons-le, dans le bon vieux temps comme aujourd'hui, c'est à de semblables spectacles que les scélérats de profession viennent faire profession de cynisme et de sang-froid, et chercher les émotions dont ils ont besoin pour persévérer jusqu'au bout dans la voie

du crime. Il est juste toutefois d'ajouter que le jugement public, les cérémonies qui l'accompagnaient et surtout l'aveu que le condamné devait faire de ses crimes, étaient une satisfaction nécessaire accordée à l'opinion publique, car du commencement à la fin, la procédure était absolument secrète.

Daniel M. fut, nous l'avons dit plus haut, le dernier *sorcier* jugé par la cour criminelle de Môtiers. Il est nécessaire, puisque nous venons de prononcer ce mot, de consacrer quelques lignes aux sorciers et sorcières de la juridiction. Nous extrayons du vol. 1, *Procédure criminelle du Val-de-Travers* (1), les faits suivants : De l'an 1580 à l'an 1626, trente-trois sorciers (vingt-trois femmes et huit hommes, deux noms sont illisibles) parurent à la barre du tribunal siégeant dans la grande salle du vieux château. Les peines infligées aux coupables ne sont pas toujours indiquées. Elles varient suivant les maléfices et les crimes qui sont à la charge des prévenus. La plupart cependant furent condamnés à être brûlés vifs et leurs cendres jetées aux vents. D'autres, c'est le petit nombre, furent relâchés, mais à la condition expresse de ne jamais sortir de leur maison, « où ils sont reclus perpétuellement ». Deux seulement furent déclarés innocents et aussitôt libérés. Le mois de novembre 1616 est tout particulièrement célèbre dans les annales de la sorcellerie. Le 14 novembre, une femme de Môtiers âgée de trois-vingt et tant d'ans, est condamnée à être brûlée vive. Le gouverneur modifie l'arrêt de la cour de justice : la patiente sera étranglée avant d'être consumée. Quatre jours après, une femme de Boveresse, et enfin le 21 novembre, deux autres sorciers, un vieillard également de Boveresse, âgé de 90 ans, et une femme de Saint-Sulpice sont condamnés à la même peine, mais sans adoucissement de la sentence. Voilà donc en une seule semaine quatre sorciers irrévocablement jugés et condamnés. La justice de l'ancienne châtellenie du Vaux-Travers ne plaidait guère à cette époque les circonstances atténuantes. Elle était expéditive et sommaire (2).

(1) Monsieur Ch.-Eugène Tissot a laborieusement analysé ces vieilles procédures. Il y a joint un répertoire très complet qui nous a rendu les plus grands services.

(2) Le dernier malfaiteur condamné à la peine capitale fut décapité en 1834, le vendredi avant le dimanche de la Saint-Jean. Il faisait une chaleur tropicale. Telle fut cependant l'affluence des curieux attirés par ce spectacle, qu'à 6 heures du matin déjà, bien que l'exécution ne dût avoir lieu qu'à 11 heures, une foule immense entourait la barrière élevée autour du parquet, et que les nombreux fonctionnaires postés d'office sur la colline du gibet suffisaient à peine pour empêcher cette multitude de pénétrer dans l'enceinte réservée à la justice.

Les piliers du gibet seigneurial dressés ou du moins utilisés pour la première fois en l'an 1611, furent renversés déjà en 1831 et leurs tronçons roulés dans l'Areuse, à l'exception de deux ou trois qui, sans doute à cause de leur volume considérable, durent être abandonnés

Les souvenirs qui se rattachent au château de Môtiers ne sont donc pas de nature à nous faire regretter trop vivement le bon vieux temps. Rassurons-nous cependant. Depuis le temps où l'on brûlait les sorcières, l'antique manoir des barons du Vaux-Travers a été démantelé par un ennemi plus puissant que les redoutables seigneurs féodaux du XIII^e siècle. Le temps, cet infatigable démolisseur, a passé son niveau sur la haute tour cylindrique du vieux castel et bouleversé jusque dans leurs fondements ses murailles extérieures. Heureusement, il a rencontré sur sa route un autre ennemi, le ciment de Saint-Sulpice qui, convenablement appliqué, préservera de la ruine les murs chancelants de la terrasse. Le pont-levis a été abaissé pour toujours. Les francs-sergents ont disparu avec leurs hallebardes. Les engins de la torture, ou ce qu'il en reste encore, ont été relégués sous les tuiles, dans un coin obscur du galetas que l'on a construit pour utiliser les combles de la tour carrée. On y sèche aujourd'hui de l'hysope et de l'absinthe. Notre siècle ne respecte rien, hélas ! et tire parti de tout. Il n'y a pas jusqu'au farouche gardien dont parle le spirituel correspondant de l'*Almanach de la République* (année 1863), « le gros chien noir », qui depuis longtemps n'ait vidé la place. Mais « l'amabilité des hôtes » est toujours la même, et aujourd'hui comme il y a 18 ans, « la châtelaine laisse à la fontaine ses pommes de terre à demi-lavées pour vous souhaiter la bienvenue ». L'ancienne salle de justice, qui n'a d'ailleurs rien de remarquable, a été réparée. Il n'est pas d'étranger qui ne puisse la visiter, si seulement il en fait la demande. Il vaut la peine d'y entrer, ne serait-ce déjà que pour jouir d'une des vues d'ensemble les plus pittoresques de notre beau Val-de-Travers.

Jusqu'en 1826, le château de Môtiers servit de lieu de détention aux criminels du district condamnés à la prison et d'habitation au concierge qui était en même temps fermier du domaine seigneurial. Les fameuses oubliettes et les cachots, dont l'un est demeuré célèbre dans l'imagination des habitants de la contrée par la longue détention du dernier de ses hôtes, un pauvre monomane, dit-on, qui y termina sa lugubre existence, se trouvent dans la tour carrée, la seule qui subsiste encore. Lorsque les nouvelles prisons eurent été construites (1826), il fut mis

au bas de la colline. On les voit aujourd'hui encore, entre la route de Boveresse et la rivière. Dans le même temps, d'autres turbulents sciaient et faisaient disparaître le collier du carcan, solidement scellé au pilier d'une des arcades de la maison de ville. Le gouvernement fit une sorte d'enquête pour découvrir les auteurs de ces délits. Ce n'était personne et c'était tout le monde. C'est dire que l'enquête en question n'aboutit à rien.

en vente par l'Etat et devint peu de temps après une propriété particulière. Le bâtiment des prisons actuelles, ensuite d'un décret du Grand Conseil, fut transformé en 1872 en un pénitencier pour les femmes. A cet effet, un crédit de 10,000 francs fut voté par l'autorité législative de la république. Quant au vieux manoir, siège autrefois de la justice du Vaux-Travers, il est maintenant une maison de ferme.

Mais, Messieurs, faisons comme l'ancienne cour de justice du Val-de-Travers, descendons la colline du vieux château et venons, — pour quelques instants, — nous installer dans l'hôtel des six communes.

IV

L'hôtel des six communes est, en effet, le quatrième monument historique de Môtiers. Une nouvelle puissance apparaît, avec laquelle la féodalité devra de plus en plus compter.

C'est le 1^{er} septembre 1369 (1) que des franchises spéciales furent accordées par le comte Louis aux communes de la vallée. Le souverain du pays se trouvait à cette époque dans des circonstances tout particulièrement malheureuses. Ainsi que le raconte M. de Chambrier, dans l'ouvrage déjà cité, pages 77 et 78, le fils du comte, Jean-le-Bel, plus courageux qu'heureux dans les guerres que son humeur belliqueuse lui fit entreprendre, tomba en 1362 entre les mains de Beraul de Beltan, qui fixa le prix de sa rançon à trois mille florins d'or, douze marcs de vaisselle, trois pièces de drap de soie et une demi-pièce de drap d'écarlate. Grâce aux dons des Neuchâtelois, la rançon put être payée. Mais quelques mois plus tard, le jeune comte prit fait et cause pour les barons de Bourgogne contre Philippe-le-Hardi. Il fut de nouveau fait prisonnier et enfermé dans le donjon de Sémur. Cette fois-ci, le comte Louis se vit hors d'état de fournir les huit mille francs exigés pour le rachat de son enfant. Six années s'écoulèrent de la sorte pendant lesquelles Jean-le-Bel languit en captivité. Enfin, au commencement de 1369, le comte Louis se rendit à Avignon auprès de l'empereur, il obtint la concession du droit « d'umguelt » dans tout le comté, et il venait de vendre ce droit et d'autres encore à ses sujets, afin de rassembler la somme qu'il fallait payer, lorsqu'il apprit que le 10 septembre son fils avait cessé de vivre. C'est à ces événements désastreux pour la famille des comtes de Neuchâtel que certaines communes du pays sont redevables de leur richesse actuelle.

(1) Archives des six communes. A.

Les franchises auxquelles nous venons de faire allusion furent confirmées par Rodolphe de Hochberg, le 8 avril 1458 (1). Les droits qu'elles conféraient étaient bien importants, puisque deux siècles et demi plus tard, lorsque les rois de Prusse devinrent princes de Neuchâtel, la commune de Môtiers adressa une requête spéciale au gouverneur de la principauté pour faire souvenir les nouveaux souverains du pays de ces droits et en demander le maintien (2).

A l'époque où nous sommes parvenus (fin du XIV^e siècle et commencement du XV^e), un édifice important s'élève dans le village. Nous l'avons déjà nommé, c'est la maison de ville ou l'hôtel des six communes. Mais n'exigez pas la date précise de sa fondation. Car si nos pères, dans la première période de leur émancipation, savaient déjà construire des murailles, des arcades et des escaliers solides à défier tous les tremblements de terre, ils ne songeaient guère à inscrire sur la pierre un millésime que leurs arrière-neveux s'estimeraient heureux aujourd'hui de pouvoir déchiffrer. Cependant, à défaut d'une semblable inscription, ce problème historique est facile à résoudre. C'est évidemment jusqu'au temps où les six communes de Môtiers, Boveresse, Couvet, Buttes, Saint-Sulpice et Fleurier se constituèrent comme corps politique, qu'il nous faut remonter. Les communes que nous venons de nommer étaient assez solidaires les unes des autres, et le lien qui les unissait assez étroit à cette époque-là pour qu'elles entreprissent en commun, malgré l'esprit de clocher qui distingue trop souvent des corporations de ce genre, une construction aussi dispendieuse. On peut donc affirmer sans crainte d'être démenti par les faits que l'hôtel-de-ville de Môtiers a été bâti au plus tard dans la première partie du XV^e siècle.

(A suivre.)

L. PERRIN, past.

(1) Archives des six communes. C.

(2) Actes perpétuels de la commune de Môtiers, f° 82.

CHARLES-DANIEL DE MEURON

ET SON RÉGIMENT

(Suite. — Voir la livraison de Novembre 1881, p. 261.)

La commission nommée pour établir les comptes des arrérages dus par la Compagnie des Indes hollandaises ne put arriver à faire son rapport, vu le manque de quelques documents qui se trouvaient en Europe. Le colonel propriétaire vit cet objet ajourné jusqu'à son retour en Europe. Mais une lettre du gouverneur général de l'Inde, datée de Calcutta 20 décembre 1795, annonçait que le régiment toucherait la paie anglaise à dater du 20 mars 1795. Il avait obtenu à grand'peine du gouverneur à Madras, 2000 L., en à-compte sur le règlement des arrérages dus par la Compagnie hollandaise, qui, avec son crédit et ses propres fonds, lui permit de rengager ses hommes et de leur payer le 20 % des soldes arriérés.

Le comte de Meuron put partir de Madras en mars 1797, embarqué sur le *Burington*, avec le capitaine Bolle, le lieutenant d'Yvernois, de Saint-Sulpice, et le jeune Samuel de Meuron, fils du lieutenant-colonel de Meuron-Bulot.

Le général en chef des troupes de l'Inde, lord Abercromby, se trouvait aussi à bord. Sur un autre vaisseau, se trouvait aussi le fils cadet de Meuron-du-Parc, qui n'était pas propre à devenir officier et qui rentrait au pays; notre flotte était considérable, et convoyée seulement par deux vaisseaux de guerre. Son chargement était considérable aussi et estimé à six ou sept millions de livres sterling, et fut la plus riche entrée en Angleterre qu'on eût vue jusqu'à ce jour. Il y avait, entre autres produits, 14,000 balles de cannelle, à 84 livres chacune, toutes espèces d'épices, de trois années de récolte des Moluques, enlevées par l'amiral Reinier, deux vaisseaux chargés de poivre, venant de Sumatra.

La flotte était celle de la Compagnie des Indes anglaises. La traversée fut très longue et très pénible, à cause des gros vents et surtout depuis le tropique, où elle subit de violents et persistants vents contraires. Elle relâcha bien des jours au Cap, puis à Sainte-Hélène et fut plusieurs semaines sur le banc de Terre-Neuve, où il fut question d'aller se réfugier dans un port d'Amérique; enfin les vents se calmèrent, et elle put jeter l'ancre à nuit tombante dans la rade de Deal en Angleterre, le 13 décembre 1797, au milieu de cent vaisseaux qui étaient l'escadre anglaise triomphante de la prise de la flotte hollandaise qu'elle y avait amenée.

Lorsque le major général arriva à Londres, il ne pouvait s'attendre à n'y trouver que déceptions. Les objets d'habillement qu'il avait commandés depuis Madras, à l'époque du transfert du régiment, n'avaient point été confectionnés, et son régiment paraissait y avoir été totalement oublié depuis la ratification de la capitulation de Neuchâtel.

Sous date du 22 décembre 1797, le major général, C.-D. de Meuron, annonce son arrivée à lord Dundas, ministre secrétaire d'Etat de S. M. britannique, à Londres.

« J'ai l'honneur de vous faire part de mon arrivée dans cette capitale,
« venant de l'Inde où j'ai laissé mon régiment en bonne situation, comme
« vous l'avez vu par les différents rapports et les autres papiers le con-
« cernant, qui vous ont été remis par MM. Mayviks (mes représentants à
« Londres). Veuillez, Monsieur, y jeter un coup d'œil et vouloir faire
« expédier le plus promptement possible tout ce qui est relatif à la tran-
« quillité des officiers, dont plusieurs ont eu des désagréments avec les
« officiers des autres corps, relativement à leur rang dans l'armée
« du roi.

« La retraite en demi-solde sollicitée pour six officiers qui se trouvent
« hors d'état de faire aucun service par infirmités.

« Un ordre à MM. les directeurs de la Compagnie de recevoir et faire
« embarquer par les premiers vaisseaux les effets d'habillement et ar-
« mement pour le régiment qui en a grand besoin. Si cet objet se trou-
« vait retardé m'induirait dans une double dépense que j'ai déjà essuyée,
« il y a deux ans, ayant été forcé d'acheter des draps et chapeaux chez
« des marchands particuliers de Madras.

« Je vous prie également de me dire où je puis toucher ce qui est dû
« au régiment, depuis qu'il a l'honneur d'être au service de Sa Majesté
« Britannique, pour que je puisse payer ces objets et commencer le re-

« crument qui va probablement m'entraîner au-dessus de mes forces,
« vu les circonstances politiques, etc. »

N'ayant obtenu aucune réponse de ce ministre, quoi qu'il eût fait visite et renouvelé cette demande, il s'adressa à M. Huskisson, secrétaire du dit ministre.

« J'ose espérer de votre indulgence excuse pour la liberté que je
« prends de m'adresser à vous directement, sans avoir l'honneur d'en
« être connu.....

« Etranger dans ce pays et ignorant la langue, les usages, les formes
« et les ordonnances, cette situation est d'autant plus pénible que j'eus
« l'honneur d'écrire à M. Dundas pour lui faire part de mon arrivée en
« le priant de vouloir bien m'indiquer à qui je dois m'adresser pour
« traiter les affaires de mon régiment, et où je pourrai toucher l'argent
« sur ce qu'il m'est dû par le roi depuis l'époque que mon régiment
« a eu l'avantage de passer à son service.

« Je ne suis pas encore favorisé d'une réponse que j'attends avec au-
« tant d'impatience que les Juifs le Messie.....

« En outre, dix-huit invalides de mon régiment manquent de tout,
« ayant inutilement frappé à la porte de tous les bureaux de la guerre
« pour obtenir logement et subsistance pour retourner dans leur patrie;
« ils ont été repoussés de partout en leur disant: que *le nom de mon*
« *régiment ne leur ÉTAIT PAS CONNU*. J'ai pris le parti de m'adresser à
« MM. Mayviks, auxquels j'ai envoyé le capitaine Bolle, mon aide de
« camp, pour avoir quelques directions. Ils ont honnêtement accompagné
« le capitaine Bolle chez vous, Monsieur, n'ayant pas eu l'honneur de
« vous rencontrer, c'est ce qui me détermine à prendre la liberté de
« vous écrire par l'avis de MM. Mayviks, vous priant instamment
« d'avoir la bonté d'expédier un ordre pour que ces infortunés soient
« logés et sustentés, en attendant qu'il leur soit donné les moyens de
« passer sur le continent, selon l'esprit des articles 5 et 15 de la capitu-
« lation de Madras..... »

Sous date de Londres, 10 janvier 1798, le major général écrit au major de Meuron-Motiers :

.... « Les ministres sont tellement occupés que c'est une mer à boire pour les voir et pour obtenir des décisions; j'espère cependant avoir satisfaction sur toutes les choses demandées..... »

La capitulation de Madras ne fut point agréée par le gouvernement britannique, ce qui l'achoppait surtout c'étaient les articles relatifs aux

arrérages hollandais, mais le major général y tenait très particulièrement, ce qui engagea de longues et pénibles discussions.

Ses amis et connaissances à Londres, et jusqu'à une demoiselle de Neuchâtel qui avait des entrées à la cour et y était bienvenue, lui donnèrent conseil de résister à outrance à toutes ces propositions, « *car si vous vous laissez entamer, vous êtes un homme perdu, lui disait-on; il est vrai que ce sera long, mais vous pourrez au moins mettre les affaires du régiment en règle.* »

Il prend la résolution d'écrire, sous date du 22 janvier 1798, au colonel Cleghorn, qui avait fait avec lui la capitulation provisoire de Neuchâtel et qui avait été avec lui aux Indes.

« Tout conspire à me désespérer. Je ne suis pas plus avancé en rien qu'au moment de mon arrivée. Je n'ai pas le sol, avec des engagements considérables, dont je ne puis envisager le terme sans frémir. Je n'ai pas encore pu revoir M. Dundas, par conséquent ni le roi, ni la cour, auxquels il doit me présenter. Je n'ai pas même de réponse à ma lettre du 22 décembre dernier. Je n'ai pu voir M. Huskisson qu'une seule fois. Sur notre très cordial entretien, je crus très bonnement à la manière obligeante avec laquelle il m'assura que dans quinze jours toutes mes affaires seraient terminées sous le rapport du général Nesbit, présent à notre entretien, lequel m'assura que nulle difficulté ne me serait faite. Cependant, lorsque je pus le voir chez lui, cinq jours après, je le trouvai hérissé sur tous les points.....

..... « J'ai dû en déduire que j'avais été joué à Madras de la manière la plus outrageante par un homme qui s'était si loyalement dévoué aux désirs du gouvernement britannique, par votre ministère; j'ai dû en conclure, dis-je, que si l'on ne met pas ici des formes aussi désagréables aux longueurs, je dois m'attendre à tous les désagréments possibles.

« Si je fais essuyer des difficultés sur l'arrangement de mes comptes sur les créances hollandaises que Sa Majesté s'est engagée de me payer et qui portent, comme je vous l'ai expliqué à Neuchâtel avant de signer notre capitulation, sur la différence des paiements en papier et en cuivre au lieu d'argent espèces valeur d'Hollande, stipulé par ma capitulation, etc., etc.

« Le gouvernement hollandais m'ayant interdit l'entrée des Tribunaux, la Compagnie hollandaise est devenue par ce fait mon débiteur.....

..... « et qu'en transportant mon régiment au service britannique, je perdais tout recours contre les Hollandais, où j'allais être proscrit aus-

sitôt qu'ils en auraient connaissance, que *ne vendant point mon régiment*, quelque bon, beau et acclimaté qu'il était dans l'Inde, et qu'il livrait sans sérieux combats l'île de Ceylan, qu'il était juste que Sa Majesté se chargeât de me payer tout ce que la Compagnie hollandaise me devait ou au régiment; votre loyauté fut frappée de cette justice, vous l'avez transactionnée et le roi l'a confirmée par la voie de son secrétaire d'Etat, M. Dundas, en date du 13 avril 1795. Si, dis-je, un objet aussi authentiquement contracté pourrait rencontrer quelques difficultés, pourquoi devrais-je en trouver dans les articles stipulés pour le service direct du roi? Depuis 27 mois que mon régiment a passé dans ses possessions, qu'il a l'approbation du gouvernement de Madras et de toute l'armée anglaise, que je n'ai rien négligé pour le rendre nombreux et bien équipé, et habillé à l'anglaise, je l'ai rengagé en entier pour six ans.

« Les à-compte que j'ai pu arracher au gouvernement de Madras n'ayant pu suffire, encore moins adoucir un à-compte de 20 % à tous mes officiers sur leurs créances hollandaises, pour calmer leurs inquiétudes sur le renvoi en Europe d'une chose qui leur avait été promise d'être payée trois mois après avoir quitté Ceylan, après la capitulation et la parole que je leur avais donnée qu'elle serait exécutée ponctuellement.

« Et bien, Monsieur, depuis 27 mois que mon régiment sert Sa Majesté, il n'a encore rien été payé au régiment que sa subsistance. J'en ai demandé le paiement au général Nesbit avec un à-compte sur la créance hollandaise; il me répondit qu'il en conférerait avec M. Dundas; voici encore 7 jours écoulés sans réponse. Cependant les engagements pèsent sur moi; le régiment a besoin de fournitures complètes; mon honneur est compromis et vous partez incessamment; voyez dans quelle étrange et cruelle position je me trouve! Si c'est là les agréments que vous m'aviez promis au service d'une nation dont l'univers respecte la foi publique, sentiment que j'ai toujours partagé; ceux que j'avais du caractère de M. Dundas, que la voix de la renommée avait fait parvenir jusqu'à moi, l'estime, la confiance et l'amitié que je vous ai vouées sont les preuves que je mettais en avant sur l'empressement que je suis à remplir les vues du ministre, dont l'exécution était remise à vos soins.

« J'ose donc me flatter, Monsieur, que votre loyauté ne vous permettra pas de partir avant de m'avoir préservé du précipice où je suis prêt à

tomber par mes engagements, et que vous m'ouvrirez une porte sûre pour parvenir à l'exécution d'une capitulation sacrée qui aurait dû avoir son plein effet à Madras.

« Les sentiments que vous m'avez montrés m'autorisent à vous dévoiler tout ce que je pense. Je vous avouerai que j'avais conçu l'espoir de quelques récompenses pour l'important service que mon régiment a rendu, à mon zèle, et les fatigues et périls d'un tel voyage, récompenses non pécuniaires, ce ne sont point celles qu'un militaire délicat recherche. Mais au lieu de récompenses, je me trouve puni par tout ce qu'il y a de plus pénible pour une âme délicate, l'indifférence et l'oubli pour ne rien dire de plus. En vous faisant cet aveu, c'est vous donner une preuve de la confiance qui vous prouvera l'étendue de mon estime, de la considération qui vous est due, etc., etc..... »

Cette lettre non-seulement resta sans réponse, mais le colonel Cleghorn s'esquiva en donnant l'ordre de ne pas faire connaître le domicile qu'il prenait. Peu après, il partit pour Ceylan, ayant été nommé secrétaire d'Etat du gouverneur North.

(A suivre.)

TH. DE MEURON.

MISCELLANÉES

Règlement d'une société de garçons.

Voicy les loix et les ordres que doivent suivre tous les garçons qui sont trouvés dignes d'être reçus de l'honorable Société des garçons de Boudry (depuis l'année 1775).

Article 1^{er}.

Tous garçons de l'honorable Société sont obligés de rapporter tout ce qu'ils pourront ouïr dire contre les ordres et l'avantage de notre Société.

Article 2^e.

Il est défendu à tous garçons de cette honorable Société de chanter après dix heures sur la rue sous peine d'être châtiés pour cinq batz, de même tous ceux qui sont attrapés à faire du scandale dans la ville pendant la nuit subira le même châtement.

Article 3^e.

Quand la compagnie sera assemblée, ceux qui sortiront sans demander la permission de Mr. le Président ou d'un conseiller sera châtié pour un pot de vin.

Article 4^e.

Tout garçon qui se trouvera dans quelque dispute ou embarras ayant raison devra être soutenu.

Article 5^e.

Celui qui battra, ou querellera, ou cherchera dispute quand la compagnie sera assemblée, il subira le châtement que les juges lui feront suivant l'exigence du cas.

Article 6^e.

Celui qui révélera les secrets de l'honorable Société seront châtiés pour 12 batz, et cela sans support de personne.

Article 7^e.

S'il se trouvoit des garçons, quand la compagnie sera assemblée, qui fussent souls de vin et hors de raison, voulant cependant paraître dans cet état seront châtiés pour un chard de vin.

Article 8^e.

Tous garçons qui voudront se trouver dans quelque bal, et qui ne voudront point danser ou du moins faire un tour de danse sera châtié pour un chard de vin et du meilleur.

Article 9^e.

Un garçon qui se trouvera à côté d'une fille et qui ne saura pas la divertir sera châtié pour un chard de vin qu'il payera dans le moment.

Article 10^e.

Quand la compagnie sera assemblée, il est défendu de verser du vin dans ses verres ou dans quel que ce soit sans demander la permission à Mr. le Président ou à un sautier.

Article 11^e.

Tout garçon ayant été averti par un de nos sautiers et ne voulant pas se rencontrer dans l'assemblée qui lui sera indiquée, devra d'abord répondre au dit sautier, lui alléguant des raisons légitimes s'il le peut, ce que le sautier devra mettre en écrit, afin de le remettre à la Société; mais si ces raisons n'étaient pas suffisantes, il sera châtié pour deux pots de vin la première fois que la compagnie se rassemblera.

Article 12^e.

Aucun garçon ne devra se rencontrer dans aucune de nos assemblées sans en avoir été auparavant averti par un de nos sautiers, sous peine d'être châtié par la Société.

Article 13^e.

S'il arrivoit qu'un garçon fût assez hardi de trouver à redire aux ordres de notre Société, il sera châtié selon que les juges le trouveront raisonnable; et même s'il ne s'en vouloit pas dédire en présence de la Société, il en sera chassé sans que jamais il puisse y rentrer.

Article 14^e.

Tous ceux qui seront redevables à l'honorable Société seront obligés de la payer comptant, soit pour l'entrée dans la compagnie, soit pour posséder une charge, ou pour châtiment, sans quoi il ne pourront donner aucun suffrage, ni même représenter quoi que ce soit à la Société.


Article 15^e.

Il est défendu à quel garçon que ce soit de notre Société de distribuer un seul verre de vin pour le donner à qui que ce soit, sous peine d'être châtié par la Société.

(Communiqué par Alb. HENRY.)

ERRATUM

C'est par erreur que le nom de l'auteur de l'article *Souvenirs d'enfance* (numéros d'octobre et novembre 1881) a été imprimé BORREL; il faut lire : L. BOREL, pasteur.



ESSAI SUR GEORGES DE RIVE

SEIGNEUR DE PRANGINS, SECOND GOUVERNEUR DE NEUCHÂTEL

(1529 - 1552)

et ses relations avec l'avoyer Faulcon (Falk) de Fribourg (1516-1519).

Georges de Rive, de Ryve ou de Riva, comme l'appellent les actes allemands, gouverneur du comté de Neuchâtel après le rétablissement des Longueville, est l'un des hommes marquants de la Suisse occidentale, pendant la première moitié du XVI^e siècle. Il est même le personnage le plus en vue de l'histoire de Neuchâtel sous les régimes successifs de Jeanne de Hochberg, duchesse de Longueville, de François, puis de Léonor d'Orléans et de Jacques de Savoie, duc de Nemours.

Selon Frédéric de Chambrier, l'auteur de l'*Histoire de Neuchâtel et Valangin avant l'avènement de la Maison de Prusse* (1840), l'attachement de Georges de Rive à la cause de la reine douairière d'Ecosse, Marie de Lorraine, qui disputait la souveraineté du pays à Léonor d'Orléans, lui aurait fait perdre sa charge peu de temps avant sa mort, arrivée en 1552⁽¹⁾. Selon Boyve, l'auteur des *Annales historiques de Neuchâtel et Valangin* (qui ont vu le jour en 1854 et 55), Georges de Rive n'aurait, au contraire, abandonné ses fonctions que le jour même de sa fin, le 20 juin 1552 et serait mort de phthisie dans le château de Neuchâtel qu'il n'avait cessé d'habiter pendant vingt-trois ans consécutifs⁽²⁾.

(1) Chambrier, *Histoire de Neuchâtel*, page 324.

(2) Boyve, *Annales* éditées par Gonzalve Petitpierre, page 24. D'une lettre adressée à Farel par Kuntz de Berne, en 1537, et où Georges de Rive est qualifié d'ancien gouverneur, on a voulu en conclure qu'il ne l'était plus à cette date. Mais nous le retrouvons aussitôt après cette date, fonctionnant comme gouverneur. Si interruption il y a eu, ce n'a été qu'une interruption momentanée. Voir Chambrier, page 305, ch. X, 1538.

Cette dernière version a été adoptée par l'écrivain auquel nous devons le *Dictionnaire géographique des Vaudois et des Genevois*, M. Albert de Montel (1). Car le sire de Prangins n'était pas Neuchâtelois d'origine et avait vu le jour à Payerne, selon le *Dictionnaire de Leu* (2). Ce lexicographe zuricois montre Georges de Rive servant en France pendant les années 1499 et 1500 au mépris des défenses de Berne dont il était bourgeois et qui le punit, au retour, pour ce fait, de la prison, en dépit de la chevalerie qui lui avait été conférée. Peu s'en fallut qu'il ne fût également emprisonné à Fribourg, dont les magistrats écrivaient à ceux de Payerne que s'ils n'empêchaient pas Georges de Rive d'embaucher leurs gars, ils prendraient eux-mêmes les mesures nécessaires pour le faire cesser (3). Trois ans après, nous le voyons faisant l'acquisition du château de Prangins, dont il porta dès lors le titre (1503). Mais à la seigneurie de Prangins viennent s'ajouter plusieurs autres fiefs comme Grandcour, Genollières, Bellerive. Le mariage qu'il contracta avec Isabelle, fille de Roland de Neuchâtel-Vaumarcus et de Sophie de Ringoltingen, un des noms les plus illustres de Berne, lui permit de joindre encore à ses domaines les terres de Hermlingen et de Merzlingen, près Aarberg et Nidau, pour lesquelles Georges de Rive devenait le sujet et le vassal des comtes de Neuchâtel.

L'auteur de l'*Histoire de Neuchâtel et Valangin* avant l'avènement de la maison de Prusse, s'est montré extrêmement sévère dans le jugement qu'il a porté sur la carrière politique et administrative du premier gouverneur de ce pays. « Georges de Rive, dit-il, ne réussit à rien, et son nom, qui avait commencé et qui finit avec lui, fut mêlé à la plupart des événements de cette période orageuse sans en recevoir aucun lustre » (4).

Georges de Rive ne réussit pas, il est vrai, à empêcher l'introduction de la réforme religieuse dans le pays qu'il administrait au nom de

(1) Article Georges de Rive.

(2) Leu, *Helvetisches Lexicon*, XV, page 316. Voir aussi le *Manuscrit d'Estavayer*, collection Mulinen. Pernette, fille de Jacques de Rive, établie à Payerne, était femme de Nicod-le-Jeune, fils de Jean du Clos. Wilhelm de Rive était abbé de Humilimont, près Marsens (Bulle), en 1433. Bourgeois de Payerne, les Rive avaient aussi des propriétés à Neuveville, où ils héritent de noble homme Jean de l'Earreux, époux de Marguerite de Rive, sœur de Peterman de Rive, bourgeois du dit lieu. Jean de Rive est qualifié, dans un acte de 1598, de lieutenant de Jean d'Estavayer, bailli de Vaux, et d'avoyer de Payerne. (Notes dues à l'obligeance de M. le colonel de Mandrot.)

(3) An die von Pœtterlingen das sie wollen gen Georges de Rive verschaffen das er miner Herrn Knecht nitt ufwigle, anderswo er nit ablassen so wollen M. Herrn darzuthun. (Mistival allemand. Archives de Fribourg en date du vendredi 6 octobre 1499.)

(4) Frédéric de Chambrier, *Histoire de Neuchâtel*, page 324.

Jeanne de Hochberg et des Longueville. Mais, si l'on veut être juste, il faut tenir compte de sa situation extrêmement difficile entre des princes éloignés dont il ne pouvait attendre aucun appui efficace, et les partisans de Farel, que Berne protégeait avec menace d'intervenir par les armes, si on ne laissait le champ libre au réformateur. Frédéric de Chambrier lui-même, en racontant les actes de vandalisme accomplis à la Collégiale de Neuchâtel, le 30 octobre 1534, nous dit que lorsque Georges de Rive voulut interposer son autorité, on lui répondit que « lorsqu'il s'agissait du service de Dieu et du salut des âmes, il n'avait « plus à commander ». Le vote, ou *plus* comme on disait alors, du 4 novembre qui suivit et qui décida la question religieuse, fut imposé par Berne. Cet Etat s'opposa ensuite formellement au nouveau vote que le gouverneur se proposait de faire faire dans une assemblée plus nombreuse et plus régulière que la première.

Champion ardent de l'ancienne croyance, le sire de Prangins n'en aurait pas moins fini, selon Leu et plusieurs écrivains neuchâtelois et vaudois, par embrasser lui-même la foi nouvelle. Le premier de ces auteurs assigne l'année de 1537 à cette conversion que Boyve et Frédéric de Chambrier passent sous silence dans leurs ouvrages. Quoiqu'il en soit d'une abjuration qui, si elle est réelle, a tout l'air d'avoir été plus politique que religieuse, à la façon de celle de Henri IV, on ne voit pas que Georges de Rive en soit devenu plus sympathique aux partisans zélés du protestantisme. Farel, en particulier, ne parle du gouverneur qu'en termes malveillants dans sa correspondance avec Calvin et d'autres réformateurs. Deux années même après celle où Leu place l'abjuration du sire de Prangins, il se passa, à Neuchâtel, un fait qui dut être très pénible à l'amour-propre et à la dignité de ce lieutenant de Madame de Longueville. Des trois filles que Georges de Rive avait eues de son union avec Isabelle de Vaumarcus, l'une, Jeanne, avait épousé un gentilhomme vaudois, Claude d'Aillez, seigneur de Rosay. Pour des motifs qui ne sont que vaguement indiqués dans les actes, cette dame avait quitté mari et enfants pour aller vivre auprès de son père dans le château de Neuchâtel. Farel n'eut pas de repos jusqu'à ce qu'il eut obtenu le renvoi de cette femme à son mari, non du gouverneur lui-même, très peu disposé à ce renvoi, ni du Conseil, sans autorité pour ce qui se passait au château, placé en-dehors de sa juridiction, mais du gouvernement de Berne, qu'il fit intervenir dans cette affaire (1).

(1) Herminjard, *Correspondance des Réformateurs*, V. 15 janvier 1539, page 226.

Une autre fille du sire de Prangins, Françoise, l'aînée des trois sœurs, avait épousé, en secondes noces, Jean-Roch de Diesbach, de Berne, partisan si dévoué de la foi ancienne qu'il quitta sa ville natale l'année même de la réformation (1528) pour aller s'établir à Fribourg, où il fut rejoint, six ans après, par son frère, l'ancien avoyer Sébastien de Diesbach. Etabli à Grandcour, dans le château de son beau-père, Georges de Rive, Diesbach s'opposait avec ardeur à la prédication de l'Évangile dans cette seigneurie. Berne informa Georges de Rive qu'il eût, en qualité de vassal de ce canton, à mettre un terme aux agissements de son beau-fils (29 juillet). Et comme l'avertissement n'avait pas eu grand effet, on écrivit au bailli d'Avenches d'avoir l'œil sur Diesbach et de le punir à teneur des mandats (15 novembre 1539) (1).

La même année, Farel se plaignait du sire de Prangins à son ami Kuntz, de Berne, disant qu'il n'y avait, malgré ses promesses, rien à attendre de lui que de nouveaux obstacles à la propagation de l'Évangile (2). En revanche, les Soleurois, ces protecteurs et sauveurs de la foi catholique au Landeron, s'adressaient au gouverneur de Neuchâtel pour recommander cette ancienne baronie à sa sollicitude, comme à l'homme dans lequel ils avaient toute leur espérance (3).

Il est encore un point essentiel de la vie politique de Georges de Rive que les historiens neuchâtelois en général ont négligé d'éclaircir, c'est celui du choix qui avait été fait de ce gentilhomme vaudois comme gouverneur du pays, préférablement à bien d'autres qui auraient pu y prétendre, comme lui, ou peut-être plus légitimement encore.

De ces historiens, un seul, Boyve, a jugé à propos de nous en entretenir et allègue, outre l'expérience reconnue du sire de Prangins, le fait qu'il cumulait la qualité de vassal des comtes de Neuchâtel avec celle de bourgeois de Berne, c'est-à-dire du canton qui avait le plus contribué au rétablissement des Longueville. Or, il y a de l'élévation du sire de Prangins à la dignité de gouverneur une explication plus concluante à donner; c'est celle des services rendus par ce gentilhomme dans l'affaire du rétablissement. Ces services, que nous n'avons vu mentionner nulle part, nous sont révélés par une lettre encore inédite que Georges de Rive adressait à l'avoyer de Fribourg, Pierre Faulcon (Falk en allemand), vaillant capitaine doublé d'un homme d'Etat et d'un

(1) Herminjard V, page 360.

(2) Herminjard V, page 226.

(3) Ibid, page 94.

diplomate, dont nous avons déjà dit un mot dans notre notice sur Supersax à Neuchâtel, publiée dans cette revue.

Pierre Faulcon, fils et petit-fils de chanceliers de la république fribourgeoise, avait marqué, n'étant encore que l'un des quatre bannerets (espèce de Quatre-Ministres) de la ville de Fribourg, comme le plus grand ennemi de la France, à l'exemple de son ami le cardinal-évêque de Sion, Schinner. Mais après Marignan, Faulcon, le champion des papes Jules II et Léon X, est devenu celui de François I^{er} et de son ambassadeur en Suisse. Ce dernier n'était autre que le grand bâtard René de Savoie, le frère de la reine-mère, grand sénéchal, lieutenant général et gouverneur, pour le roi son neveu, en Provence. Le *traité de Fribourg* ou traité de paix perpétuelle (octobre-novembre 1516), qui, selon l'expression de Châteaubriand, n'aurait laissé aux Suisses que « l'honneur de verser leur sang pendant trois siècles sur les champs de la France », fut en grande partie l'œuvre de l'avoyer Faulcon (1). Aussi, à la demande de René de Savoie, ce magistrat s'était-il vu désigné par la diète de Fribourg (1516) avec l'amman Schwarzmaurer de Zoug, pour aller présenter le projet de paix à la signature de François I^{er} (2). L'avoyer de Fribourg était revenu de la cour de France avec le collier de la chevalerie, une pension et des présents renouvelés plusieurs fois dans la suite et qui ne se bornèrent pas aux trois douzaines de fromages de Bresse que René de Savoie lui envoyait de la ville de Tours, résidence de François I^{er} (le 22 novembre de l'an 1517) (3).

L'avoyer de Fribourg, pas plus que maint autre magistrat des Etats confédérés, n'était un Fabricius. Et ce n'était point pour obéir à une simple formalité qu'en février 1518 on imposait à Faulcon et à plusieurs

(1) Nous en donnerons la preuve dans un autre travail.

(2) *Eid. Abschiede an dem Zeitraum*, von 1500 bis 1520, bearbeitet von Anton-Philipp Segesser, p. 1014.

(3) La date de l'an manque comme presque toutes les lettres des ambassadeurs et ministres de France. Mais voici le texte de la lettre de René de Savoie :

Monss, l'avoyer de Frybourg, messire Pyerre Faulcon chevallyer mon bon et entyer amis à Frybourg.

Monsieur l'avoyer. En ensuyvant la promesse que vous feys l'annee passez, je vous envoie troys douzaines de fourmayges de Bresse, dont lune sera pour vous, une autre pour Madame l'avoyeres et la reste Je vous pry de la distribuer aynsy que bon Vous semblera à mes bons amys par della que byen coyneyssez. Et suite après mestre byen fortt recommande à Vous et à Madame l'avoyere sans oublier vostre fillye. Je m'en vays autant prier le Créateur Vous donner Monss l'avoyer l'accomplissement de vous desyrs, à Tours Le 17 novembre. Jay veheu des lettres quavez escriptes au Roy dont je vous scay merveilleusement bon gre et se contente très-bien de vous comme aurez pu entendre par ce quyl vous a escript et aussyn du bon vouloyr quyl a de se gouverner par votre bon advys et conseyll. Le tout entièrement vtre le batard de Savoye. *Recueil manuscrit de Guillaume de Praroman (1545)*.

de ses collègues le serment de ne pas accepter de cadeaux du duc de Savoie. Des recommandations analogues ne sont pas rares dans les recès des diètes. Pensionnaire de François I^{er} et distributeur de l'argent de France qu'il alla plus d'une fois quérir en personne à Lyon auprès de son ami René de Savoie, Faulcon paraissait particulièrement qualifié pour plaider la cause des Longueville que patronnait François I^{er} et qui n'avaient été dépouillés de leur comté qu'en raison de leurs attaches au prédécesseur de ce monarque.

Georges de Rive, qui s'était dévoué à la cause de ces princes, avait d'autres motifs encore de compter sur l'appui de l'avoyer de Fribourg; c'étaient les relations d'amitié et de parenté qui unissaient ce dernier à plusieurs familles neuchâteloises, les Merveilleux entre autres.

Jean Merveilleux (Wunderlich en allemand), cousin de l'avoyer Faulcon, devait son élévation au poste de châtelain de Thielle à la recommandation de ce haut magistrat, qui se porta caution pour lui auprès du bailli de Neuchâtel et des cantons suisses, réunis en diète à Lucerne, le 21 avril 1517⁽¹⁾. Les relations de Jean Merveilleux avec la famille Faulcon ne cessèrent point avec la mort du grand avoyer, arrivée en 1519, puisque nous le voyons, un quart de siècle plus tard, épouser sa fille Ursule, veuve de l'avoyer Peterman de Praroman et, après le trépas de celle-ci, avec une autre parente de Faulcon, Elisabeth de Praroman.

Cette alliance avec deux dames catholiques ne laisse pas d'étonner quand on pense au rôle que Jean Merveilleux, à l'exemple de son père Guillaume, joua pendant la révolution religieuse dont il fut l'un des plus chauds partisans. Mais avant de mettre son zèle au service de la réforme, Jean Merveilleux l'avait déployé dans l'intérêt des Longueville et avec assez de succès pour mériter de ces princes, à l'époque de leur restauration en 1529, le titre de conseiller privé et une lettre de noblesse, « la première, dit Frédéric de Chambrier, qu'aient conférée les *comtes de Neuchâtel* »⁽²⁾.

Des liens de parenté unissaient également la famille fribourgeoise des Faulcon à celle des Pontherose (Pontareuse). Grâce à la protection du vaillant avoyer, le chanoine de Neuchâtel et protonotaire Benoit de Pontherose recevait une mission des cantons auprès de François I^{er} et une

(1) *Eidgenössische Abschiede aus dem Zeitraum von 1500 bis 1520*, bearbeitet von Philipp-Anton Segesser, page 1050.

(2) Chambrier, *Histoire de Neuchâtel*, page 293.

autre à Rome (1). Le frère du chanoine, Loys de Pontherose, établi à Estavayer, adressait à l'avoyer Faulcon ses remerciements les plus vifs, accompagnés d'une somme d'argent qu'il jugeait propre à faire réussir certaine négociation secrète à la cause de Savoie.

Un autre ami et cousin de Pierre Faulcon était Jehan Bremond, châtelain du Landeron, qui invitait l'avoyer, ainsi que son frère Jehan, bailli de Grandson, aux noces de sa fille (2).

Mais entre Georges de Rive lui-même et les Faulcon, il existait des relations personnelles faciles à expliquer par les rapports nombreux de la famille Faulcon avec la ville de Payerne, dont elle tirait probablement son origine et qui était d'ailleurs, comme l'on sait, une des plus anciennes alliées de Fribourg. Ainsi la sœur de l'avoyer Pierre Faulcon, Anthoine ou Antonie Faulcone (c'est le nom qu'il lui donne dans ses lettres écrites en français), habitait la ville de la Broie et leur mère y était remariée en secondes noces avec le premier magistrat du lieu, Aymon de Torculari, comme l'appelle son beau-fils dans la lettre latine qu'il lui avait adressée en 1497 pour lui demander l'autorisation d'épouser Annette de Garmiswyl (3). Enfin, le frère aîné de l'avoyer Faulcon, Jehan, l'ancien bailli de Grandson, s'était fixé, depuis 1516, à Payerne, où son frère lui-même, l'avoyer, avait failli acheter une maison que lui offrait au prix de faveur de trois cents florins *son spécial amy Mestrauls* de Payerne (4).

Mais voici le texte de la missive de Georges de Rive à Faulcon, et que nous extrayons du recueil cité de Guillaume de Praroman, bailli de Romont pour leurs Excellences de Fribourg, et petit-fils de cette Ursule Faulcon, veuve Praroman, qui épousa en secondes noces Jean de Merveilleux :

(1) « C'est un homme adroit, instruit, qui connaît Rome. Il a été notre chanoine », écrivait le conseil de Fribourg à celui de Berne en date du 14 février 1519. Missival allemand du conseil de Fribourg, page 68.

(2) Monsyeur le secrétayre de Justice Pyerre Faulcon mon frère résydant à Frybourg. Mon très chyer frère je m'y recommande à vous de bon cœur. Jay maryez une fillie pour quoi sy vostre plaisir est, Je vous semoys aux noces quy se feront le dimanche devant careme entrant nomez le grand dimanche et sy vous plaict, mey feray cestui honneur je le veux recognaystre envers vous ce dyeu plaict a tyeulx cas ou ce plus grand aidant dyeu mon frère quy vous doinet lentyer de vous Bons desyrs à Neuffastel a Jedy VIII de febburryer. Les noupces se feront au Landerong. Ainsy jay Rescript à votre frère Monsieur le chastellayn de Granson. Votre frere Jehan Bremont chastellayn dou Landerong. (*Manuscrit de Guillaume de Praroman.*)

(3) *Provido et honesto viro Aymoni Detorculari, Consuli Paterniaci; patri meo ex corde dilectissimo.* (Lettre datée de Fribourg après la Purification, 1497. Manuscrit de Guillaume de Praroman.)

(4) Ibid.

A Monss Ladvoyer de Frybourg, Messyre Pyerre Faulcon, mô Bon Seygneur et frère.

Monsieur ladvoye tant et de sy Bon cueur que ferez puy a vtre Bonne grace moy recommandez Monsieur touchant ce de quoy mescriptuyles dernyerémét. Je en ay adverty Monseygneur, lequel ma faict responce comét je vous monsterrai Lung de ses jours. Le dict Seygneur accorde ce que me mandyez per vous lettres. Je fusse allez de compaygnie avecque mon frere Jehan, mays je suys attendans l'homme que envoyames devers Madame de Longeville et sistost estre venus le dict Je vous Ires trouver enpedant le terme. Je vous pryez me layser scavoir de vous Bonnes nouvelles. Long ma escript que Monss le bastard estoyt en chemin pour venyr en Pycardie pour ce aussy les devez scavoir, pourquoy vous pryé de me voulloyr advertyr pour aultant vous dys a Dyeu quy vous doinct Monss ladvoyez acôplissement de tous vous Bons desyrs que entres en Bonnes festez de Payerne le sambedy apres Noel. Je vous pryé que syl est nouvelles de nous ambassadeurs que me faictes participant. Je vous pryé me mander en quyel terme vous avez trouves laffayre de Madame de Louguevillez. Par le tout vtre bon frere Georg de Ryve (1),

(A suivre.)

ART ET ARTISTES NEUCHATELOIS

(Suite. — Voir la livraison de Février 1882, p. 33.)

AMI-JEAN-JACQUES LANDRY

1800 — 1856

Voici une véritable figure neuchâteloise, un *Montagnon* de vieille roche et sans alliage, actif, industriel, l'esprit éveillé, tout plein de gaieté et de cordialité, et qui s'étonnerait sans doute de se voir classé parmi les artistes dont nous nous honorons. Ce n'est que justice cependant de lui faire une place parmi eux.

L'art ne l'occupa, il est vrai, qu'exceptionnellement; industriel avant tout, il fût cependant sorti du cercle un peu étroit dans lequel il se

(1) Recueil manuscrit de Guillaume de Praroman cité.

mouvait, si les circonstances et le courant des idées l'eussent encouragé à pousser ses tentatives plus avant dans le domaine artistique.

Ami-Jean-Jacques Landry naissait au Locle le 9 juillet 1800. Son père, Jean-Jacques-Henri Landry, des Verrières, de Neuchâtel et du Locle, s'occupait d'horlogerie. La famille était nombreuse, les hivers longs et durs et l'on ne pouvait laisser longtemps les enfants à l'école; à peine dégrossis, on les installait à l'établi, auprès d'une fenêtre, d'où l'on pouvait voir quelque pente verte avec sa forêt de sapins dominant le vallon, une maison basse au toit gris et surbaissé et quelques vaches paissant dans les pâturages. Par le ciel couvert, ces sites sont moroses et jettent l'âme dans une lourde mélancolie, mais vienne un rayon de soleil et une trouée de bleu derrière les nuages gris, le paysage jurassien peut avoir sa gaieté. — Il ferait bon s'ébattre là-bas, près des sapins, avec les camarades ! Mais Ami-Jean-Jacques est à la besogne; c'est le quatrième fils de la famille, les aînés sont déjà grands et donnent l'exemple, le père dirige la ruche, il faut travailler, c'est la tradition de la famille et celle de la Montagne. — Quand on n'a que onze ans, c'est un peu dur de demeurer assis sur un escabeau pendant de longues journées, le corps penché sur une de ces minuscules pièces de métal qui doivent composer une montre. C'est dur quand le corps aurait besoin de courir et sauter, quand la tête galope sur quelque enfantin dada et qu'on ne peut bouger ! Ah les jeunes frères sont bien heureux de pouvoir vagabonder à leur aise !

Il était d'usage d'aller apprendre l'allemand dans quelque ville ou village de Suisse; le jeune garçon quitte l'établi et part pour Liestal, d'où il revient au bout d'un an pour entrer chez son oncle, Pierre-Frédéric Landry à la Chaux-de-Fonds, et y commencer un apprentissage de graveur d'horlogerie. Le goût pour le dessin s'était manifesté de bonne heure chez lui et cette vocation était celle de son choix. Quoique le travail de la décoration des montres fût encore assez simple à cette époque, il y avait là plus de variété, plus de fantaisie que dans toutes les autres parties de la fabrication horlogère, le côté inventif de cette vive nature y trouvait un peu de la satisfaction dont elle avait besoin. Travailleur et l'intelligence éveillée à tout ce qui concernait son art, il y fit de rapides progrès.

Son apprentissage terminé, il revenait au Locle et rentrait au sein de la famille pour y apporter sa part de travail, ses connaissances nouvelles, son talent. Le jeune homme était doué d'une activité qui ne demandait qu'à se dépenser. Bon fils, il secondait son père dans le combat

de l'existence, car la vie était difficile dans cette maison patriarcale, où tout un petit monde de frères et de sœurs plus jeunes s'agitait autour de lui. Allant gaîment au-devant d'une tâche qui eût peu convenu à d'autres, il prit sa part des soucis paternels et enseigna aux cadets ce qu'il avait appris ailleurs. La besogne se prolongeait souvent tard dans la soirée, mais il trouvait moyen d'en réserver une partie pour dessiner, lire et chanter.

Il est rare que les jeunes gens qui cherchent une distraction au travail manuel dans les choses de l'intelligence ne deviennent pas des hommes bons et utiles; leur esprit s'élève insensiblement, et un jour arrive où ils se trouvent armés pour une tâche supérieure qui semble surgir pour leur donner l'occasion d'employer les forces amassées et les récompenser de leurs efforts. Tel devait être le cas d'Ami-Jean-Jacques Landry.

Vers 1825, l'industrie horlogère des Montagnes neuchâteloises en était encore aux procédés les plus simples et les machines n'y avaient point fait leur apparition. Le jeune homme eut l'idée d'établir un balancier pour estampiller les cadrans de montre en or et en argent. De l'idée à l'exécution, il y a loin souvent; pour Ami-Jean-Jacques la chose était facile, sa jeunesse, sa verve, sa foi lui firent trouver les ressources nécessaires pour réaliser son projet et l'instrument en fer, avec vis d'acier, fondu à Besançon par Roy et Ganguillot, venait s'installer au rez-de-chaussée d'une maison du Crêt-Vaillant, le quartier du Locle où l'on dit qu'il ne faut pas prendre femme, parce que le sexe faible y bat les hommes, depuis la *Saboulée* des Bourguignons. La machine, la première de ce genre qui ait été installée dans les Montagnes neuchâteloises, était de force considérable; le jeune homme, il avait alors vingt-cinq ans, présentait son utilité et les services qu'elle devait rendre dans l'industrie locale. Le balancier d'A.-J.-J. Landry eut sa popularité, plus que cela même, sa célébrité. C'est à lui que MM. John et Marc-Louis Bovy eurent recours, en 1835, pour la confection de la grande et remarquable *Médaille de Calvin*, œuvre de leur frère, Antoine Bovy, un des maîtres de la gravure. Pendant six semaines ces Messieurs vinrent de la Chaux-de-Fonds au Locle, faire faire l'enfonçage du creux par le poinçon en relief qu'ils recuisaient dans la journée pour revenir le lendemain. Le balancier était mis en mouvement par quatre hommes. L'opération réussit merveilleusement. On connaît la netteté de cette admirable médaille, une des plus grandes qui aient jamais été exécutées (108 millimètres).

Ainsi que son balancier, Ami-Jean-Jacques eut sa popularité; il gravait lui-même les épreuves nécessaires à la fabrication des cadrans, burinant l'acier avec habileté, traitant le dur métal comme en se jouant; à la poigne que réclame ce difficile métier, il joignait l'adresse d'une main bien exercée. A côté de son industrie spéciale, il s'occupait à graver des cachets armoirés et autres et développait ainsi son goût artistique. Bon ouvrier et bon fils, il continuait à vouer à sa famille la même sollicitude et enseignait le métier de graveur à son frère cadet, M. Ulysse Landry, actuellement à Neuchâtel.

Le succès couronna cette vie de travail. Ami-Jean-Jacques, qui voulait se créer un intérieur, épousait, en juillet 1830, Mademoiselle Sophie Guyot.

C'est en cette même année que son talent artistique devait se manifester par deux œuvres chères à tous les Neuchâtelois.

On sait que le ruisseau du Bied, qui traverse le vallon du Locle dans toute sa longueur, arrivait au Col-des-Roches par un canal sinueux et se précipitait au pied de la montagne dans un gouffre sur lequel fut établi le moulin bien connu qui porte le nom de cette localité. En temps ordinaire, cette issue, qui suffisait à l'écoulement des eaux, ne pouvait absorber la quantité de celles qui résultaient de la fonte des neiges ou des pluies subites de l'été, les récoltes étaient souvent inondées, quelquefois même un lac clandestin arrivait jusqu'auprès du village. Un homme entreprenant et dévoué, Jean-Jacques Huguenin, conçut et réalisa le projet de percer le rocher à la base de la montagne qui termine le vallon du Locle au Col-des-Roches et de faciliter ainsi l'écoulement des eaux. Onze citoyens se joignirent à lui pour cette patriotique entreprise, heureusement terminée en 1806. C'est en souvenir de cette œuvre que l'on offrait, en 1830, une médaille commémorative au vénérable J.-J. Huguenin. A l'avant figure l'entrée de la trouée avec sa porte, surmontée des armoiries du Locle. En légende: *Monument dédié au patriotisme par la reconnaissance.* On lit sur le panneau central: *Galerie de 900 pieds exécutée aux risques de douze citoyens du Locle. L'un d'eux dirigea ces travaux patriotiques, les frais furent couverts par souscription, 1805.*

Lieutenant J. J. Huguenin, directeur, né en 1777

A. L. Matthey, né en 1736

A. Houriet » 1737

J. F. Houriet » 1743

D. H. Richard » 1752

<i>J. C. Ducrot</i>	, né en	1754
<i>D. F. Jeannot</i>	»	1759
<i>A. Savoye</i>	»	1763
<i>S. Faure</i>	»	1766
<i>P. H. Dubois</i>	»	1766
<i>D. Mathey</i> ,	»	1767
<i>H. Courvoisier</i>	»	1767

Le revers porte l'inscription: *A J.-J. Huguenin — Son nom, gravé dans le cœur de ses concitoyens du Locle, plus solidement que sur la pierre, sera toujours lié au souvenir d'une entreprise dont le succès augmenta leur prospérité. 1830.*

Cette médaille, exécutée par A.-J.-J. Landry et frappée en bronze, n'est point signée. Le motif de sa composition est froid, mais peut-être a-t-il été imposé au graveur.

Comment le modeste ouvrier, qui n'avait que des notions rudimentaires de la gravure en médaille, a-t-il pu réaliser cette pièce remarquable pour un début, c'est ce que lui seul eût pu nous dire, mais s'il avait l'esprit éveillé et ouvert à toute chose, sa nature tenait beaucoup de l'acier qu'il burinait, le travail et la lutte l'excitaient, un peu de gaieté et un refrain montagnard lui aidaient à franchir les pas difficiles.

Ce premier essai réalisé, il en commençait immédiatement un second, apportant à sa conception nouvelle l'expérience acquise et une audace de praticien consommé. Cette fois il mettait en scène un personnage, non de profil, mais de trois quarts, chose difficile où beaucoup ont échoué et qu'il réalisa, non sans succès, à l'occasion du troisième jubilé de la réformation neuchâteloise. Cette médaille porte à l'avvers le buste du réformateur, le corps de face, la tête un peu de trois quarts à gauche, coiffée du béret. — Inscription: *Guillaume Farel, réformateur*. Le revers est occupé par l'inscription: *Sanctifie-les par ta vérité, ta parole est la vérité. Saint-Jean XVII, 17 — 3^{me} Jubilé de la réformation à Neuchâtel. 1830.*

Il y a des degrés à tout. La médaille de Farel est une œuvre de talent, mais relatif; on y sent l'inexpérience et le manque d'études, le modelé est insuffisant, cependant elle a son cachet. Ce qu'il faut surtout mettre en évidence, c'est qu'un homme ait pu l'exécuter dans les conditions où il se trouvait, c'est-à-dire sans maître pour lui enseigner cet art tout spécial et même sans avoir eu autour de lui ces recueils, ces collections, ces publications artistiques, si abondantes aujourd'hui, dans lesquelles chacun peut meubler son intelligence et développer son

goût. Les praticiens comprendront notre admiration pour cet homme énergique auquel il n'a manqué que l'occasion de devenir un maître.

Ami-Jean-Jacques Landry, sans avoir pris part au mouvement insurrectionnel de 1831, était sympathique à la cause de l'émancipation du canton. La droiture de son caractère, son esprit, sa franchise lui avaient conquis l'estime de ses concitoyens du Locle, qui le nommèrent député au Corps législatif nouvellement institué et où il fit partie de la minorité.

Au commencement de 1831, des députés de tous les villages, réunis à Valangin, avaient réclamé plusieurs réformes au roi Frédéric-Guillaume III; celui-ci envoya le général de Pfuel à Neuchâtel, en qualité de commissaire et, sur son rapport, une grande partie des choses demandées furent accordées par ordonnance du 22 juin. Cependant, le 13 septembre suivant, une petite troupe de citoyens s'emparait du Château, les troupes fédérales occupaient la ville le 24 du même mois et, trois jours après, les insurgés capitulaient. Le 22 octobre suivant, le général de Pfuel, arrivé en hâte de Berlin, appelait les milices neuchâteloises sous les armes et en prenait le commandement après le départ des troupes fédérales. L'insurrection comprimée, le Corps législatif, voulant offrir un témoignage de reconnaissance au général de Pfuel pour sa mission pacificatrice de commissaire royal et de commandant militaire, lui vota une médaille d'or dont l'exécution fut confiée au graveur et député Ami-Jean-Jacques Landry.

Comment le patriote loclois accepta-t-il cette commande? Pensait-il, peut-être, que le mouvement insurrectionnel était une faute, ou l'artiste, séduit par l'idée de créer une œuvre nouvelle, fit-il taire un moment ses sentiments? C'est ce que nous ne saurions dire.

Cette médaille est une pièce d'or gravée en creux, sur laquelle Minerve est représentée assise et coiffée d'un casque, avec la légende : *Minerve sait porter le sceptre de Bellone*. L'avvers est occupé par l'inscription suivante : *A. S. E. le général A. H. E. de Pfuel, commissaire royal, le Corps législatif reconnaissant*.

L'œuvre artistique d'A.-J.-J. Landry consiste dans les trois ouvrages que nous venons d'indiquer et qui dénotent des aptitudes réelles, un talent qui fût arrivé à son épanouissement si les circonstances l'eussent favorisé. Le montagnard patient et tenace à l'occasion avait une imagination vive et sa tête pleine de projets l'emporta souvent dans différentes entreprises. En 1844, il s'éprend de l'idée de construire et, ayant renoncé à la gravure, il fait bâtir au Locle l'Hôtel du Commerce, dans les dé-

pendances duquel il établit une vaste salle pour réunions et fêtes, ainsi qu'un gazomètre, innovation qui prouve encore son esprit entreprenant. Mais l'intelligent industriel n'était qu'à moitié fait pour le métier de maître d'hôtel, cependant il réussit à attirer auprès de lui une partie de la population locloise. Ami-Jean-Jacques, on ne l'appelait guère autrement, devint le centre du groupe le plus avancé, la politique passionnait toutes les têtes et l'on en fit ici peut-être un peu plus qu'ailleurs... Où n'en faisait-on pas, du reste, de 1845 à 1848!

En 1851, l'Hôtel du Commerce détruit par un incendie, son propriétaire revint à sa vocation industrielle, mais atteint de douleurs rhumatismales, il dut renoncer peu à peu au travail. Cette ardente nature, dévorée d'activité, endurait la souffrance, mais non l'inaction. Il s'éteignait au mois de mars 1856.

Ami-Jean-Jacques Landry fut regretté de tous ceux qui l'avaient connu, son talent et ses qualités d'homme et de citoyen lui avaient conquis l'estime populaire. Enjoué et aimant à rire, il chansonnait spirituellement les hommes et les choses dans le patois montagnard, et ses mots plaisants ne sont point oubliés.

L'art de la gravure en médaille, popularisé par lui dans notre canton, est pratiqué aujourd'hui avec succès par son neveu, élève d'Antoine Bovy. — M. Fritz Landry a déjà consacré le souvenir de plusieurs citoyens et celui d'événements neuchâtelois contemporains par des médailles exécutées avec un talent qui s'affirme à chaque œuvre nouvelle.

(A suivre.)

A. BACHELIN.

MOTIERS-TRAVERS

NOTICE HISTORIQUE

(Suite. — Voir la livraison de Février 1882, p. 42.)

Les intérêts des six villages étaient alors les mêmes. Une bourgeoisie semblable à celle des Verrières qui vient d'être abolie, réunit de bonne heure les six communautés en une seule corporation. Mais peu à peu, à mesure qu'elles acquéraient chacune isolément plus d'importance, le lien existant entre elles s'affaiblit, de telle sorte qu'aujourd'hui il se réduit à la propriété de la maison de ville et d'une forêt appelée « la forêt des six communes ».

L'aspect extérieur de l'édifice était autrefois beaucoup plus pittoresque qu'il ne l'est aujourd'hui. Les deux arcades que l'on a utilisées récemment en vue de certains services publics, étaient ouvertes sur la façade principale. Il en existait deux autres encore à chacune des façades latérales. L'espace occupé aujourd'hui par le rez-de-chaussée était donc libre. On pouvait y circuler sans difficulté et il le fallait, car là se tenait le marché au blé. Sous les arcades étaient les Halles du Val-de-Travers. Le 29 décembre 1590 ⁽¹⁾, les six communes, représentées par leurs gouverneurs, obtenaient l'autorisation d'établir un marché public à Môtiers, « sur le vendredi de chaque semaine. Un tel marché ne serait « pas malséant au dit lieu, vu le grand ressort qu'il y a et le bon nombre de peuple qui y aborde de divers endroits, spécialement les jours « de dimanche. La plupart desquels, au lieu d'aller au presche, ouïr la « prédication du Saint Evangile, font servir le dit jour de marché, du-

(1) Archives des six communes. K. Marché concédé par Pierre Vallier, gouverneur du comté, et confirmé le 28 janvier 1623. En démolissant une vieille cheminée de la maison de ville, on a récemment dégagé une pierre commémorative sur laquelle est gravée, avec l'écusson de Môtiers, la date 1659. Cette date, il est à peine besoin de le dire, n'est pas celle de la fondation de l'édifice.

« rant les dits presches, ce quy apporte grand mépris à la parole de Dieu
 « et scandale aux voisins... Nous donc (Pierre Vallier), accordons, per-
 « mettons et octroyons aux dits du Vaux-Travers pouvoir faculté et puis-
 « sance de tenir dores en avant un marché public, tous les vendredis de
 « chacune semaine au village de Mostier, *au lieu accoustumé*, pour y
 « vendre, acheter et distribuer toutes denrées qui y seront apportées et
 « estalées, comme il se fait en autres lieux et jours de marché... Dé-
 « fendons expressément à tous marchands, merciers et autres quels
 « qu'ils soient de ne vendre, ni exposer aucune marchandise en vente,
 « au jour du dimanche, fors seulement aux dits jours de marché et de
 « leurs foires accoustumées, à peine d'estre chastier de l'amende...
 « Avons fait le présent octroy, tant pour les considérations ci-dessus,
 « comme pour dix escus d'or qu'ils ont baillé d'entrage... » Les foires
 annuelles de Môtiers étaient à cette époque au nombre de trois. Les
 paysans du Vaux-Travers étaient tenus « d'y mener quelques denrées,
 « selon la faculté d'un chacun, pour faire la dite foire, à peine d'estre
 « chastié à l'amende accoustumée. » (Voir la concession, en date du
 1^{er} novembre 1585, de la foire « dite froide », parce qu'elle avait lieu en
 hiver, le dix-huitième jour de mars. Archives des six communes, G.)

Les Halles de Môtiers et la place environnante avaient, déjà au XVI^e
 siècle, acquis une grande importance, ainsi que le prouvent ces docu-
 ments. Car c'était là que se donnaient rendez-vous les habitants de la
 vallée, pour échanger et vendre les produits de leur travail, les vendre-
 dis de chaque semaine et les jours de foire. Cette même place des Halles,
 dans les siècles suivants, devint encore en quelque sorte le forum, la
 place publique par excellence des six villages de la circonscription de
 Môtiers. Devant les Halles, on s'en souvient, avaient lieu les jugements
 publics, et là encore, à l'avènement de chaque nouveau règne, se réunis-
 saient les corporations de la vallée pour prêter le serment de fidélité au
 souverain. Une des solennités de ce genre les plus imposantes eut lieu
 le 10 novembre 1786. (Actes perp. f^o 159.)

Nous abrégeons. Laissant de côté les alliés naturels de Môtiers, nous
 nous bornerons à faire, à l'aide de quelques faits qu'il faut relever ici,
 l'histoire de la commune et du village.

Si la commune de Môtiers obtint dans le XIV^e siècle ses principaux
 droits et franchises, ce fut seulement dans le XVI^e qu'elle acquit la plu-
 part de ses propriétés, ainsi que la commune de Boveresse, avec laquelle
 elle fut associée jusqu'au 1^{er} janvier 1813. En 1513, sous la domination
 des cantons, les ambassadeurs des quatre villes de Berne, Lucerne,

Fribourg et Soleure accensent et donnent perpétuellement aux deux villages de Môtiers et de Boveresse un moulin, raise et bapteur sur la rivière de l'Areuse, moyennant une redevance de quarante émines de froment (1). Le 27 janvier 1553, un second moulin attenant au précédent est accensé par Jean-Jacques de Bonstetten, gouverneur du comté de Neuchâtel, aux deux villages, pour deux émines de bon froment (2). En 1526, Jean-Jacques et Renaud de Watteville, agissant au nom des très redoutés seigneurs Messieurs des douze cantons des ligués, cèdent aux habitants du village de Môtiers le four banal du village, moyennant deux muids de froment, blé commun croissant au Vau-Travers, ny du pire, ny du meilleur, raisonnable (3). Le 22 mai 1522, le bailli Niclaus Halter, d'Unterwald, agissant au nom des ambassadeurs des cantons, cède les communs pasquiers et la Prise de Sagneula aux deux villages, moyennant la minime redevance annuelle de quinze sols monnaie faible ! Sous le règne de Marie de Bourbon, duchesse de Longueville, en 1576, la commune fait l'acquisition du gros Bois de Bamp de Môtiers et du gros Bois de Boveresse, et en 1593, 1607, 1610, 1667, elle devient propriétaire d'autres forêts sises sur Môtiers et sur Boveresse, à des conditions tellement avantageuses qu'aujourd'hui elles nous paraîtraient dérisoires, si nous oublions que jusqu'au commencement du XVI^e siècle « chacun allait encore couper le bois dans la montagne comme on va puiser l'eau dans un ruisseau » (4).

Somme toute, l'occupation du comté par les cantons suisses (1512-1529) fut favorable au développement de la commune. Néanmoins ils avaient fait sentir bien rudement au Val-de-Travers qu'ils étaient les maîtres du pays (5). Irrités de ce qu'un certain nombre de Neuchâtelois s'étaient enrôlés sous les drapeaux du roi de France contre lequel les cantons combattaient en Italie, ceux-ci envoyèrent trois cents soldats au Val-de-Travers en exécution militaire. Condamnation des réfractaires à une amende de dix livres, et s'ils ne pouvaient payer, à un emprisonnement de vingt jours au pain et à l'eau, bannissement des chefs, confiscation de leurs biens et ordre donné au baillif de procéder immédiatement à un partage de ces biens avec les frères et sœurs, femmes et enfants des rebelles, — telles furent les mesures draconiennes et dignes

(1) Actes perpétuels, f° 3.

(2) Actes perpétuels, f° 3 et f° 4.

(3) Actes perpétuels, f° 5.

(4) Chambrier, page 315.

(5) Chambrier, page 266.

de la réputation dont jouissait déjà alors la justice de Berne, qui furent prises dans cette occasion. Heureusement ces mesures furent transitoires, car bientôt les cantons se montrèrent aussi jaloux de conserver et de faire respecter au besoin les libertés et franchises des communes, sans parler des coutumes du pays, qu'ils avaient été susceptibles et même injustes à l'égard des Neuchâtelois. Les Suisses des douze cantons n'avaient-ils pas eux-mêmes combattu les Français à Novare et versé leur sang pour eux à Agnadel? Mercenaires pour mercenaires, lesquels étaient les plus coupables?

Une affaire qui aurait pu provoquer un redoutable conflit entre l'empereur Charles-Quint et les cantons fut réglée à l'amiable pendant que ceux-ci occupaient le comté. Il s'agissait de la démarcation des limites de Neuchâtel et de la Franche-Comté. Les cantons réclamaient la garde du Val-de-Morteau, qui jadis avait appartenu au souverain de Neuchâtel⁽¹⁾. Ils allaient occuper le territoire contesté, lorsqu'une ambassade de l'empereur les arrêta. Mais celui-ci se vit contraint, pour les engager à se désister de leurs prétentions, de leur donner mille florins d'or. Le traité définitif fut signé à Môtiers le 2 septembre 1524⁽²⁾. Terminons cette digression en insistant sur la condition que stipulèrent les Suisses lorsqu'ils restituèrent Neuchâtel à la maison de Longueville, le 15 mai 1529: Les Neuchâtelois conserveraient tous les droits qu'ils tenaient des cantons.

La commune de Môtiers, dont la fortune s'était considérablement augmentée par toutes ces transactions, pouvait, au XVI^e siècle, inscrire dans ses rôles les noms de ressortissants déjà nombreux pour l'époque. Les familles dont les représentants habitaient le village étaient, à la date du 1^{er} janvier 1599, les suivantes: de la Tour, Rossel, Magnin, Bailliod, Girard, Verdonnet, Radet, Girardier, Motta, Simon, Jeanrenaud, Franel, Clerc, DuBods, Pettet, Garnachon, Boriod et d'Yvernois, en tout dix-huit familles et quarante-cinq communiens⁽³⁾.

Elle possède, dès l'an 1600, des fours et moulins banaux, une boucherie, une école, une église, outre ses propriétés mobilières et immobilières. Elle a ses reutes et gardes, ses bergers pour gros et menu bétail: chèvres, moutons, chevaux, brebis, pourceaux. Elle pourvoit à l'entretien des fontaines qu'elle établit dans le village. Elle a son ou ses

(1) Willemin. *Prieuré de Morteau*, page 32.

(2) Chambrier, page 289. Les deux parties réservèrent leurs droits sur les Brenets et le séquestre Wittel.

(3) Devoirs et droits des communiens. Actes perpétuels n^o 20.

guêts de nuit, « auxquels elle ordonne de crier les heures justes, sans les crier avant l'heure frappée, sinon qu'ils remarquassent que l'horloge fût arrêtée », et ses garde-foires, spécialement chargés de maintenir le bon ordre dans les jours de marché.

Les services publics s'étant de plus en plus compliqués, elle institue, le 1^{er} janvier 1664, un Conseil général composé de vingt-quatre membres, auxquels elle adjoint les deux gouverneurs et les quatre justiciers. Ce Conseil surveille l'administration des gouverneurs, des brevards et messelliers, des quatre forestiers, du fournier et des fonteniers. Chaque année, ces fonctionnaires sont solennellement assermentés. La même formalité religieuse est remplie à l'égard de tous ceux qui reçoivent de la commune quelque mandat jugé important. En 1718, elle fait l'emplette d'un poids public et d'un tambour. Elle a son « hôpital des pauvres », institution que nous retrouvons dans toutes les communes du pays. Chaque année un communier se chargeait du soin de loger les étrangers nécessiteux en voyage et leur donnait « la passade ». En échange de ce service public, il recevait 3 quintaux de paille, une certaine quantité de bois pour chauffer les pauvres passants et une gratification en argent s'élevant ordinairement à treize livres. Cet usage, qui était d'ailleurs imposé par les mœurs du temps, permettait à la commune d'être plus sévère qu'elle n'aurait pu l'être sans cette précaution, à l'égard des gueux et des rôdeurs, auxquels elle fait assidûment la chasse.

Ce n'est pas tout. Comme la commune remettait volontiers à ses ressortissants, et pour une année seulement, une partie des récoltes croissant sur ses propriétés, elle nommait des « diviseurs », personnages très importants, puisqu'ils devaient indiquer la valeur des productions de la terre dont les communiars avaient pu bénéficier. Quant aux relations qu'elle soutient avec les étrangers qui se fixent sur son territoire, elles ne sont pas précisément celles que notre XIX^e siècle s'efforce d'établir entre tous les habitants d'un même pays. Les étrangers à la commune ne sont pas encore au bénéfice du droit d'asile. Ils ne sont jamais que tolérés. La commune ne leur accorde l'habitation que pour une année, même lorsqu'elle est le mieux disposée, et encore a-t-elle soin de faire ses réserves. Elle exige des marchands qui veulent ouvrir boutique, non-seulement qu'ils payent une redevance annuelle, mais encore qu'ils demandent chaque année de pouvoir continuer à se livrer à leur commerce. Le contrôle qu'elle se réserve toujours le droit d'exercer s'étend aux mœurs des étrangers qu'elle admet au nombre de ses habitants, et aussi à leur science, s'il s'agit de personnages se vouant à

des professions libérales; preuve en soit le fait suivant : Le 6 janvier 1716, le sieur Pudazzi, médecin et chirurgien, ayant sollicité l'habitation dans le village, on décide de le recevoir pour six mois, en attendant qu'on connaisse son comportement et sa science. Il faut se transporter à cette époque, pour comprendre en quelque manière la raison de toutes ces mesures restrictives, incompatibles avec l'esprit de notre siècle. La commune, dans ce temps-là, devait veiller dans son ressort à tout ce qui, de près ou de loin, se rapportait à l'utilité générale, et c'est ainsi qu'elle était obligée, sous peine de livrer ses ressortissants au premier exploitateur venu, d'user d'une sévérité maintenant superflue, puisque c'est l'Etat qui, aujourd'hui, a l'œil ouvert sur tous les faits intéressant la santé et la prospérité publique.

Au commencement du siècle dernier, elle prend plusieurs fois l'initiative de plantations d'arbres. Ainsi en 1719, elle décide que chaque communier plantera deux saules et peupliers, et recevra pour deux arbres plantés un batz. C'est sans doute alors que Môtiers commença à s'entourer de ces beaux arbres dont la plupart, malheureusement, ont disparu depuis quelques années.

A l'occasion de l'incendie qui détruisit, en moins d'une heure, le 10 juin 1719, tout le village de Noiraigue, sauf l'Eglise et trois maisons, un règlement concernant la police du feu est proposé et adopté. Défense est faite de fumer tabac et d'allumer pipes par les rues, ny autre part que sous la cheminée. Elle organise même des battues générales, lorsque des animaux féroces, qui trouvaient encore un repaire dans les gorges profondes et les forêts de la montagne, font invasion dans la vallée. Le 1^{er} janvier 1690, elle alloue une gratification de six livres aux heureux chasseurs qui venaient de tuer quatre loups près de Môtiers.

Tous les faits qui précèdent et que nous avons recueillis dans les procès verbaux des séances communales de Môtiers, au milieu d'une foule d'autres que nous regrettons de devoir passer sous silence, nous prouvent qu'il y a deux siècles la commune était un véritable Etat dans l'Etat. Non-seulement elle a conservé ses anciennes franchises, elle en a encore acquis de nouvelles. Par ses protestations incessantes et son habileté à profiter des malheurs qui frappent ses adversaires, elle accroît peu à peu son pouvoir, et déjà alors il est facile de prévoir que le principe qu'elle représente finira par l'emporter sur toute la ligne.

Parmi les franchises qui furent octroyées aux communes du Val-de-Travers, comme d'ailleurs à toutes celles du pays, il en est une que les

nombreux amateurs du tir à la carabine dans le vallon nous sauraient mauvais gré de ne pas mentionner. Il s'agit du droit accordé le 10 mai 1500 aux tireurs de son comté par Philippe de Hochberg, droit qui fut confirmé, le 28 février 1523, par le baillif Oswaltos, agissant au nom de MM. des ligueurs. C'est en vertu du privilège que possédaient les ressortissants des communes et les hommes libres du comté de se réunir pour s'exercer au maniement des armes, que deux sociétés de tir se constituèrent à Môtiers dès le XVI^e siècle. L'une reçut le nom de Prix ou de Compagnie des Mousquetaires de Môtiers. Cette société se composait dans l'origine de tous les bourgeois de Môtiers, ayant fait leur première communion et jouissant de tous leurs droits civils et politiques. § 1, règlement du 17 juin 1835. L'autre, bien connue sous le nom d'Abbaye de Môtiers au Vaux-Travers, devint une véritable corporation. Ce fut le 4 juin 1688 que le Prix, et le 4 juin 1672 que l'Abbaye de Môtiers furent réorganisés. Nous disons réorganisées, car ces deux associations existaient depuis longtemps. Nous n'en voulons, pour preuve, que les lignes suivantes, que nous extrayons du premier registre de l'Abbaye : « Cy suivent les ordres dressés dans le noble corps de l'abbaye sur les anciens mémoires et documents qu'estoyent pour ce fait notés, afin de tant plus dresser, civiliser, façonner et tenir en bride les compagnons et Mousquetaires de cette dite confrérie au jeu et exercice de l'art militaire... revus et corrigés par les sieurs Maistre Lieutenant et douze juges de la dite C^{ie} sur celles réformées en l'an 1654 », signé Boy-de-la-Tour, notaire, secrét. de la C^{ie} (1). Ces deux sociétés sont encore aujourd'hui florissantes, et nous n'apprenons rien à personne en affirmant que le stand organisé comme il l'a été récemment avec ses cibles à petite et à grande distance, répond aux exigences de l'art moderne du tir.

Tous ces droits laborieusement acquis, la commune sait les maintenir avec habileté et persévérance. Ses relations avec les autorités seigneuriales sont en général respectueuses. Cependant elle ne craint pas de

(1) Le magnifique drapeau que possède l'Abbaye lui a été offert, le 17 juin 1824, par M. L.-Gaston Boy-de-la-Tour, qui venait d'être nommé abbé en remplacement de son père, M. Jean-Pierre Boy-de-la-Tour. Les repas pantagruéliques auxquels prenaient part les membres de la corporation lors de la réception d'un nouvel abbé sont demeurés justement célèbres.

Chacun sait que J.-J. Rousseau devint membre de l'abbaye de Môtiers. Il fit don à la corporation et « au Prix » de plusieurs beaux plats d'étain, de deux entr'autres avec l'inscription suivante : Donné par J.-J. Rousseau, l'année 1764. Le compte du caissier de l'abbaye, 7 juin 1764, en fait mention, Registre 2, f^o 169, en ces termes : « Payé Livres 2. 8. 1. au sieur ancien Favre de Boveresse pour avoir fait une troisième sibe pour tirer la passe d'étain que Monsieur J. Jaques Rousseau citoyen de Genève a donné à la Compagnie, vu qu'on l'a agrégé de la dite Compagnie, ce qu'il a accepté avec plaisir. »

leur opposer une résistance opiniâtre toutes les fois que le besoin l'exige. En voici, parmi bien d'autres, deux seuls exemples : Le capitaine et châtelain Henri Petitpierre (1708-1716), prétendit « que les gouverneurs de Môtiers et autres gens d'office vinssent à Couvet pour y prendre le serment ». Mais il avait compté sans son hôte. La commune s'assemble. C'était le 1^{er} janvier 1709, et il est résolu que les gouverneurs iraient dès le lendemain matin à Couvet pour représenter très humblement que par une usance pratiquée d'ancienneté et de tout tems immémorial sans interruption, ce lieu de Mostier étant le lieu du ressort du Vaux-Travers et les Hasles ayant été basties et établies par les six communautés pour y administrer la justice, que par ainsi les requérants prient M. le Capitaine de venir à Mostier pour prêter le serment à leurs offices et de les maintenir en telle usance et franchise qu'ils ont de toute ancienneté (1).

Le gouvernement avait décidé d'organiser, en vue de la police générale, une maréchaussée spécialement chargée, au nom du prince, de veiller au maintien de l'ordre. La commune de Môtiers chercha naturellement à se soustraire le plus longtemps possible aux injonctions réitérées de l'autorité seigneuriale. Elle répondit même, en date du 25 décembre 1768, par un refus formel, déclarant à cette occasion que sa volonté ferme et arrêtée était de continuer à faire la garde comme du passé et le plus exactement qu'il convient. Ce refus avait dû, on le comprend, indisposer le gouvernement. Aussi, quelques jours après, le 9 janvier 1769, la communauté, comprenant la nécessité d'agir avec plus de prudence, supplie le gouvernement de croire qu'elle recevra toujours avec le plus profond respect tout ce qui lui sera adressé de sa part. Mais à l'égard de l'établissement de cette maréchaussée générale, elle le supplie de ne pas trouver mauvais qu'elle ne puisse donner la réponse précise et sans condition qu'on lui demandait. Elle veut attendre la ratification par le souverain du projet élaboré et proposé par M^s. le gouverneur de Lentulus, le 19 novembre 1768. Quand cette ratification sera intervenue, elle se déterminera. Mais le 13 mai 1769, tous les obstacles étant levés et la résistance n'ayant plus sa raison d'être, la commune dut accepter les propositions qui lui étaient faites. La maréchaussée fut établie à Môtiers pour le terme de quatre ans. Chaque feu-tenant devait payer la somme de quatre batz. La commune supprima du même coup ses gardes et patrouilles ordinaires, tout en statuant que, quelque aug-

(1) Journal de Commune, 2 f° 239.

mentation qu'il plût à la seigneurie d'ordonner, la communauté ne serait toujours tenue de payer que quatre batz par feu-tenant.

Que l'on ne croie pas cependant que ces communiens, si tenaces dans toutes les questions relatives à leurs droits, fussent indifférents lorsque quelque calamité avait frappé leurs voisins ou leurs coreligionnaires. Les procès-verbaux des séances communales, et surtout les livres de compte des gouverneurs, mentionnent de nombreux secours accordés à des incendiés ou à d'autres malheureux. Ainsi, le 20 février 1722, elle donne deux escus blancs pour contribuer à payer la rançon de 147 florins d'empire de Jean-Jacques ff Daniel Petitpierre, « qui, suivant la lettre qu'on en a reçu, a été enlevé par des pirates et est présentement esclave chez les Turcs ». Quand les besoins sont grands, elle ordonne des collectes à domicile et s'inscrit elle-même pour des sommes importantes (50 livres, 10, 15 escus blancs). Mais c'est surtout dans les années 1703 et 1704 que la générosité de la commune de Môtiers et de ses sœurs du Val-de-Travers fut au-dessus de tout éloge. M. Gustave Petitpierre, qui est toujours si bien renseigné sur les questions intéressant la vallée, a bien voulu nous communiquer à ce sujet de nombreux faits que nous voudrions pouvoir relater tous. Les réfugiés de la réforme, car c'est d'eux dont il s'agit ici, arrivaient en foule dans le Val-de-Travers (643 en 1703 pour le seul village de Couvet). Quelques-uns sont désignés par leur nom (Favre, Vuagneux, Roche, Roquiât des Cévennes, Monnier, Bretenier, Jordan, etc., etc.). Ces victimes de l'intolérance religieuse furent accueillies en général avec empressement par les populations du Val-de-Travers, et les collectes que l'on fit en leur faveur dans les villages du vallon fournirent à un grand nombre de ces malheureux, qui se rendaient dans le Palatinat, dans la Hesse et surtout dans le Brandebourg, les moyens de poursuivre leur voyage. Mais il paraît que de prétendus réfugiés, abusant indignement de la charité publique, assaillirent bientôt les habitants du Val-de-Travers et la commune se vit contrainte d'interdire, le 3 août 1715, à tout communier d'abriter des pauvres étrangers, sauf à se voir privé, en cas de désobéissance, de tout bénéfice communal.

(A suivre.)

L. PERRIN, past.

INSCRIPTIONS CAMPANAIRES

DU CANTON DE NEUCHÂTEL

Suite. — Voir la livraison de Novembre 1881, pag. 266.)

PONTS-DE-MARTEL : III.

FVT TENVE PAR CLERIADVS DE RAI PRIEVR COMMENDA-
TAIRE DE GIGNAC ET POLINE DE VERGI DAME DE VIRY 1562

Avec un écusson palé d'argent et d'azur de six pièces, surmonté d'un chapeau de prier, au dessous le mot : VIRY. Légende : *In domino consolor* « En Dieu je me console. »

ROCHFORT : I.

LES GOVVERNEVRS DE 1754 :

I. IAQVET

ET I. P. PINGEON

ET CEVX DE 1755 A. BEGVIN

ET A. RAVENEL

M. H. MONTANDON MINISTRE

M. F. DE PERROT MAIRE

LES SIEVRS COMVNERS MEMBRES DE LA JVSTICE SONT

B. DES CŒVDRES LIEVTENANT

I. BOREL GREFFIER

I. I. RENAVD DIT LOVIS JVSTICIER

I. I. PINGEON JVSTICIER

I. BEGVIN SAVTIER

LES S^{rs} ANCIENS DEGLISE SONT

A. BEGVIN
 P. NICOLES
 I. RENA VD DIT LOVIS
 S. BLANC
 P. BEGVIN.

La cloche porte encore un magnifique écusson aux armes de Rochefort: *d'or écartelé de gueules à la bordure de sable chargée de 8 besants d'or.* Le chef en est surmonté d'une rangée de fleurs de lys.

ST-SULPICE. — Il vaut la peine de citer cette inscription :

REFAITE EN MAY 1820 AUX FRAIS DE
 L'HONORABLE COMMUNE DE ST-SULPICE
 AVEC LES DÉBRIS DE CELLE DONNÉE EN
 1802 PAR M^r C. D. DE MEURON GENERAL
 AU SERVICE D'ANGLETERRE QUI A ETE
 FONDUE PAR L'INCENDIE QUI EUT LIEU
 LE 22 AVRIL 1820.

VERTUEUX ET RESPECTABLE M^r A. PERRIN
 BOURGEOIS DE NEUCHATEL ETANT ALORS
 POUR NOTRE BONHEUR PASTEUR DE CETTE
 PAROISSE.

GOUVERNEURS DE COMMUNE M^{rs} L^s S^l REYMOND
 ET C^s D^l REYMOND ANCIEN.

Encore ici aucune mention de la Divinité ni des graves et importants offices réservés à la cloche ; l'homme seul est en évidence et l'adulation, chose curieuse, est le plus servile à l'égard de la personne qui aurait dû la repousser avec le plus d'énergie, c'est-à-dire le pasteur de la paroisse.

Les autres cloches dont les inscriptions rentrent dans cette division spéciale sont : AUVERNIER I et II. — BODEVILLIERS I. — BOUDRY, hôtel de Commune. — BUTTES II. — CERNIER I. — CRESSIER (cloche de 1846). — ENGOLLON I et II. — FONTAINES I. — HAUTS-GENEVEYS. — LIGNIÈRES I et II. — LOCLE N^o 5. — MONTMOLLIN. — NEUCHATEL : (Collégiale II);

Temple du Bas; les deux cloches de la tour de Diesse. — PESEUX. — ROCHEFORT II. — SAVAGNIER I et II. — SAINT-AUBIN II. — SAINT-BLAISE II. — SAINT-MARTIN II et III. — VALANGIN III, cloche de la Bourgeoisie. — VERRIÈRES I et II.

10° *Allusion à la fonte de la cloche.*

Dans tout le canton je n'ai trouvé qu'une seule cloche dont l'inscription fasse allusion au travail du fondeur : c'est précisément la II de CERNIER où se lit cette singulière devise :

SI MON CORPS SE TROUVE
ENDOMMAGÉ LAPOTICAIRE
MEDECIN ET CHIRURGIEN NY
FONT RIEN LE FEU ME FAIT
VIVRE LE FEU ME FAIT
MOURIR.

11° *Légende incompréhensible.*

La cloche I de BOLE porte sur le couronnement les lettres, chiffres et signes suivants, qui constituent une énigme dont personne dans la localité n'a pu me donner la clef :

L 24 ³/₄ ★ B & 15 (1).

En dehors de ces diverses catégories d'inscriptions, nous en trouvons un certain nombre dont le caractère principal est l'aridité et qui n'ont d'autre but que de formuler une mention de propriété, circonstance qui ne manque pas de paraître singulière si l'on songe qu'une cloche est un instrument dont il n'est pas difficile à première vue de déterminer le propriétaire.

Voici quelques spécimens de ces sortes de textes :

AUVERNIER : I et III.

J'APPARTIENS A L'HONNORABLE
COMMUNAUTE D'AUVERNIER.

(1) Depuis lors M. Bournet, fondeur de cloches à Morteau, que j'avais consulté à ce sujet m'a donné l'explication suivante : Lignes 24 ³/₄ bord, et renforcé d'un quinzième de ce bord.

CORNAUX : I.

DEDIEE.... A LVSAGE DE LA PAROISSE DE CORNAVX
A QVI ELLE APPARTIENT.

LIGNIÈRES: Maison de Commune.

J'APPARTIENS A LA CNE DE LIGNIERES.

SAVAGNIER : II.

J'APPARTIENS A LA COMMUNE DU GRAND ET PETIT SAVAGNIER.

SAINT-AUBIN : II.

..... AVX PAROISSIENS DE LEGLISE DE SAINT
AVBIN LE LAC AVXQVELS IAPAR
TIENS DEPVIS 1745...

VALANGIN : III.

CETTE CLOCHE APPARTIENT AV VERTVEVX CORPS DES
BOVRGEOIS DE VALENGIN.

Puis viennent :

BOVERESSE : I et II.

COMMUNE DE BOVERESSE.

CERNIER : Maison de Commune.

COMMUNE DE CERNIER.

CORNAUX : II et III.

PAROISSE DE CORNAUX.

COTE-AUX-FÉES : II et III.

COTE-AUX-FÉES 1874 ET 1875.

COUVET : I.

COUVET.

COUVET : III.

COMMUNE DE COUVET.

FONTAINES.

PAROISSE DE FONTAINES
ET DES HAUTS-GENEVEYS. 1871.

GORGIER : Collège.

CNE DE GORGIER.

MONTALCHEZ

COMMUNE DE MONTALCHEZ.

NOIRAIGUE I.

A LA COMMUNE DE NOIRAIGUE.

- NOIRAIGUE : II.
COMMUNE DE NOIRAIGUE.
- PAQUIER : I.
MUNICIPALITÉ DU PAQUIER.
- PAQUIER : II.
PAQUIER.
- PESEUX : II et III.
PESEUX.
(Avec les armes de la Commune).
- PLANCHETTES : II.
COMMUNE DES PLANCHETTES.
- SAINT-BLAISE : I.
PAROISSE DE SAINT-BLAISÉ.
- VERRIÈRES : I et II.
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHATEL
MUNICIPALITÉ DES VERRIÈRES.
- VILLIERS : Collège.
VILLIERS 1861.

Il ne faut certes pas de grands efforts d'imagination pour composer des inscriptions de cette nature. Dans quelques-unes certaines légendes telles que des passages bibliques ou la nomenclature des fonctionnaires communaux en diminuent quelque peu l'aridité.

(A suivre.)

Ch.-Eug. TISSOT.

MILICES NEUCHATELOISES

(1799)

(AVEC PLANCHE)

Nous devons à l'obligeance de M. Ulysse Mathey-Henry la communication du croquis d'Abraham Girardet que nous donnons aujourd'hui. Cet officier, l'épée nue, a posé devant l'artiste, mais le dessin interrompu laisse certaines parties indécises, les aiguillettes, par exemple; nous n'avons pu voir non plus s'il existait une contre-épaulette. Ce milicien a son allure digne et sa tenue ne cède en rien à celle des troupes des grandes puissances.

A. B.

MUSÉE NEUCHATELOIS.



Milices Neuchâtelaises 1799. - Officier.
d'après un dessin d'Abraham Girardet.



ART ET ARTISTES NEUCHATELOIS

(Suite. — Voir la livraison de Mars 1882, p. 64.)

HANS RYCHNER

1813 — 1869

Jusqu'à ces derniers temps, les architectes ne signaient point leurs constructions et l'on ignore trop, généralement, les noms de ceux qui ont fait les monuments de toutes les époques que nous admirons dans nos villes et nos bourgs. Que de cathédrales, d'églises, de châteaux, d'hôtels de ville et de maisons anonymes ! A défaut de noms, nous n'avons souvent pas un souvenir, pas une légende même, rien qui puisse fixer notre reconnaissance.

On a dit de notre époque qu'elle était celle des réhabilitations et de la justice. Certaines recherches historiques et archéologiques prouvent assez cette appréciation ; notre sentiment d'équité autant que notre curiosité nous poussent à remettre en évidence bien des choses oubliées et à verser un peu de lumière sur celles que l'ombre avait injustement recouvertes. C'est ce sentiment particulier qui nous porte à rechercher dans cette étude, sur l'art et les artistes neuchâtelois, la part de nos architectes dans le développement de nos villes. Si nous ne pouvons le faire ici pour les époques passées, commençons-la du moins par la nôtre, et notons tout d'abord quelques traits de la vie d'un homme que son séjour dans notre canton, ses travaux, les sympathies et la famille qu'il y a laissées nous permettent de revendiquer un peu comme Neuchâtelois, malgré son origine suisse allemande.

Hans Rychner naissait à Aarau en 1813. Son père, un modeste tanneur, suffisait à grand'peine à l'entretien d'une nombreuse famille. On ne pouvait passer bien du temps à l'école, ni mener la vie joyeuse des enfants fortunés, s'ébattre de longues journées dans la

flânerie des premières années, croître à son aise en plein air et en pleine liberté. A peine en âge de raison, il fallait choisir un état, entrer en apprentissage, travailler durement et prendre la volée loin du nid paternel. Hans aimait à crayonner, à tracer des lignes, à figurer une maison ou un ornement; ces dispositions naturelles engagèrent son père à lui donner une vocation en rapport avec ses goûts, en conséquence, on le plaça chez un tailleur de pierre, à Aarau, où il fit son apprentissage. — Puis un beau jour, le sac au dos, plein de force, d'espoir et de gaieté, le jeune homme prend la route d'Allemagne à la recherche de l'ouvrage.

Le roi Louis rebâtissait Munich et voulait en faire la capitale artistique de l'Allemagne, de tous côtés affluaient les ouvriers attirés par la renommée des merveilles qui s'y édifiaient. Les nombreux monuments qui, à partir de 1825, remplacèrent les vieilles constructions du moyen âge, eurent un moment leur éclat. Au lieu de pousser au développement d'une architecture originale, en rapport avec le climat et les besoins d'un pays et d'une époque, les artistes, s'inclinant devant le caprice royal, se contentèrent d'être des imitateurs du passé de toutes les écoles et élevèrent sur les bords de l'Isar des temples et des palais grecs et romains; on copia des monuments de Venise, de Florence et de Pompeï. La patine du temps n'a pas encore pu enlever l'étrangeté du rôle de ces dépayés.

Le grand maître de l'architecture, le baron de Klenze, élevait la Glyptothèque, ou musée de sculpture, froid parallélogramme avec portique à colonnes doriques supportant un fronton, et la Pynacothèque, ou musée de peinture, vaste construction de forme oblongue, terminée par deux petites ailes. Les rues s'élargissaient, et en même temps que s'élevaient une quantité d'édifices publics, de nombreuses maisons particulières surgissant de partout transformaient complètement la capitale de la Bavière.

Le jeune tailleur de pierre ne pouvait trouver un meilleur champ d'activité, la fièvre de bâtisse était générale, il put donc vivre de son travail et mettre en réserve une somme assez ronde. Tout en taillant ses blocs, une idée avait surgi dans sa tête, celle d'édifier aussi, de créer des monuments comme ceux qu'il voyait naître de toutes parts... Mais comment y arriver? Il y avait une école d'architecture à Munich, pourquoi n'y entrerait-il pas? Ceux qui ont connu Hans Rychner comprendront que cette robuste nature suisse allemande devait être doublée de volonté et de tout ce qu'il faut pour s'élever du modeste rang d'ou-

vrier à celui de créateur et d'artiste. Tout en s'occupant de son métier, le jeune homme n'avait point négligé le dessin dans lequel il trouvait une distraction et un repos. Entré comme élève à l'école d'architecture, il s'y faisait remarquer par son assiduité et, après six mois, sur les rapports favorables de ses professeurs, il obtenait de sa ville natale un subside qui lui permettait d'abandonner complètement sa première vocation pour se livrer entièrement à l'étude de son choix.

L'école de Munich, s'inspirant du passé grec et romain, avait constitué une manière bâtarde et sans originalité, dont le succès ne dura pas longtemps, mais qui étouffa plus d'un talent sous sa pression académique. Si l'élève avait pu voir d'autres écoles, il eût sans doute moins cru aux principes dont il s'était imprégné, et eût enrichi ses connaissances des qualités aimables qui font défaut aux constructions de la capitale de Bavière. Mais il fallut rompre subitement avec les études pour reprendre la route du pays natal où l'appelait sa famille demeurée sans soutien depuis la mort de son chef. Obéissant à un pieux devoir, il abandonna des projets de voyage qui eussent complété et modifié la nature de son talent et entra dans la carrière pratique, afin de venir en aide à ceux qui comptaient sur lui.

Nous le trouvons à Neuchâtel en 1836, où il entre comme employé chez M. Louis Châtelain, architecte; il s'est toujours souvenu avec plaisir du temps passé chez lui et des précieux enseignements qu'il tira de son séjour dans cet atelier.

Il passe de là à Fribourg, où il s'associe avec l'intendant des bâtiments de ce canton, M. Jacques Weibel, l'un de ses camarades de Munich. Il restaure à Fribourg la villa de la famille de Diesbach, la Poya, située rue de Morat et très admirée à cette époque, et une église à Massonens, dans le district de la Glâne; il s'occupe aussi de la restauration de plusieurs anciens châteaux. Le Corps de garde et le Collège de Morat, construits sur ses plans, ont le caractère de l'école dont H. Rychner était l'élève. La pratique de son art le porte du reste à s'en affranchir, car s'il n'avait pu le faire par les voyages, il suppléait à cette lacune par l'étude d'ouvrages spéciaux. La différence entre les matériaux de construction employés à Munich et ceux de la Suisse devait aussi modifier sa manière.

Marié en 1840, il venait se fixer à Neuchâtel en 1847. A partir de ce moment commence pour l'architecte une période d'activité dont la preuve demeure aujourd'hui dans une quantité de constructions publiques et particulières de notre canton.

H. Rychner était un constructeur de talent, qualité qui fait souvent défaut à bien des architectes de notre époque, il possédait à un haut degré la connaissance des matériaux et celle de leur judicieux emploi. Chez lui le côté pratique l'emportait sur celui du beau extérieur, cela se remarque dans les plans de maisons d'habitation qu'il a exécutés.

Les vitraux et les statues de fontaines de nos vieilles villes suisses nous ont conservé l'image des Confédérés des XVI^e et XVII^e siècles. Plus forts qu'élégants, un peu obèses, avec de puissantes musculatures, des têtes mâles souriant sous leurs barbes héroïques. Hans Rychner était de leur race, un vrai banneret au sang vermeil et à la voix sonore, presque rude, mais toute pleine de bonhomie et de cordialité, attirant à lui par sa manière franche. On se rappelle avec plaisir cette sympathique figure trop tôt enlevée à l'affection de sa famille et de toutes ses connaissances. Les qualités de l'homme contribuèrent un peu à son succès et beaucoup à sa popularité; il était devenu de ceux qu'on aime à rencontrer.

Ses principales constructions sont les suivantes : Le Collège industriel de la Chaux-de-Fonds — le Collège des filles à Neuchâtel, inauguré en novembre 1853 (une médaille de petit module, par un des frères Bovy, consacre le souvenir de cet événement) — le Collège de Bienne, ceux de Nidau, Douanne, la Neuveville, Gléresse, St-Imier, Villeret, Serrières, Cudrefin, Boudry — l'Observatoire cantonal à Neuchâtel — les hôpitaux de Bienne et de St-Imier — le Temple allemand à la Chaux-de-Fonds — l'Hôtel des Postes au Locle, à la suite d'un concours — l'Hôtel Bellevue à Neuchâtel — la Loge maçonnique à Aarau — le Musée Léopold Robert à Neuchâtel — le Quartier neuf au Locle — le Pénitencier de Neuchâtel — l'Hospice Montagu à la Neuveville — l'Hôtel des postes à Neuchâtel.

Parmi les constructions particulières nous citerons : les maisons de Roulet au Faubourg du lac et Faubourg de l'hôpital à Neuchâtel — la maison de M. Aug. Mayor à la Maladière — la maison de M. Aug. Robert à l'Evole (ci-devant maison du colonel Denzler) — maison Loup, rue de l'Orangerie — maison de M. W. Aichler, place du Gymnase — maison Wimmer à Thièle (actuellement Röthlisberger) — maison de M. Ami Sandoz à la Chaux-de-Fonds — villa Monnin-Japy à Bienne.

Il a en outre restauré un grand nombre de maisons particulières dans les montagnes neuchâteloises, au Val de St-Imier, à Bienne, Langenthal, Herzogenbuchsee, la Neuveville, dans le Vully et dans le canton de Neuchâtel.

Ses qualités de critique étaient appréciées et le firent nommer plu-

sieurs fois comme juge dans des concours, entr'autres dans celui des plans du palais fédéral. Il fut aussi juge des concours pour la construction de l'Hôtel-de-Ville de St-Gall, de l'Ecole cantonale à Berne, dans celui du Nouveau Quartier et des nouveaux quais à Zurich et enfin pour l'Ecole polytechnique dans cette dernière ville. Il a fait partie des commissions techniques de Neuchâtel et de celles de l'Etat dans lesquelles il rendit de grands services.

H. Rychner, alors qu'il était tailleur de pierre, avait exécuté plusieurs monuments funèbres et s'y intéressait particulièrement. Au moment où il se fixait à Neuchâtel, il remarqua avec étonnement qu'il n'existait aucun monument de ce genre dans notre cimetière et demanda qu'on rapportât un règlement qui interdisait l'emploi de la pierre. Ce ne fut pas sans peine qu'il l'obtint. Depuis trente ans, cette nouvelle industrie a procuré du travail à beaucoup.

H. Rychner était emporté par la mort en 1869, dans toute la force et l'activité de sa vaillante nature.

Il faut laisser à de plus qualifiés le soin de se prononcer sur l'ensemble de son œuvre. Tous les arts ont leurs principes, leurs traditions et leurs lois que les praticiens seuls connaissent. On peut aimer ou ne pas aimer un monument à première vue, avec le bon sens et le goût ; il faut plus que cela pour juger. Tous reconnaîtront cependant que ses constructions ont un caractère particulier, une force un peu massive, souvent monumentale, mais dégagée des agréments que l'école française contemporaine a fait adopter partout. L'artiste eût peut-être pu, aussi bien que d'autres, en égayer son style, mais n'oublions pas que derrière l'architecte il y a le plus ou moins d'argent qui ramène trop souvent les plus aimables conceptions à la froideur du pratique et que ce n'est pas toujours par les constructions qu'il a édifiées qu'on peut juger le côté inventif d'un architecte. Les nombreux plans laissés par H. Rychner pourraient prouver qu'il possédait des qualités que les circonstances ne lui permirent pas de développer. Le but d'un édifice le préoccupait avant toute chose et il a réussi plus d'une fois à le réaliser d'une manière remarquable ; nous citerons comme exemple notre collège des jeunes filles, un des mieux distribués dans son ensemble et ses détails qui se puissent voir.

La bonté et la bienveillance de l'homme ne sont point oubliées et la mémoire de cet excellent citoyen demeure dans le souvenir de tous ceux qui l'ont connu. Il savait, à l'occasion, se contenter d'un modeste rôle et paya sa dette à la patrie en qualité de simple artilleur, sans que

l'épaulette d'or ou même le galon de laine ait pu éveiller ses légitimes ambitions.

Un de ses fils, M. Alfred Rychner, suit avec succès la carrière paternelle et a déjà construit plusieurs édifices dans notre canton et dans ceux de Berne et de Vaud; nous citerons en particulier le collège du Locle et celui des Verrières. Ce dernier est recommandé comme type par la Direction de l'Instruction publique. Citons encore l'hôpital de Moutier-Grandval, la transformation de la Maison des Orphelins à Neuchâtel en Hôtel municipal, les trois maisons ouest du massif des terrains de l'Évole, à côté de la banque de M. G. Berthoud, la maison Clottu-Garraux au Faubourg, celle de M. le Dr Virchaux à la Boine, celle de M. A. Clerc à Comba-Borel. Il a travaillé en collaboration avec M. Léo Châtelain à la gare de notre ville.

Un autre fils de H. Rychner, M. Adolphe Rychner, directeur d'une fabrique de travaux en ciment, a contribué à leur introduction et à leur application dans le bâtiment, dans les constructions agricoles et celles du génie civil.

A. BACHELIN.

MOTIERS-TRAVERS

NOTICE HISTORIQUE

(Suite. — Voir la livraison de Mars 1882, p. 71.)

Les temps étaient particulièrement difficiles. D'abord depuis quelques années les récoltes avaient manqué, il y avait disette même de fourrage, et la commune, le 4 mai 1715, avait dû autoriser ses ressortissants et leurs gens « à aller cueillir et arracher la feuille du may et à prendre les branches de bois de fau ou hestres à la coste de Ryaux de dessus la Vy-Neuve, mais sans haches, ny serpes ou autres glèves pour couper les branches, se devant servir seulement des mains pour rompre et arracher les dites branches. » Puis, le pays tout entier était encore sous

l'impression de la seconde guerre de religion et subissait le contre-coup des événements qui en furent la conséquence immédiate. Au moment où les hostilités commencèrent, le 27 avril 1712, la commune décida de choisir 4 hommes et d'en tirer au sort 2 autres entre 6 désignés pour aller au secours de Leurs Excellences de Berne. « Le 28 juillet 1712 (ainsi « 10 jours après la paix de Baden), au sujet de la fausse alarme que « nous avons eu la nuit passée dans un temps de guerre comme celui-
« ci, — nous citons textuellement le journal de commune — on arrête
« de faire revenir tous les communiers et hommes portant armes qui
« sont hors du village, dans huit jours pour rendre son devoir et pren-
« dre les armes en cas d'attaque et d'alarme. De plus on achètera 50
« livres de poudre et 100 livres de plomb pour distribuer à tous les com-
« muniers et hommes portant armes de la commune. Des patrouilles
« seront organisées... On constate que 8 hommes se trouvent à la guerre
« de LL. EE. » La commune décide de les entretenir.

Dans la séance réglementaire du commencement de l'année 1713 (2 janvier), on leur accorde « 5 batz de bon-an pour boire à la santé de la commune, et ceux qui ne voudront pas l'accepter n'en auront rien. » Sur un ordre de la seigneurie, le secrétaire de la commune dresse, le 19 juin 1713, « le rôle de ceux qui avaient été tués, blessés, faits prisonniers et qui avaient perdu leurs armes, hardes et équipages à la guerre de Berne de l'année passée. » Et on indique « Claudy Jeanrenaud-Peliot qui a été bruslé le jour de la bataille de Vилlemergue (25 juillet 1712) par la poudre des ennemis : Ses habillements ayant été entièrement bruslés par son corps, et bruslé au visage et autres endroits, et particulièrement la main droite de laquelle il en a des doigts estropiés. Claudy Clerc eut en cette bataille le bois de son fusil cassé, et Joseph Boy y perdit une paire de culottes de peau neuves et des bas. » D'autres réclamations tardives furent présentées à la commune. Le 1^{er} janvier 1715, cette dernière décide d'indemniser le sieur François Baillocl qui a eu un homme à la guerre de Berne au camp de Payerne pendant 15 jours.

Telles sont, à notre connaissance du moins, sans parler de l'occupation du comté par les cantons, les seules relations que, d'après les journaux de commune, les habitants de Môtiers et du Val-de-Travers aient soutenues avec les Suisses, leurs alliés. Certains historiens ont affirmé que dans les guerres de Bourgogne, le prieur de Môtiers entretenait des relations secrètes avec Charles le Téméraire et favorisait son parti. Ce fait, s'il est exact, nous expliquerait, sans doute, pourquoi l'avant-



garde bourguignonne s'aventura dans la haute vallée qui aboutit par les Verrières au Val-de-Travers. Mais à supposer même que le prieur fût favorable à la cause du duc, son influence dans le vallon n'était plus, à bien des égards, à la fin du XV^e siècle, que celle d'un simple particulier, et pour quiconque se souvient de l'enthousiasme avec lequel le peuple neuchâtelois se déclara pour les confédérés, il n'est pas douteux qu'il ne se trouvât bon nombre d'hommes d'armes du Val-de-Travers dans la troupe qui, sous les ordres de Henri Matter de Berne, défendit vaillamment la tour Bayard. Mais venons-en, sans tarder, à des entreprises moins belliqueuses, et après avoir dit un mot des expéditions guerrières auxquelles les habitants de la châtellerie ont pris part, entretenons-nous des arts de la paix. Avant tout, nous donnerons quelques courts renseignements sur les nombreuses fontaines que la commune de Môtiers fit établir dans le village et dans les environs.

Quel est l'explorateur de nos montagnes qui n'ait souvent, dans les chaudes journées de l'été, remercié l'aimable naiade qui tout à coup et au moment où il s'y attendait le moins, a éteint sa soif, en lui offrant l'onde pure et fraîche qui s'échappe de la fontaine des Dijons? Qui ne s'est quelquefois demandé à quel heureux concours de circonstances il devait de pouvoir se désaltérer au haut d'une côte rocailleuse et desséchée par le soleil de juillet? Eh bien! cette source, que les habitants de Môtiers connaissent tous de vieille date, coulait déjà il y a plus de deux siècles dans le modeste bassin en pierre sur les bords duquel ils se sont un instant assis pour reprendre haleine. Le 10 août 1711, la commune en fit lever et remettre à neuf les tuyaux.

Cette sollicitude des autorités communales pour leurs ressortissants altérés nous explique la présence successive des fontaines qui ornent aujourd'hui le village. Ne parlons point des fontaines du prieuré et de l'hôtel des six communes qui furent utilisées sans doute déjà lors de la construction de ces édifices. Arrêtons-nous plutôt un instant devant la maison achetée par M. de Pourtalès en 1771 de M. le maire du Terraux, maison que le nouvel acquéreur, pour le dire ici, acheva de bâtir les années suivantes, et dont la muraille du milieu de la façade principale put être avancée de six pouces sur une longueur de seize pieds (décision du 5 juin 1771). La fontaine placée dans cette partie du village existait depuis fort longtemps. Mais le 8 juin 1767, « la noble et honorable communauté duement assemblée à la maison de ville s'est « rappelée qu'elle avait résolu le 25 septembre 1766 de faire reconstruire « une de ses fontaines et de l'orner d'une inscriptioun morale tirée des

« Livres Saints, et qu'une telle inscription ayant été demandée avec succès au sieur Joseph-Marie-Anne DuRey, écuyer, seigneur de Morsan, membre de la société royale des sciences et des arts de Nancy, secrétaire du cabinet et des commandements du feu Roy de Pologne, etc., etc., le dit sieur du Rey, naturalisé neuchâtelois en 1764, s'est prêté aux louables désirs de la dite communauté et lui a fait présenter en 4 vers français une inscription parfaitement relative au sujet, laquelle ayant été approuvée et acceptée d'une voix unanime par l'assemblée générale, sera gravée sur la pierre de la dite fontaine. »

De plus, il a été délibéré et arrêté que les deux gouverneurs actuels, accompagnés de quelques anciens et preud'hommes, remercieront le dit sieur DuRey de sa complaisance et de son zèle patriotique, et l'assureront que sa mémoire chaque jour plus chère à tous les habitants et communiens de Môtiers sera plus durable que les pierres du nouveau monument.

Voici cette inscription qui valut à son auteur les gloires de l'immortalité :

De tes biens éternels cette source est l'image.
Daigne bénir, Seigneur, notre pain et nos eaux.
Que leur salubrité pour prix de notre hommage
Nous préserve et nous guérisse de tous maux.

On remarquera que la restauration de cette fontaine fut décidée peu de temps après le séjour de J.-J. Rousseau à Môtiers. Le philosophe qui venait de quitter le Val-de-Travers logeait à quelques pas de là.

A peine le projet en question fut-il réalisé, que la commune dota le haut du village d'une autre fontaine dont le bassin fut posé près de la maison d'Abram Clerc (27 juin 1771).

L'espace dont nous pouvons disposer encore est trop restreint pour que nous puissions à ce sujet entrer dans plus de détails. Il faut cependant mentionner, ne serait-ce que pour mémoire, la source ferrugineuse de Môtiers, la Crincinière, ou *la bonne faine* (bonne fontaine). Les transactions (f° 70 et 71 actes perpétuels de Môtiers) auxquelles elle a donné lieu dès l'année 1687, ont déjà fait l'objet d'un article du *Musée Neuchâtelois*. Nous n'y reviendrons donc pas et nous ne suivrons pas le chirurgien Jean-Henri Clerc dans les efforts qu'il fit pour utiliser les eaux de la bonne fontaine. Malgré les sacrifices qu'il s'était imposés, et les arrêts du Conseil d'Etat du 1^{er} et du 8 novembre 1728 qui l'autorisaient sous certaines conditions à poursuivre son entreprise, le projet ne tarda pas à être abandonné faute d'appui. La source elle-même disparut en partie sous un amas de gravier et de marne. Quelques années plus

tard, le 1^{er} janvier 1810, elle fut cédée sans rétribution à la commune (f^o 169 Act. perp.). Celle-ci fit entreprendre des fouilles qui furent bien dirigées, car en 1812 on retrouva le bassin de la bonne fontaine, mais l'eau minérale, mêlée sans doute à d'autres sources, avait perdu, paraît-il, une partie de ses anciennes propriétés. Il n'en fallut pas davantage pour que les travaux à peine commencés fussent pour toujours interrompus. Au reste, l'existence à Môtiers d'une source minérale n'est point dans la vallée un fait géologique isolé. D'autres sources plus ou moins fortement imprégnées d'oxyde de fer s'échappent à Couvet, à Buttes, à Travers, de la couche de marne ferrugineuse qui couvre le fond de la vallée. Mais jusqu'à ce jour, aucune de ces Crincinières n'a été recueillie avec soin, ni utilisée convenablement.

Mais comment s'arrêter à cette époque sans parler des ennuis causés à la communauté par son horloge qui « est vieux et presque toujours déreiglé. » Le 25 octobre 1717, la commune s'assemble pour remédier au mal. Elle décide « qu'on attendra jusques à notre foire de Mostier prochaine, qu'on taschera de mander ou faire venir le Sieur Perrenoud, maître horloger de la Sagne, pour le racommoder et remettre en train, et qu'en même temps on luy parlera pour un neuf. Estant arrêté que pendant cet hiver, on s'enquerra d'un bon maître qui nous en veuille faire un tout neuf et lequel par accommodement veuille prendre le vieux en paiement. »

Ce bon maître que l'on cherchait à découvrir, put-il offrir et faire accepter ses services? Dans tous les cas, un horloge neuf remplaça bientôt l'ancien; mais la commune n'était pas au bout de ses peines, car le 27 mars 1765, elle lançait un exploit au Sieur Ducommun qui a fait l'horloge de la tour de Môtiers. Elle chargeait le gouverneur Boy de lui donner cours en faisant tout ce qui conviendra, moyennant un petit écu. Le Sieur Boy doit porter lui-même le dit exploit à la Chaux-de-Fonds et le faire parvenir à qui de droit.

Mais laissons la commune s'occuper activement de tout ce qui peut procurer quelque avantage à ses ressortissants, laissons-la en bonne et fidèle ménagère administrer ses biens, surveiller les étrangers qu'elle abrite, et maintenir ses droits; laissons-la vaquer à des devoirs plus humbles, prescrire, par exemple, au communier qui a monté la boucherie du village, de vendre la viande (arrêt du 11 nov. 1767) à demi-cruz meilleur marché qu'elle ne sera taxée pendant l'année 1768 dans les boucheries de Neuchâtel, et de ne débiter la viande que comme suit, savoir: bœuf pour bœuf, vache pour vache, veau pour veau, mouton

pour mouton, cochon pour cochon, avec défense de vendre au poids ny tête, ny fressure. Laissons-la même s'assembler pour tirer les plans du bâtiment destiné à loger la seringue (17 octobre 1765). A l'aide des 19 actes en parchemin qu'en date du 11 février 1716 elle a décidé de faire copier sur un livre — avec quelques arrêts de conséquence — hâtons-nous de relever encore quelques faits qu'il nous paraît utile de faire connaître.

Nous devons maintenant, qu'on nous pardonne l'absence des transitions, fixer nos regards sur une institution que notre siècle a puissamment développée, et dont il a fait comprendre l'importance pour toutes les classes de la société. — Quand des établissements publics d'instruction furent-ils fondés à Môtiers ? Ce serait en vain que nous chercherions les traces de l'existence d'écoles populaires dans les siècles antérieurs à la Réformation. Les seigneurs féodaux étaient presque aussi ignorants que leurs serfs, et l'instruction au Val-de-Travers comme ailleurs était encore le monopole exclusif des couvents. Jusqu'au XVI^{me} siècle, l'église dominait trop la vie civile, pour que l'on songeât même à instruire le peuple ailleurs que dans les temples.

Tôt après la réformation, les pasteurs dans chaque paroisse durent pourvoir à l'organisation d'écoles publiques dont le besoin s'était fait sentir, et dans l'origine ils furent chargés de donner les leçons aux élèves. Mais il s'écoula relativement peu de temps jusqu'à ce que le clergé lui-même s'aperçût que les fonctions du ministère évangélique étaient incompatibles avec celles de maître d'école.

Le 27 juillet 1633, il fut arrêté, lors de la visite des cures des deux comtés, que le pasteur de Môtiers serait déchargé de ses fonctions scolaires, et qu'en échange le diacre recevrait le mandat d'instruire les enfants « fidèlement et de bonne foi. » Pour chaque enfant, les parents seraient tenus de payer un demi-batz par mois. A côté de ce chétif casuel, le diacre, maître d'école, percevrait annuellement 3 muids de froment sur le grenier du prieuré, 3 muids de vin sur la cave d'Auvernier et 20 livres d'argent. Mais comme le diacre, en sa qualité de subside ecclésiastique, était appelé en même temps à d'autres fonctions, les inconvénients qui avaient nécessité la mesure prise en 1633 se produisirent bientôt. Ce ne fut cependant que le 11 avril 1726 qu'un maître d'école fut définitivement nommé ⁽¹⁾.

(1) Avant cette époque, en 1644, le poste de diacre étant demeuré vacant pendant longtemps, les paroissiens de Môtiers avaient temporairement chargé un régent de diriger leur école. Cette nomination, quoique provisoire, n'était pas très régulière. Car c'était à la Classe qu'il appartenait de désigner celui qui devait remplacer le diacre dans ses multiples fonctions.

Il fut convenu entre la classe et la paroisse de Môtiers :

1^o Que le diacre continuerait à percevoir les honoraires auxquels il avait droit comme maître d'école, mais qu'en échange le vénérable remettrait à la commune de Môtiers une somme de 4,000 livres faibles dont la rente serait payée au maître d'école.

2^o Que cette somme serait indivisible. Boveresse, Couvet, Fleurier (ils ne formaient alors avec Môtiers qu'une seule paroisse), ne pourraient en demander le partage. Le siège de l'école serait à Môtiers.

3^o « Quant à la manière — nous citons textuellement cette clause — en laquelle on établira désormais le régent de Môtiers qui depuis la réformation a toujours été élu et établi par MM. de la V. Classe, comme il en conste par leurs registres, les régents seront élus, changés et destitués à la pluralité des voix, par le pasteur et le Conseil de la C^{té} de Môtiers. »

La classe, tout en signant ce contrat, avait accordé outre les 4000 livres en question, une nouvelle somme de 500 livres « pour fortifier le gage du régent de Môtiers. »

Ces honoraires si insuffisants et si mesquins furent peu à peu augmentés. Le 4 juillet 1763, la Chambre économique remit à la commune une somme de 1600 livres dont la rente au 5 % devait être servie à l'instituteur (actes perpétuels, N^o 5, fol. 140).

Toutes ces conventions donneraient matière à bien des réflexions. Bornons-nous à faire un simple rapprochement entre le milieu du XVIII^e siècle et notre époque au point de vue scolaire. Quels immenses progrès ne devrions-nous pas constater ! Pour ne parler que des villages de Boveresse et de Môtiers, où il existe aujourd'hui 8 écoles primaires, il n'y avait, en l'an 1726, dans la grande paroisse de Môtiers qu'un seul établissement public d'éducation, et encore que pouvait être l'école dans les circonstances que nous venons de rappeler ? Ajoutons, pour être équitable, que la population du chef-lieu et de ses annexes était loin d'être aussi considérable qu'elle ne l'est de nos jours. Mais, sans faire abstraction de cette circonstance importante, quelle différence toute en faveur de nos temps ! Aujourd'hui, la cause de l'instruction populaire l'a emporté sur le préjugé. Les populations plus éclairées savent désormais que les sacrifices qu'un peuple s'impose pour élever le niveau intellectuel et moral de tous ses enfants ne sont jamais inutiles, qu'ils consti-

Aussi demandèrent-ils à cette occasion au gouverneur qu'on voulût bien accorder au régent de Môtiers la pension perçue par le diacre, jusqu'à ce qu'on eût pourvu au remplacement de ce dernier. Cette demande leur fut accordée le 23 septembre 1644.

tuent un fonds social dont tous, le pauvre comme le riche, perçoivent les gros intérêts. C'est là ce que la Société d'instruction populaire de Môtiers-Boveresse s'efforce de faire comprendre de plus en plus à tous. Fondée en 1865, elle travaille courageusement, dans sa modeste sphère d'activité, à la vulgarisation des sciences utiles. Elle garnit les rayons de sa petite bibliothèque, elle donne des conférences, et s'inspirant de l'exemple de sa sœur aînée, le Musée de Fleurier, elle ne recule pas devant des difficultés d'une autre sorte. Au prix d'efforts persévérants, que le succès a couronnés, elle a facilité l'entrée de la grotte de Môtiers, — elle l'illumine dans les grandes occasions — elle a frayé le pittoresque sentier de la Coulisse, et des hauteurs de Côte-Bruette, elle l'a continué jusqu'au bas de la Cascade.

Il nous reste à jeter un rapide coup d'œil d'ensemble sur le village de Môtiers. Des quatre rues ou quartiers qui le composent, deux s'étendent le long des rives du ruisseau le Bied ; l'un, la Bergerie, au-dessous, l'autre, la Golaz, au-dessus de la route cantonale. La Golaz était primitivement un pâturage de peu d'étendue dont le bétail de la commune broutait l'herbe en un jour ; de là son nom, en patois neuchâtelais : « ena golaz », signifie une bouchée. Les vieillards consultés sur ce point n'ont pas besoin de faire un grand effort pour se souvenir du temps où il ne se trouvait dans le quartier de la Golaz, appelé aujourd'hui la rue des Eaux-Vives, que deux fours de potiers et un moulin, avec sa dépendance nécessaire, une scierie.

La première maison de la Bergerie a été construite dans le milieu du XVIII^e siècle. Ce hameau doit son nom au voisinage immédiat des communs Pasquiers qui entouraient cette partie du village. C'était là que les bergers de la commune, de plus en plus circonscrits dans leurs pérégrinations, avaient établi leur quartier-maître, avant que le droit de vaine pâture fût définitivement aboli.

Le vieux Môtiers ⁽¹⁾ comprenait les groupes de maisons connus aujourd'hui sous le nom de Bas du Village, et la grande rue qui part de la place des Halles et aboutit au Stand ; et encore, pour ne pas sortir des limites du Môtiers historique, devons-nous supprimer les quelques maisons qui, à l'est et à l'ouest, forment les faubourgs du village. Qu'on tire une ligne droite partant des moulins et scierie de Môtiers sur l'Areuse, jusqu'à la maison Rousseau, que de là on se dirige de l'ouest

(1) Il existe un ancien plan du Val-de-Travers, dressé en l'an 1775, par J.-J. Berthoud, instituteur à Côte-Bertin et dessinateur à la fabrique de toiles peintes de Couvet. Ce précieux document, que M. Gustave Petitpierre a bien voulu nous confier, nous a permis de contrôler tous les renseignements que nous avons pu recueillir sur le vieux Môtiers.

à l'est, jusqu'au Bied, en ayant soin de suivre le chemin qui limite du côté du midi le clos Grand-Jaques, que l'on descende le ruisseau jusqu'au pont destiné à en relier les deux rives, et que de ce pont l'on s'avance toujours dans la direction du nord, jusqu'au cimetière actuel, et à l'Areuse, et l'on pourra sans peine se représenter ce qu'était, quant à son étendue, le village de Môtiers. A part la maison du Creux au Loup et quelques autres, disséminées au-delà du Bied et dans le quartier appelé aujourd'hui le Haut du village, c'est dans l'enceinte que nous venons de tracer que se trouvait le vieux Môtiers, le Môtiers de la fin du XVII^e et du commencement du XVIII^e siècle.

La route qui relie Fleurier et Môtiers passait autrefois par le pré Monsieur. Elle contournait le domaine de Chaux, alors propriété de la Chambre économique, et se dirigeait vers le pied de la montagne. Les voyageurs qui ont du temps à perdre peuvent la suivre encore aujourd'hui, car son tracé est très distinct, grâce à la haie qui en marque la limite. Ils auront l'occasion, chemin faisant, d'admirer les beaux arbres du pré Monsieur, et de regretter qu'ils ne protègent de leur ombre que des ruines. C'est dans l'automne 1866 que la ferme et la maison de maître, élégamment réparées, ont été incendiées. Du pré Monsieur, l'ancienne route postale, après avoir longé la Placeta sur laquelle s'élevait le châtelard des Du Terraul, aboutissait à la Grande rue de Môtiers, immédiatement au-dessus de la maison Rousseau. Elle descendait le village jusqu'à la maison de ville, puis tournant brusquement du côté de l'est, elle franchissait le Bied au-dessus de l'ancien four banal du village, et faisant un dernier contour dans la direction des marais, jusqu'au Creux au Loup, elle reparaisait à l'angle du bâtiment actuel des prisons. C'étaient bien des zigzags. Aussi la construction de la route cantonale (1812) fut-elle un véritable bienfait pour Môtiers. De nombreuses maisons s'échelonnèrent à droite et à gauche, dans la direction de Couvet et dans celle de Fleurier, et bientôt une belle allée de peupliers et de saules annonça de loin aux habitants du fond du vallon la présence du chef-lieu.

Cette disposition du village que nous venons de décrire est d'ailleurs conforme à la nature du terrain. Si, de nos jours, on voulait construire un village au centre du vallon, où bâtirait-on, à supposer que Môtiers n'existât pas ? Ne serait-ce pas entre le ruisseau le Bied et l'Areuse ? Le sol, du côté de Boveresse, est marécageux et tourbeux, du côté du sud il cesse d'être égal ; le Bied est plus profondément encaissé, et à moins de se réfugier au pied de la colline ou de créer à grands frais

des terrains à bâtir dans les marais de la plaine du pré Monsieur, force serait de se renfermer dans les limites du vieux Môtiers, telles que nous les avons tracées.

C'est dans le courant du XVIII^e siècle que le vieux Môtiers a vu s'élever quelques-unes des belles maisons qui aujourd'hui encore font l'ornement du village. Indiquons d'abord la maison construite en 1721, par A. d'Ivernois, d'après les plans d'un architecte parisien. Ce personnage avait acquis à l'étranger une fortune considérable. De retour dans son village natal, il résolut de se construire une habitation aussi commode qu'élégante. Mais ce projet était à peine réalisé que d'Ivernois, qui venait de perdre son fils unique, repartit pour Paris, et cette fois, dit-on, abandonné par la fortune, il perdit tout ce qu'il avait gagné. Sa splendide habitation, qui actuellement encore peut rivaliser avec les plus belles du Val-de-Travers, devint la propriété de la famille Boy de la Tour qui l'a possédée jusqu'à nos jours. Cinquante ans plus tard, en 1770, M. le maire Du Terreaux faisait bâtir une habitation spacieuse, celle située au-dessus de la maison Rousseau, et la vendait déjà l'année suivante à un membre de la famille Pourtalès. Elle appartient aujourd'hui à l'hoirie de M. G. DuBois. Enfin, toujours dans la même rue, s'élevait, à la fin du siècle passé, la maison Baillod, sur l'emplacement d'une vieille habitation rurale qui depuis longtemps tombait en ruine. Ce vaste bâtiment devait dans la suite des temps acquérir une grande importance non seulement pour Môtiers, mais encore pour le Val-de-Travers; car il fut vendu en 1853 à la commune de Môtiers avec le terrain y attenant et le fameux clos du Terraul. Il a suffi de quelques réparations pour transformer l'ancienne maison Baillod en collège, en prisons préventives avec poste de gendarmerie et en hôtel de district (1).

(A suivre.)

L. PERRIN, past.

(1) Il existait autrefois, dans la partie occidentale du clos Grand Jaques, deux grandes maisons dont l'une, sise au-dessus de la propriété de M. Boy de la Tour, a disparu depuis fort longtemps. Le sol sur lequel elle s'élevait a été nivelé avec soin, et aujourd'hui la charrue passe sur les fondations solidement voûtées de cette vieille construction. L'autre, bâtie plus au sud, à une époque beaucoup plus récente, a été incendiée en 1832. — Parmi les maisons du vieux Môtiers, quelques-unes ont encore été assez respectées par leurs modernes propriétaires pour qu'on puisse les visiter avec intérêt. Indiquons ici l'ancienne maison Girardin, dont la construction originale, sinon commode et élégante, contraste singulièrement avec les habitations qui l'entourent. Quant à sa voisine, la maison Rousseau, elle a subi tant de transformations, qu'à l'exception de la pierre de taille de deux ou trois fenêtres et de quelques pans de muraille, il n'en reste rien. La chambre du philosophe n'a pas été plus ménagée. Ces deux maisons primitivement appartenaient à la même famille; aujourd'hui elles forment deux immeubles distincts. Signalons encore deux autres habitations caractéristiques du vieux Môtiers. L'une est aujourd'hui encore la propriété de la famille d'Ivernois dont les membres devaient pendant plus d'un siècle occuper les places les plus élevées dans le gouvernement de la principauté. L'autre est la maison lourde et massive située vis à vis la place des Halles. Il y a quelques années, les corridors étaient encore couverts de fresques dessinées avec beaucoup de goût. Mais toutes ces antiques décorations ont disparu sous une couche épaisse de badigeon.

ESSAI SUR GEORGES DE RIVE

SEIGNEUR DE PRANGINS, SECOND GOUVERNEUR DE NEUCHÂTEL

(1529 - 1552)

et ses relations avec l'avoyer Faulcon (Falk) de Fribourg (1516-1519).

(Suite — Voir la livraison de Mars 1882, p. 57)

De la missive de Georges de Rive, alors établi avec son frère Jehan à Payerne, sa résidence habituelle avant son appel à Neuchâtel, il résulte clairement que l'avoyer de Fribourg avait fait ses conditions avant de s'engager à travailler au rétablissement des Longueville, et qu'on les avait acceptées. Mais nous ne savons de quelle nature étaient ces conditions, si elles avaient trait à un intérêt public ou si elles étaient personnelles au premier magistrat de la république fribourgeoise. Une autre difficulté, c'est la date précise de l'année où cette lettre a été écrite, le mois et le jour était seuls indiqués dans l'épître du sire de Prangins. La question peut cependant être résolue, grâce aux données que fournit l'histoire. Ces lignes de Georges de Rive sont adressées à Pierre Faulcon, *Avoyer de Fribourg*. Or, c'est aux élections de la Saint-Jean 1516 que ce dernier fut élevé, de la charge de bourgmestre qui lui avait été conférée en 1511, à celle d'avoyer, la plus haute de l'Etat, à Fribourg. La missive de Georges de Rive est donc postérieure à cette date. Mais elle ne peut avoir été écrite à la Noël 1516; car à partir d'octobre de cette même année jusqu'au mois de mars de l'année suivante, Faulcon se trouvait à la cour de France pour le fameux traité dont il a parlé ci-dessus. C'est donc au samedi après Noël de l'an 1517 que se rapporte vraisemblablement l'envoi de la lettre de Georges de Rive, bien qu'à la rigueur, elle puisse être aussi de l'année suivante, la dernière que Pierre Faulcon ait passée tout entière dans sa patrie, où, comme on le verra tout à l'heure, il ne lui fut pas donné de terminer son existence agitée.

Quant au résultat des négociations du sire de Prangins avec l'Avoyer de Fribourg, il ne fut pas celui que s'en promettait l'avocat des Longueville.

Après son retour de Paris, l'Avoyer et Chevalier Faulcon, c'est ainsi qu'on l'appelait maintenant dans les recès des diètes, figure sans doute plusieurs fois comme député de son canton. Mais dans ces diètes, il n'est question du comté de Neuchâtel qu'à propos des différends continuels des bourgeois avec les chanoines et avec les nobles, ou de mesures administratives à prendre relativement à la vente du blé ou du vin. Un bourgeois nommé Louis Humbert occupe aussi plusieurs de ces hautes assemblées de ses réclamations relatives aux châtiments dont il a été l'objet au retour du service de France, et de l'étal de boucherie qu'on lui a enlevé et qu'on lui rend par ordre de la diète. Le mauvais vouloir de certains cantons empêchait la diète de résoudre la question de la restitution ⁽¹⁾. Les confédérés ou *Messieurs des Liges* avaient un moyen très commode d'ajourner indéfiniment la solution des affaires qu'il ne leur convenait pas de terminer; c'était de laisser leurs députés sans instructions, et ils ne s'en faisaient pas faute. Cependant, à la diète de Berne, le 15 juin 1518, la restauration des Longueville semblait avoir fait un grand pas. Les quatre cantons les plus intéressés, c'est-à-dire ceux qui avaient occupé Neuchâtel en 1512, se montraient d'accord à restituer un territoire qu'ils n'avaient saisi que dans l'intention avouée de le rendre à ses princes légitimes à la cessation des hostilités, comme ils en avaient donné, plus d'une fois, l'assurance formelle et scellée à la comtesse Jeanne ⁽²⁾.

Une nouvelle diète, tenue à Berne le 14 septembre, avait voté formellement la restitution et remis l'affaire aux quatre cantons occupants. Une conférence définitive des quatre cantons avait été convoquée à Berne pour le 4 septembre. Les députés de Berne, Soleure et Lucerne se trouvèrent en effet dans cette ville, au jour fixé. Chose étonnante, c'étaient maintenant les compatriotes de Faulcon, les Fribourgeois, qui manquaient à l'appel. Mais on serait tenté de croire à une absence calculée et concertée des Fribourgeois avec les trois autres cantons, quand on voit les députés de ces derniers refuser à la comtesse d'accompagner ses députés à Fribourg, pour déterminer cet Etat à faire cause commune avec eux.

Ils alléguèrent, il est vrai, l'opposition obstinée de Schwyz, Uri, Un-

(1) *Eidg. Abschiede* aus dem Zeitraum von 1500 bis 1520, von Ph. Ant. Segesser. Luzern. P. 1127.

(2) *Eidg. Abschiede*, p. 1131.

derwald. Ils parlaient encore de raisons particulières qui ne sont pas mentionnées dans les recès (1).

L'attitude incorrecte des Fribourgeois et de leur Avoyer Faulcon ne changea pas même après que le roi de France eût jugé à propos d'intervenir directement auprès d'eux. Ce monarque qui avait déjà fait, comme c'était son devoir, de la restitution de Neuchâtel à ses princes, une des clauses verbales du traité de Genève (7 nov. 1515), préliminaire de celui de Fribourg (29 nov. 1516), écrivait en ces termes aux Fribourgeois, en date du 18 novembre 1518.

« Nous avons donné ordre à nos ambassadeurs qui ont été à la journée
« de Genève, de comprendre au traité de paix et d'alliance, l'affaire de
« notre cousine, la duchesse de Longueville, et de travailler à ce que la
« comté lui fût rendue, laquelle comté lui fut prise par vous et les sei-
« gneurs des trois villes pour icelle conserver et garder à notre cousine,
« votre ancienne alliée et combourgeoise. Veuillez tout faire pour prou-
« ver et pourchasser jusqu'à cette prochaine journée, qui doit se tenir
« à Berne, à la Nativité de Notre Seigneur, que la dite Comté soit
« rendue (2). »

La journée sur laquelle le roi et la duchesse comptaient, n'eut pas lieu, et Fribourg se joignait maintenant sans façon à cinq autres cantons qui s'opposaient à la restitution. Au reste, la grande préoccupation des Fribourgeois et de leur avoyer Faulcon, à cette époque, était ailleurs. Il s'agissait de nouer ou de resserrer une alliance avec les villes de Lausanne, Genève, Rotwyl, Montbéliard et Besançon. Genève en particulier faisait l'objet des ardentés sympathies des Fribourgeois, qui la soutenaient même contre leurs alliés étroits et combourgeois de Berne. Les menaces d'Uri, gagné par le duc de Savoie, et même une décision de la diète n'eurent pas le pouvoir de changer les dispositions des Fribourgeois ; l'avoyer Faulcon, leur député à la diète de Zurich, poussait l'audace et l'adresse au point d'extorquer de ses collègues une interprétation, en langue allemande, de la décision prise, plus favorable à Genève, que le double en langue française qui en avait été remis aux ambassadeurs de Savoie. Les Fribourgeois ne s'en tinrent pas là. Ils prirent les armes en faveur de Genève, et le duc n'obtint son entrée dans cette ville qu'après avoir promis d'en respecter les franchises.

La délivrance de Genève, à laquelle Faulcon avait personnellement

(1) *Eidg. Abschiede* cités.

(2) Aux archives de Fribourg. Voir les extraits en allemand du curé François Girard, à la bibliothèque de Berne. Je n'ai pas l'original sous les yeux pour en reproduire l'orthographe.

beaucoup contribué, fut le dernier acte de la vie politique du grand magistrat qui, un mois après, le 3 mai, se mettait en route pour la Terre-Sainte. Il y avait déjà fait un premier voyage quelques années auparavant. Mais cette fois il ne devait pas en revenir et mourait dans son retour de Jérusalem, dans le trajet de l'île de Chypre à celle de Rhodes, où il reçut la sépulture dans l'église des Franciscains, avec un de ses 18 compagnons de route, le conseiller Melchior Zur Gilgen, de Lucerne.

Au nombre des dix-neuf pèlerins helvétiques dont se composait la pieuse caravane de 1519, se trouvait, par parenthèse, un prêtre neuchâtelois, ami de Faulcon, Messire Etienne Bezencenet, curé du Locle, prévôt du chapitre de Valangin. Mais plus heureux que son ami, le donzel Faulcon, comme il le nommait, Bezencenet rentrait le 4 décembre dans la paroisse qu'il édifiait depuis un quart de siècle par ses vertus ⁽¹⁾, et où il se trouvait encore lorsque la révolution religieuse, après avoir fait le tour de la plaine, pénétra enfin dans les montagnes. « Dans « les montagnes neuchâteloises, dit un illustre historien, la grande « réputation d'Etienne Bezencenet, le sage curé du Locle, son honnêteté « et sa douceur retinrent longtemps les esprits ⁽²⁾. » Et lorsque les exemples et les discours de leur vieux curé sont devenus impuissants à les contenir, ses paroissiens, qui l'aiment et l'estiment, lui offrent d'être leur premier pasteur. Mais attaché à sa foi comme un bon fils à sa vieille mère, il résiste à toutes leurs sollicitations. Il célèbre sa dernière messe le jour de l'Annonciation, 25 mars 1536, et six semaines après, voyant sa chaire occupée par un ministre de la foi nouvelle, il va chercher un asile à Morteau, où le pauvre et vieux curé vécut encore trois ans dans un état d'indigence qui l'obligea plus d'une fois à recourir aux bontés de Madame de Valangin ⁽³⁾.

Avant le départ de Messire Bezencenet et l'introduction définitive de la Réforme au Locle, il s'était passé au presbytère de l'endroit une scène curieuse. Guillemette de Vergy, comtesse de Valangin, s'était rencontrée le jour de la foire de Sainte-Madelaine avec un réformateur qu'on a prétendu, à tort, sans doute, être Farel en personne. La dame de Valangin défendit à ce dernier de prêcher, mais mit en présence les

(1) *Boyve*, Annales, I. — *Jeanneret*, Biographies neuchâteloises et Etrennes de 1862. — *Herminjard*, Correspondance des Réformateurs, II, III, V.

(2) *Vulliemin*, *Le Chroniqueur de la réforme religieuse dans la Suisse romande*, 1835, p. 11.

(3) *Jeanneret*, *Etrennes neuchâteloises* de 1862. Locle, 1863.

deux adversaires. Ils auraient (si l'on en croit la tradition) discuté pendant deux heures sans parvenir à se convaincre, et le curé du Locle, donnant un exemple de courtoisie trop rare à cette époque, aurait fini par offrir une collation à son contradicteur. Ces détails sont tirés en partie du Journal du curé Bezencenet, intitulé : *Mémoire de ce qui s'est passé au Locle, par un prêtre et curé du dit lieu*. Ruchat en a donné quelques extraits à la fin du troisième volume de son *Histoire de la Réformation en Suisse* (1). Mais il serait bien à désirer que ce journal se retrouvât et fût publié en entier aux frais de la Société d'histoire.

Le départ de l'avoyer Faulcon et sa fin inattendue n'avaient, comme on pense, pas amélioré les affaires de Madame de Longueville. Il y aurait même lieu de supposer qu'elle avait perdu dans ce haut magistrat le seul homme d'Etat de la diète qui lui fut un peu favorable, en voyant la question de la restitution disparaître complètement des recès de l'assemblée fédérale pendant l'espace de huit années environ (2). Il n'est cependant guère probable que les amis et agents de Madame de Longueville, Georges de Rive en particulier, soient restés inactifs pendant tout ce temps. Mais les actes officiels ne disent rien des démarches faites par ces partisans de la restauration.

(A suivre.)

A. DAGUET.

MISCELLANÉES

Marche de la Compagnie des Volontaires et accident arrivé à un de ses lieutenants en 1790.

Nous donnons aujourd'hui une vieille marche militaire, composée spécialement pour la Compagnie des Volontaires de Neuchâtel, à une époque que nous n'avons pu retrouver, pas plus que le nom de son auteur. A l'origine, cette marche était exécutée par les fifres et les tambours et elle a été transcrite pour le piano d'après le souvenir de personnes qui l'avaient encore entendu jouer.

C'est de la même source que nous est parvenue une lettre datée de

(1) Ruchat, Edition Vulliemin. — Boyve, Annales, II. — Jeanneret, *Etrennes neuchâtoises*, 1863, et Vulliemin, *Le Chroniqueur de la réforme religieuse dans la Suisse romande*, p. 90.

(2) *Eidg. Abschiede* aus dem Zeitraume von 1521 bis 1528, von Johann Strickler.

MARCHE DES VOLONTAIRES (NEUCHÂTEL.)

(Avec Siffre.) Lent
Sans ordinaire.

The musical score consists of four systems of grand staves. Each system has a treble clef on the top staff and a bass clef on the bottom staff. The key signature is two flats (B-flat and E-flat), and the time signature is 2/4. The music is marked 'Lent' and 'Avec Siffre'. The notation includes various note values, rests, and dynamic markings. The score is divided into two pages by a central gutter.

MARCHE DES VOLON

(Avec figure.) Lent

Sans ordinaire.

The first system of musical notation consists of two staves. The upper staff is in treble clef and the lower staff is in bass clef. The key signature has two flats (B-flat and E-flat), and the time signature is 2/4. The music begins with a treble clef, a key signature of two flats, and a 2/4 time signature. The first measure contains a whole note chord in the treble and a half note in the bass. The melody in the treble staff starts with a quarter note, followed by eighth notes, and then a quarter note. The bass staff provides a simple accompaniment with half notes.

The second system of musical notation continues the piece. It features two staves in treble and bass clefs. The key signature remains two flats and the time signature is 2/4. The melody in the treble staff continues with quarter and eighth notes. The bass staff accompaniment consists of half notes.

The third system of musical notation continues the piece. It features two staves in treble and bass clefs. The key signature remains two flats and the time signature is 2/4. The melody in the treble staff continues with quarter and eighth notes. The bass staff accompaniment consists of half notes.

The fourth system of musical notation continues the piece. It features two staves in treble and bass clefs. The key signature remains two flats and the time signature is 2/4. The melody in the treble staff continues with quarter and eighth notes. The bass staff accompaniment consists of half notes.

NEUCHÂTELOIS.

TAIRES (NEUCHÂTEL.)

A musical score consisting of ten staves of music. The notation includes various note values, rests, and dynamic markings such as *pp* and *ppp*. The score is arranged in a single system across ten staves. The first staff begins with a treble clef and a key signature of one flat. The music features a mix of melodic lines and chordal textures, with some staves containing complex rhythmic patterns and others featuring sustained chords.



Neuchâtel, le 8 août 1790, dans laquelle le lieutenant des Volontaires, François Péters, racontait à son frère Emer, officier au régiment suisse Sonnenberg, en garnison à Lyon, l'accident qui lui était arrivé huit jours auparavant, un jour d'exercice à feu de la compagnie. Nous en communiquons le passage suivant :

« Voici les premières lignes que j'écris depuis aujourd'hui huit jours qu'un accident m'oblige de garder ma chambre. Sans avoir été à la guerre, j'ai été blessé d'un coup de feu aussi heureusement que possible. Je me trouvais placé en face du centre de notre compagnie de Volontaires, prêt à leur commander une décharge générale, après celle que commandait un de nos officiers ; un soldat a le malheur d'oublier sa baguette dans le canon de son fusil, le feu se commande et la même baguette vient frapper sur mon baudrier, qui est de bon buffle, la baguette se brise en trois pièces, dont deux ont été retrouvées, elle me fait un trou au défaut de la poitrine du côté gauche, et ressort par derrière l'épaule ; outre cela, j'ai eu un autre trou au bras gauche devant et deux derrière, comment expliquer la singularité de ce coup : deux trous devant et trois derrière percés tout outre et aucun de mortel. Je tombais tôt après le coup reçu et ensuite survint une faiblesse de quelques minutes ; chacun me croyait tué, le bruit s'en répand par la ville, tout était en consternation, la scène était à l'Ecluse, dimanche 1^{er} août à 5^{1/2} heures du soir.

« Messieurs les chirurgiens me permettent de rester quelques moments hors du lit depuis hier, je suis devenu très faible, et ne puis encore prendre d'autre position dans le lit que couché sur le dos, il me faut encore un homme pour me lever, mais j'espère que dans quelques jours je pourrai m'en passer. Il a été bien heureux dans cet événement que je fusse un corps parfaitement sain : trois saignées le jour fatal et le suivant ont empêché presque toute la fièvre et l'inflammation..... »

W. WAVRE.

Annales de Boyve.

Les *Annales historiques du Comté de Neuchâtel et Valangin*, publiées de 1854 à 1861 par M. Gonzalve Petitpierre, sont, comme on le sait, l'œuvre de Jonas Boyve, pasteur de Fontaines et Cernier de 1705-1739. Ce patient et laborieux investigateur travailla pendant de longues années à rassembler les matériaux de cet ouvrage précieux à plusieurs égards pour l'histoire de notre pays. Son petit neveu, Jérôme-Emmanuel Boyve, conseiller d'Etat, dit qu'il « fouilla partout l'Etat pendant plus de « 40 ans, dans les dépôts publics et chez tous les particuliers pour acquérir « la connaissance de tous les actes et titres qui pouvaient servir à son travail » (Annales de Boyve tom. 5, supplém^t page VIII). Je crois qu'il y a là quelque exagération quant au temps pendant lequel l'auteur des

Annales fit ses recherches, car c'est en 1708 seulement qu'il demanda à la Classe l'autorisation, qui lui fut naturellement accordée, « de consulter les vieux livres et actes de la Compagnie pour s'en servir dans l'histoire du pays à laquelle il travaille. » S'il avait commencé ses recherches déjà 20 ans auparavant, il n'aurait pas attendu si longtemps avant de recueillir des matériaux dans les archives de la Classe, puisque c'étaient celles qu'il avait en premier lieu et le plus facilement à sa disposition, d'autant plus qu'il avait été doyen de la Compagnie des Pasteurs en 1691. — Ce fut en 1727 que Boyve termina son ouvrage. Le 7 mai de cette année, il demanda à la Classe : « que dans le dessein où il était de faire imprimer un Livre, il priait qu'il fût examiné auparavant par des personnes que la Compagnie nommât suivant l'usage qui a été suivi par nos Pères. » Cet usage ancien, tombé en désuétude, avait été remis en vigueur quelques années auparavant, sous l'influence d'Osterwald. La Classe décida que « le dit livre ne se pourra point imprimer qu'il n'ait été vu par quelques personnes que la Compagnie nommera. » Ce ne fut que le 4 septembre 1731 que la Classe prit une première décision au sujet de cet ouvrage. « Touchant l'impression de l'Histoire du Pays, par M. Boyve, les examinateurs, est-il dit, ont trouvé qu'il y avait plusieurs choses à retrancher et d'autres à abréger. » Le fils de Jonas Boyve, Abram Boyve, pasteur aux Verrières, se chargea de ce travail. Cette révision faite par un homme qui était dans les mêmes idées politiques que l'auteur, ne satisfit-elle point la Classe, ou celle-ci ne comprit-elle pas l'intérêt qu'avait pour l'Histoire du pays la publication de ces Annales? Nous l'ignorons; mais ce que nous savons c'est que Boyve, ayant demandé à la Compagnie son appui financier pour cette publication, elle le lui refusa et ne voulut pas même donner à l'ouvrage son approbation officielle, craignant sans doute d'engager sa responsabilité à propos d'un livre qui traitait de la question encore brûlante de la souveraineté de Neuchâtel. « La Compagnie a dit à M. Boyve touchant son livre, qu'elle n'entrerait pour rien dans l'impression de ce livre, qu'elle ne donnerait point son approbation à ce livre, mais que M. Boyve ferait ce qu'il trouverait à propos, que cependant elle lui conseillait, avant de remettre les cahiers à l'imprimeur, de les faire revoir pour le style par M. son fils, et de prendre garde à ce qu'il dira sur les années 1707 et 1699. »

Le refus d'une subvention pour la publication des Annales empêcha leur auteur de donner suite à son intention, car la famille Boyve était alors dans une position de fortune peu aisée.

Quant au refus de la Classe de donner son approbation officielle à cet ouvrage, il se comprend très bien. La Classe était partagée d'opinions politiques, et elle évitait avec soin et très sagement tout ce qui aurait pu la mêler aux dissensions du temps. Plusieurs de ses membres avaient été d'ardents Contistes, et Jonas Boyve était du nombre. En 1699, il avait, si je ne me trompe, signé avec quelques-uns de ses collègues « une Pièce » en faveur du Prince de Conti. Lorsqu'il fut élu en 1705

(à l'unanimité) pasteur de Fontaines et Cernier, sa nomination eut lieu « sous les conditions qu'après qu'il sera confirmé, il déclarera à M. le « gouverneur qu'il renonce à tout parti contraire à S. A. M^{me} notre « souveraine Princesse, et qu'il lui serait toujours fidèle et obéissant. » En 1712, les députés des communes qui formaient sa paroisse s'adressèrent à lui, comme doyen de la vénérable Classe, pour prier celle-ci que « il ne leur preschât plus, et cela à l'occasion d'une lettre interceptée que M. le doyen adressait à un certain Abram Nicollet de la « Chaux-de-Fonds (agent secret du gouvernement français?), dans laquelle ils croyaient qu'il y a des choses suspectes et contraires au bien « du pays, et dans laquelle il prend un nom supposé. » Le doyen n'ayant pas voulu acquiescer à leur demande, ils s'adressèrent alors à la Seigneurie et à M. Osterwald, vice-doyen, qui donna connaissance de la chose à la Classe. Jonas Boyve s'étant excusé de cette accusation, cette affaire n'eut pas de suite. — Est-ce peut-être parce que les habitants de Cernier partageaient plus ou moins ses opinions politiques, qu'il donna pour le temple de ce village plutôt qu'à Fontaines ou à Saint-Martin, où il était alors pasteur, le vitrail portant ses armes (voir Musée neuchâtelois, octobre 1881), qu'il avait fait faire ou qu'il avait reçu lorsqu'il avait été élu pour la première fois doyen de la Classe (1691)?

Ch. CHATELAIN.

La chasse au XVII^e siècle.

Le Gouverneur et Lieutenant Général es souverainetés de Neufchâtel et Valangin.

Au Mayre des Verrières, soit à son Lieutenant salut. Son Altesse nous donnant espérance de la voir dans peu de temps en ce pays accompagnée de Messieurs les Princes, ses très Illustres enfants, Elle vous mande de conserver exactement la chasse, comme la seule chose en laquelle elle peut prendre son divertissement. Or voyant qu'elle est toute deperié (?) par le méus et dégats qu'en font tant les Bourgeois que les sujets de Son Altesse se licenciant de leur autorité privée de chasser à toutes sortes de Gibier et venaison, nous avons jugé nécessaire pour satisfaire à l'intention de Son Altesse de faire rafraîchir les défenses, lesquelles pour ce sujet ont déjà été cy devant émanées et vous ordonner de les faire étroitement observer, faisant commandement non seulement aux brévards et forestiers, mais aussy à d'autres personnes que vous commettrez et auxquelles prêterez serment de prendre soigneusement garde sur tous contrevenants aux présentes défenses de gager sans support de personne tous ceux qu'ils trouveront chassant, soit à la perdrix, caille, lièvre ou autre gibier et venaison; Iceux rapporter fidèlement par foy et serment, soit à vous ou à votre Lieutenant pour être châtié

sans grâce ni mercy, la première fois qu'ils seront trouvés, à Dix livres d'amende outre la commise de leur chasse, filets, lacs, arquebuse, fusils et autres engins, de laquelle amende et commise le tier en appartiendra à Son Altesse, l'autre à l'Officier et le troisième au délateur, et en cas de récidive seront poursuivis par Justice pour être châtiés au bon vouloir de la Seigneurie; Pareilles défenses étant aussy faites à tous ceux indifféremment qui se diront avoir charge de chasser pour les Vassaux et ceux qui en ont la permission et privilège de S. A. ou de nous ou de nos prédécesseurs en charge, laquelle en ce cas nous révoquons. Entendant qu'en fait de contravention il soit procédé contr'eux en la forme que dessus. Et afin que personne n'en prétende cause d'ignorance, ferez publier le présent Dimanche prochain rière le ressort de votre charge. A quoi ne ferez point de faute. Du château de Neufchâtel, ce 22 Novembre mil six cent soixante.

signé: DE STAVAY MOLONDIN.

Au bas de la copie ci-dessus se trouve la note suivante :

Par un mandement du trentième May 1657 il est ordonné non seulement de réparer les chemins en les nétoyant, ôtant pierres et coupant hayes, branches et buissons qui les rendent incommodés, mais aussi défendu à chacun de chasser à aucune bête à quatre pieds, ni oiseaux que ce soit. Et ce à l'occasion de ce qu'on s'attendait à l'arrivée de Son Altesse.

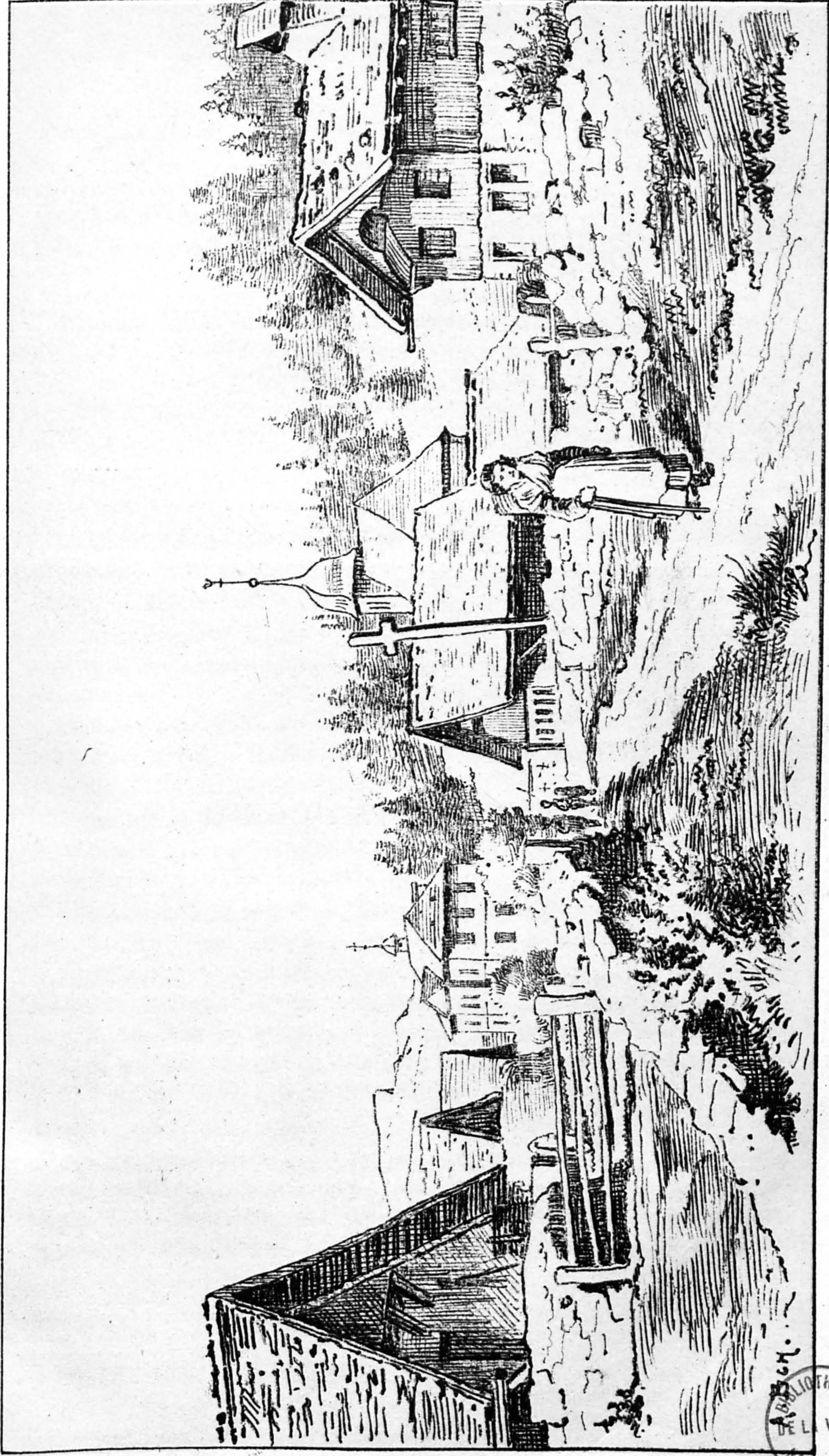
LE CERNEUX PÉQUIGNOT

(AVEC PLANCHE)

La petite paroisse catholique du Cerneux-Péquignot est peu visitée par les touristes. En attendant son histoire, M. F. Huguenin-L. a bien voulu dessiner pour le Musée la partie principale de ce village depuis la route venant du Locle. L'église, la cure et l'école en forment le point central autour duquel s'espacent des maisons rustiques et quelques fermes dans les environs; des forêts de sapin dominant les pentes de ce site qui n'est point sans charme.

Un peintre peut donner une popularité aux endroits les plus ignorés. M. F. Huguenin-L. nous a déjà fait connaître bien des beautés du pays qu'il habite; en continuant à l'étudier, il nous apprendra à l'aimer plus encore, c'est une noble mission d'artiste; les œuvres qu'il a produites jusqu'ici nous prouvent qu'il la comprend.

A. BACHELIN.



Le Cerneux-Péquignot.

D'après un dessin de M. F. Huguenin-L.



MOTIERS-TRAVERS

NOTICE HISTORIQUE

(Suite. — Voir la livraison d'Avril 1882, p. 90.)

Le vieux Môtiers dont nous venons de parler a encouru mainte vicissitude qu'il n'est pas inutile de rappeler. Transportons-nous un instant dans le milieu du XVII^e siècle. La peste — puisqu'il faut l'appeler par son nom — désolait nos contrées, et tels furent les ravages du fléau qu'aux Brenets, par exemple, trois personnes seulement échappèrent à la contagion.

Quelques années avant la paix de Westphalie, Bernard de Saxe-Weimar, le meilleur élève de Gustave-Adolphe, s'était allié avec la France contre la maison d'Autriche. Le 19 janvier 1639, les Suédois occupèrent et quelque temps après brûlèrent Pontarlier. De Morteau à Saint-Claude, de nombreux incendies jetèrent la consternation dans toutes les classes de la société, tandis que la peste, qui commença à sévir à Dôle en 1636, éclatait partout à la fois dans l'ancien comté de Bourgogne, n'épargnant pas plus les cités populeuses que les moindres hameaux. Effrayés par le fléau non moins que par les malheurs de la guerre, les paysans abandonnèrent la culture des terres et se jetèrent dans les forêts. (Voir Dunod, tom. 3, Hist. de Bourgogne, et Willemin, Prieuré de Morteau.)

Nous n'essaierons pas de décrire ce fléau dont un célèbre poète contemporain, Manzoni, a tracé le tableau le plus fidèle et le plus saisissant dans le roman bien connu : les Fiancés. Les victimes de la peste étaient partout si nombreuses et l'épidémie, favorisée sans doute par la superstition et par l'ignorance, était devenue si contagieuse, que l'on dut ensevelir les morts dans des cimetières improvisés et éloignés des habitations des vivants. Les cadavres étaient entassés dans les cimetières « des Bossus », ainsi nommés, s'il faut en croire M. Berthelet dans son Histoire de l'Abbaye Sainte-Marie, à cause des nombreux tertres qui ne

tardèrent pas à s'élever dans ces lugubres enceintes. Quelques historiens tout aussi compétents ont expliqué avec plus de raison ce bizarre appellatif par la présence des bubons énormes, « des bosses », qui paralysaient bientôt toutes les articulations. Ils ont même réussi à découvrir, à l'appui de leur assertion, les moyens médicaux que l'art essayait d'opposer au fléau.

A Môtiers, comme d'ailleurs dans la plupart des villages de la vallée et même de notre pays, un cimetière des pestiférés dut être créé. « Le 18 Mai 1640, un morcel de terrain estant et gisant au territoire de Mostier, sur le Suchet (à l'ouest du Stand), contenant environ demi-acre, fut cédé par voie d'échange par les nommés Rossel et Clerc pour faire le cimetière et lieu pour enterrer les décédés de la peste du dit Mostier. Il sera clos et environné de murailles avec une porte et entrée pour y aller du côté de bise » (f^o 17, Actes perpétuels).

L'année précédente, le 6 juillet 1639, avait lieu le départ pour la Suisse des Annonciades célestes de Pontarlier. Ces religieuses s'enfuyaient de devant l'armée de Bernard, la ville devant être mise à feu et à sang par les Suédois. Elles arrivèrent heureusement à Môtiers où elles passèrent quelques jours. D'après une tradition que nous ne faisons que rapporter ici, elles logèrent, par une coïncidence assez étrange, dans la maison même dont l'une des dépendances devait, 125 ans plus tard, servir d'asile à J.-J. Rousseau. Si c'est bien là que ces dames trouvèrent, à Môtiers, un refuge, cette circonstance nous expliquerait pourquoi l'imagination populaire a vu souvent et d'une manière si persistante, dans la maison Girardier un ancien couvent de religieuses que sans beaucoup de peine elle mettait en relation par de longs et spacieux souterrains avec le vieux château et naturellement aussi avec le prieuré Saint-Pierre.

La peste avait à peine disparu qu'un incendie détruisait une portion importante du vieux Môtiers. Vers l'an 1653, il paraîtrait que le quartier s'étendant du côté de Boveresse et les maisons adjacentes jusqu'à l'ancienne propriété Girardier auraient été consumées. Mais il n'existe dans les archives communales aucun document relatif à ce malheureux événement. Il n'en est pas ainsi du désastre qui en 1723 aurait pris les plus grandes proportions sans les vigoureux efforts des habitants de la localité et des villages circonvoisins. Une relation très détaillée de cet incendie se trouve dans le registre que nous avons déjà souvent cité, « les Actes perpétuels. » C'était le dimanche 11 avril. Le feu éclata dans une maison du bas de la grande rue, chez le sieur Charles Meuron,

chamoiseur. Dans les galetas était entassée une certaine quantité de laine et de bourre. Ces matières combustibles furent allumées, paraît-il, par quelques étincelles qui s'étaient échappées d'une cheminée lézardée. Bientôt la maison tout entière fut envahie par les flammes, et la bise soufflant, les habitations voisines subirent rapidement le même sort. L'hôtel de ville lui-même courut le plus grand danger. On ne put le préserver qu'en organisant une file, de la rivière jusqu'à la place des Halles. Quelques dépendances de l'édifice, entr'autres une remise, furent consumées.

Ce sinistre a dû produire une impression profonde sur les contemporains, à en juger par les réflexions qui accompagnent la récitation, et que nous relèverons au moins en partie : « Comme il ne nous arrive
« rien dans ce monde que par la permission de la divine Providence,
« nous devons en cela reconnaître le doigt de Dieu et que nos péchés
« sont la cause de ce châtement, ainsi nous devons reconnaître nos dé-
« fauts et nous en corriger avec un véritable recours à la Miséricorde de
« Dieu, et en le priant qu'ayant agréable notre amendement de vie, il
« veuille nous préserver à l'avenir d'un tel incendie, et nous conserver
« nos maisons et nos biens pour en faire un bon usage. Ainsi à tous
« égards, nous devons nous mettre sur nos gardes et en nous corrigeant
« de nos défauts et de nos vices, prendre aussi garde au feu et mettre
« nos maisons en tel état qu'elles ne soient sujettes à de tels accidents
« de feu, par le bon ordre qu'un chacun en particulier y doit apporter
« et en observer les bons réglemens faits à ce sujet par cette commu-
« nauté. »

Pouvons-nous, d'après les quelques données qui précèdent, déterminer le nombre des habitants de Môtiers dans les différentes époques de son développement ? Oui, jusqu'à un certain point. On ne peut, disons-le d'abord, que regretter qu'à la rubrique Môtiers dans la recension de la visite pastorale ordonnée par G. de Saluce, le chiffre indiquant les foyers « foci » ait disparu, effacé par le temps. Ce serait là un précieux renseignement. Cependant, en tenant compte de l'étendue de l'ancien Môtiers, il est possible de répondre à la question posée. Le chiffre de 400 habitants — celui que nous lisons par exemple à l'article Môtiers dans le dictionnaire de géographie de Grégoire, édition 1872 — a dû être celui de la population du village jusqu'à la fin du siècle passé, avec quelques variations peu importantes en plus ou en moins suivant les temps.

D'après le dénombrement de 1758, la population des six communes

de la châtellenie du Val-de-Travers s'élevait au chiffre de 2999 habitants. Ce total se répartit comme suit :

Môtiers	323	habitants.
Boveresse	301	»
Couvet	1013	»
Fleurier	449	»
Buttes	648	»
Saint-Sulpice . .	265	»

En 1810, la population des six villages était de 4855 habitants. Môtiers figure avec le chiffre de 656 habitants.

En 1828, elle était de 4976 habitants. Môtiers avait à cette date 739 habitants. M. Allamand donne en 1836 au chef-lieu une population de 785 âmes. Aujourd'hui, en prenant la moyenne des vingt dernières années, elle dépasse le chiffre de 1050, sans atteindre pourtant celui de 1100.

On le voit par ces quelques indications, si Môtiers s'est augmenté successivement, quelques-uns des villages qui autrefois dépendaient de lui ont pris un développement beaucoup plus considérable, surtout Fleurier, qui à lui seul est aujourd'hui plus peuplé que ne l'était toute la châtellenie en 1758. Or, à quelle cause faut-il attribuer cette sorte de stagnation relative? C'est ce qu'il faut examiner, en rattachant à cette question quelques renseignements sur les genres d'industrie qui ont fleuri à Môtiers.

Quiconque connaît le caractère distinctif de la population indigène de Môtiers peut à coup sûr avancer l'opinion que le Môtisan, celui du cru, est essentiellement sédentaire. Son occupation de prédilection, celle à laquelle il se livre par goût, et revient par instinct, c'est l'agriculture. Et en cela, Messieurs, n'a-t-il pas cent fois raison? Ne vaut-il pas mieux rester chez soi, faire valoir en paix le petit héritage de ses pères, cultiver avec soin le sol plantureux de la fin de Sagneule ou de Comble l'émine, que de courir le monde, et de se faire prendre par les pirates, comme le malheureux Covasson dont nous parlions il y a un instant? Mais dans ce monde d'imperfection, il faut le reconnaître aussi, tout système, quelque excellent qu'il soit en lui-même, a ses inconvénients. On peut s'appliquer à réaliser dans une douce quiétude l'idéal que les prosateurs et les poètes du siècle passé ont chanté un peu sur tous les tons, et tout doucement aussi se laisser devancer par ses voisins. Le Môtisan, celui du cru, disions-nous, ne se lancera pas volontiers dans des entreprises hasardées. Par conséquent, restant à l'abri des vicissi-

tudes des choses humaines, il échappe aisément aux grandes catastrophes. Mais aussi, il ne reçoit pas, lorsque le vent est favorable, de ces impulsions puissantes qui décident quelquefois de la prospérité d'un village pendant de longues générations.

Ainsi, rien d'étonnant si Môtiers, depuis quelques années, est resté presque stationnaire et si même au point de vue du commerce et de l'industrie il perd, dit-on, peu à peu de son importance. La commune, dans les siècles passés, a peut-être, par ses exigences à l'article de l'admission de nouveaux communiens, contribué à créer cet état de choses. Chacun s'en trouverait mieux aujourd'hui, si les anciennes autorités locales se fussent montrées moins défiantes à l'égard des étrangers qui demandaient l'habitation. Mais laissons là cette digression, et venons-en aux industries qui ont pris pied à Môtiers.

La revue que nous avons à faire est courte, nous en avons déjà indiqué la raison. Un mot d'abord de la fabrication de la dentelle. Elle fut introduite au commencement du siècle passé dans le Val-de-Travers et à Môtiers en particulier. Mais elle ne prit que peu à peu les proportions considérables que chacun connaît. Rousseau, pendant son séjour à Môtiers, mentionne cette industrie, et pour se conformer aux habitudes locales, il s'était mis, lui, l'ennemi si éloquent du luxe sous toutes ses formes, à fabriquer des lacets au coussin. La confection de la dentelle constituait une industrie des plus lucratives. Aussi, poussés par l'appât du gain, les parents initiaient-ils de bonne heure leurs enfants à ce métier difficile. Jusque dans les écoles, les élèves des deux sexes étaient exercés à cette fabrication délicate. Une ouvrière quelque peu habile gagnait aisément par jour ses douze batz, et celle qui pouvait entreprendre l'exécution de dessins compliqués retirait de son travail un gain rémunérateur plus considérable encore. C'était là une source de richesses abondante pour le village tout entier et le Val-de-Travers. Malheureusement, l'invention des métiers Jaccard devait porter un coup mortel à cette industrie, en substituant à la main de l'homme cet agent inconscient et aveugle, mais infatigable et docile, qui s'appelle une machine.

A la fabrication de la dentelle succéda celle de l'horlogerie. Mais cette dernière industrie, que nous avons vue si prospère, semble tomber de plus en plus en décadence. Au reste, Môtiers sera peut-être le village du Val-de-Travers que cette catastrophe frappera le moins lourdement. Car, comparé à celui des laboureurs et des ouvriers occupés à d'autres professions, le nombre des horlogers uniquement voués à la fabrication des montres y est certainement restreint. Espérons que bientôt se lève-

ront des jours plus sereins, et que si l'horlogerie doit émigrer ailleurs ou se fabriquer dans de tout autres conditions, une nouvelle industrie exercera bientôt les talents des ouvriers si habiles et si intelligents de nos villages.

Quant au fameux extrait d'absinthe qui, malgré toutes les attaques dirigées avec raison contre lui, continue à faire son chemin dans le monde, il s'est fabriqué et se fabrique encore à Môtiers. Mais Couvet a donné à cette fabrication une impulsion telle qu'elle défie toute concurrence. C'est d'ailleurs une dame de Couvet (elle a passé à la postérité sous le nom de mère Henriod) qui, la première, a découvert le secret de cette liqueur (1). Il est vrai que l'extrait d'absinthe, qu'elle préparait par infusion, était une véritable drogue qu'on avalait cependant, disent les mauvaises langues, à cause de la « goutte » qui y était mêlée. Cette rectification faite, il est juste d'ajouter que l'extrait classique, celui que l'on obtient par distillation avec mélange d'anis, de fenouil et d'autres herbes aromatiques pour en adoucir l'amertume, a été fabriqué pour la première fois par MM. le major Dubied et Henri-Louis Pernod.

Il était bien difficile de lutter avantageusement avec les commerçants habiles et les hommes d'initiative qui s'emparèrent de cette nouvelle industrie. Aussi les habitants de Môtiers se contentèrent-ils de cultiver péniblement la plante d'absinthe, l'hysope, la mélisse et les herbes que l'on emploie aujourd'hui dans la fabrication de cet apéritif puissant et de son congénère, le vermouth. A part quelques maisons dont les produits sont fort estimés, dit-on, ils ont laissé à leurs voisins de Couvet les gros bénéfices résultant de la distillation et de la vente de la précieuse liqueur. Quoi qu'il en soit, nous croyons ne pas exagérer en disant que la culture des simples que nous venons de nommer constitue la seule ressource essentielle d'un bon nombre de familles, et qu'elle procure à un plus grand nombre encore le supplément de gain qui leur est nécessaire pour vivre dans l'aisance d'une honnête médiocrité.

Il faut mentionner ici la fabrication des ouvrages au crochet, fabrication qui, sous la direction habile de M^{lle} J. Montandon, a rendu de grands services non-seulement aux habitants de Môtiers, mais encore à la population entière du Val-de-Travers, en fournissant du travail à un grand nombre de mères de famille et de jeunes filles. Ensuite de circonstances particulières que nous n'avons pas à rappeler ici, M^{lle} Montandon entre-

(1) C'est à tort que le médecin Ordinaire, qui a commencé à exercer son art à Couvet en 1768, a été quelquefois considéré comme le premier fabricant d'extrait d'absinthe. — M^{me} Henriod légua sa recette à un nommé Germain, perruquier, lequel la céda à M. Pernod.

prit en 1840 de faire fabriquer par quelques voisines des ouvrages en laine, puis des ouvrages en coton. Ces essais ayant réussi, elle céda quelques années après à M^{lle} Cécile Borel de Couvet la fabrication des ouvrages en laine, pour vouer tous ses soins au crochetage d'articles en coton. Il fallait former des ouvrières, renouveler sans cesse les dessins, inventer de nouveaux articles, et, ce qui n'était pas moins difficile, procurer à cette industrie naissante les débouchés nécessaires. Avec une persévérance et une intelligence des affaires au-dessus de tout éloge, la dame que nous venons de nommer surmonta toutes les difficultés à un point tel qu'en 1870, avant la guerre franco-allemande, elle occupait environ 450 ouvrières. Depuis cette époque, la fabrication de Môtiers a beaucoup perdu de son importance, mais le nombre des ouvrières qu'elle emploie est encore relativement considérable.

Nous ne nous arrêterons pas à d'autres industries qui ne présentent qu'un intérêt purement local. Môtiers sans doute a, lui aussi, eu ses potiers habiles, ses ouvriers mécaniciens intelligents; ses chamoiseurs, ses couteliers, ses cloutiers, ainsi que le prouvent les journaux de commune, et surtout ses brodeuses dont les ouvrages, véritables chefs-d'œuvre de patience, font aujourd'hui encore l'admiration des connaisseurs.

Mais comme toutes ces industries ont été importées des contrées voisines, et qu'elles n'ont d'ailleurs pas pris une grande extension dans le village, nous nous bornerons à signaler encore une seule fabrication, indigène celle-ci. Il s'agit des vins mousseux du pays, qui sont préparés dans les vastes caves et dépendances du prieuré. Le premier champagne y a été fabriqué en 1829, et aujourd'hui le Cortailod mousseux a su si bien faire valoir et apprécier ses mérites, qu'il se passe de toute réclame.

Cette notice serait certainement trop incomplète, si nous ne relevions pas au moins les noms des personnages qui ont illustré Môtiers. Parmi les anciennes familles nobles originaires de Môtiers qui ont rempli les premières places dans l'administration de la châtellenie, il en est plusieurs qu'il faudrait peut-être citer ici. Nous n'en mentionnerons que deux. La première est la famille Baillod. Elle a donné quatre châtelains au Val-de-Travers, du XIV^e au XVI^e siècle⁽¹⁾. Dans une époque plus

(1) Willermet Baillod fut fait commandant du Val-de-Travers l'an 1351.

Anthoine Baillod fut capitaine et châtelain, 1480-1492. Claude Baillod, 1492-1536, et Balthasar Baillod, fils de Claude, en 1575. Il avait épousé Lucrece de Neuchâtel, fille de Lancelme de Neuchâtel, seigneur de Travers et baron de Gorgier. Anthoine Baillod et Jacques son frère,

récente, elle voua particulièrement son activité à l'administration de la commune, et c'est sans doute en reconnaissance des services qu'elle rendit que le droit ou l'espèce de droit de propriété sur la chapelle appelée encore chapelle Baillod, lui fut accordé, comme nous l'avons dit plus haut. Ce droit n'existe plus aujourd'hui. Les descendants de cette famille, paraît-il, ne le firent pas valoir en temps utile, en acceptant les charges qui y étaient attachées.

La famille d'Ivernois, originaire elle aussi de Môtiers, a fourni quelques hommes distingués. Leurs compatriotes leur doivent un souvenir s'ils veulent faire mentir à leur profit le proverbe : Nul n'est honoré dans son pays. Le Docteur d'Ivernois naquit à Môtiers au commencement du XVIII^e siècle. M. Allamand nous apprend qu'il jouissait en France, comme médecin, d'une réputation méritée. Dans l'Encyclopédie, à l'article Neuchâtel, se trouve une mention courte, il est vrai, mais caractéristique, surtout si l'on tient compte du peu de cas que la nation française fait trop souvent des illustrations étrangères. D'Ivernois y est appelé un botaniste célèbre, titre flatteur et qui ne doit pas nous surprendre, nous Neuchâtelois qui comptons parmi nos compatriotes tant de savants naturalistes connus bien au-delà des étroites limites de notre patrie. Il publia en l'année 1735 dans le Mercure suisse un mémoire fort intéressant, dit-on, dans tous les cas fort original, à en juger du moins par le titre : « Considérations générales sur l'abus des médicaments surtout étrangers, où on s'attache principalement à faire voir que la principauté de Neuchâtel et Valangin renferme dans son enceinte les remèdes nécessaires à ses habitants. »

Plusieurs membres de cette famille ont été illustres à d'autres égards. Isabelle Guyenet, née d'Ivernois, née en 1732 à Môtiers, nièce du Docteur, et fille du procureur-général et conseiller d'Etat d'Ivernois, fut l'amie fidèle de Jean-Jaques Rousseau durant son séjour au Val-de-Travers, et les relations que cette femme distinguée soutint avec le philosophe se prolongèrent pour ainsi dire jusqu'à la mort de Rousseau, soit pendant près de quinze ans. Elle a écrit au grand homme qu'elle admirait plusieurs billets charmants qui ont été publiés, et elle a reçu de lui un grand nombre de lettres où il se révèle à nous sous les traits d'un honnête bourgeois, bienveillant à l'excès, et heureux du bonheur des autres. A l'occasion de son mariage avec Frédéric Guyenet, Lieutenant Civil

maire de la Côte, moururent de la lèpre. « La veuve d'Anthoine testa en 1546, léguant à la Maladière de Neuveville 50 livres et à celle de Neuchâtel 50 livres, pour le soulagement des pauvres ladres. » — *Biographies neuchâteloises.*

du Val-de-Travers et receveur du prieuré Saint-Pierre, Rousseau lui envoya, comme cadeau de nocces, un lacet qui a été conservé dans la famille comme une précieuse relique. Il mesure encore 1 mètre 40 centimètres, nous disons *encore*, car, comme nous l'apprend M. Alph. Petit-pierre (*Musée neuchâtelois*, livraison de juillet 1878), le fameux lacet a subi maintes coupures qui y ont été faites pour des amis et même des personnes royales.

Mais ce ne sont pas seulement ses relations avec Rousseau qui l'ont illustrée, à un autre titre encore le nom de cette femme d'esprit doit échapper à l'oubli. Elle cultivait l'art des vers, elle était poète, et les causeries rimées qu'elle a laissées, si courtes et si fugitives qu'elles soient, témoignent d'un certain talent. Son neveu, César d'Ivernois, conseiller d'Etat et maire de Colombier, a eu le privilège de recevoir plus d'une fois de ces épîtres gracieusement tournées, et c'est sans doute sous l'heureuse influence de cette tante vénérée, que se sont formées et développées les aspirations poétiques d'un des rares Neuchâtelois qui aient osé s'aventurer sur les pentes ardues du Parnasse.

A côté de tous ces noms, il en est un plus modeste sans doute, mais non moins digne à d'autres égards d'être rappelé ici, celui de David Clerc, caporal au régiment des gardes suisses du roi de France. Le 10 août 1792, il enleva avec quatre hommes une pièce de canon aux Marseillais. Blessé d'un coup de pique, il défendit néanmoins vaillamment sa vie, et par son courage et son sang-froid il sauva plusieurs de ses camarades. Ces exploits lui valurent l'honneur d'être pendant quelques années le gardien du monument de Lucerne. Mais ce brave et digne enfant de Môtiers put terminer ses jours dans son village natal. Il y devint notaire et grand sautier, et y mourut en 1851, à l'âge de 89 ans.

Nous ne relèverons pas d'autres noms. Cependant, comment ne pas nous souvenir de M. Charles-Edouard Calame, que la mort a enlevé à la fleur de l'âge, au moment où son talent commençait à prendre l'essor? C'est à ce peintre que nous devons de pouvoir nous faire aujourd'hui une idée exacte, d'après nature, du Môtiers d'il y a cinquante ans. Il a peint le clocher en bois de son village, les bords de l'Areuse, les sauvages rochers de la Cascade, les sites pittoresques du vieux Môtiers et des environs. A ceux qui ne le sauraient pas encore, nous avons le plaisir d'apprendre que l'œuvre commencée par M. Calame a été reprise avec un plein succès par un de nos jeunes artistes de Môtiers — puisqu'il y est né -- M. Gustave Jeanneret. Espérons qu'il reviendra sou-

vent au Val-de-Travers, la palette à la main, et que bientôt le nouveau Môtiers n'aura plus sujet d'être jaloux de l'ancien.

Nous devrions maintenant, Messieurs, nous arrêter en présence de l'homme qui a surtout illustré Môtiers, et dire un mot des nombreux personnages plus ou moins saillants que leurs relations avec le philosophe ont sauvés de l'oubli. Mais à l'occasion du centenaire, les bibliothèques publiques et particulières ont été fouillées avec un soin si minutieux pour y découvrir des matériaux pouvant servir à l'histoire de Jean-Jaques; et surtout — devançant les nombreuses publications qui ont paru depuis quelques années, le biographe de Rousseau durant son séjour au Val-de-Travers a si complètement réussi — avec le talent que tous lui connaissent — à vulgariser jusqu'aux moindres faits et aux moindres incidents de ce séjour — qu'en réalité il ne nous reste rien à dire ⁽¹⁾. Etonnante puissance du génie, fût-il même dépouillé du prestige de la naissance et de la richesse! Rousseau pauvre et fugitif arrive le 10 juillet 1762 à Môtiers, il en part le 7 septembre 1765 pour l'île de Saint-Pierre, et voici que, 115 ans plus tard, les événements importants ou non de ces trois années sont certainement mieux connus de nous qu'ils ne l'étaient des contemporains et peut-être de Rousseau lui-même. Nous pénétrons en indiscrets dans l'humble demeure du philosophe. Nous lisons article après article son carnet de dépenses: tant pour les achats de blé, tant pour le perruquier, tant pour le commissionnaire, tant pour la gazette, et ces détails dans lesquels nous n'entrons qu'au prix d'un effort, lorsqu'il s'agit de nous-mêmes, nous intéressent au contraire vivement. Pris tout à coup du désir d'émigrer ailleurs et se croyant en danger dans le village de Môtiers où il a pourtant tant d'amis dévoués, Rousseau quitte pour toujours le Val-de-Travers. Mais son souvenir reste, et aujourd'hui encore — dans un siècle où les morts vont si vite — chacun se souvient du philosophe. Voici le *Bois Rousseau*, sa promenade favorite, là-bas, regardez bien, est le *chemin du philosophe*. Au haut de la côte de Boveresse, voilà la *combe des Ris*. La jeunesse de Couvet et de Boveresse s'y donnait autrefois rendez-vous, le dimanche après-midi. Cet antique usage a depuis longtemps disparu; mais personne n'a oublié que Rousseau, montant à Monlézi chez son ami le colonel de Pury, après l'office du matin, aimait à se tenir caché dans l'épaisseur de la forêt, pour jouir des joies innocentes de ces enfants

(1) Nous ne pouvons que renvoyer le lecteur aux conférences de M. Fritz Berthoud, reproduites dans la Bibliothèque universelle, et surtout au charmant volume qu'il vient de faire paraître: « J.-J. Rousseau au Val-de-Travers ». Paris, Fischbacher, 1881.

rendus à la liberté de la nature, et que surtout c'est le philosophe austère qui a donné son nom à cette verte clairière. Quelques pas encore, et nous arrivons par le sentier même que suivait Jean-Jaques « au salon des philosophes », et enfin à la demeure hospitalière de Monlézi. Mais pourquoi faut-il que le « grand homme », comme on l'appelait déjà alors, ait emporté de son séjour à Môtiers une impression si défavorable? Regrettons que les confréries de garçons, ces associations qui existaient depuis fort longtemps dans le vallon et ailleurs, et qui furent dissoutes en 1830 par l'ancien gouvernement, aient commencé déjà à cette époque à dégénérer, au point d'intimider un étranger par leurs menaces et leurs polissonneries. Regrettons surtout que Rousseau n'ait pas rencontré sur sa route quelque vingt ans plus tôt une Isabelle d'Ivernois. Sous l'influence d'une piété sincère et conséquente, le grand homme aurait bien vite dépouillé sa pensée philosophique de ses excentricités. Heureux époux et heureux père, il eût trouvé au foyer domestique la réponse aux légitimes aspirations de son cœur ardent. Sans nul doute, le bon sens d'Isabelle l'aurait aisément dissuadé de s'affubler du costume d'Arménien, qui devait quelque peu effaroucher les braves villageois de Môtiers. Sa vie privée surtout n'aurait pas, par ses déplorables inconséquences, affligé ses admirateurs, et fourni des armes redoutables autant que faciles à ses adversaires; et, sans remuer moins d'idées, sans cesser d'être Rousseau, c'est-à-dire le philosophe illustre, qui devait ramener l'intelligence humaine, la poésie, l'art sous toutes ses formes à l'étude de la nature, il aurait vécu paisible et content sur les bords de l'Areuse. Que si plus tard les nécessités de la vocation de grand homme l'avaient contraint de nous quitter, certes, son départ de Môtiers n'aurait pas eu toute l'apparence d'une fuite. Les pierres — car pierres il y a eu, malheureusement — n'eussent pas été lancées, ni le mannequin dressé sur la fontaine des Halles, la commune ne se serait pas vue contrainte de renforcer la paye de son guet de nuit, et chacun se fût séparé en se serrant cordialement la main, comme il convient entre bons amis.

Nous terminons maintenant cette notice, non sans regretter de devoir omettre une foule de faits intéressants (1). Mais notre travail a pris de telles dimensions qu'en réalité le courage nous manque pour ouvrir un nouveau paragraphe. Nous devons bien plutôt vous prier d'agréer nos très humbles excuses. Votre rapporteur a été si long! Permettez-lui de

(1) La fête du Mai, par exemple. M. H. J. a décrit en des termes charmants cette fête villageoise. Voir « Souvenir de la séance générale de Belles-Lettres, février 1881. »

se justifier en quelque sorte en vous rappelant que Môtiers-Travers est une des localités de notre pays les plus importantes au point de vue historique.

Tout est dans tout, a dit Jacotot. Cette maxime célèbre, dont on a souvent abusé, s'applique en vérité au village qui aujourd'hui a l'honneur de vous recevoir. L'église de Notre-Dame avec ses cinq filiales, le prieuré Saint-Pierre, le vieux château et l'hôtel des six communes font revivre sous nos yeux les quatre périodes de notre histoire. Du IX^e siècle jusqu'à l'époque contemporaine, nous pouvons, à l'aide de ces quatre monuments, suivre la civilisation dans sa marche lente sans doute, mais assurée. D'abord les premiers missionnaires, puis les moines, après eux les seigneurs féodaux, et enfin le tiers état, le peuple, représenté alors par les communes. Circonstance digne d'être relevée encore, le passage de l'une de ces périodes à l'autre n'a point été marqué par ces commotions violentes qui ont couvert de ruines tant de contrées. Une main supérieure et divine a Elle-même ménagé les transitions de telle sorte qu'il est pour le moins difficile aujourd'hui de déterminer l'époque précise où le prieuré s'est annexé l'église de Notre-Dame, et celle plus rapprochée de nous où les droits de juridiction des seigneurs féodaux ont été exercés par la cour de justice siégeant dans l'hôtel des six communes. Si détestés que soient les souvenirs de la féodalité, les mainmortables affranchis ont laissé subsister ce qui restait encore du châtelard des barons du Vaux-Travers. Les réformés du XVI^e siècle ont respecté de même le monastère de Saint-Pierre, quelque odieuse que leur parût la puissance ecclésiastique et seigneuriale des anciens prieurs. Plus sages, ou peut-être plus pratiques que bien d'autres, nos pères ont jugé plus à propos d'utiliser encore pendant quelque temps le vieux château en vue de certains services publics, et de convertir le prieuré en un vaste grenier avec un appartement adjacent pour y loger le receveur et sa famille.

Soyons reconnaissants, Messieurs, envers la Providence divine qui a veillé avec tant de sollicitude sur les destinées de notre pays, et puisse la Société cantonale d'histoire contribuer puissamment à maintenir au milieu de nous toujours fermes et debout, la patrie et la liberté!

L. PERRIN, past.

LES CONCERTS

CROQUIS NEUCHATELOIS (1)

O Neuchâtel, ô ville aimée,
Qui souvent inspiras mes vers,
J'ai célébré la renommée
De tes quais ornés de bancs verts;

J'ai dit le charme de tes rues,
Les vertus de tes habitants,
Et tes vieilles mœurs disparues
Et ta gloire et ton bon vieux temps;

J'ai dit tes plaisirs sans nuages,
Ton lac gelé, ton carrousel,
Tes *lundis* et tes mariages,
Et tes cancons..... tout pleins de sel;

Et ce fiacre, pour nous célèbre,
Que, durant le cours d'un été,
On vit solitaire et funèbre,
Ce fiacre aussi, je l'ai chanté.

Dans cette liste que j'abrège,
Parmi tant de croquis divers,
O ma bonne ville, oublierai-je
De chanter aussi tes concerts?

Les douces fêtes de famille,
Sans espoir trompeur, sans remord !
La mère y conduira sa fille,
Et la mère n'aura pas tort.

(1) Ces vers ont été lus dans la soirée musicale et littéraire donnée au théâtre de Neuchâtel, le 16 mars dernier, au bénéfice de la Société de musique. Quelques personnes ayant bien voulu me témoigner le désir de les relire, j'ai pensé qu'ils trouveraient peut-être leur place naturelle dans le *Musée neuchâtelois*.

Quand les dames sont bien assises
Sur les bancs de velours ponceau,
Soudain, à huit heures précises,
Commence le premier morceau :

Douze violons qui font rage,
Bois et cuivre, grand et petit,
La contrebasse au bruit d'orage,
La tymbale qui retentit,

On nomme cela *symphonie*.
— Plus d'un bâille, c'est évident...
Mais Beethoven a du génie,
Et j'applaudis... c'est plus prudent.

Puis voici la dame qui chante :
Un monsieur correctement mis,
A la mine fort obligeante,
L'accompagne d'un air soumis.

Dès son entrée, à l'étrangère
On fait un chaleureux accueil :
Le monsieur, qui ne sait quoi faire,
Attend résigné sur le seuil...

Elle détaille une romance
(Allemande, le plus souvent);
On dit : *Bis*, elle recommence,
Et j'applaudis d'un cœur fervent.

Mais je suis troublé dans mon rêve
Par un projectile indécent :
Un programme, un pois, une fève,
Qui de là-haut sur moi descend!...

En vain je peste et me récrie ;
Ces polissons trop dégourdis
Me narguent de la galerie :
Les diables sont au paradis.

Cependant la dame ramène,
Par un geste noble et plein d'art,
Les plis multiples de sa traîne,
S'incline encor, salue et part...

Comète à la course rapide,
En sa queue elle emporte au loin
Le fidèle monsieur, son guide,
Qui l'attend, debout dans son coin.

— Mais gare ! L'orchestre de Berne
A, paraît-il, dans ses cartons
Un stock de musique moderne
Qui hurle et miaule en tous les tons.

C'est une tempête effroyable,
Dans le genre wagnérien ;
De bon cœur je le donne au diable,
Car enfin le vague n'est rien.....

Mais que vois-je ? Etonnant spectacle !
Je me rassure à cet aspect :
Je vois un connaisseur, l'oracle
Que l'on écoute avec respect,

Souligner chaque fin de phrase
D'un murmure léger d'abord,
Puis, par des cris de folle extase,
Accueillir le dernier accord.

« Ah, ça ! c'est donc beau, ce tapage ? »
Lui dis-je alors, un peu surpris ;
Il me répond, muet langage,
Par un sourire de mépris.

Ainsi soit-il ! Je m'en rapporte.
Le concert est fini, l'on sort.
Pour atteindre l'unique porte,
Je fais un patient effort.

J'en sors enfin par un prodige :
« — Beau concert ! me dit un ami,
— Superbe, admirable, lui dis-je,
.....Surtout ce menuet en *mi*. »

Et j'ajoute, un peu prosaïque :
« Moi, je suis toujours content si
« La Société de musique
« Peut boucler sans un déficit. »

ESSAI SUR GEORGES DE RIVE

SEIGNEUR DE PRANGINS, SECOND GOUVERNEUR DE NEUCHÂTEL

(1529 - 1552)

et ses relations avec l'avoyer Faulcon (Falk) de Fribourg (1516-1519).

(Suite — Voir la livraison d'Avril 1882, p. 100)

Le nom de Georges de Rive paraît une seule fois dans les recès de 1521 à 1528. C'est à propos du duc de Savoie, Charles III, dont le seigneur de Prangins était devenu une sorte d'intermédiaire et même d'agent diplomatique auprès des Confédérés. Car ceux-ci, réunis en diète à Lucerne le 13 janvier 1524, répondent au sire de Prangins qu'il ait à informer le duc de Savoie que s'il ne fait pas revenir en-deçà des Alpes l'évêque de Genève, Pierre La Baume, qui intriguait en Italie avec le Connétable de Bourbon, en faveur de Charles-Quint, on le rendrait responsable de tout ce qui pourrait en advenir (1). Les relations du futur gouverneur de Neuchâtel avec le duc de Savoie sont mentionnées également par les papiers de la famille Diesbach, déposés récemment par la libéralité de ses chefs aux archives de Fribourg. Il y a là toute une correspondance de Georges de Rive avec le duc Charles III. Elle se compose de quinze missives signées des divers secrétaires du duc, Vulliet, Panton, Captendier, et où le duc de Savoie insiste sans cesse pour avoir des nouvelles *de par de-là*, charge de Rive d'agir pour lui, tantôt à Fribourg, tantôt à Soleure, tantôt aux conférences et diètes où ses intérêts étaient en jeu. « Car, disait-il à son correspondant, nous avons en vous notre

(1) *Eidg. Abschiede* aus dem Zeitraume von 1521 bis 1528, von Johann Strickler, p. 356. Ces intrigues de la Baume étaient signalées dans les dépêches des ambassadeurs de la France et les relations des chefs suisses, entre autres Jean de Diesbach, le héros de la Sésia et de Pavie.

confiance. » Parfois, Charles III met à contribution la bourse de son très cher ami et féal, comme il l'appelle, et lui emprunte de l'argent, lui promettant le prochain remboursement des sommes avancées. Pour certaines commissions qu'il trouve dangereuses à confier au papier, il lui envoie son secrétaire, Lambert, auquel il *pourra*, dit-il, *pour cette fois se fier comme à lui-même*. Ces lettres partent de divers lieux, Chambéry, Thonon, Gênes, Lausanne. Le jour est toujours bien indiqué; l'année, au contraire, manque presque toujours, l'indication n'en étant pas nécessaire pour le personnage auquel le duc s'adressait. Aussi est-il parfois impossible de savoir à quelles sortes d'affaires et d'événements ont trait les messages et les négociations dont était chargé Georges de Rive. Une de ces missives ducales est adressée à Noble Loys d'Erlach, ancien chef de bande au service de François I^{er}, et qui, en 1521, avait représenté deux fois son canton à la diète. « Par mon secrétaire Monaton, ainsi s'exprime le duc, avons appris le bon service que vous et Georges de Rive m'avez rendu en la présente journée. »

Les recès de la diète de Berne désignent le 3 août 1523 comme l'époque où Monaton, secrétaire du duc de Savoie, parut devant Messieurs des Liges, cherchant à justifier le duc de Savoie de l'accusation formulée contre lui, de favoriser Charles V en Italie, au détriment de la France.

Une fois appelé aux fonctions de gouverneur du Comté de Neuchâtel, ce qui eut lieu immédiatement après la prise de possession des Longueville, en mai 1529, Georges de Rive ne put sans doute plus vouer aux affaires de Savoie la même attention qu'auparavant. Nous le voyons cependant figurer encore au mois suivant comme témoin cité par le duc Charles III devant les arbitres réunis à Payerne du 15 juin au 16 juillet, pour statuer sur l'alliance de Fribourg et de Berne avec Genève, alliance dont le duc Charles III contestait la légitimité, en opposition aux Genevois et aux deux villes.

Le comte Jehan ou Jean de Gruyère, vassal de la Savoie, que les Fribourgeois avaient eu la bonhomie ou la faiblesse de prendre pour sur-arbitre, prononça naturellement en faveur de son suzerain. L'année suivante, le témoignage de Georges de Rive était invoqué de nouveau par le duc de Savoie, dans sa querelle avec Genève. Il s'agissait de savoir si le duc avait réellement exercé la juridiction criminelle dans cette ville et si le Vidomne qui rendait la justice était son délégué ou celui du Prince-Evêque, dont les Genevois consentaient à accepter la souveraineté plus nominale que réelle. Les recès de la fameuse diète des

XIII cantons et de leurs alliés de St-Gall et Valais, assemblée à Payerne du 30 novembre au 31 décembre 1530, mentionnent le gouverneur ou bailli de Neuchâtel parmi les témoins qui affirmaient le droit du duc à nommer le Vidomne, et le font parler dans ce sens. Georges de Rive déclare qu'étant allé souvent à Genève pour les affaires du duc ou pour d'autres, il avait vu fonctionner en qualité de Vidomne un officier savoyard, et qu'il a été chargé en personne par le duc de négocier des titres que feu Louis d'Erlach de Berne avait contre le prince et dont la moitié lui fut payée comptant à Genève, l'autre assignée sur le Vidomnat (1).

Mais tout en se prêtant à servir le duc de Savoie, le sire de Prangins n'avait garde de se brouiller avec les Bernois dont il était combourgeois et le vassal pour sa seigneurie de Grandcourt et autres lieux. Il leur avait d'ailleurs des obligations de plus d'un genre, témoin les lignes suivantes, extraites d'une lettre du gouvernement de Berne aux chefs de ses troupes en marche avec les Fribourgeois pour défendre Genève contre le duc de Savoie, le 17 octobre 1530 : « Georges de Rive nous a remerciés par écrit de ce qu'on a épargné sa maison à Prangins, et il est entendu qu'on le protégera également au retour contre tout domage, attendu que son château est toujours ouvert aux Bernois (2). » Si l'on réfléchit que les ménagements de Berne pour le gouverneur de Neuchâtel coïncidaient, à peu de jours près, avec les scènes de la révolution religieuse qui s'accomplit dans cette ville, comme on sait, le 30 du même mois, on se rend un compte plus exact de la position difficile du sire de Prangins, tiraillé entre ses croyances personnelles, ses devoirs envers les souverains qu'il représentait, et ses relations multiples avec Berne dont il était à la fois le bourgeois, le vassal et le protégé.

C'est dans cette situation embarrassante qu'il faut chercher le secret des défaillances et de la politique vacillante du Gouverneur de Neuchâtel. Un fait d'ailleurs semblerait prouver que ses concessions et ses accommodements aux circonstances n'avaient point altéré la confiance de ses maîtres; c'est le choix que fit Marie de Bourbon de son petit-fils Georges de Diesbach de Fribourg et conseiller au dit lieu, pour remplacer le gentilhomme bernois J.-J. de Bonstetten, à la mort de ce dernier en 1575. L'auteur de l'*Histoire de Neuchâtel avant l'avènement de la maison de Prusse*, mentionne ce choix, comme il l'a fait pour Georges de Rive, sans en indiquer la cause, ni les circonstances. Quant aux dernières, nous serions à les ignorer, si les papiers de la famille Diesbach déposés,

(1) *Eidg. Abschiede* von 1529 bis 1532, bearbeitet von Johann Strichler, p. 864, 1516, 1522.

(2) *Eidg. Abschiede*, loco cit., p. 809.

comme nous l'avons dit, aux archives de Fribourg, ne contenaient une lettre de Georges de Diesbach adressée en 1576 à sa mère, Françoise de Rive, et résidant à Grandcourt, pour lui demander l'autorisation d'accepter la charge qui lui était offerte. Par cette missive, dont nous donnons la partie essentielle en note, on voit que la duchesse de Longueville avait adressé à Diesbach une longue épître, pour l'engager à accepter l'office de gouverneur. Elle avait même envoyé à Fribourg Messieurs Stavay de Gorgier et le châtelain Verdonnet, plus tard conseiller d'Etat, lesquels ayant comparu devant Messeigneurs du Conseil de Fribourg, déclarèrent servir d'organes non seulement à la duchesse, mais aux sujets et au peuple du susdit Neuchâtel qui les avaient chargés de prier Georges de Diesbach et Messeigneurs de Fribourg de se rendre à leurs instances. L'intention de M. de Diesbach était d'abord à refuser *tout de plat*, selon ses expressions, pour plusieurs motifs qu'il communiqua aux envoyés, mais dont il ne reproduit qu'une dans sa missive; c'était la formule du serment concernant le fait de la religion que le seigneur gouverneur devait jurer de respecter et maintenir telle quelle. Mais Messeigneurs de Fribourg trouvant à grand honneur l'offre de Madame de Longueville, ainsi que le choix qu'elle avait fait d'un Fribourgeois, entre bien d'autres, et ne voyant rien que de légitime dans l'engagement de maintenir et conserver les sujets dans la religion où le gouverneur les trouverait, Diesbach finit par croire que la chose venait de Dieu, puisque tout s'accommodait à icelle, « sauf le bon plaisir et la bonne volonté de sa mère », sans laquelle il ne voulait rien faire (1).

(1) Sur ce propos je vous dirai, Madame, que Jeudi dernier arrivait en notre ville Monsieur Stavay de Gorgier et le chastelain Verdonnet de la part de Madame la duchesse de Longueville, laquelle m'a escript par une longue bien longue lettre me faict adviser que non ostant toutes oppositions et toutes choses passées elle voulait et déeirait que luy fisse le plaisir d'accepter l'office de gouverneur de son comté de Neufchastel. Moy délibérant la dessus mes lettres et constitutions ne fornir d'exemple. Ayant comandé aux susdits de Gorgier et Verdonnet de comparoir de la part de sa dicte excellence par devant Messeigneurs pour les prier moy donner congé et luyance d'accepter le dict office et onc si ne le voudrays accepter, les moy voulloir comander et authoriser absolument. Ce que fust faict. Et en oultre ils disent à Messeigneurs que non seulement ma dicte Dame m'avait à pryer, mais tous les subgets et peuples du dict Neufchastel qui de mesme les avoient chargé de me prier et Messeigneurs aussy.

Or Madame, la chose m'avoit tombé sy fort à contre cœur que j'estois résolu, entierement résolu de la refuser tout de plat. La dessus je supplyai Messeigneurs et supérieurs de m'aider à m'excuser refuser ma dicte dame pour plusieurs longues raisons que je leur dit et fist entendre, mesme sur ce qu'ils ont adjouste quelque chose au serment causant le faict de la religion que espéroit bien que Messeigneurs ne voudroient que je jurasse. Mais tant s'en fault que ils m'ayent voulu ayder à descharger de ce faict, que en plein conseil de moy fust dict qu'ils tenoient en grand honneur et faveur que Madame la duchesse entre thant d'autres personnages qui luy avoient esté présentés m'avoit choysi et qu'ils ne trouvoient pas que j'eusse raysons aparantes pour ne pas accepter, et que le faisant je leur ferois un grand honneur. Pour fin que leur vollonté estoit que je l'acceptasse pour plusieurs considérations et que quant au serment que je pourrois bien faire, qu'ils trouvoient qu'il estoit raysonnable qu'ils fussent maintenus et conservés en la religion où je les trouverois.

Madame, je ne fus jamais plus esbay de choses, que de ce que Messeigneurs se soient ainsi accomodés à icelle, et fault bien que le tout vienne de Dieu. Or ne m'ay-je voulu prononcer

Signalons ici en passant ce respect et cette docilité de Georges de Diesbach envers sa mère, Françoise de Rive, dans laquelle, sans doute, il reconnaissait, à part sa qualité, une haute raison, capable de l'éclairer dans ses déterminations. Cette fille aînée de l'ancien gouverneur avait été mariée en premières noces à François Auf der Flüh ou Supersax, un des fils du fameux partisan dont nous avons raconté la fuite à Neuchâtel en 1511, sous le premier gouverneur et prédécesseur de Georges de Rive, Chauvirey. La permission maternelle ne se fit pas attendre, à ce qu'il paraît, car Georges de Diesbach fut installé au poste de gouverneur de Neuchâtel, poste d'honneur et d'importance, que trois autres Fribourgeois, trois d'Affry, ont revêtu, sans compter ce Hans Gugelberg, qui avait rempli les fonctions de bailli pour les XII cantons, de 1528 à 1529. Quoique catholique de cœur, Georges de Diesbach gouverna le comté de 1576 jusqu'à sa mort, en 1582, à la satisfaction de ses administrés et de ses princes.

hier ayant prins argument qu'il y avoit. comme à la vérité il y a, quelque chose a rhabillier au serment. En respondant ce jay quelques a mes amis, et spécialement à vous, Madame, sans le bon playsir et vollonté de laquelle je ne veux ni ne doyts rien faire. Vous suppliant d'y bien penser pour me commander votre bon playsir auquel j'obéroï d'aussi bon cœur que je prie Dieu vous donner, Madame ma honorée mère, une parfaicte santhé, très bonne et longue vie. Nous nous recommandons tous bien humblement à vos bonnes grâces.

Observation de l'auteur. — Je dois la communication de cette curieuse missive, ainsi que celle des lettres du duc de Savoie, à mon ancien élève et savant ami, M. Joseph Schneuwli, archiviste d'Etat à Fribourg. Plusieurs de ces lettres, difficiles à déchiffrer, ont résisté à mes efforts et à l'œil exercé de M. James Bonhôte, notre zélé bibliothécaire.

Alexandre DAGUET.

INSCRIPTIONS CAMPANAIRES

DU CANTON DE NEUCHATEL

Suite et fin. — (Voir la livraison de Mars 1882, pag. 80.)

La mention du poids se trouve portée sur les cloches suivantes:
BOVERESSE I et II. — BRÉVINE I. — BUTTES I. — CERNEUX-PÉQUIGNOT I, II, III. — FENIN I. — LOCLE Nos 1 et 2. — SAGNE II. — SAVAGNIER I. — VALANGIN II.

A côté des inscriptions dont j'ai donné le détail dans la présente notice, qu'il me soit permis de citer celles de cloches qui n'existent plus et qui ont été recueillies par des amis de notre histoire nationale : j'ai déjà indiqué celle de l'ancien bourdon de la Collégiale de Neuchâtel; voici les autres :

FONTAINES : Probablement du XV^e siècle :

rps vinciot rps renat rps imperat rps ab oni malo nos defendat amen.

(Communiquée par M. Paul Lavoyer.)

CHAUX-DE-FONDS : 1523 :

GVILLERMA DE VERGIE FECIT FIERI HOC OPVS DOMINA
MCCCC XX III. S. HVMBERTE BERTE ORA PRO NOBIS.

Dame Guillemette de Vergy a fait faire cette cloche: 1523. Saint-Hubert prie pour nous!

(Voir *Musée neuchâtelois*, 1869, p. 191. Conservée par le pasteur F.-O. Petitpierre.)

CÔTE-AUX-FÉES :

LES HABITANTS DE LA COSTE ES FAYES MONT FAIT FAIRE
LAN 1658 ESTIENNE BOLE PREMIER MINISTRE.

(Communiquée par M. le pasteur Descœudres.)

Cette inscription est intéressante à deux points de vue : d'abord elle est une nouvelle preuve que le nom de cette localité devrait s'écrire : Fayes, et non pas : Fées, qu'un usage malencontreux et peu raisonné a fait admettre depuis longtemps, induisant ainsi en erreur sur la véritable signification de cette dénomination. La seconde, c'est la mention du pasteur Estienne Bolle qui exerça plus tard les fonctions pastorales à Valangin; il y mourut et fut enseveli en 1684 dans le temple, où sa pierre tumulaire existe encore.

CERNIER : 1640 :

« Petite j'ai été et plus grande on m'a faicte pour par un son plus fort
« convoquer tous fidèles à venir en Sion chanter louanges à Christ écouter sa
« parole implorer son esprit. Daniel Bonhôte ministre de ce lieu. Venez à Christ
« venez à Dieu ouyr sa voix en ce saint lieu. Faicte aux dépends de la Paroisse
« de Cernier. Jean Debely, Jaques Perroud, Jean Labram Jean Mathey gou-
« verneurs de la Paroisse de Cernier le 17 Octobre 1640. »

Cette cloche, faite par Richard Koch, Nicollas Humbert, Michel Jolly et Guillaume Clauss (?) de Lorraine, maîtres fondeurs de cloches, pour le prix de 162 1/2 livres faibles, se fêla en 1753 et fut refaite par Pierre-Isaac Meuron, not. et maître fondeur, et portait l'inscription suivante :

« Par mon son je vous apelle à la maison de l'Eternel Humiliés vous devant
« Dieu qui vous a fait chantés ses louanges. Ecoutez sa parole et la mettés
« en effect, soyez soumis à vos conducteurs spirituels dont celuy d'a présent
« est spectable Jean Henry Favarger (1) Pasteur de ce lieu. Lon m'a faite aux
« dépends de la Paroisse de Cernier derriere l'Eglise sur le Cimetière par les
« sieurs Isaac ffeu lancien Veuve, David Carrel, Isaac Benguerel dit Perroud
« et Jean Louis Labram ancien déglise tous quatre gouverneurs de la Paroisse
« le 31 Octobre 1753 (2). »

Ces deux inscriptions de Cernier m'ont été communiquées par M. le pasteur Châtelain.

VERRIÈRES : Ancienne grosse :

O vous hommes de qualité je vous appelle et ma voix s'adresse aussi aux gens du Commun. 1788.

Idem, ancienne petite :

Si vous entendez aujourd'hui ma voix n'endurcissez point vos cœurs. — 1831.

(Voir *Musée neuchâtelois*, 1876, p. 90 et 91.)

Je ne veux pas terminer cette notice sans présenter encore quelques remarques générales qui rentrent dans le cadre de mon travail.

La sonnerie la plus forte du canton de Neuchâtel est celle de Cressier, qui compte six cloches dans le clocher de sa magnifique chapelle récemment édifiée.

Ensuite viennent le Landeron et le Locle, chacun avec cinq cloches. Savagnier en a quatre.

23 localités possèdent une sonnerie composée de 3 cloches.

21 » » » » » » 2 »

3 » » » » » » 1 cloche.

Ces trois dernières sont Brot-Dessous Saint-Sulpice et Serrières.

J'ai classé Neuchâtel dans les localités qui possèdent trois cloches, quoiqu'il en ait six affectées au service divin; mais elles sont réparties

(1) La seconde cloche de Saint-Blaise porte le nom de ce pasteur.

(2) Remplacée en 1782 par la cloche I actuelle; la partie initiale de l'inscription est identique.

dans les trois clochers, de la Collégiale (3), de la Tour de Diesse (2) et du Temple du Bas (1).

La plus grosse cloche du canton est le bourdon de la Collégiale de Neuchâtel; la plus petite est la cloche si mignonne qui se balance dans la tour de l'Horloge au Landeron, un vrai bijou, qui par la forme unique de ses caractères et ses magnifiques légendes s'attire à première vue les sympathies de tous les amis de l'histoire.

La doyenne de nos cloches, du moins d'après la date qu'elle porte, est celle *du milieu* dans la Collégiale de Saint-Pierre de Valangin: 1464. Ses cadettes, sœurs jumelles, sont celles du Temple indépendant des Ponts-de-Martel: 1877. Et à ce propos, il est intéressant de faire à quatre siècles de distance, une légère comparaison entre elles. La première nous offre un riche développement d'inscriptions avec croix initiales et niches renfermant des figures de saints personnages; les signes de séparation entre les mots sont si finement travaillés qu'on les dirait gravés; en outre, elle exprime dans un langage auquel la Muse a prêté ses pinceaux et son coloris, les sentiments religieux les plus élevés, tels au moins que les comprenait cet étrange moyen âge. Elle nous dit:

De livres je poise quatre cents
Par le maître je fus livrée
L'an courant mil quatre cent
Soixante quatr(ième) année.

IHS AMEN

Au nom du Père et du Fils
Et du Vrai Saint-Esprit
Et de la Vierge Marie
Pour qui je fus établie

Et pour tous les Saints du Paradis
Suis-je faite comme je vous dis:
Madelène je suis nommée
De reliques bien ornée;
Et de cette escripture
De qui j'ai fait ma ceinture
Pour estre plus vigoureuse
Déjà j'ai la voix plus signose:
Maintenant j'abats toute fierté
Devant les paroles ci-après:

Le Christ est vainqueur: le Christ règne, le Christ commande que le Christ nous préserve de tout mal! Amen. — Tel le père, tel le fils, tel le Saint-Esprit. Toutes les nations, louez le Seigneur!

Ses deux cadettes, en acier fondu, ne nous présentent sur leur surface extérieure rien qui rappelle la haute mission dont elles sont revêtues, mais seulement un mot et une date:

BOCHVMER-VEREIN GUNSTAHLFABRIK. 1877.

En somme, sur celle de Valangin, l'art s'unissant à de hautes pen-

sées religieuses: sur celles des Ponts, l'industrie moderne et une marque de fabrique.

Tel est le résultat des recherches auxquelles je me suis livré sur les textes campanaires du canton de Neuchâtel. Ainsi que je l'ai dit en commençant, ce travail renferme encore des lacunes et de nombreuses imperfections; je serais donc reconnaissant envers mes collègues de la Société d'histoire qui pourraient posséder sur cet intéressant sujet des données inédites, de bien vouloir m'en faire part dans l'intérêt même de l'œuvre que nous poursuivons tous ensemble. En attendant, j'espère qu'il me sera tenu compte de mes faibles efforts et ce sera pour moi une bien douce satisfaction que la pensée d'avoir contribué, par une œuvre non encore entreprise jusqu'à ce jour, au développement des études historiques dans notre petit pays qui, sur une superficie restreinte, offre une mine inépuisable de recherches variées. Plus tard, je donnerai suite à un projet commencé depuis plusieurs années et que des circonstances particulières m'ont jusqu'ici fait interrompre: *l'Epigraphie du canton de Neuchâtel*, qui se révèle par d'abondants et intéressants monuments dans le plus grand nombre des édifices tant civils que religieux de notre chère patrie. Puissé-je ainsi réaliser le précepte du favori de Mécènes :

Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci!

Neuchâtel, Juin 1878.

Ch. Eug. TISSOT.

DAME NEUCHATELOISE

1810-1816

(AVEC PLANCHE)

Malgré le climat peu clément de notre pays, les dames y portèrent les costumes à la grecque et à la romaine, les légères mousselines blanches, les robes à la Cérès, à l'Omphale, à la Flore, à la Diane, les ceintures à la Minerve, les écharpes et les voiles, les ridicules (réticules), les coiffures imitées de l'antique, enfin tout l'ajustement issu du mouvement de 1789. — Un grand nombre de portraits, des dessins, des miniatures nous fournissent la preuve que nos élégantes suivirent les modes françaises; Abraham Girardet, auquel nous avons emprunté déjà plusieurs documents relatifs au costume de notre pays, a crayonné des personnages loclois absolument vêtus comme les citadins de Paris. Nous devons à l'obligeance de M. Ulysse Mathey-Henry la communication d'un de ces souvenirs de la période de 1810 à 1815, une dame à la mode des premières années de l'empire, en costume d'été, d'une simplicité qui n'est point sans élégance.

A. BACHELIN.

MUSÉE NEUCHATELOIS.



Dame Neuchâteloise 1810-1816.
d'après un dessin d'Abraham Girardet.





GÉNÉALOGIE DE LA MAISON FENIS-NEUCHÂTEL.

Conon, comte d'Oltingen.

1016.

Bucco,

Comte d'Oltingen (1030).

Ulrich de Fenis,

Comte de Neuchâtel (1034-1070)

Bourcard, Conan II, Rodolphe I, Bourcard, Conan,
Evêque de Lausanne. Inféodé d'Arconciel. Seigneur de Neuchâtel. Evêque de Bâle. Evêque de Lausanne
1073. 1082. 1070-1099. +1107. +1105?

Ulrich II,

Seigneur de Neuchâtel.

1100-1132?

Rodolphe II,

Seigneur de Neuchâtel et d'Arconciel.

Ep: Emma de Glane.

+1149.

Mangold.

Berthold,

Evêque de Bâle.

Ulrich III,

Seigneur de Neuchâtel et d'Arconciel.

Ep: Berthe de Granges.

1149-1192.

Rodolphe III,

Seigneur de Neuchâtel.

1192-1196.

Ulrich IV,

co-seigneur.

Berthold,
Seigneur de Neuchâtel.
1196-1260.

Rodolphe,
tige des
comtes de
Nidau.

Othon,
Prévôt
de
Soleure.

Berthold,
tige des
comtes de
Strassberg.

Ulrich V,
Comte d'Arberg
et Seigneur de
Valangin.

Henri,
Evêque
de
Bâle.

Rodolphe IV,

Seigneur de Neuchâtel.

1260-1263.

Ulrich V,
+ 1277.

Jean,
Prévôt de
Neuchâtel.

Amédée,

Seigneur de
Neuchâtel.
1278-1288.

Richard.

Henri.

Rollin,

Seigneur de Neuchâtel.
1288-1343.

Louis,

Seigneur de Neuchâtel.
1343-1373.

Jean-le-Bel.

Isabelle.
1373-1395.

Louis.

Rodolphe.

Varenne.

Subs. lithographique du Printenier de Neuchâtel.

ÉTUDE CRITIQUE

SUR LA FILIATION DES COMTES ET SEIGNEURS

DE LA MAISON FENIS - NEUCHÂTEL

Il est peu de questions plus difficiles à résoudre que celle de la filiation des comtes de la maison Fenis-Neuchâtel. Si nous jetons un regard sur les tableaux généalogiques qui ont été faits de la première maison de nos comtes, il est presque impossible au premier moment de s'orienter. Le nombre des comtes n'est pas le même, les dates varient souvent. Bien des pièces qui auraient pu dissiper nos incertitudes ont été brûlées dans plusieurs incendies. Nos historiens modernes ont préféré passer sur l'histoire de nos premiers comtes, comme si toutes les allégations de De Montmollin et de Jonas Boyve étaient fausses. Ayant cherché à nous retrouver au milieu de ce dédale de difficultés, nous venons vous soumettre les résultats auxquels nous sommes arrivés, et qui, je crois, nous permettent de réintégrer dans la liste de nos comtes Rodolphe I^{er} et son fils Ulrich II, qui en ont été écartés.

ULRICH DE FENIS

La première question que nous devons nous poser est celle-ci : De qui descendait Ulrich de Fenis ?

La plupart des historiens modernes et des généalogistes font descendre Ulrich de Fenis de Conon I^{er} d'Oltingen. Telle est l'opinion de *de Watterville*, dans ses tableaux généalogiques, dans la seconde édition de son Histoire de la Confédération suisse ; du professeur *Walther*, dans son Histoire généalogique des comtes de Neuchâtel, ouvrage manuscrit ; de *Jean de Muller*, dans son Histoire de la Confédération suisse ; du *colonel Steck*, dans son Histoire et généalogie des comtes de Neuchâtel, ouvrage manuscrit ; de *Frédéric de Gingins*, dans son Mémoire sur le

Rectorat de Bourgogne ; de *Zeerleder*, dans ses *Urkunden zur Geschichte der Stadt Bern*, etc.

Cette opinion se fonde sur un acte de 1016, ou, selon *Zeerleder*, de 1019, par lequel le dernier roi de Bourgogne, Rodolphe III, confirme un échange qui avait été fait entre l'église de Saint-Maurice de Nugerol et le noble Amiso. Parmi les premiers témoins se trouvent Conon et ses fils, sans doute parce qu'ils sont seigneurs du lieu dont il s'agit. Le nom des fils n'est point indiqué, mais comme le Val de Nugerol a toujours appartenu à Ulrich de Fenis et à ses descendants comme biens patrimoniaux, l'on en conclut que l'un de ses fils était Ulrich de Fenis, et l'autre Bucco, comme comte de Barga et d'Oltingen. A la mort de leur père, les fils se partagèrent leur patrimoine; Bucco, qui était probablement l'aîné, fut comte d'Oltingen, et Ulrich, comte de Fenis (Mat. M. N° 3. — Cartulaire de Lausanne, p. 39, 40, 209. — *Zeerleder*, *Urkunden*, N° 16).

L'histoire de Bucco et d'Ulrich de Fenis confirme cette supposition; car le fils de Bucco, Conon, qui était Landgrave de L'Aar, étant mort sans laisser d'enfant mâle, le Landgraviat passa à Rodolphe II, de la maison de Fenis (Frédéric de Gingins, *Rectorat de Bourgogne*, p. 47).

Le chanoine de Rivaz et le baron de Zurlauben font descendre Ulrich de Fenis de Rodolphe l'Avoué, ainsi désigné dans l'acte de fondation du prieuré de Corcelles de l'an 1092. Ce Rodolphe l'Avoué serait, d'après MM. Rivaz et de Zurlauben, le Rodolphe qui fonda en 998 le prieuré de Bevaix. Il porte dans un acte de 1105 l'épithète de *vir nobilissimus*. Humbert, fondateur du prieuré de Corcelles, nomme dans l'acte de fondation son père Ulrich, qu'il dit fils de Rodolphe l'Avoué, et deux oncles, Conon et Gausbert, évêque de Sion. Rodolphe l'Avoué a eu ainsi trois fils: Conon, Ulrich et Gausbert. Messieurs de Rivaz et de Zurlauben ont supposé que cet Ulrich, père d'Humbert, est Ulrich de Fenis; mais nous ne trouvons nulle part Humbert désigné comme fils d'Ulrich de Fenis; nous savons d'ailleurs positivement qu'Ulrich de Fenis avait encore d'autres fils (Mat. N° 1, et *Zeerleder*, N° 16 et 23. *Cartulaire de Lausanne*, p. 41). Nous ne pouvons donc point admettre comme fondée l'opinion de MM. de Rivaz et de Zurlauben.

Le baron Jean-Louis d'Estavayé, dans son *Histoire généalogique des comtes de Neuchâtel*, ouvrage manuscrit, a adopté, mais avec hésitation, le système que nous venons de rejeter.

Quels furent les fils d'Ulrich de Fenis?

Ulrich de Fenis, d'après nos anciens historiens, eut trois fils: *Rodolphe*,

seigneur de Neuchâtel, *Bourcard*, évêque de Bâle, et *Conon*, évêque de Lausanne. L'existence des deux derniers n'est contestée par personne; elle est établie d'une manière certaine par le Cartulaire de Lausanne, qui les nomme et les désigne comme fils d'Ulrich de Fenis (Cartulaire, page 41).

Zeerleder donne aussi à Ulrich de Fenis trois fils: Rodolphe, Bourcard et Conon, mais il ajoute: Nous avouons qu'il y a encore là-dessus beaucoup d'obscurité. *Verum his omnibus tamen multum adhuc obscuritatis inesse profiteamur* (Zeerleder, Urkunden, N° 16).

Ulrich de Fenis a-t-il eu réellement un troisième fils appelé Rodolphe? Telle est la question qu'il nous faut maintenant résoudre.

De Montmollin établit de la manière suivante l'existence de Rodolphe. Il rapporte que le bourgmestre de Bâle, Wettstein, lui communiqua une note tirée d'un manuscrit de la bibliothèque de Bâle, où on lisait que l'évêque Bourcard était frère de Rodolphe, seigneur de Neuchâtel. *Rodolfi domini de Novo Castro ad nigras montes*. Le colonel Steck dit qu'il n'a pu trouver aucune trace de ce manuscrit dans la bibliothèque de Bâle.

Le chancelier cite encore le Cartulaire de Lausanne où on lisait, selon lui, que Conon, « l'évêque de Lausanne, étoit frère de l'évêque de Bâle, Bourcard, et de Rodolphe, seigneur de Neuchâtel au-dessus du lac. *Rudolfus dominus Novi Castri super lacum* ». Nous avons consulté le Cartulaire de Lausanne, publié par la Société d'histoire de la Suisse romande, et nous n'avons pas trouvé dans le passage cité la mention de Rodolphe.

Ces deux passages ne peuvent par conséquent pas être donnés comme une preuve suffisante de l'existence de Rodolphe; nous pouvons seulement être sûrs que Wettstein et de Montmollin ne les ont pas inventés. Ces mots ont été lus à Bâle et à Lausanne sur des manuscrits, auxquels ils auront été ajoutés plus tard, ce qui prouve indubitablement qu'à une certaine époque on croyait à l'existence d'un Rodolphe, troisième fils d'Ulrich de Fenis.

De Montmollin rapporte, d'après le chanoine Baillois, qu'Ulrich II fonda en 1100 un service religieux dans l'église de Notre-Dame de Neuchâtel pour le repos de son père, Rodolphe, fils d'Ulrich de Fenis. Quoique nous ne possédions plus de documents pour vérifier ce fait, nous ne pouvons pas en contester la vérité, nous croyons donc à l'existence de Rodolphe et d'Ulrich II.

Le professeur Walther, qui a fait un travail consciencieux sur la généa-

logie de nos premiers comtes, admet aussi l'existence de Rodolphe I^{er} et d'Ulrich, mais nous croyons que le Rodolphe qu'il donne pour fils d'Ulrich de Fenis est un autre Rodolphe; c'est ce que nous allons chercher à prouver.

Le professeur Walther appuie son opinion sur trois documents.

Le premier est un acte de 1163, d'après Walther, de 1180 d'après Zeerleder, Urkunden, N^o 62, par lequel Ulrich III, fils de Rodolphe II, confirme au couvent de Saint-Jean les donations qui lui ont été faites par ses prédécesseurs qu'il appelle *progenitores*, et par l'évêque de Bâle, qu'il nomme *confundator*. *Curavi confirmare ea que eidem cenobio-meis (nostris) progenitoribus ejusdem loci fundatoribus et episcopo Ruodolfo Basilensi confundatore et aliis fidelibus sunt collata*. Les fondateurs du couvent de Saint-Jean sont bien connus; ce sont Conon, évêque de Lausanne, et Bourcard, évêque de Bâle, fils d'Ulrich de Fenis. Le professeur Walther prend le mot *progenitor* dans son sens strict, il en conclut qu'Ulrich doit descendre directement des deux fondateurs. Pour cela, il suppose, sans l'appuyer de preuves, que Bourcard, l'évêque de Bâle, a eu un fils, Ulrich II, père de Rodolphe II, que Montmollin indique comme fils de Rodolphe I^{er}; de cette manière, Ulrich III, qui est fils de Rodolphe II, descend directement de Bourcard, l'un des fondateurs du couvent de Saint-Jean, il est bien son *progenitor*.

Le professeur Walther suppose ensuite que Conon, évêque de Lausanne, a eu une fille qui épousa Pierre de Glane, père d'Emma de Glane, épouse de Rodolphe II, père d'Ulrich III, qui peut ainsi appeler Conon *progenitor*.

Nous ne pouvons admettre ces suppositions, qui ne sont appuyées par aucune preuve, nous pensons que le mot *progenitor* doit être pris dans le sens d'ancêtres, membres de la même famille.

Comme l'évêque Rodolphe est appelé *confundator*, le professeur Walther pense qu'il l'est au même titre que Bourcard et Conon, il est donc leur frère. Nous croyons que le mot *confundator* doit être pris simplement dans ce sens: qui a pris une part quelconque à une fondation quelconque. Nous n'inférons pas de cette expression que Rodolphe soit frère de Bourcard et de Conon.

Le professeur Walther appuie encore son opinion sur les bulles des papes Lucius III (bulle de 1185, Walther indique 1181) et d'Honorius III (bulle de 1221). Lucius et Honorius confirment dans les mêmes termes les donations faites au couvent de Saint-Jean. Ils nomment l'Eglise de la montagne de Diesse avec toutes ses dépendances, ainsi que les choses

qui ont été données au couvent par Rodolphe de bonne mémoire, autrefois élu de Bâle, et par ses frères. *Ecclēsiam de monte de Tesson cum omnibus adjacentiis et pertinentiis suis sicuti a bone memorie Rodolfo quondam Basilensi Electo et a fratribus suis juste cenobio vestro collata sunt* (Zeerleder, Urkunden, N° 72 et 123. Matile, N° 36). Dès que nous admettons avec le professeur Walther que l'évêque de Bâle, Rodolphe, est le fils d'Ulrich de Fenis, il est évident que ses frères ne peuvent être que Bourcard et Conon. Mais si nous consultons l'histoire, nous ne pouvons point prendre Rodolphe, évêque de Bâle, pour un fils d'Ulrich de Fenis. Le successeur de Bourcard se nomme bien Rodolphe, mais il n'est jamais désigné comme son frère, ni comme seigneur de Neuchâtel, il est appelé comte de Hombourg, et, lorsqu'il fut nommé évêque de Bâle, il était Prévôt du chapitre de la cathédrale (Pierre Ochs, *Geschichte der Stadt und Landschaft Basel*, tom. I, p. 247). Pour pouvoir soutenir son assertion, le professeur Walther est obligé de supposer que Rodolphe, seigneur de Neuchâtel, n'ayant pas d'enfant mâle, résigna sa Seigneurie, devint ecclésiastique, fut nommé Prévôt du chapitre de la cathédrale, et qu'à la mort de l'évêque Bourcard il fut élu évêque et reçut le titre de comte de Hombourg. Nous avouons qu'il nous est difficile d'admettre toutes ces suppositions, qui ne s'appuient sur aucun document.

Comment le professeur Walther nous prouve-t-il qu'Ulrich II était fils de l'évêque Bourcard? Il a lu dans la bulle d'Honorius qu'un certain Bourcard et son épouse Egiltrude ont fait un don au couvent de Saint-Jean; aussitôt il conclut que ce Bourcard est l'évêque, lors même qu'il n'en porte pas le titre, par conséquent Egiltrude est son épouse et mère d'Ulrich II, en faveur duquel Rodolphe a résigné sa seigneurie, selon sa conjecture. Nous ne pouvons absolument pas admettre toutes ces suppositions, aussi comprenons-nous que Zeerleder, en voyant comment le professeur Walther interprète cette bulle, dise : On doit presque croire qu'il n'a pas voulu bien lire, simplement pour mieux appuyer son hypothèse que les comtes de Neuchâtel descendent d'un évêque (Zeerleder, *Urkunden*, p. 203).

Si les explications et les suppositions du professeur Walther étaient vraies, il nous serait impossible de ne pas croire à l'existence de Rodolphe I^{er} et de son fils Ulrich II.

(A suivre.)

L. JUNOD.

LE SALON POUR RIRE

AVERTISSEMENT

Après les heures laborieuses que j'avais consacrées ailleurs à l'étude des œuvres de nos peintres, quelques couplets sont échappés de ma plume; on n'y verra, je l'espère, que l'inoffensif délassément d'un critique énervé par une pénible besogne et qui se détend par le rire. En bien cherchant, il n'y a pas de tableau dont on ne puisse faire la charge; je trouve même que plus un tableau a de valeur, plus la charge en est facile. Cette considération me met à l'aise pour en mentionner ici quelques-uns.

Ph. G.

CH. TSCHAGGENY.

163. *Jument et son poulain.*

Oyez tous la nouvelle :
La jument de Bruxelles
A mis bas un poulain !...
C'est au moins le vingtième,
Mais ça n'est pas malin...
Car c'est toujours le même !

AUGUSTE BACHELIN, à Marin.

9. *La générale. Souvenir de l'occupation des frontières. Fahy.*

Les bonnes d'enfants en tous lieux
Aiment beaucoup les militaires
Qui vont toujours cherchant des yeux
Les bonnes d'enfants en tous lieux.
Bachelin les aime encor mieux,
Ils n'ont pour lui plus de mystères....
Les bonnes d'enfants en tous lieux
Aiment beaucoup les militaires.

Quand Bachelin fut à Fahy,
 On y battait la générale ;
 Berne risquait d'être envahi,
 Quand Bachelin fut à Fahy :
 Il en revint épanoui
 D'une allégresse fédérale...
 Quand Bachelin fut à Fahy,
 On y battait la générale.

Bachelin, homme très-adroit,
 Pour exprimer l'ardeur guerrière
 Mit deux troupiers au bon endroit...
 Bachelin est un homme adroit :
 Il les posa sur le pied droit,
 Prêts à voler à la frontière....
 Bachelin est un homme adroit
 Pour exprimer l'ardeur guerrière....

GUSTAVE JEANNERET.

Portrait de M^{me} Guillou, blanchisseuse. Paysages.

Si parfois le public blâme vos paysages,
 N'en prenez nul chagrin ; car, pour qui réfléchit,
 Vous trouverez toujours grâce aux yeux des gens sages :
 Madame Guillou vous blanchit.

EUGÈNE BURNAND.

46. *Glaneuses.*

Hier, Madame Guillou, descendant de son cadre,
 Dit à Monsieur Burnand d'un ton câlin : « Morbleu !
 « Moi, je suis blanchisseuse, et si tu n'es pas ladre,
 « Pour ma lessive, ami, passe-moi de ton bleu. »

AUGUSTE-HENRI BERTHOUD.

29. *Procession d'Arlésiennes.*

Les filles d'Arles vont aux champs
 Et la première va devant ;
 La seconde suit la première...
 Ainsi de la même manière
 De la première à la dernière.
 Le spectacle est des plus touchants :
 Les filles d'Arles vont aux champs,
 Et — chose vraiment singulière —
 La seconde suit la première
 Et la première va devant !

JULES JACOT-GUILLARMOD.

92. *La poste du Saint-Gothard en hiver.*

Un tunnel aujourd'hui remplace
 Le carrousel du Saint-Gothard :
 Jacot, avant qu'il fût trop tard,
 Alla le dessiner sur place,
 Le carrousel du Saint-Gothard.
 Pour retrouver ces neiges bleues,
 En vain on ferait bien des lieues
 De l'Ouest à l'Est, du Sud au Nord...
 Plus d'un spectateur a ri d'elles
 Et plus d'un malin rit encor
 Des traîneaux et des haridelles.
 Mais les rieurs ont vraiment tort,
 Car en notre siècle où tout passe,
 Pour le revoir il est trop tard :
 Un tunnel aujourd'hui remplace
 Le carrousel du Saint-Gothard !

ALBERT DE MEURON.

127. *Un soir dans les Alpes.*

Que cherches-tu, chasseur accroupi solitaire ?
 Un bouton de ta veste est-il tombé par terre ?
 Ou suis-tu du regard, au lointain vaporeux,
 Les chamois peu jaloux que l'on tire sur eux ?
 Sans bouger pied ni patte, en ta morne attitude,
 Qu'attends-tu, dis-le nous, dans cette solitude ?
 Ne montreras-tu pas un visage plus gai
 Que celui.... de ton dos, qui paraît fatigué ?
 — Et le chasseur m'a dit : « Ami, sache me plaindre :
 « J'attends que de Meuron ait fini de me peindre. »

ALBERT ANKER.

Tableaux et dessins.

Des bêtes à votre service :
 Un petit chat inoffensif,
 Une magnifique écrevisse,
 Un conseil administratif.

FRITZ LANDRY.

116. *Laveuse et son enfant.*

Devant ce groupe audacieux,
 Je ne sais vraiment, sur mon âme,
 Lequel des trois se tord le mieux,
 Le linge, l'enfant ou la femme.

OSCAR HUGUENIN.

85. *Sur la plage, à Pegli.*

J'aime cette peinture à l'accent simple, honnête,
 Ex-voto d'un pêcheur sauvé de la tempête.

JULES GIRARDET.

65. *Le siège de Saragosse.*

Coppée un jour vit, par hasard,
 Le massacre de Saragosse,
 Qu'avait peint avec beaucoup d'art
 Girardet, artiste précoce.
 Et Coppée, ouvrant de grands yeux :
 « Le beau sujet pour un poème ! »
 — Il le mit en vers de son mieux,
 Et croit l'avoir trouvé lui-même !

ALFRED BERTHOUD.

21. *Mignon regrettant sa patrie.*

Tu rêves au pays, Mignon,
 Où le vert oranger fleuronne...
 N'ayant qu'un sac pour compagnon,
 Tu rêves au pays, Mignon.
 Je te trouve un peu l'air grognon,
 Mais, à Morat, on est grognonne,
 Quand on rêve au pays, Mignon,
 Où le vert oranger fleuronne...

Ton sort est un cruel guignon,
 L'univers entier t'abandonne !...
 Pour pleurer je t'offre un oignon ;
 Ton sort est un cruel guignon....
 Berthoud t'a peinte... est-ce, Mignon,
 Est-ce là ce qui te chiffonne ?
 Ton sort est un cruel guignon,
 L'univers entier t'abandonne !

EDMOND DE PURY.

134. 135. 136. *Pêcheurs de Capri.*

Un bateau de Capri
En fait *trois* pour Pury ;
Nul ne songe à s'en plaindre :
Cela fait trois tableaux....
Quand on peint des bateaux,
On n'en saurait trop peindre.

LÉON BERTHOUD.

36. *Coucher de soleil à Pegli.*

Un soir, Léon Berthoud débarquait à Pegli :
Il fut avec transport par le peuple accueilli,
On fêta son retour par un feu de Bengale...
Mais voyez, s'il vous plaît, ce trait simple et touchant :
Comme sa modestie est vraiment sans égale,
Il prit cette lueur pour un soleil couchant !

CHARLES VUILLERMET.

167. *Vallée de l'Orbe. Pochade. Fr. 400, sans le cadre.*

Complainte de M. Vuillermet.

Veillez, Messieurs, veuillez m'entendre :
Voici ma *Pochade* en brun tendre !
C'est un tableau vraiment très-bien,
C'est moi qui l'ai fait, c'est le mien
Et j'aimerais beaucoup le vendre....
Je le donne vraiment pour rien :
C'est quatre cent francs, *cadre à rendre*,
Et s'il cesse de plaire, eh ! bien.....
On est libre de le revendre !

PAUL ROBERT.

158. *Portrait d'enfants.*

D'après Victor Hugo. (Air connu).

Oh ! ne riez jamais d'un bout-d'homme qui tombe !
Qui sait sous quel gros choc le pauvre ami succombe ?
Qui sait avec quel soin on l'avait attaché ?
... D'ailleurs, s'il dégringole, il en est bien fâché !
Un souffle l'a fait choir ; l'enfant fait la culbute,
Calme avant de tomber, pleurant après sa chute.

La faute en est à toi, Robert, à ton pinceau,
 Qui trop rapidement a bâclé ce morceau.
 Pour que ton fils cadet conserve l'équilibre,
 Ecoute ma parole affectueuse et libre :
 Il suffit — c'est ainsi qu'en jugent tous les yeux —
 De le laisser par terre, ou bien de l'asseoir mieux !

CHARLES IGUEL.

91. *Karl Girardet. Buste en plâtre.*

Iguel, le fier sculpteur au ciseau si hardi,
 Est dans un embarras extrême :
 Il vient de faire un buste, et ne sait plus lui-même
 Si c'est Karl Girardet ou bien Garibaldi !

AUGUSTE L'HARDY.

121. *Bords de l'Adour près Bayonne.*

L'auteur de cette toile à la couleur brumeuse
 En pays inconnu s'égara certain jour :
 Il vit un fleuve et le prit pour l'Adour...
 Illusion ! Ce n'était que la Meuse !

PAUL BOUVIER.

Aquarelles.

Honneur à l'artiste tout neuf
 Qui s'affirma dans l'aquarelle
 Et conquit la gloire par elle :
 Vraiment, ce Bouvier n'est pas bœuf !

EDOUARD JEANMAIRE.

93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101. *Sujet divers, tous à la JOUX-PERRET.*

Qu'on se le dise, Jeanmaire est
 Le peintre de la Joux-Perret.

Ailleurs, il est plus d'une étable
 Que tel autre peintre peindrait :
 Mais ici, le fait remarquable,
 C'est qu'on est à la Joux-Perret.

Ces sapins et cette clairière
Sont illuminés.... leur secret,
C'est qu'ils reçoivent la lumière
Du soleil de la Joux-Perret.

Ces fleurs que vous trouvez si belles,
Certe, ailleurs on en cueillerait;
Mais ce fait seul les rend nouvelles :
Elles sont de la Joux-Perret.

Ce berger sous son parapluie,
Partout ailleurs il s'ennuierait,
Mais songez bien que s'il s'ennuie,
Il s'ennuie à la Joux-Perret.

Ce cheval à jambe malade
Pour nous tous serait sans attrait....
Mais comment te déclarer fade,
Pégase de la Joux-Perret !

Cette moisson, je le parie,
N'aurait qu'un bien faible intérêt,
Si ces blés n'avaient pour patrie
Le terroir de la Joux-Perret.

Enfin, apprenez par ma bouche
Que ce soleil se coucherait
Partout moins bien qu'il ne se couche
Dans le ciel de la Joux-Perret.

Une seule chose m'étonne,
C'est que ce Mont-Blanc si propre
En joli costume d'automne,
Ne soit pas à la Joux-Perret...

Car, songez-y bien, Jeanmaire est
Le peintre de la Joux-Perret.

Ph. GODET.

LES APPAREILS A VAPEUR

DANS LE CANTON DE NEUCHATEL

(Voir *Musée neuchâtelois*, 1878.)

Les lecteurs du *Musée neuchâtelois*, qui se souviennent d'un article publié sous ce titre en 1878, nous sauront gré peut-être de le compléter en y ajoutant les acquisitions nouvelles provoquées par les besoins de notre industrie.

On se souvient qu'en 1876, notre canton possédait, à l'exclusion des locomotives et des bateaux, 58 chaudières à vapeur, dont 15 générateurs, représentant une force d'environ 430 chevaux.

Quatre années plus tard, à la fin de 1880, le nombre s'élevait à 71 chaudières, dont 24 générateurs et 1 bateau sur le Doubs, représentant une force de 473 chevaux.

Enfin, à la date où nous écrivons ces lignes, mars 1882, ce nombre est de 80 chaudières, dont 25 générateurs et 1 bateau, représentant une force d'environ 520 chevaux.

Bien que plusieurs de ces appareils soient aujourd'hui sans emploi, nous avons fait du chemin depuis 1857; à cette époque, notre canton ne comptait que 6 chaudières en activité, et il ne sera pas inutile de rappeler leur siège et leur usage :

- 1 à la Chaux-de-Fonds, dans un moulin à lavures.
- 1 à l'usine à gaz du même lieu, pour chauffer le gazomètre.
- 1 à Couvet, dans la distillerie de M. Ed. Pernod.
- 1 à Serrières, dans la fabrique de papier.
- 1 à Boveresse, dans la fabrique de M. Dalphon Favre, fabricant d'outils.
- 1 à Petit-Martel, près des Ponts, dans une scierie.

Et cependant, ce nombre de 520 chevaux fera sourire les gens qui ont parcouru les cantons industriels de la Suisse orientale ou les ateliers

de grande fabrication de l'Europe, où l'on trouve tel moteur à vapeur dont la force dépasse 1000 chevaux. Mais, nous l'avons déjà dit, la nature particulière de notre principale industrie, l'horlogerie, ne s'exerce que sur des pièces d'un très petit volume, et n'exige pas un grand déploiement de force. Autrefois, le moteur universel des outils de nos horlogers était la main et le pied; le temps n'est pas éloigné où l'on croyait généralement qu'il en serait toujours ainsi, et où l'on prenait pour des cerveaux détraqués ceux qui, voyant les progrès des arts mécaniques, annonçaient le remplacement prochain de la main de l'ouvrier par des machines-outils.

Il a fallu l'exemple du génie hardi des Américains, et le stimulant de leur concurrence redoutable dans une fabrication dont nous nous flattions de posséder le monopole, pour nous tirer de la routine, dissiper nos préjugés, et nous faire entrer, peut-être un peu tard, dans des voies nouvelles. Nous assistons à une transformation de notre industrie horlogère; chaque année de nouveaux ateliers de fabrication par des procédés mécaniques surgissent sur notre sol, les ouvriers quittent l'établi, où ils avaient le bonheur de travailler librement en famille, et l'activité patriarcale, source de la prospérité matérielle, intellectuelle et morale de nos Montagnes, sera obligée, par la force des choses, de céder la place au travail de la fabrique, et de se plier à la discipline sévère de l'atelier, sous l'autorité despotique du patron.

L'augmentation du nombre des machines à vapeur est en rapport intime avec cette transformation; l'une accompagne l'autre. Il n'en serait pas de même si nos districts industriels étaient pourvus de moteurs naturels. Mais les ruisseaux, les rivières sont rares chez nous et, par une chance fâcheuse, leur cours ne se prête à la production de force motrice que dans des lieux comme les Gorges de l'Areuse, par exemple, où il n'est guère possible d'établir des ateliers.

Peut-être parviendra-t-on, grâce aux progrès de la science, à transmettre au loin et à volonté cette force motrice, aujourd'hui perdue. Nous ne pouvons pas assigner de limites aux surprises que nous ménage l'électricité; mais, pour le moment, de l'avis des hommes les mieux informés, les moteurs dynamo-électriques, dont l'établissement est très cher, ne peuvent agir qu'à une faible distance, et la production de la force motrice par le moyen des piles est aussi restreinte que coûteuse. Malgré toutes les réclames et les rêves des journaux, on renonce à ces moyens pour mettre en mouvement les locomotives dans la ville de Berlin et dans le souterrain du Gothard.

Les moteurs à gaz d'éclairage font concurrence aux machines à vapeur dans les ateliers d'horlogerie des grandes localités de nos Montagnes, comme chez nos imprimeurs. On comprend qu'il en soit ainsi. Rien n'est commode et pratique comme ces appareils, surtout depuis leurs derniers perfectionnements. Ils tiennent peu de place, suppriment le combustible, l'alimentation d'eau, le chauffeur, la fumée; on les met en jeu sans préparation au moment où l'on en a besoin; on les arrête et on les abandonne sans s'inquiéter des accidents. La manœuvre est simple; on tourne un robinet, et tout est dit; si leur force est faible, elle est suffisante néanmoins pour les besoins des petits ateliers d'horlogerie, auxquels ils semblent tout particulièrement destinés.

Ainsi qu'on l'a vu dans l'énumération insérée dans le *Musée neuchâtelois* de 1878, les machines à vapeur d'une certaine force s'appliquent à des travaux d'une autre nature, aux tuileries et fabriques de ciment, au traitement de l'asphalte, aux laminoirs, aux ateliers de menuiserie, aux scieries, aux moulins, à la fabrique de chocolat depuis que l'eau manque. D'un autre côté, les chaudières générateurs sont le complément indispensable des énormes alambics des distilleries d'où coulent à flots l'absinthe et toute sorte de liqueurs.

1879

Le nombre des machines à vapeur établies dans le courant de cette année est insignifiant.

Autorisation accordée :

Le 1^{er} août, à l'Hôpital de la Providence, à Neuchâtel, de faire usage d'un générateur vertical de III^e catégorie, destiné à chauffer l'eau des bains et des lessives, mais qui existait déjà depuis une dizaine d'années. Construit à l'atelier de l'usine à gaz vers 1868, il a subi une réparation et des améliorations majeures.

Le 8 août, au lazaret des varioleux à Chantemerle, Neuchâtel, de faire usage d'un petit générateur de III^e catégorie, destiné à chauffer les bains et l'étuve, pour désinfection. Cette chaudière, construite dans l'atelier de l'usine à gaz de Neuchâtel, existe depuis plusieurs années et a été placée d'abord dans le lazaret municipal de la Prise, près du Vaux-Seyon.

Le 8 juillet, à M. Falcy, à Chanélaz, pour un petit générateur cylindrique horizontal de III^e catégorie, établi autrefois par M. le professeur Vouga, ancien propriétaire et créateur de l'établissement. Cet appareil, dont le constructeur est inconnu, a été réparé et amélioré par M. Gros-pierre, chaudronnier, à Neuchâtel.

Le 14 novembre, à M. Paul Matthey-Doret, fabricant d'horlogerie, à la *Maisonnette*, au Locle, pour une machine à vapeur de la force de quatre chevaux, système Hermann Lachapelle, à Paris. Timbre 6. Capacité: 765 litres; surface de chauffe, 4^m,4 carrés; II^e catégorie.

Elle a appartenu à M. L. Lutz, au Maix-Rochat, et servait à la fabrication de la tourbe condensée. M. Matthey l'emploie à faire mouvoir ses tours et les machines-outils nécessaires à sa fabrication.

1880

Autorisation accordée:

Le 20 février, à M. Arnold Sandoz, ingénieur, à Neuchâtel, pour une machine à vapeur de fabrique anglaise, de la force de quatre chevaux, installée dans l'atelier de construction de l'usine à gaz, à Neuchâtel, chaudière verticale, à foyer intérieur; 18 tubes chauffeurs verticaux. Capacité, 452 litres; surface de chauffe, 4^m,83 carrés; III^e catégorie. Une seule soupape. La machine est adhérente à la chaudière.

Le 30 mars, à MM. Fuhrer et Muller, marchands de papier, pour une machine à vapeur de la force de trois chevaux, installée dans un atelier pour la fabrication des sacs et cornets de papier, à l'Ecluse, à Neuchâtel. Chaudière verticale à trois bouilleurs; foyer intérieur. Capacité, 500 litres; surface de chauffe, 4^m carrés. Timbre 6; machine adhérente à la chaudière. III^e catégorie. Constructeur Ph. Raubenheimer à Kaiserslautern.

Le 1^{er} juin, à M. J.-J. Mathey-Doret, fabricant de couronnes et de galonnés, au Locle, pour une machine à vapeur de la force de dix chevaux, construite par MM. Socin et Wick, à Bâle. Un corps de chaudière et deux bouilleurs, avec foyer Tembrinck, fumivore. Capacité, 5^m,25; surface de chauffe, 16^m carrés. Timbre 6, appartient à la I^{re} catégorie. La machine met en jeu les laminoirs, filières, marteau pilon, etc., de l'atelier.

Le 9 juillet, à M. D.-L. Petitpierre, mécanicien, à Couvet, pour une machine à vapeur de la force de deux à trois chevaux, construite par MM. Julg et C^e, à Bâle. Chaudière verticale, avec 2 bouilleurs, foyer intérieur. Capacité, 484 litres; surface de chauffe, 4^m carrés. Timbre 5 1/2. III^e catégorie. La machine sert de moteur aux tours et machines outils qui fonctionnent dans l'atelier.

Le 14 juillet, à M. Charles-Basile Perroset, meunier et scieur, au Landeron, pour une machine à vapeur, système locomobile, à 29 tubes, construite par Serve, frères, à Rive-de-Gier (Loire), installée par M. L. Schnider, mécanicien, à la Neuveville. Timbre 5. Capacité, 1^m cube; surface de chauffe, 10^m carrés. II^e catégorie. Cette machine, de la force

de huit chevaux, fait mouvoir le moulin et la scie, lorsque le ruisseau est insuffisant, ce qui devient de plus en plus l'état normal.

Le 3 décembre, à M. Alfred de Coulon, pour une chaudière générateur de fabrication anglaise, installée dans sa maison, à Bevaix, par M. Arnold Sandoz. Chaudière verticale, foyer intérieur, 14 tubes; timbre 5. Capacité, 283 litres; surface de chauffe, 2^m,78 carrés. Appartient à la III^e catégorie. Fait agir un pulsomètre, pour élever l'eau, chauffe les bains et les engins d'une buanderie.

Le 3 décembre, à l'orphelinat cantonal de Dombresson, pour un générateur de même sorte, de même provenance et de mêmes dimensions, fourni également par M. A. Sandoz, et destiné au chauffage des bains et de la buanderie de l'établissement.

Le 14 décembre, à MM. Schorp frères, fabricants de liqueurs, à Gibraltar, Neuchâtel, pour une chaudière à vapeur destinée au chauffage des alambics. Elle fonctionnait autrefois chez M. Klaus, boulanger et confiseur, au Locle. La chaudière est horizontale, le foyer extérieur, 14 tubes retour de flamme; III^e catégorie. Capacité, 466 litres; surface de chauffe, 5^m carrés; timbre 5. Une partie de la vapeur met en jeu une petite machine à vapeur dans l'atelier voisin, où travaille M. C. Feusier, mécanicien.

Vers la fin de cette même année 1880, la visite réglementaire de tous les appareils à vapeur officiellement reconnus dans le canton a été ordonnée par le Département de l'Intérieur. A cette date, leur nombre s'élevait à 71, dont 3 se trouvaient sans emploi.

Ils se répartissent, par districts, de la manière suivante :

Neuchâtel	26	dont 11	général. représ.	une force d'env.	120 chev.
Boudry	3	»	3	»	
Val-de-Ruz	7	»	1	»	80 »
Val-de-Travers	15	»	5	font les fonctions de générateurs	136 »
Chaux-de-Fonds	13	»	3	générateurs	80 »
Locle	7	»	1	générateur et 1 bateau (l'Helvétie)	57 »
Total	71	dont 24	générateurs.	Force	473 chev.

Le nombre des appareils à vapeur a donc augmenté de 13 en 4 ans.

Dix-huit font partie de la *Société suisse des propriétaires de chaudières à vapeur*, fondée dans le but d'exercer une active surveillance sur ces engins, afin d'écartier les causes d'accidents. L'action de cette Société est des plus efficaces; on ne peut assez la recommander.

1881

Autorisation accordée :

Le 7 janvier, à MM. Jeanneret frères, fabricants de chapeaux de paille, à Neuchâtel, pour une machine à vapeur de la force de trois à quatre chevaux, destinée à chauffer les appareils à laver, les séchoirs, et à mettre en jeu les nombreuses machines à coudre qui servent à assembler les pailles. La chaudière est verticale, le foyer extérieur, mais quatre tubes sont traversés par la flamme; III^e catégorie, timbre 5. Capacité 800 litres; surface de chauffe, 5^m,10 carrés. Constructeur, Legay à Mulhouse; monteur, M. Eug. Bastardoz, ingénieur-mécanicien, à Neuchâtel.

Le 8 avril, à M. Maîtrejean, fabricant de liqueurs, à l'Évole à Neuchâtel, pour une chaudière générateur verticale, avec tubes Field, d'une capacité de 300 litres, surface de chauffe de 3^m carrés. III^e catégorie. Constructeurs, Fichot frères, Toulon sur Arroux (Saône et Loire).

Le 7 juin, à MM. Dalphon Favre et fils, mécaniciens, fabricants d'outils, à Boveresse, pour une machine à vapeur de II^e catégorie, d'une force de six chevaux, destinée à remplacer l'ancienne, datant de 1856, et qui était alors la seconde établie dans le canton. Cette nouvelle machine vient de Berne, bureau technique du Stadtbach. La chaudière est horizontale, à canon, système Cornwall, sans tubes ni bouilleurs, II^e catégorie. Capacité 2^m cubes; surface de chauffe, 8^m carrés; timbre 5 1/2.

Le 24 juin, à MM. Winckler, tuilerie des Tartels, rière les Brenets, pour l'ancienne machine à vapeur anglaise, de la force de quatre chevaux, système locomobile, autrefois à la Banque du Locle. (Voir *Musée neuchâtelois*, année 1878, page 131.) Sert à malaxer la terre glaise.

Le 20 septembre, à MM. Paul Ducommun et C^e, fabricants d'ébauches, à Travers, pour une machine à vapeur de la force de huit chevaux, servant à mettre en activité leurs nombreuses machines-outils, et à chauffer les ateliers en hiver. Deux chaudières jumelles, horizontales, à canon, système Cornwall, II^e catégorie. Chacune, capacité, 1^m,5 cube, surface de chauffe, 8^m carrés; timbre 5. Constructeur: Société du Stadtbach, à Berne.

Le 4 octobre, à M. Paul Monnier, pharmacien, à la Chaux-de-Fonds, pour une machine à vapeur anglaise, de la force de trois chevaux, servant à mouvoir les pilons, les moulins de son officine, et les appareils à fabriquer les eaux gazeuses. Chaudière verticale, système Hindley, avec 12 tubes verticaux; foyer intérieur; capacité, 210 litres, surface de chauffe, 2^m,78 carrés, timbrée à 5 kil., appartient à la III^e catégorie.

Le 25 novembre, à M. Charles Muller, brasseur, à la Chaux-de-Fonds, pour une machine à vapeur de la force de quatre chevaux destinée au

service de la brasserie. Chaudière cylindrique, horizontale, à canon, timbrée à 5 kil.; capacité, 2^m,23 cubes, surface de chauffe, 9^m carrés, II^e catégorie. Constructeurs: MM. Socin et Wick, à Bâle.

Le 22 novembre, à M. Paul Grandjean Debély, graveur et guillocheur, au Locle, pour une petite machine à vapeur verticale, III^e catégorie, de la force de 1¹/₂ cheval, système Field, établie en 1872 par M. Aug. Lambert, Chez-le-Bart, a passé ensuite à M. J.-U. Debély, à Cernier. Elle met en activité les tours à guillocher, les lapidaires et une machine dynamo-électrique pour la dorure au galvanisme.

1882

Autorisation accordée :

Le 6 janvier, à M. Georges Favre-Jacot, fabricant d'horlogerie, au Locle, pour une machine à vapeur de la force d'environ quatorze chevaux, destinée à chauffer ses vastes ateliers, et à mettre en mouvement ses tours et ses machines outils. Une chaudière cylindrique horizontale, deux réchauffeurs, foyer fumivore système Tembrinck. Capacité totale, 6^m,2 cubes; surface de chauffe, 22^m,63 carrés. Timbre 5. Appartient à la I^{re} catégorie. Constructeur Jülg et C^e, à Bâle.

M. Favre a établi dans le fourneau qui chauffe sa chaudière les cornues nécessaires à la fabrication de son gaz d'éclairage (par la paraffine) et à l'alimentation d'un gazomètre à l'usage spécial de son établissement.

Enfin, le 17 mars, à M. P. Jeanrenaud, fabricant de briquettes de ciment et sable, et de ciment de scories de houille aux Geneveys-sur-Coffrane, pour une machine à vapeur de la force de six à huit chevaux, destinée au service de l'usine. La chaudière est cylindrique, horizontale, avec deux bouilleurs; foyer extérieur. Capacité, 808 litres; surface de chauffe, 4^m,87 carrés. Elle a deux soupapes; le timbre est 6. Construite en 1860 par Xavier Fluhr, à Mulhouse; elle a servi pendant vingt ans à mettre en jeu la soufflerie de la verrerie de M. L. Monin à Bellelay, près Tavannes.

En résumé, il existe dans le district de :

Neuchâtel	27	chaudières	dont	12	générateurs.
Boudry	3	»	»	3	»
Val-de-Ruz	8	»	»	1	»
Val-de-Travers	17	»	»	5	»
Chaux-de-Fonds	15	»	»	3	»
Locle	10	»	»	1	»
Total	80	chaudières.		25	générateurs.

Louis FAVRE.

CHARLES-DANIEL DE MEURON

ET SON RÉGIMENT

(Suite. — Voir la livraison de Février 1882, p. 49.)

Tous les régiments devaient avoir des représentants à Londres. C.-D. de Meuron, étant à Madras, avait fait choix de MM. Mayriks, chargés de représenter la plus grande partie des régiments du roi et, à cet effet, lui avait commis des objets d'habillement et d'équipement pour son régiment; mais, à son arrivée à Londres, apprenant que les commandes n'avaient pas même été faites par ces messieurs, il en résulta un procès coûteux. Les représentants des régiments devaient être agréés par le gouvernement, mais MM. Mayriks ne le furent point, ainsi que plusieurs autres présentés par le major-général. On découvrit alors dans un des bureaux de la Guerre que la nomination de ces représentants appartenait au gouvernement. M. Lukin, beau-frère de M. Dundas, fut imposé au major-général. Ce représentant n'ayant à s'occuper que de la partie financière, C.-D. de Meuron fut obligé d'en avoir un second pour s'occuper de la partie matérielle et veiller à l'exécution de la capitulation. M. Wilson fut nommé à cet effet.

Pendant ce temps, la Suisse était envahie par les Français. Le gouvernement britannique, qui a toujours cherché à tirer parti des événements politiques grands et petits, saisit cette occasion pour mettre de côté tout ce qui était relatif aux arrérages hollandais et ne plus tenir compte de la capitulation de Madras. On signifia à C.-D. de Meuron que son régiment allait être mis sur le même pied que ceux des émigrés.

Apprenant l'énergique refus et l'indignation du colonel, le gouvernement, sentant son injustice, lui proposa une capitulation basée sur des subsides, diamétralement opposée à celle de Madras, qu'il refusa en protestant contre la violation de la capitulation provisoire de Neuchâtel, sanctionnée par Sa Majesté britannique, et suivie de celle de Madras.

Les refus énergiques de C.-D. de Meuron, ainsi qu'une lettre du général Stuart, adressée au bureau de la guerre, demandant l'exécution de la capitulation de Neuchâtel et de Madras, changèrent les dispositions du gouvernement. Le général reçut alors 8000 livres sur les arrérages hollandais et le gouvernement considéra cette affaire comme liquidée.

Quelques semaines plus tard, le général Nerbit lui présentait une capitulation en le laissant dans l'alternative de l'accepter immédiatement ou de perdre son régiment. C.-D. de Meuron se détermina donc à la signer le 5 septembre 1798, pour conserver son régiment et surtout pour ne point exposer ses officiers à être remerciés ou mal menés par un nouveau propriétaire.

CAPITULATION DU RÉGIMENT SUISSE DE MEURON

Les capitulations entre le gouvernement britannique et le comte Charles de Meuron, signées à Neuchâtel le 30 mars 1795 par M. Hugh Cleghorn et dans l'Inde le 2 août suivant par le gouvernement de Madras, au nom du gouvernement britannique d'une part et de l'autre par le dit comte de Meuron en son nom et pour son régiment, ayant paru contenir des dispositions incompatibles à quelques égards avec le système militaire et les lois du royaume et étant d'ailleurs dans le cas de faire naître des contestations difficiles à terminer, surtout par rapport aux articles où il est question de la dette hollandaise, les deux parties contractantes également animées du désir de les terminer d'une manière juste et définitive, et les articles suivants leur ayant paru remplir cet objet désirable, ils ont été agréés le vingt-cinquième jour de septembre 1798 par le lieutenant-colonel John Ramsay au nom du gouvernement britannique et par le major-général comte Charles de Meuron en son propre nom et pour son régiment.

ARTICLE PREMIER. — Il est convenu de la part de Sa Majesté que le Régiment suisse de Meuron sera considéré comme engagé à son service (avec les réserves ci-après spécifiées) pour le terme de dix années à dater du 1^{er} janvier 1799, durant lequel temps il sera considéré sous tous les rapports comme un régiment anglais, les officiers recevront du roi des commissions datées du jour de leurs grades respectifs dans le régiment. Les officiers, de même que les officiers non commissionnés et soldats, auront droit à tous les avantages dont jouissent les troupes britanniques, et le dit comte Charles de Meuron aura droit aux Offres-konings et à tous autres émoluments appartenant à un colonel anglais, étant bien parfaitement entendu que le colonel comte de Meuron sera de son côté obligé à fournir son régiment de tous les objets qui sont fournis par les colonels anglais, et qu'il s'engage également à assurer pour le terme de dix ans, autant qu'il sera en son pouvoir, la continuation du service de tous les hommes qui sont aujourd'hui au régiment et que Sa Majesté se réserve le droit d'abrégé le terme accordé pour la continuation du régiment à son service, si à l'expiration de cinq années le comte de Meuron n'a pu réussir à assurer pour le dit terme de dix ans, la continuation des services de la moitié au moins des hommes qui seraient

alors présents aux drapeaux et qui auront droit à leur congé avant l'expiration de cette période.

ARTICLE 2. — Le régiment doit être formé aussi promptement que possible après la réception de la présente capitulation dans l'Inde, selon l'établissement porté ci-après, et les officiers (s'il y en a), qui se trouveraient restés surnuméraires après cette formation seront attachés au régiment selon leurs rangs respectifs avec la même paye et les mêmes avantages que les officiers de même rang en activité de service, bien entendu que les allouances ne seront accordées que pour dix compagnies, et ils succéderont aux premières vacances qui auront lieu dans leurs rangs respectifs. Aucun étranger ne pouvant être reçu au dit régiment que jusqu'à ce que tous ces officiers soient placés, et que le nombre total des officiers soit réduit à celui fixé par cet établissement.

ARTICLE 3. — La paye et allouances de capitaines accordées précédemment aux officiers supérieurs du régiment de Meuron, étant une chose inconnue au service britannique seront considérées comme supprimées du jour de la nouvelle formation dans l'Inde, mais ils en seront payés jusqu'au dit jour.

ARTICLE 4. — Le régiment de Meuron devra se regarder comme engagé à servir Sa Majesté partout où il lui plaira de l'employer, et se conformer sous tous les rapports aux règlements auxquels se conforment les troupes britanniques de Sa Majesté.

ARTICLE 5. — Le comte de Meuron recevra en addition de la somme de trente-six mille livres sterlings qu'il a déjà reçue de la Compagnie des Indes orientales celle de *quatre-vingt mille livres sterlings*. Cette somme lui sera payée dans les termes suivants, savoir *cinquante mille livres sterlings* qui lui seront délivrées dans l'espace d'un mois après la signature de la présente capitulation, et les *trente mille livres* restantes, le 1^{er} avril 1799. Cette somme devant être considérée comme la solde totale et définitive de toutes les réclamations sur le gouvernement britannique, soit pour la dette hollandaise, soit pour ce qui pourrait être dû au comte de Meuron ou aux officiers de son régiment, depuis qu'il est entré au service de Sa Majesté, bien entendu néanmoins que la solde des troupes, la paye et le traitement entier des officiers présents aux drapeaux, c'est-à-dire les arriérés dus depuis que le régiment est au service du roi, n'y sont point compris, et qu'ils restent et demeurent à la charge de la Compagnie des Indes ou du gouvernement.

ARTICLE 6. — Le colonel comte de Meuron, outre les émoluments que reçoivent les colonels anglais dans l'Inde comme en Europe, recevra pendant tout le temps que son régiment restera au service anglais, sur le pied stipulé par la présente capitulation, un subside annuel de *trois mille livres sterlings*, étant cependant bien entendu en même temps que cette somme lui est accordée à l'effet de l'aider à tenir son régiment au complet. Les officiers qui ont essuyé des pertes en esclaves ou meubles à leur sortie précipitée de Colombo, lorsque le régiment est passé au service du roi, pourront réclamer une indemnité, ainsi qu'il est d'usage dans l'armée anglaise en cas de pertes faites à la guerre, et Sa Majesté donnera des ordres à son gouvernement de Madras ou de Ceylan pour que justice leur soit rendue.

ARTICLE 7. — Si contre toute attente, le comte de Meuron ne peut réussir à l'expiration de cinq années à engager de nouveau la moitié des hommes alors présents aux drapeaux du régiment et que Sa Majesté en conséquence voulût réformer le dit régiment, les officiers auront une allouance annuelle durant leur vie, laquelle ne pourra être au-dessous de la demi-paie selon les grades respectifs, et dont ils pourront jouir dans leur patrie, et seront transportés en Europe, eux, leurs femmes et leurs enfants, aux frais du gouvernement, et le susdit subsidé de trois mille livres sterlings n'en serait pas moins continué au comte de Meuron jusqu'à l'expiration de dix années à compter du 1^{er} janvier 1799.

ARTICLE 8. — Pour le recrutement du régiment en temps de paix comme en temps de guerre, soit pour les recrues faites en Europe ou ceux rengagés dans l'Inde, le général comte de Meuron recevra à tous égards le même prix pour chaque recrue allemande qui est accordé pour le recrutement au 60^e régiment, et ce prix en conséquence est maintenant fixé à seize livres sterlings 10 shillings pour chaque allemand, et vu la difficulté de procurer des Suisses, on accordera une moitié en sus pour chaque soldat de cette nation engagé en Suisse.

ARTICLE 9. — Le général comte de Meuron continuera de nommer tous les officiers de son régiment sous l'approbation de Sa Majesté. Les officiers ne pourront être autres que des Suisses. Le régiment conservera ses couleurs, avec un drapeau à celles de Sa Majesté, et les batteries suisses, excepté à la parade.

ARTICLE 10. — Il n'y aura plus à l'avenir qu'un seul colonel payé comme tel, qui sera le comte Pierre-Frédéric de Meuron, actuellement brigadier-général et colonel commandant du régiment, sans préjudice au rang de major-général stipulé pour le comte Charles de Meuron, lorsque son régiment est entré au service de Sa Majesté, et le major-général comte Charles de Meuron se réserve le droit pendant les dix années de cette capitulation de céder le dit régiment à son dit frère qui y succédera en cas de son décès. Le régiment ne recevant qu'à la date de l'arrivée de la présente capitulation dans l'Inde la formation anglaise, les sept officiers dont les noms sont portés au pied de cette pièce, hors d'état de servir par leurs infirmités, recevront dès le jour de la nouvelle formation l'allouance de retraite stipulée dans les articles 7 et 11 de la présente capitulation.

ARTICLE 11. — Sa Majesté, à l'expiration du terme fixé pour la durée de la présente capitulation, pourra entrer dans de nouveaux arrangements avec le comte de Meuron, ou continuer ceux stipulés ci-dessus, selon qu'elle le jugera convenable; mais si à l'époque du terme fixé par la présente capitulation, elle ne trouvait pas à propos de continuer plus longtemps le régiment de Meuron à son service, les officiers recevront pour leur vie une allouance annuelle qui ne pourra être moindre que la demi-paie anglaise, selon leurs grades respectifs, et seront transportés en Europe aux frais de Sa Majesté, ainsi que leurs femmes et leurs enfants, et ceux des hommes qui préféreront retourner dans leur patrie, après que le choix leur aura été donné de s'engager dans d'autres régiments, pourvu que le temps de leurs engagements soit fini, seront reconduits en Europe, aussi avec leurs femmes et leurs enfants, aux frais du gouvernement et recevront une somme pour fournir à leur dépense jusqu'en Suisse.

ARTICLE 12. — Tous les invalides, qui arriveront en Angleterre avec les certificats nécessaires, recevront une allouance pour fournir à leurs dépenses jusque dans leur patrie, et quant au traitement pour les officiers malades et blessés, de même que généralement pour tous les objets qui ne sont point stipulés par la présente capitulation, il est entendu que les usages suivis dans le service britannique seront exactement observés à leur égard.

ARTICLE 13. — La présente capitulation commencera à avoir son effet dès ce jour, le vingt-cinq de septembre 1798, et tous traité, arrangements ou capitulation quelconque entre le gouvernement britannique et le major-général comte de Meuron, antérieurs à ce jour, seront regardés comme nuls et non venus.

Fait à Londres, ce vingt-cinquième jour de septembre 1798.

JOHN RAMSAY,
Inspecteur-général.

(L. S.)

Le comte CHARLES DE MEURON,
Major-général.

Note à l'article 2. Formation du régiment.

1 colonel et capitaine; 1 lieutenant-colonel et capitaine; 1 lieutenant-colonel sans compagnie; 1 major et capitaine; 1 major sans compagnie; 7 capitaines avec troupes; 1 capitaine-lieutenant; 21 lieutenants; 8 enseignes; 1 pay-master; 1 adjudant; 1 quartier-maître; 1 chapelain; 1 chirurgien; 2 aides-chirurgiens; 1 clerk; 1 sergent-major; 1 quartier-maître sergent; 1 pay-maître sergent; 50 sergents; 50 caporaux; 20 tambours; 2 fifres; 950 soldats.

Note à l'article 10. Etat des officiers pensionnés.

Les capitaines Pierre Renaud; Louis René des Bordes de Jouy; Charles Gröener; Pierre-François Filsjean; Louis Renaud; Albert Finaz; le lieutenant Louis Bowe.

A SAVAGNIER

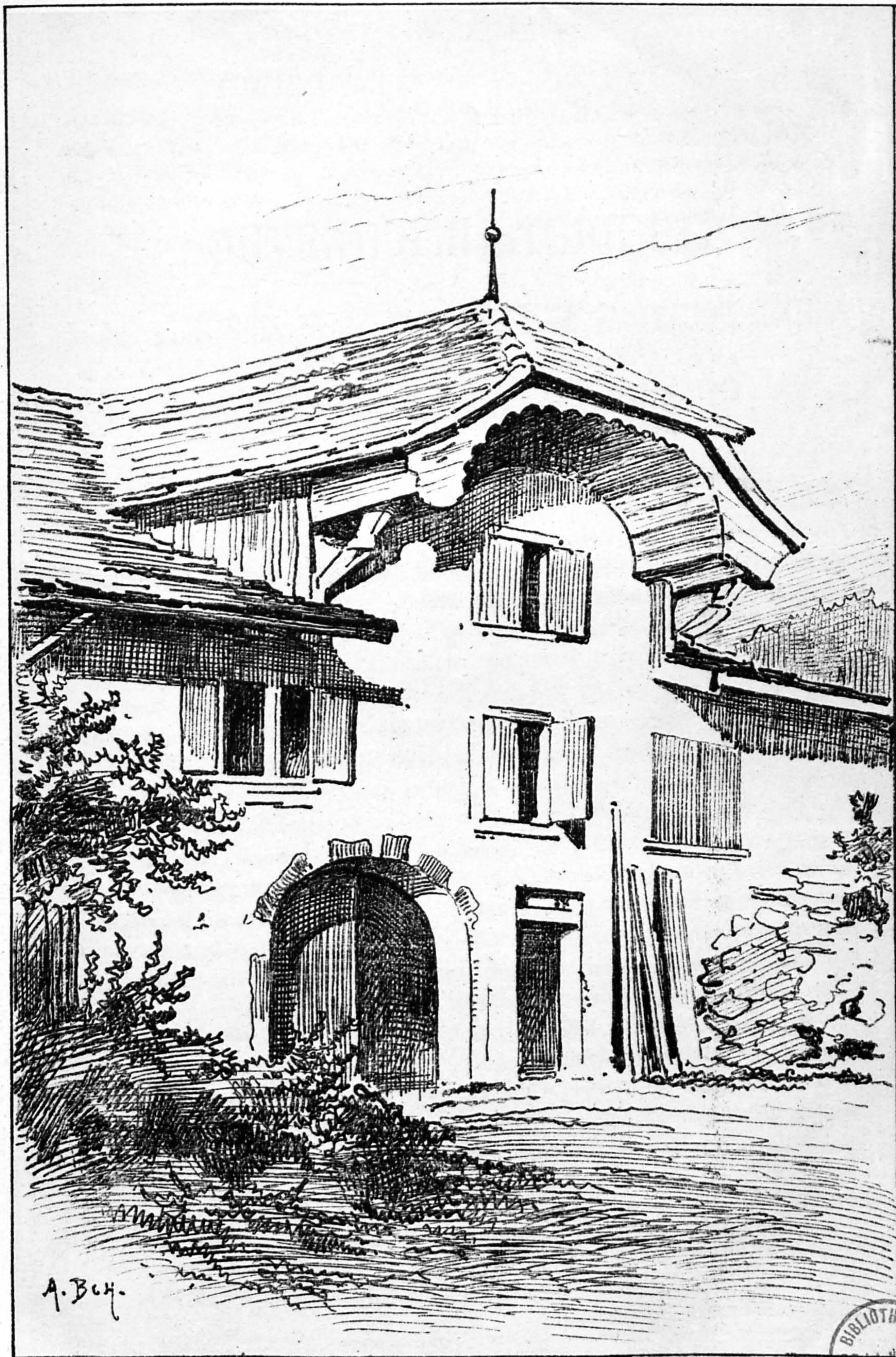
(AVEC PLANCHE)

Beaucoup s'étonnent des choses qui charment les artistes et peuvent les retenir. C'est non-seulement une heureuse combinaison de lignes et de couleur, mais aussi le cachet que le passé a su imprimer à ses constructions.

Le Val-de-Ruz n'est point une des parties de notre pays les plus riches en motifs pittoresques, plus qu'ailleurs il faut les y chercher. — Le devoir des artistes est de les découvrir et de les révéler. M. F. Huguenin-L. nous montre aujourd'hui une maison de Savagnier, à pignon rabattu, avec cintre en bois, qui n'est point sans caractère.

A. BACHELIN.

MUSÉE NEUCHATELOIS.



A Savagnier.

D'après un dessin de M. F. Huguenin-L.



SOUVENIRS HISTORIQUES

DES MONTAGNES NEUCHATELOISES ET DE LA FRANCHE-COMTÉ

Le Doubs, dont le nom vient, dit-on, de *dubius*, douteux, incertain dans la direction de son cours ⁽¹⁾, sépare la Suisse de la France sur une longueur d'une vingtaine de kilomètres. Il prend sa source près de Mouthe, au pied du Rizon, à 952 mètres d'altitude. Sur la pente de la montagne, dans un lieu plein d'ombre et de fraîcheur, le Doubs sort d'une urne naturelle, profonde d'environ deux à trois mètres, et de même largeur; l'eau s'écoule silencieuse et limpide, paraissant s'éloigner à regret des belles prairies qu'elle parcourt.

Le ruisseau, encore bien modeste, s'alimente des eaux abondantes du lac de Remoray, et traverse la nappe argentée du lac de Saint-Point; il en sort pour continuer sa marche sinueuse au pied du fort de Joux, passe à Pontarlier, franchit la plaine nommée jadis Chaux-d'Arlier, arrose le val Saugeais, où s'élève l'abbaye de Montbenoît, se glisse entre les parois taillées à pic d'Entre-Roches et de Remonot, promène ses méandres dans les fraîches campagnes du val de Morteau, et arrive enfin aux Pargots, hameau français situé à l'extrême frontière. Ici le Doubs commence à nous appartenir aussi; il reçoit le Bied, ruisseau qui parcourt la vallée du Locle, depuis le Col-des-Roches (jadis les portes du Locle), et sert de limite entre les deux pays; traversant le ravin sauvage de la Rançonnière, il vient se réunir au Doubs dans les prés des Goudebats, vis-à-vis des gorges de Chaillexon. Cette partie du cours du Doubs se nomme souvent le lac des Brenets, ou mieux encore les bassins du Saut.

(1) M. Elisée Reclus croit cette étymologie erronée. Celle du Doubs se rattacherait plutôt au même radical que Doue, Doué, Douix, communs en France à plusieurs rivières et sources, l'origine en serait plutôt celtique que latine.

Du côté français, la rive se relève en une paroi de rochers grisâtres, où le batelier ne peut généralement pas aborder; bientôt la rive suisse présente le même aspect; les assises de calcaire, ravagées jadis par les eaux, de la base au sommet, forment des bassins profonds qui paraissent sans issue, mais la rivière contourne ces roches sauvages couronnées de sapins; l'eau, qui paraissait bleuâtre dans la plaine, prend une teinte d'un vert sombre et dur, produite par les sapins, les hêtres, les sorbiers qui s'accrochent aux anfractuosités des rochers. Les profondeurs mystérieuses de ces eaux exercent sur le spectateur une fascination presque irrésistible; il évoque l'apparition de la Loreley sur les hauteurs, mais l'enchanteresse ne se montre plus. A l'entrée du second bassin, on écoute un écho renommé qui a peut-être répété ses chants séducteurs. Si quelque poète voulait décrire un séjour digne des fées, il n'aurait qu'à copier ce site d'après nature. Les anciens flotteurs des Villers croient que les brouillards qui se traînent parfois le long des rochers, sont les filets que les fées préparent au soleil pour pêcher en eau trouble. En effet, au bout de quelques heures survient la pluie ou la tempête.

Certaines roches, désagrégées du banc principal, affectent des formes étranges; il en est une qu'on appelle la tête de Louis-Philippe. Quel était son nom avant le règne de ce prince? Une autre est nommée le Bonnet de Calvin. Les catholiques des environs content à son sujet la légende que voici: Un jeune homme de Neuchâtel, nommé Philibert, avait eu des peines de cœur qu'il tâcha d'oublier en bâtissant un ermitage sur le sommet des rochers; il y mourut en odeur de sainteté. Une croix était plantée au lieu où reposaient les restes de l'ermite, et le batelier qui passait sur la rivière ne manquait pas de se signer et de réciter une oraison. Mais le diable ayant déchainé sur la terre Luther, Calvin et leurs pareils, on vit, un soir de l'année 1530, une troupe de démons, sautant, hurlant autour du symbole vénéré, puis Satan lui-même, soulevant un gros bloc, le lança sur la croix de bois, à la place où nous le voyons encore.

Au détour du troisième bassin, l'horizon s'élargit, les montagnes rocheuses s'éloignent de la rivière, et les blanches maisons du Saut-du-Doubs apparaissent au-dessus de l'eau qui leur sert de miroir.

Depuis cet endroit, la rivière n'est plus navigable; elle s'élance avec fracas entre les rocs moussus et noirs sur lesquels rejailit l'écume, et semble vouloir entraîner les vieux moulins construits sur ses bords. Après dix minutes de cette course précipitée, elle arrive à un rocher de vingt-quatre mètres qu'elle franchit d'un bond, et retombe en bouillon-

nant dans un gouffre qui paraît sans fond. Calmé par cet exploit, le Doubs prend des allures plus paisibles; mais souvent encore un roc placé au milieu de son lit fait bouillonner ses ondes. Dans ses remous se plaît la truite savoureuse, et sous les larges pierres plates du rivage sont tapies des écrevisses auxquelles le pêcheur fait une guerre acharnée.

Le personnage le plus dangereux qui fréquente ces rives est le contrebandier, il brave le douanier sur toute la frontière; l'appât du gain l'excite peut-être moins que la vie d'aventures et de dangers, dans laquelle il déploie une rare sagacité; les coulisses qui servent à dévaler les grands sapins pour les bois de marine lui sont un chemin facile.

Bientôt la rivière arrive à Moron où elle fait tourner des scieries de planches et de tuf, puis à Châtelot; enfin « chez Bonaparte », pauvre maison portant un grand nom qui lui vient peut-être de ce qu'après 1815 les patriotes de la Chaux-de-Fonds, très bonapartistes comme les républicains de l'époque, — bizarre anomalie — s'y réunissaient pour parler du grand homme.

Le Doubs forme bientôt un nouveau bassin, entouré d'habitations et de jardins; on aperçoit même une vigne, car la rivière n'est plus qu'à 550 mètres au-dessus du niveau de la mer, et à 115 mètres au-dessus du lac de Neuchâtel. Ce lieu, voisin de la frontière bernoise, s'appelle Maison-Monsieur; on disait jadis Maison à Monsieur, car le comte de Valangin, à qui appartenait la terre, y avait établi un péage et une auberge; cet endroit était un passage très fréquenté pour aller des Montagnes neuchâteloises en Franche-Comté. La maison fut bâtie par ordre de René de Challant en 1545; un incendie l'ayant détruite, le prince de Neuchâtel la fit reconstruire en 1659; elle est encore une propriété de l'Etat.

Il est bien avéré que les Montagnes franc-comtoises qui avoisinent le Doubs ont été habitées de toute ancienneté par des tribus gauloises qui pratiquaient le culte druidique, dont il reste de nombreux souvenirs, tels que les pratiques de la nuit de Noël, les feux de la Saint-Jean, etc. Le fait est moins certain pour les Noires-Joux de notre pays; les indices qui pourraient faire croire à un ancien culte et, par conséquent, à des habitants, sont quelques noms de localités, tels que Beauregard près de Pouillerel, Bas-Belin près du Cerneux-Péquignot, etc. Les endroits portant ces noms dérivés de Bel ou Baal, l'Apollon des Helvétiens, possédaient presque toujours un lieu de culte consacré à ce dieu. La pierre *qui tourne quand elle entend sonner midi*, aux Combes du Locle; le menhir du Combasson près des Verrières; les feux de la Saint-Jean; les

cavalcades d'un village à l'autre sur des chevaux ornés de pivoinés et de branches de sapin, les portes d'étables enguirlandées d'aubépine dans la nuit du 24 juin, pour chasser les mauvais esprits, sont autant de traditions presque effacées, il est vrai, mais qui laissent supposer que nos Montagnes ont été très anciennement habitées.

On peut croire qu'après l'invasion des Barbares, une grande partie de la population ayant été détruite, les terres les moins fertiles furent abandonnées. Quelques siècles plus tard, quand les champs de la plaine ne purent plus nourrir tous ses habitants, on se remit à défricher ces immenses espaces couverts de forêts où l'ours, le cerf, le chevreuil erraient en grand nombre. Les bas-fonds marécageux recélaient d'énormes reptiles probablement assez inoffensifs, malgré tous les récits qui courent sur ces vuivres et ces dragons.

Les Châtelards étaient, selon toute vraisemblance, des « oppides » gaulois qui, au moyen âge, continuèrent à servir de lieu de refuge et d'observation. On connaît le Châtelard du Pissoux, village français vis-à-vis de Moron, et celui qui était situé au-dessus des Brenets; mais ici, le poste principal était établi, croit-on, sur l'emplacement de la maison dite la Caroline, et aurait ainsi commandé la gorge de la Rançonnière, passage important.

(A suivre.)

M. R.

LA FÊTE DE LA JEUNESSE

CROQUIS NEUCHATELOIS

Juillet sévit : au thermomètre
 Vingt-quatre degrés réaumur,
 Et l'astre du jour règne en maître
 Dans un ciel d'immuable azur.

La ville est poudreuse et déserte,
Les quais ont des airs somnolents,
La promenade, jadis verte,
N'a plus que des feuillages blancs.

Le grand lac bleu, d'un bleu grisâtre,
Repose, assoupi — jusqu'au soir,
A l'heure où le joran folâtre
Viendra doucement l'émouvoir.

L'homme se sent devenir bête
Depuis l'Évole jusqu'au Crêt....
Pourtant, Neuchâtel est en fête
Et s'amuse, — qui le croirait !

Venez, affrontons la poussière
Et l'asphalte mou du faubourg ;
Montons le long du cimetière,
Passons ce funèbre séjour....

Voici le Mail. Salut, prairie,
Salut forêt de chênes verts,
Salut, guinguette ou brasserie,
Salut, sentiers frais et couverts !

Salut, beau reste de nature
Au sein d'un pays dévasté,
Dernier asile de verdure
Que nous laissa l'édilité !

Le Mail est en pleine kermesse,
Tout un peuple s'ébat, joyeux :
C'est la *Fête de la Jeunesse*....
Et personne aujourd'hui n'est vieux.

L'écolier, que ce jour délivre,
N'est pas au fond plus transporté,
Que l'instituteur qui s'enivre....
Qui s'enivre de liberté !

Tableau charmant, toujours le même :
Ici tourne le carrousel,
Dont l'orgue moud un nouveau thème
Que demain saura Neuchâtel.

Plus loin, c'est le mât de cocagne
Chargé de prix, où les gamins,
Que l'œil de la foule accompagne,
Grimpent en crachant dans leurs mains ;

Puis les Cadets, troupe aguerrie,
Dont la gloire est de transpirer,
Qui transpirent pour la patrie,
Et transpirent sans murmurer.

Leur instructeur, plus à son aise,
Car il est vêtu de nankin,
Leur dit : « Vous verrez.... à Planeyse !...
« Qui se plaint n'est qu'un vil pékin ! »

Aux sons éclatants des trompettes,
Ailleurs on danse sur le pré :
Au grand soleil, garçons, fillettes
Tournent, le visage empourpré.

Dans les beaux habits des dimanches
On se démène, et la sueur
Tache de gris les robes blanches
Et les écharpes de couleur.

Les cris des marchands se confondent :
Voici les beignets à deux sous,
Les sucres d'orge qui se fondent
Aux baisers du soleil jaloux ;

Les ballons rouges qu'on promène,
Au bout d'un fil se balançant,
Et qui, tout gonflés d'hydrogène,
Heurtent le chapeau du passant.

Un marmot geignant, que gourmande
En son langage guttural
Une grosse bonne allemande,
S'associe au cri général.

Je m'enfuis, las de ce vacarme ;
Le plus solide y périrait !
Je suis altéré comme un carme
Et je m'attable au cabaret.

Voici des bourgeois respectables :
Tous ensemble nous trinquerons,
Accoudés sur les longues tables
Où les chopes ont fait des ronds.

Pendant ce temps, on se bouscule
Sur le gazon râpé du Mail,
Jusqu'à l'heure du crépuscule,
Où l'on regagne le bercail.

Or, tandis que la ville entière
Rit et s'émoustille, là-bas
Les morts dorment au cimetière,
.... Mais les vivants n'y pensent pas.

Ph. GODET.

Dep. R004632144

JAQUES DE LUZE

ET

L'INDUSTRIE DES TOILES PEINTES DANS LE PAYS DE NEUCHÂTEL

L'arrivée en Suisse de Jaques de Luze, qui avait quitté la France lors de la révocation de l'Edit de Nantes, coïncide avec la naissance d'une des plus importantes fabrications de ce pays, celle des toiles peintes. Les Portugais, ces premiers conquérants de l'Inde, n'avaient fait connaître à l'Europe que les produits de cette industrie, qui alors était très florissante en Orient. Mais, quand le commerce maritime, dont ils avaient eu, en quelque sorte, le monopole avec les Espagnols, passa aux mains des Hollandais, ceux-ci importèrent les procédés de la fabrication des indiennes. Toutefois, pendant près d'un siècle, cette industrie, qui devait prendre une si grande extension, ne fit aucun progrès. Il était réservé à un réfugié français de lui donner un remarquable essor.

Jaques de Luze s'établit d'abord au Val-de-Ruz et, le 2 décembre 1690, il obtenait du prince de Condé, curateur du prince de Longueville, prince de Neuchâtel, des lettres de naturalité. L'année suivante, il recevait ses lettres de bourgeoisie.

Il s'associa avec les frères Labran du village du Grand-Chézard, qui avaient entrepris, au Pré Royer, le blanchiment des toiles, et s'efforça d'appliquer les procédés de teinture sur étoffes qu'il avait pu se procurer des Hollandais. Après bien des essais, il parvint, peu à peu, à imiter, avec une certaine fidélité, quelques-uns des produits apportés de l'Inde. Le succès de ses premières tentatives l'engagea à persévérer et il ne tarda pas à obtenir les résultats les plus satisfaisants. Il songea alors à donner à l'industrie qu'il venait de créer toute l'extension qu'elle comportait. Grâce à une persistance inébranlable, à une activité rare, il triompha de toutes les difficultés, et par les développements successifs de sa fabrication, il se vit obligé, à trois reprises différentes, de changer de résidence.

Après avoir quitté le Val-de-Ruz, il s'établit, en premier lieu, à la Poissine, près de Cortaillod. Puis il obtint, en juillet 1734, au Bied, près de Colombier, un vaste emplacement où il installa une nouvelle fabrique. Il associa à cette dernière entreprise Josué Labran, qui, à son instigation, s'était rendu en Hollande et y avait travaillé comme simple ouvrier. Peu de temps après, il fondait au port de Cressier un autre établissement, dont il confiait la direction à un des frères de son associé. Ces manufactures prirent une rapide extension et leur succès donna naissance, par la suite, à plusieurs établissements du même genre, à Couvet, à Saint-Blaise, à Marin, à la Borcarderie, à Cortaillod, etc.

C'est de cette époque que date l'introduction de l'art d'imprimer sur toiles en Alsace et c'est des établissements de Jaques de Luze que l'industrie des indiennes à Mulhouse tire son origine. En 1742-43, un jeune commis marchand de Bar-le-Duc, J.-J. Schmalzer, eut l'occasion de voir des toiles peintes, fabriquées dans le pays de Neuchâtel. Frappé de la vogue de ces produits, il vint au Bied et étudia les différents procédés en usage dans cette manufacture. Et, quand il fut de retour de son voyage, il fonda, en 1745, la première fabrique d'indiennes qui eût été créée dans l'antique cité impériale, sous la raison sociale, devenue célèbre, de : Köchlin, Schmalzer, Dollfus et C^e. Cet établissement eut des commencements assez laborieux, mais il ne tarda pas à faire de rapides progrès, et la statistique de la Société industrielle de Mulhouse nous apprend

que ce développement date du moment où Schmalzer et ses associés s'entourèrent d'ouvriers imprimeurs neuchâtelois.

Vers la fin de sa vie, Jaques de Luze établit encore une manufacture aux Isles et acquit de de Montmollin l'établissement rival que celui-ci avait créé à la Borcarderie. A sa mort, son fils Jean-Jaques lui succéda dans l'administration de ces diverses manufactures. Il y ajouta même une nouvelle fabrique, celle de Grandchamp, fondée par Chaillet d'Arnex. Pour donner un développement plus grand encore à toutes ces entreprises, il s'associa avec L. Meuron et confia, vers 1742, aux frères Claude et Jean-Jaques du Pasquier la direction industrielle du Bied. C'est dans cette dernière manufacture, où il devait avoir plus tard d'importants intérêts comme associé, que son neveu Louis Pourtalès, qui commença la fortune et l'illustration de sa famille, fit son apprentissage commercial.

Jean-Jaques de Luze était, vers le milieu du XVIII^e siècle, à la tête d'une des entreprises les plus considérables du continent. Le grand nombre d'ouvriers qu'il occupait, les bénéfices qu'il avait réalisés tout en faisant régner autour de lui l'abondance et le bien-être, appelèrent l'attention à l'extérieur et créèrent bientôt à ses manufactures de nouveaux concurrents. Les uns s'établirent en Allemagne, d'autres en Portugal, en France même, et ils y firent une fortune rapide. Oberkampf, le créateur de la fabrique de toiles peintes de Jouy, reconnaissait lui-même avoir appris à Neuchâtel tout ce qu'il savait de l'art d'imprimer sur étoffes. Disons, à ce propos, que le baron de Schüle, qui passe pour avoir été le fondateur de cette industrie en Allemagne, n'obtint qu'en 1750 l'autorisation d'établir une manufacture d'indiennes, à Augsbourg. On est donc forcé d'en conclure que cette fabrication était loin d'avoir atteint alors, au-delà du Rhin, le développement qu'elle avait reçue, avant cette époque, dans le pays de Neuchâtel.

Jaques de Luze, qui fut successivement nommé Maître Bourgeois et Président de la Chambre des blés, avait épousé Rose-Marguerite Chaillet de la Coudre. Il eut de cette union trois filles et un fils. Ce dernier, qui portait le même prénom que son père, avait hérité de toute son activité et se livra également, avec le plus grand succès, à la fabrication des toiles peintes. Nommé aux fonctions de banneret, une des plus hautes charges de la principauté, il se distingua également par son patriotisme et son désintéressement. Au moment de la disette de 1770-71, Jean-Jaques de Luze, mettant de côté ses propres affaires, s'occupa, de la façon la plus gratuite, de trouver le blé nécessaire à la consommation du pays. Il se rendit personnellement dans les Etats de l'Electeur Palatin, dans le mar-

graviat de Baden, usa de son crédit pour faire lever les interdictions qui pesaient sur l'exportation et le transit des grains, triompha des difficultés de toutes sortes suscitées par les agents du fisc et réussit au-delà de toute espérance.

De son mariage avec Marie-Françoise Warney, fille de Warney d'Yverdon, châtelain de Sainte-Croix, il eut six enfants. L'une des filles épousa le Conseiller d'Etat de Montmollin, et l'autre son cousin Louis de Pourtalès, qui mourut, comme l'on sait, en laissant une immense fortune. Quant à ses fils, pendant que deux d'entre eux choisissaient la carrière des armes et devenaient officiers aux Gardes suisses au service de la France, le troisième alla se fixer à Bordeaux, et le dernier, qui, comme son père et son grand-père, avait été baptisé du nom de Jean-Jaques (1), continua au Bied et dans ses annexes la fabrication des indiennes. Dès 1775 les manufactures des Isles et de Grandchamp avaient été acquises par Louis Verdan. Mais cette industrie si florissante ne se maintint que jusqu'au commencement du XIX^e siècle. Le développement manufacturier des grandes contrées qui avoisinent la Suisse, puis le blocus continental lui portèrent un coup fatal. Deux lois, promulguées l'une en 1803, l'autre en 1806, prohibèrent l'entrée des indiennes d'abord dans l'empire français, puis en Italie, défendant même le transit, ce qui privait les établissements de Neuchâtel de leurs principaux débouchés. Jean-Jaques de Luze fit de nombreuses démarches auprès du maréchal Berthier, alors prince de Neuchâtel, pour lui demander de faire abroger ces prohibitions, et, le 25 janvier 1808, il adressait au gouvernement une pétition, concurremment avec MM. du Pasquier, Verdan et autres manufacturiers, dans laquelle on signalait l'effet désastreux de ces mesures sur l'industrie des toiles peintes. Mais les lois furent maintenues. — De nouveaux débouchés furent créés, mais bientôt la concurrence devint si puissante que les industriels neuchâtelois furent obligés de fermer leurs établissements. Le Bied fut du nombre et en 1814, lors de l'invasion des alliés, il fut transformé en un hopital militaire où plus de 2000 Autrichiens et Prussiens blessés furent installés. Peu de temps après, la fabrique était transférée à Thann en Alsace, sous la direction de MM. Robert et Bovet.

Edouard de LUZE.

(1) Jean-Jaques de Luze épousa en 1781 Suzanne Frédérique d'Osterwald, descendante du savant traducteur de la Bible et fille de Ferdinand d'Osterwald, lieut.-colonel au service des Etats-généraux de Hollande; il fut successivement membre du Grand-Conseil et major de la ville de Neuchâtel.

ÉTUDE CRITIQUE

SUR LA FILIATION DES COMTES ET SEIGNEURS

DE LA MAISON FENIS - NEUCHÂTEL

(Suite — Voir la livraison de Juin 1882, p. 133)

ULRICH II (1100—1132 ?)

Ulrich II, fils de Rodolphe I, régne, d'après de Montmollin, de 1100 à 1132. Il fut le premier de nos comtes qui fixa son séjour à Neuchâtel. Pour gagner l'affection des habitants de la ville basse, ou Neubourg, il leur donna en 1113 une charte dont on peut lire les détails dans de Montmollin. On voit, dit de Sandoz-Rollin, que dans le siècle suivant les libertés arrachées en 1113 furent successivement étendues et que la population et la prospérité croissantes rendirent de nouvelles dispositions nécessaires. L'acte de 1214, qu'on appelle improprement franchise, n'est qu'une rédaction des usages introduits à Neuchâtel depuis 1113.

Il nous paraît difficile d'admettre que tous les détails que donne de Montmollin aient été inventés. Il les tient du Chanoine Baillods qu'il appelle son guide judicieux et sage; celui-ci a transcrit ce qu'il rapporte des manuscrits de notre Collégiale. Ces faits se rapporteraient-ils à une époque postérieure? nous ne le pensons pas, la chronologie s'y oppose. En supprimant les règnes de Rodolphe I et d'Ulrich II, il y a une lacune dans notre histoire, en les admettant tout devient plus naturel.

De Montmollin fixe la mort d'Ulrich II au mois d'août de 1132, cette date doit être fautive, puisque nous avons un acte de 1125 où paraît comme témoin un comte de Neuchâtel Rodolphe, que nous prenons pour le fils d'Ulrich II. (Trouillat. Mon. I, n° 167.)

Le Père Nicolas Rædlé de Fribourg pense que ce Rodolphe n'est pas un comte de Neuchâtel en Suisse, mais en Bourgogne. Quiquerez, d'accord avec Trouillat et Frédéric de Gingins, a réfuté cette opinion

du Père Rædlé (*Musée* : Février-mars 1871, page 62. Notice sur l'origine de Neuchâtel en Bourgogne, par Auguste Quiquerez).

Ulrich II eut d'après de Montmollin trois fils : Rodolphe, comte de Neuchâtel, Mangold et Berthold.

L'existence de Rodolphe, Mangold et Berthold ne peut être mise en doute, plusieurs documents les mentionnent. L'acte de 1125 nomme Rodolphe, comte de Neuchâtel, et son frère Berthold, évêque de Bâle. Mangold et Rodolphe sont nommés Seigneurs de Neuchâtel dans l'acte de fondation de l'abbaye de Fontaine André en 1143 (Mat. Mon. n° 10), L'évêque Berthold paraît dans plusieurs documents (Trouillat. Mon. I. n° 175, page 261).

Si leur existence ne peut être niée, on n'est point d'accord sur leur filiation.

De Montmollin, comme nous l'avons vu, les fait descendre d'Ulrich II, fils de Rodolphe I.

Le colonel Steck croit établir d'une manière irréfutable qu'ils sont fils de Conon II d'Oltingen, qui serait alors la tige des comtes de Neuchâtel, et non Ulrich de Fenis.

Voici comment le colonel de Steck établit son opinion. Les archives de Fribourg, registre des donations fol. 12, disent, qu'Arconcié est fort ancien, il fut donné avec le village de Farvagnié par l'empereur Henri IV au comte Conon d'Oltingen, en propriété pour lui et ses héritiers en considération de ses bons services. Cette donation est datée d'Albano en 1082.

Nous lisons, d'autre part, dit-il, dans les Anecdotes pour servir à l'histoire de la ville de Fribourg, de monseigneur de Lenzbourg, évêque de Lausanne, que Rodolphe succéda au comte d'Oltingen, d'où le colonel Steck conclut que Rodolphe était fils de Conon d'Oltingen.

L'histoire ne confirme point du tout cette supposition, car Frédéric de Gingins, dans son Mémoire sur le rectorat de Bourgogne, rapporte que Conon d'Oltingen mourut vers 1107, ne laissant qu'une fille nommée Régine, mariée à Rainaud II, archi-comte de Haute-Bourgogne. S'il en est ainsi, Rodolphe, Mangold et Berthold ne peuvent être les fils de Conon.

« Tous les domaines patrimoniaux et tous les fiefs que Conon tenait de la munificence de l'empereur passèrent dans la maison des comtes de la Haute-Bourgogne et échurent à Guillaume III, fils de Rainaud II et de Régine. Aussi voyons-nous en 1107 Guillaume donner à l'abbaye de Cluny, Belmont, près de Nidau et l'île de Saint-Pierre, appelée l'île

des Comtes, pour le repos de l'âme du comte Conon, son aïeul (avus), et son père nourricier (nutritor). Guillaume avait été élevé auprès de Conon d'Oltingen » (Rect. page 47).

Par l'extinction de la branche d'Oltingen, Rodolphe devint chef de la maison et landgrave de l'Aar (Rect. page 59). C'est dans ce sens qu'il succéda à Conon d'Oltingen, ce qui a fait croire faussement au colonel Steck qu'il était son fils.

Le comte Guillaume investit Ulrich de Glane d'une partie du Vully, et des grandes terres d'Arconciel et d'Illens, qui avec la dépendance de Farvagny et de Sales, embrassaient toute la vallée qu'arrosait la Glane et une partie des eaux inférieures de la Sarine. Ulrich de Glane eut deux fils : Pierre et Philippe (Rect. page 49). Pierre de Glane eut un fils et quatre filles, parmi lesquelles se trouvait Emma, épouse de Rodolphe II. Après la mort de Guillaume de Glane, qui avait fondé l'abbaye d'Hauterive en 1137 et s'y était retiré, les grands domaines de la maison de Glane furent partagés entre ses sœurs. Emma reçut Arconciel, Illens, l'avouerie d'Hauterive et les terres du Vully. Rodolphe prit dès lors le titre Seigneur de Neuchâtel et d'Arconciel. Sous ce rapport encore on pouvait dire qu'il succédait à Conon d'Oltingen (Rect. page 61).

M. Maurice de Stürler, archiviste de Berne, a retrouvé un sceau d'Ulrich IV, attaché à un acte de 1208 donné en faveur du couvent de Frienisberg, Ulrich y est expressément nommé Seigneur de Neuchâtel et Comte de Fenis, ce qui prouve évidemment que nos comtes sont bien issus d'Ulrich de Fenis. Ainsi nous ne pouvons avec le colonel Steck faire descendre nos comtes de Conon II, comte d'Oltingen.

Les détails historiques que nous venons de donner prouvent que la donation d'Arconciel, d'Illens et de Farvagny, faite en 1082 par l'empereur Henri IV, l'a été à Conon d'Oltingen, fils de Bucco, et non à Ulrich de Fenis, comme l'a prétendu à tort le Père Nicolas Rædlé, cordelier de Fribourg, qui croyait qu'un copiste maladroit au lieu de lire Ulrici avait lu Cononis. Partant de cette supposition, le Père Nicolas Rædlé donnait à Ulrich de Fenis quatre fils : Conon, évêque de Lausanne, Bourcard, évêque de Bâle, Rodolphe, l'époux d'Emma de Glane et Mangold (*Musée* : Oct. 1870. Notice sur la donation d'Arconciel par l'empereur Henri IV en 1082, page 235).

Nous ne pouvons pas admettre non plus l'opinion de de Watteville, qui fait descendre Rodolphe, Mangold et Berthold, de Rodolphe I, fils d'Ulrich de Fenis, ni celle de MM. de Rivaz et de Zurlauben et du baron Jean-Louis d'Estavayé, qui les font descendre de Conon, fils

d'Ulrich de Fenis, parce que ces opinions ne sont que des suppositions qui ne sont appuyées sur aucun document.

Le Père Nicolas Rædlé nous écrit : Je suis venu au résultat que le père de Rodolphe de Neuchâtel, allié Emma de Glane, ne peut pas être déterminé diplomatiquement, par la raison que les documents à ce nécessaires nous manquent complètement.

Jusqu'à preuve du contraire nous continuerons à admettre avec de Montmollin que Rodolphe, Mangold et Berthold sont fils d'Ulrich II.

RODOLPHE II (1125-1149).

Avec Rodolphe II commence pour les comtes de Fenis-Neuchâtel une toute nouvelle période. Rodolphe, en devenant par la mort de Conon landgrave des pays autour de l'Aar, voit l'influence de sa maison s'étendre. Son mariage avec Emma de Glane accroît considérablement son territoire. Depuis ce moment la maison de Neuchâtel est une puissante maison. Neuchâtel qui n'était qu'un fort avec quelques maisons en dehors du bourg, deviendra une ville qui acquerra de la renommée et donnera son nom au lac d'Yverdon et d'Estavayer. Les seigneurs de Neuchâtel seront redoutés, une vie propre se développera sous leur influence et le pays de Neuchâtel aura une histoire particulière.

Rodolphe II mourut en 1149, comme on peut le conclure d'un acte de 1149, par lequel Ulrich III, son fils, seigneur de Neuchâtel et d'Arconciel, confirme toutes les donations faites à Hauterive par ses prédécesseurs (Mat. Mon. n° 15). C'est donc à tort que de Montmollin fait mourir Rodolphe II en 1164, et d'autres historiens en 1161.

ULRICH III (1149-1192).

Ulrich III, fils de Rodolphe II, dont le nom paraît dans l'acte de 1149, épousa Berthe de Granges. Il fut, dit Frédéric de Chambrier, un de ces nombreux seigneurs qui, entraînés par l'éloquence irrésistible de Saint-Bernard, prirent la croix en 1147 et partirent pour la Terre-Sainte à la suite de l'empereur et du roi de France. Au retour de cette expédition, il partagea d'abord son domicile entre Neuchâtel et Arconciel, et alors, comme Rodolphe II, on le trouve également désigné sous ces deux noms. Plus tard il vint fixer sa demeure dans un manoir construit dans la partie haute du fort de Neuchâtel au pied de la tour, et il prit invariablement ce dernier nom qui resta celui de sa famille, et lui fournit ses armes primitives et parlantes les tours et les murs crénelés d'un château (Fréd. de Chamb. Hist., page 12).

Ulrich et sa femme Berthe furent, dit encore Frédéric de Chambrier, les

bienfaiteurs de l'église de Neuchâtel, dont, pour cette raison et peut-être aussi pour l'avoir agrandie, plusieurs actes anciens les appellent les fondateurs.

Ulrich III mourut en 1192. En cette année-là, ses fils Rodolphe III et Ulrich IV, du consentement de leur mère Berthe et de leurs épouses Comtessa et Gertrude, pacifièrent des difficultés qui s'étaient élevées entre les abbayes d'Hauterive et de Fontaine-André. Cet acte est muni du sceau de Rodolphe qui porte un château, flanqué de deux tours. On y lit : Sigillum Rodolfi de Novo Castro (Mat. Mon. n° 42).

Ulrich III eut de Berthe, sa seule épouse, trois fils : Rodolphe III, seigneur de Neuchâtel, Ulrich IV, coseigneur, et Berthold qui devint évêque de Lausanne.

De Montmollin se trompe en donnant deux épouses à Ulrich III et en disant que Berthe n'eut point d'enfants, car ceux que nous lui avons donnés sont bien d'elle et non d'Ermengarde, suivant de Montmollin qui regarde cette dernière comme la première épouse d'Ulrich III.

De Montmollin se trompe en indiquant l'année 1211 comme celle de la mort d'Ulrich III, ainsi que les historiens qui la fixent à 1209.

RODOLPHE III (1192-1196).

On ne sait pas exactement l'année de la mort de Rodolphe III. Comme son frère Ulrich IV, qui était coseigneur, fonda en 1196 à Hauterive un service religieux en souvenir de son frère Rodolphe, nous supposons que cette année-là est celle de sa mort (Zeerl. Urk. n° 90).

Rodolphe III ne laissa qu'un fils en bas âge, Berthold, sous la tutelle de son oncle Ulrich IV.

ULRICH IV (1196-1225). BERTHOLD (1196-1261).

Berthold régna d'abord sous la tutelle de son oncle qui était coseigneur. Ils donnèrent conjointement en 1214 la charte bien connue.

Peu après avoir donné la charte, dit Frédéric de Chambrier, le comte Ulrich IV et son neveu firent le partage de leur patrimoine. L'acte en est perdu, l'on sait seulement que le jeune Berthold resta seigneur de Neuchâtel et des terres romanes. Ulrich eut les terres allemandes et le comté de Neuchâtel. C'est ainsi que s'exprime la chronique d'Albert de Strasbourg. On ne saurait déterminer avec précision les limites de la seigneurie qui échut en partage à Berthold, mais il est assez bien établi qu'elle comprenait, sauf quelques enclaves, toute la rive septentrionale des lacs de Neuchâtel et de Bienne, entre la Reuse et la Suze et une

partie du Vully et le Val-de-Travers avec ses dépendances jusqu'à Mijoux. Ce partage eut lieu vers 1223.

Ulrich IV mourut en 1226. Ses fils font en cette année-là un don au couvent de Frienisberg pour le remède de leur père et de leur mère et pour le salut de leurs âmes (Zeerl. T. I. n° 150).

Berthold mourut vers 1260. Son nom paraît pour la dernière fois dans un acte de 1257 par lequel Berthold, comte de Neuchâtel, et son fils Rodolphe font au couvent de Frienisberg don d'une place pour y bâtir une maison à Nova-Villa, près de la tour de Nugerol (Zeerl. Urk. n° 380. Mat. n° 143, page 116). Son fils Rodolphe paraît pour la première fois dans un acte de 1260.

De Montmollin a fait ici d'étranges confusions. Au lieu d'un seul Berthold il en a deux. Berthold I, qui meurt sans postérité en 1240; son oncle Ulrich IV lui succéda, il meurt en 1248, laissant un fils Berthold II qui meurt en 1260.

RODOLPHE IV (1260-1263).

Rodolphe IV, fils de Berthold, donne en 1260 à sa nouvelle ville de Neveux des franchises semblables à celles de Neuchâtel (Matile n° 148). Il fit construire le château de Thielle et le donna en garde et custode à son frère Henri, baron du lieu. Il se joignit aux comtes de Habsbourg et de Kybourg pour secourir les bourgeois de Strasbourg contre leur évêque. Il régna peu de temps. Le dernier acte où il paraît est de 1263. Du consentement de Sibille de Montbéliard, sa femme, de Ulrich, son fils et de ses autres enfants, il donne le droit qu'il avait sur le tiers de la dime de Nugerol en aumône à Saint-Jean, à condition qu'il célèbre chaque année son anniversaire. Il mourut avant la signature de l'acte, car, Sibille, désignée comme veuve, confirme cette donation (Mat. n° 153).

C'est donc à tort que de Montmollin, Jonas Boyve et de Sandoz-Rollin le font vivre jusqu'en 1270.

Rodolphe eut cinq fils : *Ulrich V*, *Jean*, prévôt de Neuchâtel, *Amédée*, *Richard*, chanoine de Châlons et *Henri*. Sibille fut Dame de Neuchâtel et tutrice de ses enfants.

SIBILLE, Dame de Neuchâtel et tutrice de ses enfants (1263-1277).

Les cinq fils de Rodolphe furent coseigneurs de Neuchâtel sous la tutelle de leur mère, qui dans deux actes est appelée Dame de Neuchâtel (Mat. n° 155). Ceci nous explique comment l'aîné Ulrich V est

appelé quelquefois seigneur et d'autres fois coseigneur avec tous ses frères.

Sibille mourut en 1277, comme le prouve une donation faite à l'abbaye de Saint-Jean par ses fils pour le repos de l'âme de leur père et de leur mère (Mat. n° 196).

Les fils de Rodolphe, ne pouvant tomber d'accord sur la succession de leur père, prirent pour arbitre leur grand-père maternel, Thierry de Montbéliard, qui par une sentence du mois d'août les mit d'accord. Ulrich V étant mort en 1277, Amédée fut seigneur de Neuchâtel (Mat. n° 202).

AMÉDÉE (1278-1288).

Amédée fut engagé dans la lutte contre Rodolphe de Habsbourg, il paraît qu'il se réconcilia avec lui, puisque Rodolphe, dans un traité de 1284, déclare qu'Amédée et ses frères Jean et Richard jouissent de sa faveur; il ordonne à Richard de Corbières de les défendre contre toute agression, eux, leurs terres et leurs hommes (Mat. n° 228).

Amédée mourut le 3 février 1287, style actuel 1288. Jean, prévôt de Neuchâtel, fit cette année-là une donation pour l'anniversaire de ses frères Henri et Amédée (Mat. n° 243). Toutes les autres dates de la mort d'Amédée doivent être considérées comme fausses.

C'est pas erreur que de Montmollin donne à Amédée pour épouse Jordanne de Neuchâtel-Aarberg. Nous voyons par un acte de 1287 qu'elle s'appelait Johanna de la Sarra (Mat. n° 175).

ROLLIN (1288-1343). LOUIS (1343-1373). ISABELLE (1373-1395).

Depuis Amédée tous les historiens sont d'accord sur la filiation de nos comtes. Amédée eut pour fils et successeur Rollin, qui mourut le 22 mars 1342 (1343). Son fils Louis qui lui succéda mourut en 1373. Tous les fils du comte Louis étant morts, sa fille aînée Isabelle, qui avait épousé le comte Rodolphe de Nidau, lui succéda. Elle mourut veuve et sans postérité le 25 décembre 1395. Son neveu Conrad, comte de Fribourg, fils de sa sœur Varenne, lui succéda et fut la tige de la seconde maison des comtes de Neuchâtel.

Nous avons dans cette étude établi :

1° Qu'Ulrich de Fenis descendait de Conon I, comte d'Oltingen, et non, comme MM. de Rivaz et de Zurlauben ont cherché à le prouver, de Rodolphe l'Avoué;

2° Qu'Ulrich de Fenis est la tige des comtes et seigneurs de Neuchâtel et non Conon II d'Oltingen, comme le prétend le colonel Steck;

3° qu'Ulrich de Fenis eut trois fils : Rodolphe, Bourcard et Conon;

4° que Rodolphe, fils d'Ulrich de Fenis, n'a point résigné sa seigneurie pour embrasser l'état ecclésiastique et devenir évêque de Bâle, comme l'a supposé le professeur Walther;

5° qu'Ulrich II est le fils de Rodolphe I et non de Bourcard, évêque de Bâle, comme le professeur Walther a cherché à le prouver;

6° que Rodolphe II, Mangold et Berthold sont fils d'Ulrich II, et non de Conon II d'Oltingen, comme le veut le colonel Steck, ni de Rodolphe I comme l'admet de Watteville, ni de Conon, fils d'Ulrich de Fenis, comme le veulent MM. de Rivaz, de Zurlauben et Jean-Louis d'Estavayé.

En rétablissant les règnes de Rodolphe I et d'Ulrich II, l'histoire de nos premiers comtes s'explique sans lacune et d'une manière très naturelle.

La manière dont nous avons réfuté les erreurs des autres systèmes généalogiques en les expliquant nous semble militer en faveur de notre manière de voir.

En jetant un regard sur la généalogie de nos premiers comtes, nous voyons qu'en général jusqu'au comte Louis, tous les fils aînés des comtes portent le nom de leur grand-père, excepté Berthold, qui n'aura pas été appelé Ulrich parce que son oncle, qui était coseigneur, portait déjà ce nom. Cette loi si constante vient encore appuyer la généalogie que nous avons adoptée.

Ce n'est pas sans peine et sans beaucoup de recherches, de tâtonnements et d'hésitations que nous sommes arrivé au résultat qui, pour le moment, nous satisfait. Si quelqu'un peut trouver une meilleure solution à toutes ces difficultés nous serons les premiers à nous en réjouir.

COMTES ET SEIGNEURS DE LA MAISON FENIS-NEUCHATEL

Ulrich de Fenis (1034-1070).

Rodolphe I, son fils (1070-1099).

Ulrich II, son fils (1100-1132 ?).

Rodolphe II, son fils (-1149).

Ulrich III, son fils (1149-1192).

Rodolphe III, son fils (1192-1196).

Berthold, son fils, sous la tutelle de son oncle Ulrich IV (1196-1260).

Rodolphe IV, son fils (1260-1263).

Sibille, son épouse, Dame de Neuchâtel (1263-1277).

Amédée, son fils (1278-1288).

Rodolphe V ou Rollin, son fils (1288-1343).

Louis, son fils (1343-1373).

Isabelle, sa fille (1373-1395).

L. JUNOD.

APPENDICE A LA BIOGRAPHIE DE GEORGES DE RIVE

DEUXIÈME GOUVERNEUR DE NEUCHÂTEL

Dans le numéro de mars de cette année, page 63, j'ai cherché à expliquer les relations du second gouverneur de Neuchâtel avec le fameux Avoyer Faulcon ou Falk de Fribourg par l'origine payernoise commune de ces deux personnages. Je soupçonnais une parenté entre eux sans pouvoir l'établir positivement. Mais la lettre suivante de M. l'abbé Gremaud, le savant bibliothécaire cantonal et professeur d'histoire à Fribourg, lève tout doute à cet égard, et nous fait connaître les rapports de famille qui existaient entre les Faulcon et les De Rive. Je donne la parole à mon honorable correspondant de Fribourg :

« Fribourg, le 18 mai 1882.

« Mon cher Monsieur,

« J'ai lu avec intérêt votre notice sur Georges de Rive, qui contient des détails réellement nouveaux. Sur les relations de ce personnage avec les Faulcon, je puis vous donner un renseignement intéressant.

« Le 11 septembre 1525, le vicaire général (Claude Marchiandi, prieur de Rougemont) de Jean de Foresta, abbé de Payerne, donna à cens diverses terres de cette abbaye à noble Georges de Rive. L'une de ces terres est limitée ainsi : « In dominio Paterniaci... juxta terram prefati nobilis Georgii de Rippa et Jacobi de Rippa ejus nepotis quam tenet Anthonia relictæ Johannis de Rippa uxor Danyelis May de Friburgo, filiaque quondam Berardi Faulcon dicti loci Friburgi in assignationem dotis. »

« Ainsi, Antonie, fille de Bérard Faulcon (sœur de l'avoyer), avait épousé en premières nocces Jean de Rive, qui, d'après le contexte, devait être frère de Georges et père de Jacques, neveu de ce dernier; autrement on ne pourrait pas expliquer ce passage. Devenue veuve, Antonie épousa Daniel May ou Meyer de Fribourg.

« La femme de Bérard Faulcon s'appelait *Perroneta*; son nom de famille n'est pas connu. En secondes nocces, elle épousa cet Aymon de Torculari

dont vous avez parlé dans votre notice; elle parait avec celui-ci dans un acte du 2 décembre 1482, et Aymon y est qualifié « rector scholarum Gallicorum (*sic*) Friburgi (1). »

« Votre tout dévoué

« P. GREMAUD. »

A. DAGUET.

SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE

DU 20 AVRIL 1882

Présidence : M. BACHELIN.

14 membres présents.

M. Daguet propose d'envoyer le *Musée neuchâtelois* à quelques sociétés suisses qui nous feraient parvenir en échange leurs publications. Cette démarche, qui nous occasionnera une dépense approximative de 60 fr., est vivement appuyée par MM. de Pierre, Quinche pasteur, et Herzog, professeur. Quant au local que nécessiteront ces ouvrages, plusieurs propositions sont faites, mais aucune votation ne décide ce point.

L'ordre du jour appelait la question de la création d'un Musée historique à Valangin, mais l'absence du rapporteur fait surseoir à toute décision à ce sujet.

Un membre propose ensuite de voter 100 fr. pour la chapelle de Tell; cette dépense est votée.

On passe à la fixation du lieu de réunion pour la fête d'été de la Société d'histoire; deux localités sont en présence : Valangin et la Brévine. C'est la première qui est choisie; la Société se réservant de répondre plus tard à l'invitation hospitalière de la Brévine.

(1) Recteur des Ecoles des Français ou de ceux qui parlent français, à Fribourg.

M. le président lit une lettre de M. Rott, l'infatigable fouilleur des archives de France; il a trouvé 215 pièces diplomatiques importantes qui se rapportent à l'histoire de notre pays. L'assemblée est toute disposée à faire copier ces pièces, mais elle recule devant les frais et l'un des membres propose de faire appel au bon vouloir de quelques Suisses, domiciliés à Paris, qui se chargeraient peut-être de tout ou partie de cette besogne.

Un certain nombre de sociétaires s'élèvent avec vivacité contre les vols fréquents qui sont commis sur les rives de notre lac au détriment de nos collections d'objets lacustres, et dans le cours de la discussion, un membre propose qu'il soit fait une démarche auprès du Conseil d'Etat pour lui demander de retirer le décret qui, ne pouvant être observé, n'empêche nullement la vente clandestine, et de substituer à ce décret la liberté absolue en fait de pêche d'objets lacustres. La question demeure pendante.

M. de Pierre communique des détails intéressants sur une arme spéciale des milices neuchâteloises au 15^{me} siècle.

M. le président annonce encore à l'assemblée qu'il a reçu de M. Quiquerez l'*Histoire de la Révolution dans l'évêché de Bâle en 1791*.

Des remerciements sont votés à M. Quiquerez et la séance est levée à midi.

Pour le Secrétaire,

V. HUMBERT.

MISCELLANÉES

Un remède de mège en 1665

De tout temps les « mèges » ont eu nombreuse clientèle, et plus leurs prescriptions sont étranges, mieux elles sont suivies, bien que le résultat n'en soit pas ordinairement celui qu'attendaient les patients. Sous le titre : « Médecine populaire en 1665 », M. le Dr Guillaume racontait, il y a quelques années, dans le *Musée neuchâtelois* (août 1869) qu'un jeune homme malade, de la Mairie de Rochefort, avait été, sur le conseil d'un

mège, mis dans un four chaud, d'où il n'était sorti qu'à l'état de cadavre ; l'opinion publique s'étant émue, le Conseil d'Etat avait fait faire une enquête, à la suite de laquelle une ordonnance de non lieu avait été rendue en faveur des parents du défunt. Une copie de « l'Attestation de M. Merveilleux, Maire de Rochefort, pour Abraham Huguenin », père du défunt, m'étant tombée dernièrement entre les mains, j'ai pensé qu'elle pourrait intéresser les lecteurs du *Musée*.

« Comme ainsi soit que la Seigneurie eut esté informée qu'honn. Abram feu Pierre Huguenin dit du mitan du Locle, Bourgeois de Valangin, eut un jeune enfant chargé de diverses maladies, pour le soulagement duquel il auroit eu avis de quelque médecin de faire échauffer un four, afin que luy mettant une partie du corps dedans iceluy pour luy provoquer la sueur étant par mesure échauffé, néanmoins le four ayant esté outre mesure échauffé ayant mis le dit enfant dans iceluy et abandonné, le pauvre enfant auroit esté grillé et étouffé dans le four sans qu'il eut esté secouru, qu'auroit esté une barbarie et cruauté inouië, et qui eut mérité un châtoy non seulement exemplaire, mais autant rigoureux que le fait l'eut mérité; afin doncques que la vérité fut conneuë, la Seigneurie m'aurait commandé en qualité d'officier en la Baronie de Rochefort, lieu qui a juridiction sur le quartier où fait sa demeure le dit Huguenin et où le dit four est construit, de prendre une véritable information selon les formes ordinaires du fait, à cet effect m'estant transporté sur le lieu et appelé le sieur David Matthey, Not. et Lieutenant en la dite Justice, avec le Sautier, J'ai visité le lieu et considéré le four qui est distant de la demeure ordinaire du dit Huguenin, de plus d'un grand coup de musquet et dont la bouche est assés élevée de terre, et qui appartient en commun avec Blaise Huguenin son cousin, et appelé les tesmoins après nommés assavoir Pierre, fils de Jean Huguenin du dit lieu, Elizabeth, femme de Baltazard Matthey dit du Boy, Françoise veuve de Claude Jeanerot, et Jacob Petit-Jean Mathille de la Sagne, lesquels ayant deuëment assermentés et sérieusement exortés à dire la vérité sans aucuns supports, ils ont déclaré que le personnage que l'on qualifiait jeune enfant estoit aagé de passé vingt ans, et le père et la mère qu'il avait atteint l'âge d'environ vingt-deux ans qui estoit assés spirituel et que n'eussent esté ses incommodités il eut fort désiré qu'on luy eut suppédité les moyens d'étudier pour parvenir au St-Ministère et de fait ils m'ont délivré la description de ses incommodités écrites de sa propre main assés méthodiquement, même l'avis du médecin écrit de la main du dit médecin, ainsi qu'ils le m'ont affirmé, qui lui ordonnoit après plusieurs autres

remèdes de se servir d'un four chaud afin de lui provoquer la sueur, dans la description de ses incommodités il notte bien particulièrement qu'il tomboit fort souvent en pâmoison; tous les témoins m'ont unanimement rapporté que ce jeune homme estoit fort pieux et qu'en la sortie de la prédication, il savait fort bien réciter une bonne partie de ce que le Sieur Ministre avoit presché, que d'ailleurs il souhaittoit fort d'avoir le cerveau libre pour pouvoir lire à plaisir. Quant à son décès et à la forme d'iceluy, ils m'ont déclaré qu'ayant fait au four le matin, le défunt trouvant qu'à la sortie du pain le four restoit trop chaud il luy porta du bois verd pour en alentir la chaleur, et s'estant mis une partie du corps dans le dit four, il y a toutes les apparences que quelques évanouissements le prist soudainement qui lui osta la force de se retirer; pour vérification de quoy je notte icy de mot en mot la déposition de Jacob Petit-Jean Mathille qui l'a donné par écrit, Jacob Petit-Jean Mathille de la Sagne dépose par le serment que jay presté et selon la traite qui m'a esté faite que le sambedy dixième de Juin dernier passé 1665 passant par la Chaux du mitan (Chaux du Milieu) estant devant chez Blaise Huguenin du mitan se reposant, il vit un personnage qui estoit dans le four de dite maison ayant seulement les jambes dehors, ne sachant qui s'estoit ne qu'il faisoit, sinon qu'il l'ouit ronfler comme une personne qui dort, adonc il s'écria : homme du four est-ce icy chez Blaise du mitan, mais il ne luy respondit rien quoy qu'interrogué par plusieurs fois, alors le déposant luy dit : vous vous plaisés dans le four, y fait-il beau, et ne respondant non plus, le déposant passant outre, rencontra la femme d'Abram Huguenin dit du mitan laquelle alloit contre le four et il luy dit : il y a un homme dans ce four que fait-il là ? Elle répondit : il s'échauffe, le déposant étonné de cela, dit : hé ! s'échauffer dans un four, et comme il parloit à un certain qui regardoit par les fenestres de leur maison, la femme estant allée au dit four revint fort viste, et estant entrée en la dite maison ressortit vitement avec le dit Abram Huguenin son mary et autres, et coururent au dit four. Ce que le déposant voyant il mit bas son pagnier de marchandise et alla voir qu'il y avoit dont il trouva que c'estoit l'un des fils du dit Huguenin, le connaissant de veuë, mais ne sachant son nom, lequel ils avoyent tiré hors du dit four, et le tenoyent un peu à la renverse, assis tout bas, une femme alla querre de l'eau et lui en jetterent sur le corps et au visage pour le faire revenir à soy, le déposant dit pourquoy faites-vous cela ? La femme repondit il estoit mort, cependant dit qu'il n'estoit pas mort, ains la veu respirer et re-frissonner quant on luy jettoit l'eau, mais il ne parloit point, davantage,

il dit que faisoit-il là dans ce four ? La mère répondit qu'une femme qui mandioit lui avoit baillé cet avis, et que le preste de Montbrulle luy en avoit dit de même, dont il s'estoit allé mettre dans le dit four après qu'on en avoit tiré le pain, puis elle ajoûtat il veut toujours faire ses affaires à part soy et vit porter le dit fils dans la maison; les autres tesmoins rapportent tous qu'ils l'ont veu dès le four en vie, et même une partie mourir. Ce qu'ayant ainsi referé à Monseigneur le Gouverneur et à Messieurs les gens du Conseil, il m'ont imposé silence et jugé tout le fait innocent, et comme le père a désiré d'avoir ce procedé par écrit pour s'en servir contre toutes les calomnies que les malicieux pourroyent inventés. Je n'ay peu ny deu luy refuser le présent tesmoignage, comme véritable, ains le luy ay baillé en cette forme sous la signature de ma main et apposition de mon cachet. **Le 5 Juillet 1666.** »

« (Signé) Merveilleux. »

Ch CHATELAIN.

ANCIENNES FENÊTRES A BOUDRY

(AVEC PLANCHE)

On voit encore dans la ville de Boudry une vingtaine de fenêtrés d'un aspect pittoresque, formées de deux, trois ou quatre parties différentes, séparées entre elles par des piliers ornés de moulures.

Ces fenêtrés dites à meneaux, sont assez fréquentes dans le vignoble neuchâtelois et paraissent dater du seizième et du dix-septième siècle.

Dans la partie haute de la ville il existe trois fenêtrés de ce genre, décorées d'ogives gothiques, et dans la partie basse on en voit une très belle ornant la façade d'une maison appartenant à M. Barbier-Courvoisier. (Planche).

La maison dite de Marat possède aussi des fenêtrés à meneaux. C'est dans une chambre fort simple du premier étage de cette habitation qu'est né le farouche démagogue.

ALBERT VOUGA.

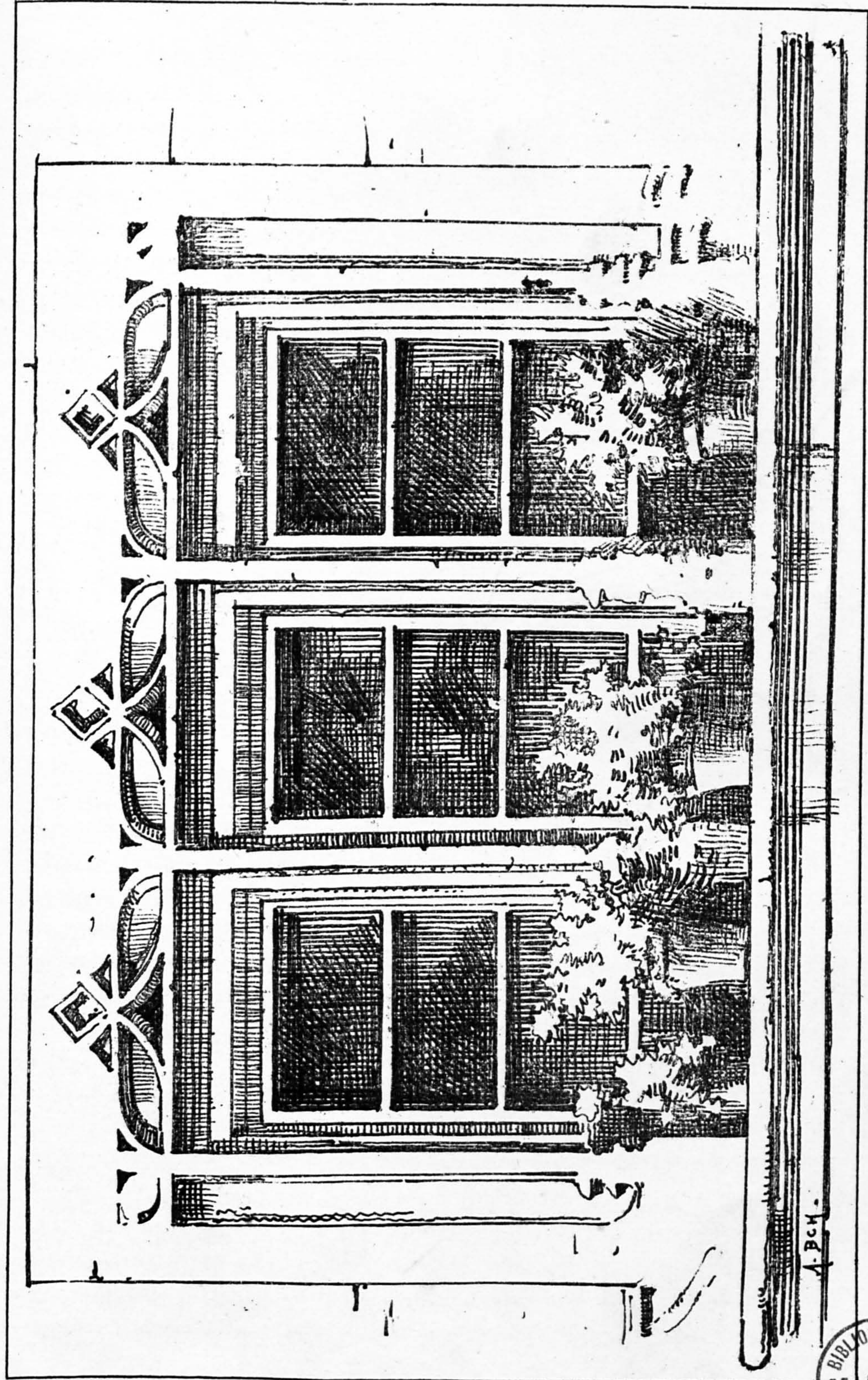
RECTIFICATION. — M. le pasteur Perrin nous prie d'insérer les quelques lignes qui suivent :

1. C'est en 1876 (7 février), et non en 1874, qu'est mort le dernier représentant de la famille Girardier. Le droit qu'elle possédait sur une des chapelles du temple de Môtiers a passé par héritage à M. G. T. Boy-de-la-Tour. *Musée neuch.* 1881, page 224.

2. La maison dont il est fait mention, *Musée neuch.* 1882, page 99, note, a été incendiée le 25 avril 1833.

3. *Musée neuch.* 1882, page 44, ligne 25, au lieu de : Passé le 16 mai, il faut lire : Passé le 16 mars.

MUSÉE NEUCHATELOIS.



FENÊTRE DE LA MAISON BARBIER-COURVOISIER A BOUDRY.

D'après un dessin de M. abb. Yonge.

A. PCH.



FÊTE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE

RÉUNIE A CORCELLES LE 10 JUILLET 1882

Plus la Société d'histoire vieillit, plus elle voit grandir le cercle de ses amis et sa popularité parmi nous. Il y a un an, à Môtiers, elle célébrait une fête à laquelle s'associaient, non quelques érudits friands d'archéologie, mais la population entière du Vallon. Cette année, les habitants de Corcelles et Cormondrèche ont témoigné le même empressement à recevoir la Société d'histoire, et lui ont fait un accueil qui ne saurait être oublié par aucun de nous. C'est que notre Société, c'est tout le monde; elle se pose une fois, pour quelques heures, dans un de nos villages et s'accroît, aussitôt, comme par enchantement, de tous les hommes qui, dans ce village, joignent à l'amour du pays le culte de son passé.

Le passé! Corcelles et Cormondrèche en ont pris souci. Il suffisait, pour s'en convaincre, de parcourir la collection archéologique réunie au rez-de-chaussée du Collège, par les soins de M. G.-F.-L. Marthe. Rendons hommage à cet ami de l'art et de l'histoire: l'organisation de ce petit musée n'est pas le premier service qu'il leur rend. Nous devons à M. Marthe la restauration des monuments des comtes de Neuchâtel et celle du tombeau de Claude d'Aarberg et de Guillemette de Vergy, à Valangin. Il a popularisé par le dessin plusieurs vues et morceaux d'architecture de notre pays, de Corcelles et Cormondrèche particulièrement; et ce sont ces souvenirs que nous saluons tout d'abord dans l'Exposition. Voici la *porte de la maison Lully* ou Stavay-Mollondin, à Cormondrèche; voici *les tombes murées*, découvertes en 1858, dans la maison Cornu, à Corcelles; *extérieur et intérieur de l'église de Corcelles* avant sa restauration; des *vues de Neuchâtel*, les *statues de Claude d'Aarberg* et de *Guillemette de Vergy*, au moment de leur restauration (1839-1840), avant leur réintroduction dans la niche. Nous remarquons aussi un portrait

de Léopold Robert peignant les *Moissonneurs*, dessin d'Aurèle Robert, offert par l'auteur à M. C.-F.-L. Marthe; une vue du château de Rochefort et des souvenirs de l'armée de l'Est, de M. O. Huguenin.

Mais un portrait, par Droz, d'une bonne dame campagnarde, attire surtout les regards: c'est celui d'une célébrité neuchâteloise, dont le nom revient souvent encore dans les récits montagnards; c'est M^{me} veuve Renaud, l'hospitalière hôtesse de l'auberge des Hauts-Geneveys — ancien relai obligé des voitures et des diligences entre la Chaux-de-Fonds et Neuchâtel. Je mentionne enfin un portrait qu'on dit être celui du colonel Pury, auteur des *Lettres au cousin David*.

Parmi les produits de la menuiserie et de l'ébénisterie, nous remarquons plusieurs coffres, l'un, entr'autres, du XVII^e siècle, avec figures de mousquetaires et de femmes, en relief; une armoire portant la date de 1622, décorée d'armoiries; une frise décorative, en bois, provenant du château de Bavois (Vaud), avec tête d'hommes et de femmes, de style Renaissance, dans des médaillons ronds.

Nous trouvons également ici, comme dans nos précédentes Expositions rétrospectives, des armes de toutes les époques, des bannières, une collection de médailles et de monnaies, des montres, un vitrail aux armoiries parlantes de la famille de Montmollin: un moulin à vent d'une très belle tournure, avec supports emblématiques, la Vertu et l'Honneur; un chandelier en fer, fort original, de 1647; les balances de l'atelier des monnaies de Neuchâtel, supprimées en 1827; un verre de la forme la plus simple, portant la date de 1774 et l'inscription: « Remplissez-le souvent »; une fort intéressante collection de sceaux équestres, etc.

Dans cet ensemble varié étincellent trois coupes de métal doré d'un remarquable travail. L'une d'elles, offerte par leurs Excellences de Berne au major Vaucher, qui avait pris part à la bataille de Vilmergen, en 1712, et actuellement la propriété de M. Colin-Vaucher, a été reproduite ici même (voir livraison du *Musée neuchâtelois* de décembre 1865).

* * *

Pendant que les visiteurs se pressent dans la salle du Musée, la population des hospitaliers villages se rend au Temple, où la séance va avoir lieu; quand nous y arrivons, une foule nombreuse y est déjà réunie, et c'est devant un superbe auditoire que M. A. Bachelin ouvre la séance. Je laisse au procès-verbal le soin de relater les décisions administratives prises par la Société et dont la plus importante est la désignation de Valangin comme lieu de la réunion de 1883.

J'ai hâte d'arriver au discours de M. Bachelin. Laissant à un autre le soin de faire la monographie obligée sur Corcelles, notre président a choisi pour sujet de son travail la *Chronique des chanoines* du chapitre de Neuchâtel. Pury de Rive et Hugues de Pierre surtout ont les honneurs de cette étude; les pages pour nous immortelles relatives aux journées de Saint-Jacques, de Grandson, de Morat, trouvent en M. Bachelin un commentateur éloquent; il nous en fait remarquer les grandes et pittoresques beautés, et c'est avec une profonde émotion que l'assemblée entend le mâle et hardi langage du vieux chroniqueur. C'est avec empressement aussi qu'elle vote, sur la proposition de M. Daguet, la réimpression de la *Chronique des chanoines*.

M. Colin-Vaucher nous lit une notice sur les deux villages, parsemée de beaucoup d'anecdotes piquantes et de curieux traits de mœurs, puisée aux sources locales; M. F. Berthoud, M. Daguet font à leur tour des communications dont le *Musée* saura tirer son profit, — ce qui me dispense d'entrer dans plus de détails et me permet de lever la séance.

Il est midi; le ciel est plus clément qu'il y a quelques heures; la pluie a cessé; remontons le village tout pavoisé et enguirlandé; prenons ce sentier, au pied du coteau que domine, comme un glorieux cimier, un chêne de toute beauté; redescendons à Cormondrèche, où chaque maison a ses drapeaux, chaque fenêtre sa guirlande de verdure et de fleurs. La vieille maison à tourelles, où demeure aujourd'hui M. William Dubois et qui se voit transformée en temple de la nicotine, nous ouvre hospitalièrement ses portes et nous laisse admirer ses antiques et vastes cheminées.

Mais on a faim; rien ne *creuse* comme l'histoire, et nous allons dîner; Une cantine a été élevée auprès de la façade méridionale du collège: les plats passent de la cuisine par la fenêtre du rez-de-chaussée sur les tables, autour desquelles sont assis 240 convives de grand appétit. Excellent repas, vins nouveaux et vieux, tous dignes d'estime; enfin, discours nombreux et tous applaudis. M. William DuBois fonctionne comme major de table.

L'honneur de porter le toast à la Patrie appartient de droit au Président. M. Bachelin s'en acquitte comme il s'acquitte de tout, — le mieux du monde. Je ne puis que résumer le discours si élevé qu'il nous a adressé. Malgré les différences d'opinion de ceux qui étudient l'histoire, il règne entre eux une fraternité qui a passé dans l'esprit et le cœur de tous les membres de notre Société. On oublie tout pour l'étude du passé du pays, comme on saurait tout oublier, s'il était en danger. Conser-

vons avec un soin jaloux, pour le plus grand bien de la Patrie, ce résultat heureux, presque idéal, dû aux efforts de la Société d'histoire. M. le pasteur Petitpierre boit à son tour à cette Société, il en définit le rôle et trouve des accents éloquents, auxquels répondent les applaudissements des convives.

M. Daguet rappelle à son tour la Trêve de Dieu, que les évêques proclamèrent en 1036, au milieu des guerres du moyen âge. Nos réunions historiques sont aussi comme une sorte de *Treuga Dei* au milieu des luttes et des dissensions politiques. Puissent les heureux effets de cette trêve se faire sentir bien au-delà d'un jour ou deux par année; puisse l'étude approfondie de l'histoire nationale développer parmi nous l'amour de la vérité et de la justice, base du respect mutuel et de la tolérance.

De jolis vers de M. Colin-Vaucher; un toast — aussi en vers — de M. Ph. Godet aux populations et autorités de Corcelles et Cormondrèche, suivis d'une quête au profit des malades de l'Hospice de la Côte, qui produit 186 francs; plusieurs discours de MM. l'abbé Ræmy, de Fribourg, Max Diacon, Fritz Berthoud, F. Pury, complètent le menu spirituel du banquet.

La journée se termine par une promenade à Chantemerle, un site charmant, avec buffet, — ce qui, à mon sens, n'ôte rien au pittoresque et ajoute à l'agrément.

La fête est terminée; la pluie n'a plus aucune raison de se retenir: aussi prend-elle sa revanche des heures pendant lesquelles elle a épargné les amis de l'histoire. Ceux-ci se retrouveront, plus nombreux encore, à Valangin, en juillet 1883.

Ph. GODET.

DISCOURS DE M. A. BACHELIN, PRÉSIDENT

MESDAMES ET MESSIEURS,

Les villes et bourgs du moyen âge, les corporations de tout genre avaient l'habitude de se placer sous la protection d'un saint. Si nous devions suivre aujourd'hui cet exemple, la Société d'histoire de notre canton ne pourrait mieux faire que de se mettre sous le patronage des chanoines-chroniqueurs du chapitre de Neuchâtel. S'ils ne furent pas des saints, ils furent patriotes : cela nous suffit.

Appelé à l'honneur de présider à Corcelles la réunion de la Société d'histoire, j'ai pensé, et vous êtes tous de cet avis, qu'il fallait laisser à l'un de ses fils le soin de vous parler de cette hospitalière localité. C'est ce que j'ai fait. L'histoire d'un pays ne peut être mieux écrite que par ses enfants.

Mesdames et Messieurs, je vous ai souhaité la bienvenue, et si je donnais maintenant la parole à l'honorable M. Colin-Vaucher, j'aurais rempli le mandat que vous m'avez confié. Mais, malgré toute la curiosité que son travail peut éveiller dans les esprits, vous me permettrez d'user de ce mandat de président pour évoquer ici le souvenir de ces chanoines-chroniqueurs que je rappelais en commençant pour raviver en vous le sentiment de l'étude et de l'admiration de leurs pages éloquentes.

De ces chroniqueurs, deux surtout nous sont chers, parce qu'ils ont raconté, gravé d'une manière grandiose et inaltérable, la part que nos ancêtres ont prise dans trois faits héroïques, Saint-Jacques, Grandson, Morat. Vous avez reconnu Henri Pury de Rive et Hugues de Pierre.

Il y en a d'autres, ... l'histoire nous a conservé les noms de Pierre de Visemeau et Claude Mestral, de Jean de Diesse, Rollin Maillefert, Guy de Cottens, Pierre Marquis, Pierre Cathelan, Loys et Adrien Du Terreaux, Jehan Pury de Rive, Hory, Jean Du Bosco, Baillods et d'autres qui, à partir du XIV^{me} siècle, tinrent successivement la plume pour noter dans leurs annales les faits les plus importants de leur époque.

Les grandes actions font les grands historiens et les grands poètes. Les luttes des Confédérés du XV^{me} siècle, tout en stimulant l'héroïsme, réveillent le sentiment littéraire, l'art naît du danger, de la lutte et de la victoire; c'est à qui chantera la patrie menacée et sauvée. Conrad Justinger et les deux Schilling, Frickart, Valère Anshelm, Albert de Bonstetten, tiennent la plume de l'historien. — Les poètes inspirés par ce siècle sont nombreux aussi; il faut citer Halbsuter et Hans Ower. Le maître d'école, Lenz de Fribourg, raconte en vers la guerre de Souabe, et deux soldats de Morat, Hans Viol et Veit Weber, chantent cette épique journée, le dernier surtout, avec une énergie farouche. — Dans la Suisse romande, Henry Pury de Rive et Hugues de Pierre écrivent aussi sous la dictée des événements.

Le premier a conservé le mot héroïque de Saint-Jacques qu'il a entendu. Henry Pury de Rive et Antoine de Chauvirey, envoyés auprès du pape Félix V, qui siégeait au Concile de Bâle, s'empressaient de revenir chez eux lorsque le Dauphin, à la tête d'une nombreuse armée, vint camper auprès de cette ville. Après une journée de marche, ils rencontrent le soir la troupe des Suisses détachés du camp des Confédérés avec ordre de se jeter dans Bâle à tout prix.

« Grandement ébahis et marris fûmes-nous, écrit de Pury, trouvant icelle bande tant petete, au demourant joyeuse et advenante. Ocques ne se vit juvenesse plus merueilleusement belle et accorte. Des nostres étaient là cinquante sous ordonnance de Albert de Tissot, vaillant chevalier, nous témoignant force ayse et contentement de notre improvise advenue. De ce advisez tout d'abord, aulcun des principaux des Lignes yceulx nous requinrent leur bailler devisement des choses à nous cognues à l'endroit de Basle : Sur ce leur remonstrances que l'ost du Dauphin comportait vingt et cinq, voire trente mille Armaignacs, champoyant et spoliants monts et vaux par alentour la ville et circuit d'ycelle et semblait une entreprise non humaine du voloir avec si petet reconfort gaigner les portes à l'encontre de telle épouvantable moultitude. Un des dicts seigneurs des Lignes (et semblait ycelui chevalier par grave et superbe prestance avoir autoritey) respondit : Si faut-il que ainsi soit faict demain, et ne povant rompre à la force les dicts empeschemens, nous baillerons nos asmes à Dieu et nos corps aux Armaignacs. »

Le mot est sublime, les Confédérés tinrent parole. Remercions le chroniqueur qui nous l'a conservé.

Celui-ci ajoute que sept Neuchâtelois revinrent de Saint-Jacques, mais qu'ils n'osaient se montrer. De ce nombre était un bourgeois de Neu-

châtel, « et recognu sain de corps, non feris ne mortris, a été le dict Jehan Fevre, moult honni et déjeté de tous comme vilain et déléal, debvant bien plutôt aller lui aussi de vie à trepassement que délaisser les bandières des Liges ensembles ses braves compagnons et frères occis. »

Hugues de Pierre tint la plume pendant vingt ans, dit-on. Ce qui reste de lui, ce sont quelques pages seulement, consacrées à la guerre de Bourgogne, à Grandson et à Morat, mais quelles pages ! Vous les connaissez, nous les avons lues, relues, aimées et admirées.

Si je viens aujourd'hui vous en entretenir, c'est qu'il me semble qu'il est de ces hommes et de ces choses vers lesquels il faut retourner, de temps en temps, comme on va à un monument le jour de l'anniversaire d'une grande bataille pour retremper son âme dans d'héroïques souvenirs.

Les souvenirs... c'est ce qui nous réunit aujourd'hui ; nous sommes la Société du souvenir et, si nous fouillons le passé, c'est pour remettre en lumière les belles choses négligées, oubliées parfois.

Laissez-moi célébrer aujourd'hui le chantre le plus épique de notre indépendance. Nulle part, dans tous nos chroniqueurs et nos historiens neuchâtelois, nous ne trouverons la verve, l'accent, la passion, l'enthousiasme des vingt pages qui ont survécu à l'incendie.

« A grandes chevauchées venoit le duc Charles avecque moult gens d'armes de pied et de cheval, espendant la terreur au loing par son ost innumérable ; là estoient cinquante mill voir plus, hommes de guerre de toutes langues et contrées, force canons et aultres engins de nouvelle facture, pavillons et accoustrements tous reluisants d'or, et grandes bandes de valets, marchands et filles. Semblable moultitude bruyoit de loin et bailloit epevantement es confins. »

Voilà le début du récit, on peut dire de l'épopée de Grandson et de Morat. Le tableau est complet, admirable d'effet et de simplicité : le duc d'abord, au premier plan, en pleine lumière, puis ses gens de pied et de cheval, son ost, ses canons, ses valets, ses courtisanes ; à droite et à gauche la terreur.

L'auteur a-t-il voulu faire une œuvre d'art, un poème avec sa mise en scène, ses effets cherchés et trouvés ? Je ne sais, mais la réalité l'a servi admirablement.

La terreur joue certainement un grand rôle dans ce morceau et je suspecte fort le moine d'avoir eu quelque peur, un moment, comme chacun, à l'approche du « Téméraire ». Aussi comme il saluera l'arrivée

des Confédérés venant défendre la comté, comme il se réjouira de la déroute de l'ennemi ! Sa joie fera compensation à « l'epevantement » qu'il a ressenti.

Les Confédérés, ou Messieurs des ligues, comme on les appelait, envoient immédiatement des secours à Neuchâtel, tandis que les gens de la Bonneville, Bienne, Cerlier et le Landeron prennent position à la tour Bayard qui dominait la vallée, non loin de Saint-Sulpice, « où faisoit beau voir accoure pareillement tous les hommes forts et gens de bien de la comté, aussi ceux de M. de Valengin ». L'auteur est un peu rassuré, on le sent, et les gens forts sont à ce moment pour lui « gens de bien ». C'est un homme d'église qui écrit, on ne s'en douterait pas : la robe monacale de l'auteur se devine à peine dans ce récit passionné.

La chronique des grands événements qu'il va raconter est fort courte, elle est d'autant plus explicite et limpide. — Nos troupes occupent le pont de Thièle, le Landeron, Neuchâtel, le Val-de-Travers, les roches de la Clusette et de Saint-Sulpice. « Bonne garde ainsi faicte et ordonnée apparait l'avant bataille des Bourguignons, cuidant descendre par la tour Bayard et criant aux nostres de retrayer la chaine et bailler passage, sinon touts pendus seroient. A telle semonce ne fut respondu que par grands coups d'arquebuzaides ; tant et si bien furent frottés les plus curieux et hardis Bourguignons, que tous virèrent doz. » Le comte Rodolphe accourt aussi avec un renfort. « Sur ce le duc Charles voyant le passage de la tour Bayard clos aux siens chemina sur Jouxgne, et posa son ost devant Grandson. »

Voilà en quelques traits le début de la campagne et le récit d'un des faits les plus importants de notre histoire. On sait que la chaîne de la route de Saint-Sulpice était chauffée à blanc et rivée au rocher. La briser sous le feu des défenseurs de cet étroit passage eût été difficile, peut-être même impossible. — Que fut devenu Neuchâtel sans la chaîne de Saint-Sulpice ? Quelle issue aurait eu la bataille qui se serait livrée sous ses murs ?

La défense de Grandson par les Confédérés, les tentatives de ravitaillement des assiégés sont décrits avec verve. On a rassemblé force bateaux et force vivres, trois cents hommes de Berne, cent de Neuchâtel vont tenter d'approvisionner la petite garnison, le départ est fixé pour l'heure de vêpres, nous sommes au mois de février, il fait nuit. « Touts se ébattoient d'entrer, écrit-il, nul ne vouloit estre le dernier ». Le trait est heureux, on voit le tableau de cet embarquement.

Les assiégés, trompés par les mensonges de Ramschwag, se rendent au

duc qui leur a promis la vie sauve. On sait comment il tint parole : « par horrible méchanceté il fait pendre ces gens de bien, aimant mieux conquister par abjecte trumperie que selon Dieu et raison. »

Le château de Vaumarcus est tombé au pouvoir de l'ennemi, le danger menace, le comte Rodolphe fait occuper Boudry, il place ses troupes le long de l'Areuse « à la rive de ça » ainsi que celles de Valangin et du Landeron. « Ne fault obmestre sept grosses bateaulées de gens de bien venants de Vully, Cerlier et Bonneville, auxquels dicts bons enfants arrivés devant Neuchâtel furent faicts régals par les bourgeois ».

Encore un tableau qui se présente à notre imagination chaudement vivant et coloré... la fraternité du danger, les grosses expansions bruyantes avec l'odeur des viandes arrosées « du meilleur ».

« Sur ses entrefaictes les alliances, cuidants porter ayde et délivrance aux leurs de Grandson, arrivent à Neufchastel à grands saults avecque chants d'allégresse et fourmidable suite (seize mill disait l'un, vingt mill disait l'autre), touts hommes de martials corpsages faisant peur et pourtant plaisir à voir. »

Le mot est d'une pittoresque éloquence, Michelet s'y arrête. « Que ne puis-je citer ici les dix pages sauvées ! s'écrie-t-il. Dix pages, tout le reste est perdu... Je n'ai rien lu nulle part de plus vif, de plus français.

Les Confédérés apprenant la misérable fin de leurs frères de Grandson, « icelle nouvelle allant de bouche en bouche du premier au dernier... témoignèrent courroux si furieux que dire ne se peut, reniant, jurant tous (chevaliers et aultres), que vengés seroient leurs frères par sang et vie sans nul repis. » Et, sans vouloir s'arrêter davantage, ils partent pour aller coucher à Auvernier, Corcelles, Cormondrèche, Bôle, Colombier, Boudry, Cortaillod, Bevaix « et lieux voisins, aydés et festoyés tant et tant en la Comté. »

A la chaleur exubérante de certaines parties du récit on devine un témoin oculaire. A l'arrivée des Confédérés, le chanoine est descendu en ville, il a entendu leurs chants d'allégresse, il a admiré leur force, leurs allures sauvages de guerriers venus des vallées alpestres; leurs jurements, leurs menaces de vengeance et de mort l'ont peut-être scandalisé. Alors il a eu peur et pourtant plaisir à voir ces défenseurs alliés.

Le lendemain, le 2 mars, « avant le soleil » les Confédérés se réunissent en belliqueuse ordonnance entre Boudry et Bevaix « résolvant de courre sus au Bourguignon », « sans plus attendre les bandières de Zurich et gens de cheval tard et non encore venus à Neufchastel. »

A la même heure le duc Charles avance à grand bruit de trompes et clairons. « Ceulx de Sultz, Thoun et aultres (desquels ne peut on facilement se ramentevoir le nom) gagnent chemin par dessus Valmarcus. » Le chanoine a peur de ces noms allemands, il ne peut s'en souvenir, encore moins les écrire; oh! le bon Suisse romand!

Les batailles tiennent peu de place dans son récit. Celle de Grandson est indiquée d'une manière explicite en quelques traits épiques :

« Tost apparoissent devant les batailles des ligues les gens d'armes bourguignons superbement accoustrés; là se treuve le duc avec ses plus amés chevaliers : tost font charge, tost sont frottés et déjettés dessus les chartreux de la Lance. En après ce coup, les ligues descovrant toute la formillière des Bourguignons proche Concise, font planter en terre piques et bandières, et par commun accord à genoux requièrent fabueur du Dieu fort. Le duc voyant ce jeux, jure disant : « Par Saint-Georges ces canailles crient marcy. Gens des canons, feux sur ces vilains. » — Touttes et telles paroles ne lui servent de rien : les ligues comme gresle se ruent dessus les siens taillant dépiesçant deçà delà touts ces beaux galants; tant et si bien sont déconfits en vaulx déroutte ces pauvres Bourguignons que semblent ils fumée épandue par vent de bize. »

Il faut chercher dans les meilleurs écrivains français du XV^{me} et du XVI^{me} siècle l'équivalent de ce passage. Philippe de Comines paraît froid à côté. On peut lire pour se convaincre ce qui a trait à la guerre de Bourgogne dans les *Mémoires* du chroniqueur de Louis XI.

Les vainqueurs trouvent leurs compagnons traîtreusement pendus à l'entour du château. « Si furent ils incontinent décordés et portés en trioumphel honneur un à un et couchés en terre avec piques et armures bourguignonnes soubs chaicun d'iceulx; puis es mesmes creneaux et lycols furent appendus des Bourguignons non vivants ains ja occis ès champs de bataille. »

Le chanoine s'émerveille des richesses trouvées dans le camp du duc Charles, mais les bijoux et « l'or lointain » lui suggèrent de philosophiques réflexions. « De vray, dit-il, poroient torner à petit proufit, voir à mal fortune toutes ycelles préciosités conquestées et non encore cognues ès ligues, grandes mauvaisetés là proviendroient quand simplese serait déjettée par argent. — L'histoire des *Compagnons de joyeuse vie* a malheureusement donné raison au chroniqueur. Il raconte ensuite quelle est la part du butin de Neuchâtel. — Vous la connaissez : un pavillon « en iceluy se treuvait de l'or et de la pourpre plus que ne se vid oncques en toutte la comté, » nous dit-il. — C'est cet or qui nous a fait disparaître

ce beau pavillon (« simplese a été déjettée par argent »), des canons, des couleuvrines, des armes et autres engins, qui furent exposés pendant trois jours en signe d'allégresse proche la rive du lac.

On se laisse entraîner par le récit, j'en oublie le chroniqueur un moment et c'est de lui que je voudrais m'occuper, plus que des faits de cette guerre qui vous sont connus. Suivons cependant encore la marche des événements.

Le château de Vaumarcus est au pouvoir des Bourguignons qui s'y sont tapis. Le comte Rodolphe se met à la tête d'une troupe pour les attaquer. Ici encore le chroniqueur raconte cet épisode avec sa verve imagée, ses mots pittoresques qui montrent toujours un coin du tableau dans sa réalité : « Grandement ébahis et empeschés furent les dicts beaux chevaliers dedans le chastel, là où ne souloyent faire aultre que joyeux banquets; et auraient tost été prins comme rats, si de fortune le fabvre pour cent florins ne les aveit meit hors en la nuict par la portette en bas la combe, puis à travers bois et ramées conduict devers Pontarly. Finalement, au petit piquant du jour ceux du Landeron les touts premiers... saultèrent par travers tours et crenaux dedans le susdit chastel criant *Grandson, Grandson, mort, tue, sortez paillards* : là nul ne respond, parce que là nul y a, hormeis la vieille gysante du castellan ensemble un sien serviteur chenulx et vingt et deux chevaulx et pallefroix en bel accoustrement.. »

Faut-il s'arrêter et faire remarquer le ton vif et coloré du récit : le petit piquant du jour, la portette en bas la combe et les fuyards à travers bois et ramées ? Il faudrait tout citer et l'on conviendra que c'est avec Brantôme et Rabelais que le chroniqueur neuchâtelois a le plus de rapport.

Certains historiens, de ceux même qui racontent les événements dont ils sont les témoins, écrivent avec une sagesse qui souvent est froideur. Le chanoine, au contraire, du commencement à la fin, est sous l'impression des faits : il s'échauffe et s'enfièvre. Tous les sentiments humains palpitent sous sa plume.

Parmi les Neuchâtelois, « neuf seulement (que Dieu absolve) trépassèrent par de là en bon somme. » La mort pour le pays, en combattant l'ennemi, c'est la bonne mort pour le chanoine.

Vous le voyez, le récit est toujours émouvant, toujours chaud, le cœur du patriote y tressaille, rien n'en comprime les battements.

Suivons encore le chroniqueur : « Le duc de Bourgogne, cuidant racoustrer son affaire remeit sus gens de guerre et moultitude plus grande

que lors de son pristain ost devant Grandson » et, au début du siège de Morat, il envoie mille Bourguignons et Savoyards sous le commandement du comte de Romont « pour faire sacs et pillages es pays des alliances à l'entour la ville ». — Voici un des points les plus importants de ce récit et qui nous touche directement. Le comte, logé à Cudrefin, passe la Broye, se dirigeant vers Anet : on sonne le tocsin. — A la vue des incendies allumés par le seigneur de Romont, on occupe le château de Thièle et l'abbaye de Saint-Jean. Les pillards chassent devant eux le bétail volé, avançant avec peine « petitement, ne cognoissant ne peu ne prou la voye en tels marets. » Les gens d'Anet et des environs, « noirement femmes et filles courent sus avec piques, fourches, creuillons et aulstres engins de mesnage ». A ce moment accourent les gens d'Aarberg, du Landeron, de Cressier, ceux du pont de Thièle et de Saint-Jean, « voir, dit le chroniqueur, ceux au labour ès champs et vignes tout le long, jusqu'en la ville de Neufchastel, délibérant gagner promptement le maix et pontenaige de la Sauge, à celle fin retrayer du Savoyard le bétail prins ès pasquiers d'Aines⁽¹⁾ ». Le comte de Romont, qui a laissé ses chevaux à Cudrefin et s'embourbe dans les marais (il y est « enfondré » dit le chanoine), se voit assailli et ne trouvant ni le lieu ni le temps de se mettre en bataille, repasse la Broye « mais non si hastement que les dernières siennes bandes ne fussent frottés au dos et aucuns jetés à l'eau où bibèrent leur soul ». Mot terrible, un peu cruel peut-être ! Mais le souvenir de la garnison pendue aux créneaux du château de Grandson est encore palpitant et, de l'autre côté de la rive neuchâteloise brillent les feux ennemis. — « Beaucoup sautaient dans le lac et pourtant n'avaient pas soif, s'écrie Veit Weber dans le Chant de Morat. Le chroniqueur et le poète se rencontrent dans cet alléluia de la victoire.

Les pillards ont repassé la rivière, les gens d'Anet ne voulant les poursuivre plus outre, « seulement faisait-on force mousquetaides de rive à rive. » Alors survient « le vaillant banderet du Landeron. Le jeu des Allemans rien ne vault, en la rive de là sont les paillards eschaispés de Valmarcus, fault les assaillir au col » ; et voyant à quelque distance de là le bétail qui passe la rivière à gué : « Enfans de bien, crie-t-il, aperte est notre traite, ycelui bestail est signe d'assistance à nous baillé par St-Martin, faisons bon deivoir. » Tous courent : « Là le banderet de Landeron se meit dedans l'eau le premier, tenant haulte sa bandière, criant de plus fort : devers moy, enfans de bien de la Comté, devers moy. »

(1) Anet.

La bataille recommence sur l'autre rive; le comte de Romont a rallié ses troupes, « quatre fortes bandières, » arrivant au secours des gens du Landeron, ceux-ci peuvent « courre sus et assaillir le Savoyard..., se ruent droict dessus, les frottant et depechant par doz et ventre. » Le seigneur de Romont se hâte de rentrer à Cudrefin, où les Confédérés les poursuivent et où « les tard venus jovèrent aussy des poings un petit; et aurait esté la tuerie bien aultrement ordonnée si la nuict choyant n'avoit baillé au Savoyard ayde à se sauver devers Estavayer. »

On comprend que l'on fit fête aux gens du Landeron, « et sortaient pour les recepvoir jeunes et vieilx, petits enfans et leurs mères. » Le vaillant banneret Bellenot, vous le savez, fut armé chevalier par le comte Rodolphe.

Cette déroute du seigneur de Romont semble au Chanoine un avertissement du ciel pour que le duc laisse les ligues en paix, mais l'entendement du Téméraire est fermé à toute « chrestienne pensée ». « Dieu veut par semblable grand exemple, bailler signe aux puissants et plus redoutés princes, et leur remonstrer que les superbes ne sont que fols devant sa face, partant les délaisse, et tost perdent-ils honneur et chevance. »

Pendant que le duc s'installe devant Morat, le comte de Romont garde le côté de bise et quarante mille hommes occupent les autres côtés, « mâchillants comme garibels tout le pays. » Les garibels sont ce qu'on a appelé plus tard les urbecs, scarabées destructeurs de la vigne. — Charles fait dire à ceux de Morat de se rendre, Adrien de Boubenberg lui répond « que le déloyal devant Grandson fiance n'aurait devant Morat. »

Ici commence le récit des combats; on voudrait tout citer, les mots font rage comme les canons et résonnent comme des cuivres, mots sonores où les *r* dominant, dans des phrases bien construites et toujours imagées. « Messieurs des ligues descendent de Guemine en deux parts, une court dessus le seigneur de Romont et du premier coup le déloge, tant et si bien le déchasse, que semblaient-ils ces pauvres Bourguignons, bestail épévanté par le loup. » — A Grandson, nous avons eu cette superbe comparaison de la « fumée espadue par vent de bise », ici c'est le « bestail épévanté par le loup. » — On parle de Comines comme d'un maître, soit, mais j'y cherche en vain cette énergie, cette puissance qui abondent dans le chroniqueur neuchâtelois. — Ecoutez la fin de sa journée de Morat: « L'autre bataille des ligues (icelle estoit la plus grosse et nos gens dedans) marche droit devers l'ost du duc de Bourgogne, là où

se trouvent tous ses plus vaillants chevalliers, féotiers et gens d'armes bien gardés tout alentour par le charrois, fortes hayges bardées de gros pals et cent et cent canons faisant rage et batterie de çà de là: tels fourmidables empeschemens ne peuvent rendre froids Messieurs des ligue: ains les bandières de Berne et de Fribourg criant Grandson, Grandson, sautent les premières par travers canons, hayges, pals et charrois, en telle manière que l'huis est incontinent appert aux aultres. A ce coup cuident certaines grandes et superbes bandes combastre et faire chaudes charges: mais les ligue se ruent dessus, criant de plus fort Grandson, Grandson, taillant, despêchant tous ces reluisants chevalliers sans bailler marcy ni remission à nul. Ceulx de Morat en la même heure font entière et rude saillie conduicts par le vaillant Boubenberg; si advint tuerie non pareille, et ne voyait-on que Bourguignons despêchés et gysants par tous lieugx à l'entour, non comprins tant et tant jettés, voir estoufés par chasement dedans le lac. »

Voilà de la prose victorieuse, haute en couleur et en allégresse... la bataille fut terrible. Les Confédérés disent n'avoir fait à Grandson que « petits jeux d'enfants », en comparaison de la journée de Morat.

Le duc Charles est en fuite se sauvant « quasi seul, tout d'une boutée, sans virer face jusques en St-Claude. »

Après cela, le chroniqueur compte les morts et décrit le butin, dont Neuchâtel obtient une riche part, « piques, couleuvrines, beaux accoustrements de pied et de cheval, armures de chevaliers de tous pays et langues, un chacun en ramassa son soul; tellement que sembloient nos gens revenir du marché. » On sent ici le témoin oculaire, l'image est prise sur le vif. « A ceux de Berne et de Fribourg furent octroyés quasi tous les canons; et certes les avaient-ils bien gagnés. »

La fin du récit est consacrée au fait des Bourguignons passant le Doubs pour « faire sacs et pailleges ès Brenets, Locle et lieugs proches, aussy ès maix et cernils le long des Chaux. » Cet épisode vous est connu, Jehan Droz « fait sonner la cloche au moustier du Creux », rassemble ses gens dans la forêt et pense sagement qu'il vaut mieux laisser les Bourguignons se disperser pour le pillage et les attaquer alors. — Ici encore il y a un de ces mots charmants qui peignent non seulement le fait, mais l'auteur. « Les Bourguignons cuidant regaigner le pontenaige et retourner en leur pays, pance pleine et butin dessus l'eschine, nos Montaignons leurs saultent rudement au corps que desçà que delà avecque piques, pertuisaines, aussy couleuvrines, sans octroyer bague ne vie. » Quelques-uns cependant passent la rivière, les uns en nageant, les autres en bateaux, « et

passés qu'ils furent; fouioient-ils à force, et cuide fouient encore. » Vous le voyez, toujours la même verve.

Voici le dernier passage du chroniqueur: « et fut prinse et gagnée à toujours leur bandière (celle de l'ennemi); et icelle plantée par gratitude en l'église du Seigneur; de quel faict et prouesse fut fort parlé ès pays des ligues, et loanges baillées aux dicts Montaignons comme juste. »

La chronique du chanoine de Pierre résume l'opinion populaire pendant la guerre de Bourgogne; c'est par elle que nous connaissons la langue parlée chez nous dans la dernière partie du XV^{me} siècle, et cette langue, vous l'avez entendue, est admirablement belle, vivante, pleine de mots expressifs, énergiques, imprégnés d'une saveur toute gauloise, et que nous saluons avec plaisir au passage. C'est un lettré qui écrit, capable de délicatesses et de nuances, mais qui sait parler la robuste langue du soldat.

Comme Brantôme et Rabelais, le chanoine va droit au but, sans ambages, par une phrase limpide, embarrassée seulement, çà et là, par des tournures aujourd'hui disparues, un abus de participes présents qui empâtent quelquefois le récit. Mais comme ces deux maîtres, il a l'action, la chaleur, la clarté, l'épithète juste, caractéristique, complétant les choses par une touche pittoresque, qui donne l'accent et la vie. Quand il parle de bataille, ses mots frappent, taillent et tuent. — Et, après ses emportements de victoire, il se calme, apprécie les faits et en pressent les conséquences avec une justesse que les événements ont prouvée. La sage raison du philosophe et de l'homme d'église tempère les ardeurs du patriote.

Tous les peuples ont leurs phases héroïques; la guerre de Bourgogne est une de celles dont nous nous glorifions le plus, mais elles ne deviennent vraiment populaires que lorsqu'elles ont trouvé leurs historiens et leurs poètes pour les écrire et les chanter. Souvent c'est une voix qui s'élève, inconnue jusque-là, résumant dans un poème, un récit ou un chant tous les sentiments de la nation, jetant au ciel un cri retentissant de délivrance et de joie, puis la voix se tait et s'éteint dans le silence quand l'orage et le danger ont passé. — Telle est l'histoire du chanoine de Pierre.

L'ennemi défait et disparu, la paix assise, il se tait; du moins, rien de ce qu'il peut avoir écrit depuis ne nous est parvenu. Après cette épopée de Grandson et de Morat, après le bruit des épées taillant de çà de là, des mousquetades et des cris de combat, après avoir embouché le clairon

de la victoire pour sonner ses fanfares... le patriote chroniqueur rentre dans le silence de la paix claustrale... nous n'apercevons plus que la robe du moine parcourant lentement les allées du cloître de la Collégiale.

Les faits qui suivirent la guerre de Bourgogne furent-ils trop pâles pour cette vaillante plume qui avait tressailli à « l'épeventement » de la guerre et aux cris d'allégresse des Confédérés vainqueurs? — Personne ne peut le dire.

Le chanoine Hugues de Pierre s'éteignit sans qu'une ligne, un mot ait consigné la date de sa mort. Le mystère de cette fin n'est point sans charme.

L'œuvre de ce chantre national demeurera comme un monument historique et fera battre le cœur des générations futures. La nôtre n'est point oublieuse, elle a érigé une statue à son auteur; il y aurait un autre monument à lui élever encore, ce me semble, ce serait une réédition de ses pages héroïques. Pages héroïques, je le répète, et que tous devraient lire! on en sort plus fort et meilleur.

UN ÉLÈVE DE FRANÇOIS FORSTER

FRÉDÉRIC WEBER

Le graveur illustre que les beaux-arts viennent de perdre a soutenu, avec notre compatriote Forster, des relations étroites qui ont eu sur sa carrière d'artiste une influence décisive. A ce titre un extrait de son autobiographie ne sera point déplacée dans le *Musée neuchâtelois*: c'est le complément naturel de la notice caractéristique et vivante que M. A. Bachelin a donnée naguère dans ce recueil sur Forster lui-même (1).

Le fragment autobiographique qui va suivre fut écrit par Fréd. Weber lors de

(1) Voir *Musée neuchâtelois*, année 1873, les deux articles à pages 113 et 161.

son agrégation à l'Académie des beaux-arts de Berlin, en 1874. C'est le récit très simple, très court, mais très plein, de sa vie presque entière. Les humbles commencements de cette vie que la gloire devait couronner, les difficultés de plus d'une sorte qui la traversèrent, l'effort incessant de Weber vers une perfection plus grande dans son art, ses succès publics et les incidents de sa vie privée qu'il mentionne en passant, tout cela donne à ces pages le plus vif intérêt. Après les avoir lues, personne ne regrettera de les avoir rencontrées dans notre recueil.

Je suis né le 10 septembre 1813, à Bâle, où je n'ai passé que le temps de ma première jeunesse. L'année 1827 m'amena à Strasbourg. Lorsqu'il s'agit pour moi d'apprendre un état, mon goût pour le dessin, auquel je me livrais seul et sans direction, l'emporta bientôt, et j'entrai comme apprenti dans la lithographie de la maison Levrault. Mais la directrice de ce grand établissement ne m'ayant employé pendant six mois qu'à courir la ville pour faire des commissions, tout en m'occupant, de cinq heures du matin à dix heures du soir, dans ses ateliers de reliure, moyennant une gratification de dix sous par semaine, j'abandonnai la partie et fus reçu en apprentissage, au printemps de 1828, chez le graveur sur cuivre F.-J. Oberthur, à Strasbourg. La durée du travail de chaque jour et le terme de quatre ans avaient été stipulés par contrat. Oberthur n'avait fait d'études ni comme dessinateur ni comme graveur, et je n'appris que peu de chose chez lui, où je passai ces quatre années à travailler péniblement, et quand le maître ne me faisait pas faire autre chose, à copier de mon chef, d'après Goltzius et Wille. Les travaux ordinaires de mon maître consistaient en commandes de la fabrique de porcelaine de Schramberg, dans la Forêt-Noire : c'étaient le plus souvent des paysages ou des dessins décoratifs, destinés à être reproduits sur des plats et des assiettes. Il y eut heureusement, dans ce travail, presque toujours grossier, quelques interruptions qui me permirent de poursuivre pour mon compte l'étude de l'art en dessinant d'après le peintre Gabriel Guérin, de Strasbourg (un élève de David), ou d'après les anciens maîtres, interprétés par les graveurs que j'ai déjà nommés. Après quatre ans d'un labeur acharné et de privations multiples, je parvins, dans l'automne de 1832, à être admis, à Carlsruhe, chez le directeur de la Galerie Frommel. Quelques années auparavant, Frommel avait appris la gravure sur acier en Angleterre et l'avait introduite à Carlsruhe avec un grand succès. Cette invention fit chez les éditeurs allemands une révolution véritable, parce que les planches d'acier pouvaient donner vingt fois plus d'épreuves que le cuivre, et que, d'ailleurs, la manière anglaise avait pour le public un

grand attrait de nouveauté. Les commandes arrivaient de tous côtés; Frommel avait besoin d'aides, et trouva bientôt en moi un collaborateur, faible sans doute, mais diligent, qui en peu de temps fut capable de travailler sur l'acier, et put être employé dans le genre du portrait.

Je quittai Carlsruhe pour Munich, dans l'automne de 1835. Bientôt accueilli à l'Académie par le directeur Cornelius, je dessinaï d'abord dans la salle des antiques, sous le professeur Zimmermann, et, l'année suivante, d'après le modèle vivant dans la salle des Actes. La direction des études était alors essentiellement calculée pour la fresque, tandis que j'avais gardé de l'école de Frommel un goût décidé pour les figures achevées. Une gravure d'après un dessin à la mine de plomb de Kaulbach, « Le criminel par honneur perdu », me procura la connaissance du maître, qui s'intéressa à moi et voulut me préparer à reproduire ses tableaux. De là les gravures d'après Kaulbach : « Der Gang nach dem Eisenhammer », « Faust et Méphistophélès », « Egmont et Claire », pour les éditions illustrées de Goethe et de Schiller, publiées chez Cotta, et nombre de petites gravures que je passe sous silence, d'après les élèves de Kaulbach, Bendel et Van Muyden. La maison Cotta, alors très importante, me proposa de me faire étudier à ses frais, à Paris et à Londres, le genre nouveau de la gravure, et de venir diriger ensuite à Munich un atelier de jeunes graveurs sur acier. Il s'agissait d'abord de graver les dessins de Kaulbach pour « Reinecke-Fuchs ». La jeunesse et le besoin d'indépendance me firent décliner cette offre, et l'atelier projeté fut abandonné. Toutefois je fus engagé ainsi à mûrir le plan qui me préoccupait depuis longtemps, de faire pour mon compte le voyage de Paris, afin d'apprendre à connaître personnellement les Desnoyers, les Henriquel-Dupont et les Forster, qui m'apparaissaient comme des étoiles de première grandeur dans le ciel de l'art, et à demander leurs directions. C'est précisément une direction qui m'avait manqué jusque-là : mon goût pour la gravure achevée ne pouvait être satisfait à l'école du professeur Amsler de Munich, qui avait une préférence marquée pour les esquisses et les cartons, et n'était guère familiarisé avec la gravure sur cuivre, comme le montrent assez ses travaux d'après Raphaël. Kaulbach connaissait très bien la gravure française et appréciait ses qualités ; il souhaitait même pour ses propres œuvres une gravure plus achevée que ne le permettait son dessin. Il m'encouragea à faire le voyage de Paris. Cornelius, quand je pris congé de lui, m'offrit, pour Desnoyers et Mercury, des recommandations que j'acceptai avec gratitude, et je me séparai de la douce et facile vie de Munich, des célébrités auxquelles la Bavière et

l'Allemagne sont redevables d'un développement nouveau, aussi bien que de génies orageux et puissants qui se sont immobilisés dans la période violente d'une jeunesse emportée, ou en ont été victimes. J'arrivai, en octobre 1840, dans le chaos de Paris pour y tenter ma fortune.

Je me mis au travail dans un petit logis de la rue de la Harpe ; j'entrepris deux vignettes pour Cotta, étudiant dans les jours de repos cette grande cité, si riche en enseignements pour l'artiste à ses débuts. Desnoyers m'accueillit très cordialement et me pressa de me remettre au dessin. Mercury, flatté de la belle lettre de recommandation de l'illustre Cornelius, me reçut déjà avec plus de cérémonie, et se montra fort indulgent dans l'examen de mes faibles productions en gravure : cela ne fit pas précisément sur moi une impression favorable et je pressentis que Mercury me serait moins utile que maître Desnoyers. Forster me dit, après avoir examiné mes travaux : « Vous ne savez rien encore, mon bon ami, ni graver, ni dessiner, et vous avez besoin de toute votre énergie si vous ne voulez pas mourir de faim sur le pavé de Paris. » De telles paroles, sérieuses et fortes, devaient exercer une grande influence sur un homme qui ne se faisait pas d'illusions sur lui-même. Quand son ambition n'était pas en jeu, Forster était le plus franc des hommes, et c'est ainsi que pendant des années il me montra la plus cordiale amitié, et me soutint puissamment dans mes travaux. Une quatrième lettre de recommandation, du peintre de genre Kirchner à Munich, m'introduisit chez Franz Winterhalter, son vieil ami de la Forêt-Noire. Ce portraitiste célèbre, alors dans toute sa force, m'accueillit amicalement, et, lui aussi, me recommanda l'étude du dessin.

A toutes ces indications bien intentionnées s'ajoutait mon propre désir d'apprendre à fond quelque chose, et j'en eus bientôt l'occasion lorsque, au printemps 1841, j'entrai dans l'atelier de Paul Delaroche. Ingres, nommé directeur de l'Académie de France à Rome, venait de quitter Paris ; ses élèves s'en étaient allés chez Delaroche, dont l'atelier prit dès lors le premier rang. J'y trouvai des jeunes gens comme Gérôme, Yvon et d'autres qui, dès lors, se sont fait connaître. Je travaillais vigoureusement pendant toute la belle saison ; les soirs d'hiver les études se poursuivaient à l'Académie. Les farces d'atelier contre *les jeunes*, et une grande licence de propos étaient à l'ordre du jour parmi les élèves. Ceux qui pouvaient prendre leur parti de ces misères appréciaient bientôt les inestimables avantages d'une école technique, telle que l'Allemagne n'en a jamais possédée de pareille ; puis les occasions ne

leur manquaient pas d'entrer en contact avec l'indisciplinabilité du caractère français, comme avec les mœurs parisiennes, et d'apprendre à connaître les ressorts multiples qui tiennent en haleine tout le corps des jeunes élèves d'art de la capitale. Ici le premier rôle appartient au concours de Rome, à la suite duquel les lauréats sont généreusement entretenus et dirigés pendant cinq ans par le gouvernement français à la Villa Médicis.

(A suivre.)

Traduit et communiqué par M. CH. BERTHOUD.

SOUVENIRS HISTORIQUES

DES MONTAGNES NEUCHATELOISES ET DE LA FRANCHE-COMTE

(Suite. — Voir la livraison d'Août 1882, p. 157.)

Chacun sait que la vallée du Locle fut défrichée en 1303 dans sa partie orientale par Jean Droz, de Corcelles, et ses fils; elle appartenait à l'abbaye de Fontaine-André, sous la suzeraineté des comtes de Valangin. Mais il paraît que la vallée fut aussi colonisée depuis l'occident, par des familles du val de Morteau, dépendant du prieuré de cette localité. Les moines venaient peut-être tirer leurs redevances à la Molière, dans le vieux bâtiment qu'on nomme *la maison du diable*; nous ignorons l'origine de ce nom singulier.

Les gens d'Otho, hameau près du Locle, possèdent aussi de très vieilles maisons; l'une d'elles est appelée par ses habitants un ancien couvent, ce qui n'a aucune vraisemblance, mais signifie peut-être qu'elle payait la dîme à un couvent.

Les limites du comté de Neuchâtel et du prieuré de Morteau n'étaient pas bien définies; il y avait des terrains vagues où Neuchâtelois et Bourguignons avaient droit de parcours et de bochéage; aussi les contestations

ne firent-elles pas défaut. De la Brévine aux portes du Locle, on était d'accord; mais le prieur réclamait comme son territoire tout le pays compris entre les portes du Locle, le sommet de la montagne aux Mâles-Pierres, la Fougère (?), la Sagne (les Sagnottes), Beauregard, Pouillerel, la combe de la Sombaille et le Doubs. Le sire de Valangin soutenait que la terre de Morteau allait des Portes du Locle au lac de Chaillexon par le Manuel, le Clos et les Goudebats.

D'après les historiens neuchâtelois les comtes valanginois étaient bien dans leur droit; mais d'après les historiens franc-comtois, Jean III d'Aarberg-Valangin ne pensait qu'à augmenter ses possessions aux dépens de ses voisins; il suivait l'exemple de ses suzerains, les comtes de Neuchâtel, « cette race dure et bataillarde, à qui la main démangeait de jouer des poings », comme disait un vieux conteur bourguignon.

Les Brenets, colonisés par des familles du val de Morteau, payèrent longtemps leurs dîmes au prieuré. En 1451, quand le parlement de Dôle fit le dénombrement de la bourgeoisie de Morteau, la juridiction des Brenets y était comprise; ce qui n'empêcha pas le comte Jean de malmenier les colons des Brenets; de leur enlever du bétail sous prétexte de redevances arriérées qui lui étaient dues; d'arracher les pannonneaux du duc de Bourgogne, protecteur officieux du prieuré (le comte de Neuchâtel étant l'avoué reconnu), et de les remplacer par ses armes. La bourgeoisie de Morteau protesta en toute hâte, et bientôt survint un mandement du duc Philippe-le-Bon, ordonnant de saisir ceux qui avaient maltraité les habitants des Brenets; la sentence était plus aisée à prononcer qu'à exécuter, et tout se passa en procédure. Enfin, le 27 janvier 1455, un arrêt du parlement de Dôle débouta de ses prétentions le comte d'outre-Joux.

Après la mort de Charles-le-Téméraire, les sires de Valangin recommencèrent leurs agressions et finirent par triompher, mais le débat dura à peu près soixante-quinze ans.

Le prieur Henry de Roche s'était opposé de toutes ses forces aux vexations des comtes d'Aarberg-Valangin, qui lui en gardaient mauvais souvenir. Un soir de 1508, probablement, Claude d'Aarberg, fils et successeur de Jean, partit du Locle avec quelques hommes d'armes, arriva furtivement à Morteau, saisit le prieur, qu'on garotta et mit en croupe d'un cavalier, avant que la cloche d'alarme eût réuni les bourgeois; la troupe galopa vers Salins, et le pauvre prieur fut enfermé dans le château de cette ville, qui appartenait à Jaques de Vergy, parent de Claude d'Aarberg. Le prieur Henry de Roches mourut dans un cachot au bout de

quelques années, sans que Messieurs d'Arberg et de Vergy aient été inquiétés pour cet acte de violence inqualifiable, s'il n'était pas plus coupable que ne le dit son historien.

Quand Antoine de Vergy fut nommé prieur, il sanctionna les frontières du domaine prieural, telles que les demandaient les comtes de Valangin. L'affaire fut définitivement réglée en 1527, mais avec une perte si évidente pour la Franche-Comté, que l'archiduchesse Marguerite dit en ratifiant ces conventions, qu'elle ne le faisait que pour complaire à Messieurs des Ligues, et vivre en bonne intelligence avec eux.

Pendant ces longues négociations s'était passé l'épisode historique qui fait le plus d'honneur au Locle, la Saboulée des Bourguignons (1), dont voici le récit d'après un document écrit en patois.

« Mon père est mort en 1519, ayant 94 ans sur la tête. Il m'a souvent raconté comment le maire Droz, qui était un de ses amis, vint le 27 mai 1476, lui dire qu'un homme des Villers l'avait averti que tous les gars de Morteau, la Seigne, Mon-le-Bon, Chaillexon, et d'autres lieux, viendraient le lendemain ravager la Comté, de la Chaux-de-Fonds à la Chaux des Taillières.

« Jean Droz disait : Que faire ? D'ici à demain on ne pourrait rassembler que les gens de notre communauté, peut-être 200 hommes, et les meilleurs ne sont pas remis de la bataille de Grandson. Qu'en dis-tu, Abram ?

« Abram répondit : Cette nouvelle m'attriste un peu ; mais ne décidons rien par nous-mêmes ; convoquons l'assemblée, et d'ici à demain, avec l'aide de Dieu, on verra ce qu'il faut faire.

« On se rassembla en grand émoi ; certains voyaient déjà la fumée des Brenets, d'autres croyaient l'ennemi aux Portes du Locle.

« Jean Droz se plaça devant la porte du saint mouëtier sous la tour, pour se faire entendre ; il commanda que les femmes, les enfants, les vieillards, les estropiés et les poltrons se retirassent à la Combe-Girard, et que le curé priât tous les saints, surtout Marie-Magdeleine, saint Renobert et sainte Agathe nos patrons, pour la délivrance de la communauté.

« Ainsi dit, ainsi fait. — Une partie de la population s'abrita dans les bois ; mais dix-huit femmes du village déclarèrent qu'elles voulaient faire la lessive de la bergère Marianne Besançon, et que tous les Bourguignons de la Bourgogne ne les empêcheraient pas de rester sur le Crêt. — Jean

(1) *La Saboulée des Borgognons*, par un vieux sautier du Locle, est un récit en patois des montagnes, fort original, qui a été traduit en vers par M. Louis Bornet, sous le titre : *Le Crêt-Vaillant*, fabliau sur un épisode de la guerre de Bourgogne.

Droz et mon père (il était sautier, il peut bien le dire), les hommes du Locle, des Eplatures, des Combes et du Crozot se donnèrent rendez-vous derrière la maison d'Etienne Robert ; 38 Sagnards, avec leur maire Adam Matile, étaient venus se joindre à nous ; ils avaient des armes prises sur les Bourguignons à Grandson, 15 Brenassiers et 3 Planchottiers portaient notre troupe à 309 bons garnements ; plusieurs avaient déjà oublié femme et enfants, du plaisir de se battre encore contre les Bourguignons. Le maire partagea ses gens en quatre bandes ; sachant les ennemis si nombreux, il dit que ce serait folie de vouloir les arrêter, mais qu'on s'embusquerait à la Côte-Milon (le haut de la Rançonnière, côté français), et qu'on leur tomberait dessus quand ils repasseraient les Portes du Locle, gorgés de butin ; Jean Droz donnerait le signal de l'attaque en faisant tomber la grosse pierre qui *ganquillait* au haut des rochers, et que trois maçons avaient encore dégagée pendant la nuit.

« On fit circuler des patrouilles, la nuit se passa tranquillement ; mais à la pointe du jour une sentinelle fit savoir qu'on voyait une nuée d'hommes qui passaient la Côte-Grelion, bandière au vent, armés de toute façon, et ayant mis des habits rouges. ⁽¹⁾

« Quand les Bourguignons arrivèrent sur le marais, ils envoyèrent une troupe cerner le village, celle-ci fut bien surprise de n'y trouver personne ; toute la bande arriva et se mit à piller à cœur joie, car le maire avait recommandé de leur laisser tout à discrétion, les caves principalement. Ils trouvèrent 22 vieillards qui s'étaient cachés dans la tour de moûtier, et qu'ils firent prisonniers ; ils prirent aussi le curé, l'attachèrent devant la porte de sa maison, ainsi que d'autres gens.

« Les pillards arrivèrent bientôt sur le Crêt, et les femmes qui aidaient à la Marianne barricadèrent leurs portes ; ce que voyant, les Bourguignons voulaient mettre le feu, mais à mesure qu'ils approchaient, elles leur lançaient des cendres et de l'eau bouillante sur la tête, ce qui fit reculer quelque peu les assaillants ; ces braves femmes allaient manquer de munitions, quand la Marianne courut à l'étable et détacha le taureau, qui, voyant tous ces habits rouges, se lança, furieux, contre la troupe effrayée et fit belle besogne ; il y eut des membres rompus et des yeux estropiés ; quant aux égratignures on n'en parle pas, mais nul n'en retira sa peau tout entière.

« Une partie des Bourguignons s'enfuirent par les Combes, mais les

(1) On lit quelque part que des débris de l'armée de Charles-le-Téméraire étaient cantonnés aux environs de Morteau.

hommes de la Chaux-du-Milieu les reçurent de telle façon, qu'on ne sut jamais bien ce qu'ils étaient devenus.

« Quand les montagnards embusqués virent arriver les pillards, ils leur laissèrent repasser les rochers; mais Droz donnant un ordre, le gros bloc roula sur eux au plus épais de la cohue, puis on leur tomba dessus à bras raccourcis; on délivra les prisonniers et le bétail qu'ils amenaient, ainsi que le butin volé; on s'empara aussi de leur bannière, et on les poursuivit jusqu'au Doubs; beaucoup s'y noyèrent.

« Nos gens rentrèrent au village tout heureux de leur victoire, et plantèrent la bannière conquise sous la tour de l'église.

« On profita d'un marchand qui allait à Neuchâtel pour avertir le seigneur de ce qui s'était passé; il fit appeler le curé et lui vanta grandement nos Loclois, il leur donna un ciboire pour l'autel et une bannière pour la communauté. — Ainsi le Locle eut de la chance.

« Aussi longtemps que la bannière des Bourguignons restera à sa place dans l'église, l'étranger ne mettra pas les pieds dans ce village; vous voyez que vos parents n'étaient pas des lâches, et vous apprendrez à vos enfants à les imiter. »

(A suivre.)

M. R.

COSTUME D'ENFANT AU XVIII^{me} SIÈCLE

(AVEC PLANCHE)

L'enfant manque quelque peu dans la collection de costumes neuchâtelois que nous cherchons à recueillir ici; c'est une lacune que nous comblerons petit à petit.

Un portrait anonyme, mais que nous savons être de R. Gardelle, propriété de M. F. de Marval, nous représente un membre de cette ancienne famille neuchâteloise, Samuel de Marval, peint en 1729. La robe, d'étoffe solide et à queue, est bleu-clair, agrémentée de galons d'argent, avec dentelles à l'encolure et aux manches, les cheveux, blonds, paraissent être légèrement poudrés. L'aspect de cet ensemble riche et simple est des plus agréables, un tricorne galonné le complète.

Samuel de Marval obtint le grade de capitaine au service de France; il mourut en 1809.

A. BACHELIN.

MUSÉE NEUCHATELOIS.



XVIIIÈME SIÈCLE — COSTUME D'ENFANT.

D'après un portrait anonyme — 1729.

SOCIÉTÉ CANTONALE D'HISTOIRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 10 JUILLET 1882, A CORCELLES

La séance a lieu au Temple, à 10 heures, sous la présidence de M. Auguste Bachelin.

Les comptes ont été examinés et approuvés dans la séance du 20 avril 1882. L'actif, au 1^{er} janvier 1882, est de fr. 3141»01.

Sur la proposition du Comité, Valangin sera le lieu de réunion pour 1883. Monsieur Charles Châtelain, pasteur à Cernier, est nommé président à l'unanimité et le Bureau est confirmé dans ses fonctions; il est composé comme suit :

Président : M. Charles Châtelain.

Vice-Présidents : MM. Aug. Bachelin et Fritz Berthoud.

Caissier : M. Ferdinand Richard.

Secrétaire : M. J.-H. Bonhôte.

Assesseurs : MM. A. Daguét, L. Favre, Dr Guillaume, Louis DuBois, A. de Coulon, A. de Mandrot et J. Breitmeyer.

L'assemblée passe ensuite à la réception de 34 nouveaux membres, qui sont :

MM. Blanc, Fernand, pasteur, Brévine.	MM. Grossen, Fritz, greffier, Brévine.
Berthoud, A., peintre, Neuchâtel.	Gudet, Marc, géomètre, Brévine.
Bertrand-Calame, horl., Brévine.	Hæussler, F., ministre, Neuchâtel.
Bonjour, Paul, instituteur, Cernier.	Jeanneret, Albert, nég., Brévine.
Bron, François, Peseux.	Legrandroy, E., prof., Neuchâtel.
Colin, Henri, Corcelles.	L'Eplattenier, George, Valangin.
De Dardel, Otto, Saint-Blaise.	Marsauche, L., pasteur, Serrières.
DuBois, William, nég., Corcelles.	— Matthey-Doret, H., horl, Brévine.
Dumont, Paul, négociant, Brévine.	Matthey-Doret, U., nég., Brévine.
Furrer, Emile, nég., Neuchâtel.	Matthey-Jeantet, Ed., nég., Brévine.
Gauchat-Guinand, A., Neuchâtel.	— Mauler, Fritz, prof., Chézard.
Gonset, Albert, Chaux-de-Fonds.	Montandon, Ch., nég., Brévine.

Montandon, Henri, nég.,	Brévine.	Petitpierre, Ch.-Ed.,	Neuchâtel.
Montandon, L.-F., nég.,	Brévine.	Pierrehumbert, Ed.,	Corcelles.
Nicolet, Paul,	Neuchâtel.	Robert, Adrien, notaire,	Ponts.
Nussbaum, U., horl.,	Brévine.	Vaucher, David-Henri,	Corcelles.
Otz, Alfred, D ^r ,	Brévine.	Vouga, Albert, peintre,	Cortailod.

A la suite de ces opérations administratives, M. Aug. Bachelin ouvre la série des travaux par un discours excellent sur la Chronique des chanoines du Chapitre de Neuchâtel et sur nos anciens historiens.

A la suite de ce travail, M. F. Berthoud propose que la Société fasse réimprimer la Chronique des chanoines, et M. Daguet veut y ajouter comme préface le discours de M. Bachelin. Ces deux propositions sont adoptées, ainsi que celle de M. Bonhôte, de faire un tirage suffisant pour que chaque membre de la Société puisse recevoir un exemplaire gratuitement.

M. V. Colin lit une monographie de Corcelles et de Cormondrèche, et M. F. Berthoud une lettre du lieutenant Sandoz au sujet des démêlés de J.-J. Rousseau et du pasteur de Montmollin.

M. Daguet communique, au nom de M. ^{de Fellenberg} ~~Adolphe Borel~~, une médaille qu'il a fait frapper avec du bronze lacustre, par l'entremise de M. ^{de Borel} ~~de Fellenberg~~, directeur du Musée de Berne. A ce propos, M. Bachelin propose de nommer M. de Fellenberg membre honoraire, ce qui est adopté à l'unanimité.

Deux communications, l'une de M. de Mandrot sur les Châtelards, et l'autre de M. Albert Vouga sur différents objets romains, découverts dans les Sagnes près de Boudry, ne peuvent être lues faute de temps, et la séance est levée à midi (1).

(1) Pour d'autres détails, voir *Musée neuchâtelois*, août 1882, page 181.

967'777 - 6

CORCELLES

TRAVAIL PRÉSENTÉ A LA FÊTE DE LA SOCIÉTÉ CANTONALE D'HISTOIRE

RÉUNIE A CORCELLES LE 10 JUILLET 1882

MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET MESSIEURS,

Le travail que les us et coutumes de notre Société m'obligent à vous présenter aujourd'hui n'a, je tiens à en prévenir d'emblée les gourmets en matière de monographies, aucune prétention historique ou littéraire quelconque. C'est un tout-y-va, où sont jetées pêle-mêle et sans ordre des notes prises ici et là dans les historiens du Pays les plus connus, Boyve, Montmollin, Matile et Chambrier; quelquefois, lorsqu'elles présentent de l'intérêt, dans les archives de notre commune ou du village de Corcelles. Destiné primitivement à une humble Société locale qui, par le fait, pouvait y trouver quelque intérêt, les détails qu'il contient paraîtront sans doute puérils et insignifiants à beaucoup d'entre vous, Messieurs, membres savants d'une Société savante, qui n'avez que faire de ces superfluités et auxquels, par anticipation, je m'empresse de faire humblement mon peccavi. Et si quelqu'un me demande pourquoi, de ce fouillis, je n'ai pas su faire un bouquet présentable, je lui répondrai qu'en toute matière, il faut compter avec la faiblesse humaine. J'avais un travail tout fait; le refaire, je n'y mordais pas; le refondre, je n'en sortais pas, si bien que, le jour de la fête approchant doucement, me prit à court et, bon gré, mal gré, me fit céder à la douce tentation de ne rien faire.

La faim, l'occasion, l'herbe tendre,
Et je pense, quelque diable aussi me poussant,
Je tondis de ce pré la largeur de ma langue.

nbms 967'777

Et, sans malice, je vous offre, Messieurs, ma bouchée de foin, de foin coriace, hélas! et de laborieuse digestion, prêt à recevoir la peine de mes crimes et à vous entendre vous écrier :

Haro sur le baudet.

Il est juste, cependant, de dire à ma décharge que Corcelles, qui compte cependant parmi ses ressortissants trois historiens d'un mérite supérieur, le chancelier de Montmollin, Frédéric de Chambrier et Eusèbe-Henri Gaullieur et qui, nonobstant, peut s'appliquer cette boutade :

Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire !

n'offre pas au chercheur qui tente de lui en faire une toutes les ressources désirables. Jamais chroniqueur à la plume nerveuse et concise, tel que celui dont on vient de nous entretenir, ne fut tenté d'en faire le thème de ses pages brûlantes. Semblable en ceci à la plupart des autres localités de notre pays, Corcelles traverse pédestrement le moyen âge, à l'ombre de son Prieuré qui s'arrondit; plus tard, affranchi par la Réforme de la tutelle des moines, il pratique l'arrondissement pour son propre compte et acquiert une très honnête superficie de champs et de forêts; ses loisirs se partagent entre son four banal, ses procès de propriétés et ses fontaines. Faut-il s'étonner dès lors que l'historiographe à la chasse de son histoire revienne souvent bredouille? C'est le contraire qui serait étonnant.

Cela dit, j'entre en matière.

Compris autrefois dans l'ancienne juridiction ou mairie de la Côte et faisant actuellement partie politiquement et juridiquement de la Préfecture de Boudry et de la Justice de Paix du Cercle d'Auvernier, Corcelles, auquel le dernier recensement donne une population de 714 habitants, est le plus élevé en altitude des cinq villages de la Côte. La carte de Dufour le place à 578 mètres au-dessus de la mer, soit à 138 mètres au-dessus du lac. Géologiquement parlant, il est bâti sur la pierre jaune et ses assises appartiennent par conséquent au groupe moyen de l'étage néocomien de nos terrains créacés. Construit à quelques minutes seulement de la limite qui sépare la région des vignes de celle des champs et des forêts, il bénéficie des avantages de l'une et de l'autre et doit à sa position élevée de jouir d'une vue exceptionnellement belle et étendue. Limité à l'ouest par la croupe plus régulière que pittoresque de Chaumont, la plaine fuyante et nuageuse du Seeland, sur laquelle se détachent, dans le lointain, au milieu d'ondulations variées, les trois pointes du

Pilate et plus près l'éperon caractéristique du Vully, son horizon n'est borné au midi que par la chaîne des Alpes, que l'on a trop décrite pour que j'y revienne, mais dont le magique tableau, s'inclinant avec une majestueuse coquetterie vers le milieu du lac, ne saurait produire la satiété, ni s'effacer jamais du souvenir de celui qui l'a une fois contemplé. A l'ouest, les montagnes de Boudry et de la Tourne, séparées par la profonde échancrure des Gorges de l'Areuse et le mamelon historique de Rochefort (d'où le bâtard Vauthier rançonnait les passants), ferment la vue, en profilant sur le ciel leurs flancs massifs et hardis. Au pied de la première de ces montagnes, les florissants villages de Bevaix, Boudry, Cortaillod, Bôle et Colombier, se prélassent grassement au milieu de campagnes fertiles et de riches vignobles.

Corcelles compte de 103 à 105 maisons, bâties en pierre et couvertes en tuile, mais assez irrégulièrement alignées. Il ne se compose guère que d'une seule rue, s'étendant de l'est à l'ouest, et de laquelle se détachent deux petites artères minuscules se dirigeant, l'une au nord, vers le Crêt de Corcelles, l'autre au sud, vers Cormondrèche et Auvernier. La jonction de ces voies de communication forme une place assez étendue, au milieu de laquelle gazouille une belle fontaine, que vous avez pu voir aujourd'hui, revêtue de ses atours les plus séduisants. Au gazouillement de la fontaine se mêle souvent, dit-on, celui moins discret des ménagères du voisinage qui viennent y raconter leurs secrets, leurs joies ou leurs chagrins, tout en remplissant leurs cruches ou en lavant leurs légumes, et celui plus bruyant des enfants, qui en font le théâtre de leurs jeux pendant les belles soirées du printemps et de l'été.

Adossées à la colline, couverte de beaux et bons vignobles, la plupart des maisons qui forment le parement nord de la rue n'ont pu qu'avec peine se créer de petits jardins, tandis que celles qui sont au midi possèdent en général des jardins plantureux et de riches vergers.

A peu près au centre du village, à une petite distance de la rue principale, et placé sur une éminence, suivant la coutume, le temple de la paroisse étale ses formes quelque peu massives et jette vers le ciel sa tour carrée, flanquée d'une flèche élancée qui semble faire le guet et veiller avec un soin jaloux à la sûreté des habitations qui l'entourent.

Avec cet édifice, le plus ancien de la commune, à n'en pas douter, nous sommes conduits, par une transition toute naturelle, à retourner du présent vers le passé et par le fait à aborder le côté historique de notre sujet. Permettez-moi, toutefois, à titre d'éclaircissement, de rappeler à ceux qui pourraient l'avoir oublié que Corcelles et Cormondrèche, qui

forment aujourd'hui une seule Municipalité, ont, de tout temps, soutenu les rapports les plus étroits, si bien que, séparés jusqu'en 1875 pour ce qui concernait l'administration de certains services publics, ils ont, pour le reste, toujours été réunis, tant sous le rapport spirituel que sous celui de la propriété et de l'administration des biens communaux. Les relations des deux localités sœurs et quelquefois rivales présentent toutefois ceci de particulier que, sous le régime féodal, Cormondrèche, demeure des seigneurs du lieu, que le chancelier de Montmollin désigne, dans une généalogie passablement controversée, en les rattachant comme branche cadette au chézaul de nos premiers comtes, sous le nom de Neuchâtel-Cormondrèche; Cormondrèche, dis-je, paraît avoir la suprématie temporelle de la Commune, tandis que Corcelles, siège du Prieuré et de l'Eglise paroissiale, paraît en avoir la direction spirituelle. Cette distinction, qui peut paraître subtile et qui a cependant son intérêt, me paraît confirmée par les deux faits suivants: le premier, c'est que tous les actes communaux antérieurs au XVII^e siècle, à commencer par les actes d'accensement des forêts, octroyés par le comte Louis en 1356 et 1359, désignent notre Commune sous le nom de Communauté de Cormondrèche et Corcelles; le second, c'est que d'autre part, Corcelles seul, à l'exclusion de Cormondrèche, figure dans la liste donnée par Chambrier, d'après le cartulaire de Lausanne, des vingt paroisses et des six corporations religieuses qui existaient dans notre Pays, en l'an de grâce 1228.

Pourquoi Cormondrèche perdit-il plus tard la suprématie, tellement qu'on en vint à dire couramment, à partir de l'époque que j'ai indiquée: Communauté de Corcelles et Cormondrèche, au lieu de Communauté de Cormondrèche et Corcelles? c'est ce que je ne saurais dire, à moins que l'on admette à titre d'explication la piquante remarque suivante, par laquelle le chancelier de Montmollin termine la généalogie qu'il donne de la branche de Neuchâtel-Cormondrèche:

« Nicod ou Nicoud de Cormondrèche », dit-il, « frère cadet d'Othenin-le-Bel, lequel n'avait eu qu'une fille du nom d'Othenette, qui épousa Vauthier de Neuchâtel, seigneur de Colombier, et qui donna son nom à la forêt de Dame-Othenette, Nicoud, lui, eut postérité mâle, laquelle provigna tant et tant et dont partie tomba si bas, qu'on voyait en 1587 un Claude Vauthier de Neuchâtel-Cormondrèche, simple justicier de la Côte. Finalement, cette noble lignée, qui avait donné au Pays grand nombre de vaillants chevaliers, se dissipa comme une vapeur à l'égal de celle de Valmarcus, l'une et l'autre après avoir tout fricassé. » (Mém. de Montmollin, II^e partie, page 228.)

Mais laissons les seigneurs de Cormondrèche fricasser le patrimoine de leurs ancêtres et revenons à nos moutons, je veux dire à l'histoire de notre temple, qui nous aidera à retrouver la date exacte de la fondation du Prieuré de Corcelles et l'âge approximatif de notre village.

Il résulte de ce qui a été dit plus haut que Corcelles était érigé en paroisse et comptait comme corporation religieuse dès avant 1228. L'acte de fondation du Prieuré de Corcelles, transcrit en latin tout au long, page 6 du premier volume des Monuments de Matile, nous apprend, en effet, que c'est en 1092 que ce monastère fut fondé.

Voici la traduction des passages les plus saillants de cet acte, due à l'obligeance d'un ami :

« Moi donc, Humbert (sans autre désignation), par la grâce de Dieu,
« apprenant tous les jours par l'autorité des Saintes Ecritures que ceux
« qui agissent mal sont menacés de châtimens, et que les demeures cé-
« lestes sont promises à ceux qui font le bien; désirant trouver quelque
« asile où je puisse fuir les embûches de mes péchés, je n'ai pu imaginer
« rien de plus salutaire que de fonder, d'après mes moyens, quelque
« monastère propre aux exercices de la religion, où l'on rendrait tous
« les jours un service convenable à Dieu et à ses saints.

« Cependant, pour exécuter ce dessein, je me suis rendu au monastère
« du vénérable Hugues, abbé de Cluny et des frères qui y habitent, pour
« leur demander leur aide. Fortifié par leurs conseils, l'an de l'incarna-
« tion de notre Seigneur 1092, sous le règne du très noble roi Henri
« (probablement Henri IV, empereur d'Allemagne et roi de Bourgogne),
« et inspiré par Dieu, comme je le crois dans mon cœur, j'ai donné
« l'Eglise de Corcelles à Dieu et à ses apôtres Pierre et Paul, avec tous
« ses appendices, afin qu'elle soit détenue et possédée en son nom par
« le dit vénérable Hugues et les frères du couvent de Cluny, comme
« elle était ci-devant desservie par le prêtre Durannus. De plus, j'ajoute
« à cette donation six poses de terre au-dessous du village et un pré que
« j'y possède, plus la dîme en vin du même village, plus l'usage des
« montagnes, forêts, pâturages, eaux et cours d'eaux, compris la forêt de
« Bancon, près du lac. J'ajoute même à ce don l'Eglise de Curfrano, avec
« tout ce qui lui appartient, excepté deux sols que l'Eglise de Bevaix y
« perçoit.

« Or, comme nous l'avons ordonné plus haut, le susdit monastère, avec
« toutes les choses que nous avons concédées au même lieu, je le donne
« à Dieu et à ses saints apôtres Pierre et Paul, pour le remède de mon
« âme, pour le remède des âmes de mon père Ulrich et de ma mère

« Adalguis, de mon frère Conon et de mon épouse, et de son père Etzon,
 « et de sa mère Aremburge, et de mes fils et de mes filles et de mes
 « ancêtres Siebold et Rodolphe son fils avoué, et de mon oncle Cuno,
 « fils d'Ulrich, et de Gauberti, évêque de Sion, et de tous mes parents
 « défunts, présents et futurs, pour le remède même des âmes de nos
 « vieillards et pour celui de l'âme de Burkhardt, évêque de Lausanne, et
 « de Durannus, presbître (ancien) de la même Eglise.

« Je donne même au prédit monastère des serfs et des servantes, Ade-
 « laïde et ses enfants, Emilie, Rose, avec ses enfants, et Riculfum. »

L'examen quelque peu attentif de cet acte de fondation du Prieuré de Corcelles nous autorise à poser en fait ce qui suit.

Il existait à Corcelles, en 1092, au moment de la fondation du monastère, une église desservie par un prêtre ou ancien ⁽¹⁾ du nom de Durannus; il y avait de plus des terres cultivées, champs et prés, des fontaines, des vignes accensées, probablement à des hommes libres qui en payaient la dîme à leur seigneur; il y avait en outre des mainmortables cultivant, sans doute, les terres particulières du seigneur et placés sous son autorité absolue et exclusive, puisque celui-ci en dispose et fait don d'eux et de leurs enfants aux frères du monastère de Cluny ⁽²⁾, bénéficiaires de la fondation.

De ces premiers faits, on peut, me semble-t-il, tirer une double conséquence: la première, c'est que, dès avant 1092, Corcelles possédait un édifice quelconque, temple ou chapelle, servant de lieu de culte pour la paroisse; la seconde, c'est que le village lui-même est antérieur à cette date d'un nombre d'années qu'on peut sans exagération porter à un siècle au moins, les champs, prés et vignes dont il parle n'ayant dû, à cette époque reculée, être créés que successivement et à la longue. Corcelles remonterait ainsi vers la fin du X^{me} siècle.

Quant à la personne du seigneur qui fonde le monastère et qui le dote de droits et de propriétés qui ne pouvaient être transmis que par quelqu'un possédant une haute autorité sur ces lieux, l'acte nous dit qu'il se nommait Humbert, que son père s'appelait Ulrich, sa mère Adalguis et son frère Conon; que deux de ses ancêtres avaient nom Siebold, un troisième Rodolphe, et que ce dernier était avoué, ce qui paraît indiquer un droit de juridiction appartenant à la famille. Sans cela, rien qui

(1) La désignation latine de presbître pouvant signifier l'un et l'autre.

(2) Abbaye de Cluny, à 20 kilomètres de Mâcon (Saône-et-Loire), fondée en 910 et devenue chef-lieu de l'ordre de Saint-Benoît.

puisse nous guider, quant aux rapports que cet Humbert a pu soutenir avec les deux premiers comtes de la maison de Neuchâtel, dont il était le contemporain, ni nous permettre de trancher avec quelque certitude la question passablement controversée de savoir si Corcelles dépendait déjà à cette époque du comté de Neuchâtel, ou s'il se rattachait, comme c'était le cas pour la partie occidentale de notre vignoble, au comté de Vaud. Suivant une opinion assez plausible, exprimée par le maire David Huguenin, dans un manuscrit sur les antiquités de notre Pays déposé à la Bibliothèque de Neuchâtel, ce seigneur aurait appartenu à la maison de Colombier, indépendante de celle de Neuchâtel, et qui serait elle-même descendue de ce Rodolphe qui avait fondé l'abbaye de Bevaix en 998 et s'en était expressément réservé l'avocatie pour lui et ses descendants. A l'appui de cette manière de voir, le dit maire Huguenin cite le fait, que je n'ai pu contrôler, que les seigneurs de Colombier, qui partageaient avec ceux de Gorgier l'avocatie du monastère de Bevaix, étaient également avoués du Prieuré de Corcelles. Or, chacun sait que l'avoué d'une Eglise était le seigneur laïc qui la protégeait, qui exerçait la juridiction sur son territoire et conduisait ses milices à la guerre (Chambrier, page 37).

La lecture de l'acte qui nous occupe m'a suggéré deux remarques qui m'ont paru dignes de quelque intérêt, et que je vous donne, du reste, pour ce qu'elles valent. La première, c'est que l'acte de fondation de notre Prieuré, rédigé 96 ans après celui de Bevaix, est textuellement identique à celui-ci, pour toute la partie de l'acte concernant les motifs de la fondation et les peines encourues par ceux qui s'y opposeraient. La chose, du reste, s'explique facilement par le fait que l'un comme l'autre de ces actes a été rédigé dans la même abbaye de Cluny, chef d'ordre des Bénédictins, qui possédait sans doute un cliché unique pour toutes les fondations de ce genre, très fréquentes à cette époque de ferveur religieuse. Ma seconde remarque ne vise à rien moins qu'à déduire d'un seul mot de l'acte les opinions politiques de son auteur qui, du reste, nous demeure parfaitement inconnu. Celui-ci, en effet, après avoir dit que la fondation qu'il offre à Dieu est faite pour le remède de sa propre âme et pour celui des âmes de ses ascendants et descendants à perpétuité, ajoute : « et pour le remède de l'âme de Burkhardt, évêque de Lausanne. » N'y a-t-il pas là toute une révélation, pour quiconque sait qu'en 1092, ce Burkhardt était mort depuis quatre ans déjà, déposé par l'inflexible Grégoire VII, qui ne pouvait lui pardonner son attachement à la cause et à la personne de l'empereur Henri IV? Notre

Humbert, malgré toute sa piété, était, comme du reste la plupart des seigneurs de notre Pays à cette époque, partisan de l'empereur contre le pape, dans la mémorable querelle des Investitures. Autres temps, autres mœurs, pourrions-nous dire: pendant que certains princes du catholicisme moderne s'inclinent en plein XIX^e siècle devant le syllabus romain, tel petit seigneur du XI^e gardait vis-à-vis du tout puissant Grégoire et son indépendance et sa foi.

(A suivre.)

V. COLIN-VAUCHER.

UN ÉLÈVE DE FRANÇOIS FORSTER

FRÉDÉRIC WEBER

(Suite. — Voir la livraison d'Août 1882, p. 196.)

Pour mettre un peu d'équilibre dans mes finances, en même temps que je travaillais à mes études de dessin, je maniais le burin. C'est ainsi que j'entrepris une série de portraits en petit format pour le recueil de « la Galerie de Versailles », commandé par le roi Louis-Philippe. Les plus importants de ces portraits étaient : « la Princesse de Lamballe », « la Duchesse d'Orléans », « la Reine Marie Leczinska » et « l'Impératrice Joséphine », ce dernier peint par David. Ce sont là les premiers de mes travaux, qui furent remarqués à l'exposition de Paris, et j'eus la satisfaction d'apprendre qu'on louait dans les gravures la simplicité, la clarté et la grâce de la manière. Un premier succès public, quelle récompense pour les labeurs de l'artiste débutant, quel coup d'éperon, pourvu qu'il se persuade bien que ce n'est là qu'un premier pas! Je le sentais de moi-même, et Forster, toujours inexorable, se chargeait de ne pas me le laisser oublier. Dans l'été de 1842, je fis avec quelques amis un voyage

de récréation; nous descendîmes la Seine en bateau à vapeur jusqu'à Rouen et au Havre; de là, par Southampton, nous allâmes à Londres, où je trouvai beaucoup à apprendre, et plus encore au retour par les Pays-Bas. Anvers et Bruxelles en particulier me procurèrent de très vives jouissances. Bientôt m'arriva de Kaulbach l'invitation pressante d'entreprendre le « Reinecke Fuchs » sous sa direction personnelle. Mais je ne pus me résoudre à quitter Paris; je commençais à m'y trouver dans mon élément, et je m'attachais toujours d'avantage à l'école française. Au commencement de 1843, je pris un logement dans la maison de Forster; nos relations furent d'abord très réservées; il m'observait avec attention. L'automne amena de Strasbourg à Paris mon ami et collègue le graveur Schuler (1), il vit Forster, et je remarquai tout de suite chez ce dernier un changement dans sa manière d'être avec moi. Forster avait appris que je remplissais des devoirs de famille, et ma conduite, quelque naturelle qu'elle fût, lui inspira de l'estime pour ma personne. Il s'offrit à me venir en aide. De ce moment je pus l'appeler véritablement mon maître : je fis auprès de lui une étude approfondie de l'art de la gravure, qui se poursuivit graduellement et pratiquement pendant des années. De là sortirent les portraits de Jules Romain d'après lui-même, ma première grande tête achevée, et celui de Canova d'après Gérard, puis une suite de petits portraits d'hommes et de femmes pour « la Galerie de Versailles »; je restai en relation avec Gavard, le directeur de cette publication, jusqu'en 1848...

Outre ces portraits, j'entrepris en 1845, pour MM. Jeannin et Lebrasseur, à Paris, le « Napoléon et son fils » d'après Steuben, ma première planche de grande dimension, qui fut publiée en 1847, et me valut la même année, au Salon, la médaille d'or de seconde classe. Maintenant ma route était tracée. Mais il s'agissait avant tout de fortifier, par des travaux meilleurs et plus considérables, la position acquise.

Je fis, cet été-là, avec Forster, un voyage en Allemagne. A Potsdam il me présenta à son ami et protecteur Alexandre de Humboldt. A Berlin nous vîmes le directeur général d'Olfers, le Dr Waagen, le Prof. Mandel, et autres hommes éminents. Nous fûmes frappés en constatant combien à Berlin les différentes directions étaient plus maîtresses dans leur domaine respectif, et comme la vie artistique était moins concentrée qu'à Paris autour d'un centre déterminé. Je revis aussi Kaulbach, qui travaillait alors au nouveau Musée.

(1) Le graveur Schuler, parent de feu Théophile Schuler, fut le premier maître de ce peintre de l'Alsace qui a vécu plusieurs années parmi nous.

A Strasbourg déjà, mais surtout à Carlsruhe et à Munich, l'instrument alors à la mode, la flûte, m'avait procuré beaucoup de jouissances à l'orchestre et au dehors. Tôt après mon arrivée à Paris, j'avais réussi à recruter un quatuor de voix d'hommes; il s'agissait simplement de nous procurer quelques heures de distraction. De là sortit un groupe plus considérable, dont M. Jules Stern de Berlin prit la direction en 1846 avec autant d'enthousiasme que de savoir et d'habileté, et auquel il parvint à donner une véritable importance. Sous sa direction énergique, la Société fit bientôt sensation; nous parvînmes à exécuter des œuvres considérables, comme l'*Antigone*, de Mendelssohn, et de grands maîtres de l'art, Meyerbeer, Spontini, Liszt et d'autres, vinrent nous entendre et nous apporter des compositions qu'ils voulaient mettre à l'essai. Plus d'une fois, pendant les nuits, sous les voûtes de la Sainte Chapelle, se fit entendre un chœur d'hommes d'un effet admirable : les chanteurs eux-mêmes, aussi bien que ceux qui les écoutaient, se sentaient transportés dans un autre monde par ces quatuors de Kreutzer ou de Cherubini, qui n'avaient jamais été entendus encore dans de telles conditions. Cette première « Société allemande de chant », pleine de vie et d'entrain, dura jusqu'en 1848, où, comme tant d'autres choses, elle cessa d'exister pour reparaitre plus tard complètement transformée. Je fus célébré sans façon par les journaux allemands comme le fondateur de ce *Gesangverein* allemand. Et l'homme est ainsi fait que je me sentis presque aussi fier de cette gloire que je n'avais pas ambitionnée que de mes succès bien plus laborieusement obtenus dans mon art.

En janvier 1848, les éditeurs bien connus, Artaria et Fontaine, me commandèrent « l'Italienne à la source » d'après Nicolas De Keyser, et envoyèrent à Paris pour cette gravure le tableau original, qui est de grandeur naturelle. C'est ainsi, au moment où éclatait la révolution, que je me trouvai absorbé par un travail des plus intéressants, et qui convenait parfaitement à ma situation. Reproduire un corps de femme, à demi-vêtu, dans des proportions assez considérables, était pour moi l'occasion d'essayer mes forces acquises, tout en les perfectionnant. Bien qu'on ne puisse méconnaître dans mon travail l'école de Forster, j'avais cependant travaillé d'une manière indépendante, et cherché surtout à rendre le caractère de la peinture du maître. En 1851 le travail se trouva achevé à la pleine satisfaction du peintre, qui me remercia par une lettre flatteuse et s'employa à me faire obtenir, à l'exposition de Bruxelles de la même année, la grande médaille d'or. Plus encore que de cette distinction, je me sentis fier du jugement de mon maître, le sévère Forster,

qui dit plus tard, non pas à moi, cela va sans dire, mais à une de mes connaissances : « Jamais un bras de femme n'a été mieux fait ». Ce fut vers ce temps que Forster, après avoir achevé « le Christ en Croix », d'après Sébastien del Piombo, me demanda solennellement si, la main sur le cœur, je trouvais qu'il dût continuer à graver, ou déposer son burin. « Si vos moyens vous le permettent, répondis-je, reposez-vous. » Pour me remercier de ma franchise, il me fit don, le lendemain, avec les formes et la dignité qui lui étaient propres, de sa table de travail et de tous ses burins. Ce fut un grand et curieux moment. Le bouleversement politique de 1848 m'avait paru d'abord intéressant, puis j'en étais devenu las. Les Français jouaient comme des enfants avec leur liberté. Tous ceux qui avaient le sentiment de l'ordre reconnaissaient que la situation était devenue intolérable. En dépit des émeutes, des mouvements de troupes et des combats de rues, que nous autres, voisins du Panthéon, étions condamnés à voir et à entendre de trop près, je travaillais tranquillement à mon « Italienne à la source ». Même lorsque la terrible apparition du choléra, en 1849, mit en fuite beaucoup de mes amis et collègues, ma planche faisait de rapides progrès. Je restais fidèlement auprès de Forster qui était de nature un peu craintive, et éprouvait devant les rassemblements populaires un véritable respect. Lorsque le coup d'Etat du 2 décembre mit fin brusquement à tout ce tapage, les étrangers, indifférents à ces convulsions politiques, se sentirent heureux du retour de l'ordre. Quant aux moyens employés, nous étions plus indifférents. En 1850, à la demande du duc de Nassau, je gravai le portrait de son frère, d'après une toile qui se trouvait à Biberich. De là, j'allai à Bâle, où j'avais à graver, pour l'édition russe des œuvres d'Euler, un portrait de ce grand mathématicien bâlois, d'après le portrait peint par Handmann pour l'université. Je fis en même temps, en vue de la gravure, un dessin de la « Laïs » d'Holbein.

Revenu à Bâle, je me fiançai en novembre 1851 à M^{lle} Elisabeth Bischoff. Je dessinai à Mannheim le « Christ enfant » de Deschwanden, et entrepris un travail considérable, « Gitanos », d'après Matth. Artaria. Malgré tout ce qui manque au « Christ enfant » comme tableau, et partiellement aussi comme gravure, cette planche acquit une extraordinaire popularité. En plus petit format, et comme pendant au « Christ enfant », je terminai bientôt aussi une seconde gravure d'après Artaria, « Saint Jean-Baptiste au désert. » Jusqu'à ces deux planches inclusivement, mes gravures avaient toutes été exécutées sur acier, à l'exception de « l'Italienne à la Source », dont les proportions plus considérables et la morbidesse indispensable à

l'exécution firent préférer le cuivre. Depuis 1856, c'est sur le cuivre que j'ai constamment travaillé; l'aciération ou la trempe du cuivre, inventée vers ce temps, prêtait à la planche la même durée que l'acier, tandis que le travail du burin y est plus libre et plus facile.

Je me mariaï en 1852, et ma femme et moi nous primes un nouvel appartement dans la maison de Forster. Deux ans après, M. Dondorf, de Francfort, me commanda la gravure en grand format de « la Vierge au linge », du Louvre. En 1855, à la grande exposition universelle, je reçus pour mes deux gravures, « l'Italienne » et « les Gitanos » une *mention honorable*; il faut remarquer qu'à cette exposition l'échelle des distinctions antérieures n'était point prise en considération comme dans les expositions ordinaires. Dans ce concours exceptionnel et avec le petit nombre de distinctions accordées, je pouvais être satisfait de mon lot. D'ailleurs, chaque fois qu'il était question de ces choses, je ne manquais pas d'exprimer mon dégoût pour les expositions et les démarches de toute sorte au moyen desquelles, particulièrement à Paris, les distinctions s'acquièrent le plus souvent. Ce n'était pas seulement pruderie républicaine. Chaque pays a ses habitudes, l'homme cultivé sait le reconnaître, et le cynisme qui l'oublie n'a rien à faire avec l'indépendance du caractère. Mais la chasse aux distinctions n'en est pas moins un côté dangereux du système des ordres et des croix d'honneur. Mon grand compatriote, Charles Gleyre, n'a jamais été décoré.

Pendant un assez long séjour que je fis à Interlaken, avec les deux Winterhalter, Frantz avait ébauché, dans sa manière simple et typique, le beau portrait qui, sous le nom d'« Elisabeth », a obtenu dans ma gravure (1856) un si grand succès. Frantz Winterhalter, qui était fort exigeant, fut parfaitement satisfait de ma reproduction. Nous menions alors, à Paris, entre amis et collègues, une vie favorable aux échanges d'idées. Chaque dimanche soir, nous nous réunissions régulièrement chez Winterhalter. Les principaux artistes allemands, surtout Knaus, avaient pris l'habitude, depuis l'exposition, de s'y rencontrer aussi; il y avait des musiciens; on y voyait Goldschmidt qui, banni de l'Observatoire par la jalousie de Leverrier, était parvenu, avec des ressources chétives, à découvrir du fond de son atelier une série de planètes, et à récolter ainsi plus de gloire que ne lui en acquirent les tableaux qu'il y peignait pendant la journée. On voyait souvent parmi nous Otto Mundler, le critique solide et sérieux. Quand il lui arrivait, dans nos libres et franches discussions sur les arts, de risquer avec sa manière sèche et précise des jugements un peu hasardés, il y avait de rudes assauts. L'endroit était

fait tout exprès pour apprendre à connaître les relations entre artistes et connaisseurs, entre artistes et critiques. Un esprit impartial s'apercevait assez vite de tout ce qui manque encore à l'amateur le plus consommé aux prises avec des artistes considérables, quand il s'agit de pénétrer dans les profondeurs des œuvres d'art, et de se rendre compte de leur valeur intime.

A Beuzeval, où ma femme prenait les bains de mer, en 1857, j'employai mes loisirs de six semaines dans ce recoin charmant de la Normandie pour travailler à un portrait de feu l'ingénieur Fritz Stehlin, de Bâle, qui devait faire pendant à celui d'Euler. J'avais connu Stehlin, mais un véritable portrait me manquait, et je devais travailler d'après les documents imparfaits que j'avais pu recueillir. Ce fut plus encore le cas pour une série d'autres portraits bâlois dont je n'avais connu que peu ou point les originaux, Speiser, trois frères Geigy, J. Riggerbach. Quand les peintres ne sont pas sûrs des formes précises, leur situation est cependant meilleure que celle des graveurs. Dans la même année, M. Bruckmann, de Frankfort, me demanda, de la part de Kaulbach, la gravure en grand format de son carton d'« Hermann et Dorothee » pour une édition des « Héroïnes de Goethe »... En 1859, la gravure de « la Vierge au linge » était assez avancée pour en envoyer une épreuve au Salon. Cette planche me valut le rappel de la médaille d'or, ce qui me fit trop bien comprendre que Forster s'était refroidi pour moi, car autrement la première médaille me serait échue. Jusqu'alors, j'avais marché trop exclusivement sous la bannière du maître, et je me voyais maintenant isolé. En exécutant la gravure du tableau de Raphaël, je m'étais plus attaché à reproduire le caractère de l'original qu'à suivre les principes de Forster, que j'avais modifiés sur différents points importants, par une manière plus libre, plus moelleuse, et correspondant mieux à celle du tableau. Forster s'en était senti plus blessé qu'il ne me le laissa voir; il me fut impossible de me le dissimuler, pas plus que d'attribuer uniquement le jugement du jury à la circonstance que j'appartenais à un pays qui, ne possédant pas de distinctions du genre de celles que la France décerne à des exposants non français, ne peut rien offrir en échange de ce que ses ressortissants peuvent recevoir à Paris, — circonstance qui, dans bien des cas, a son importance. Je fus amplement dédommagé par le jugement public, très favorable à mon travail, et surtout par le jugement impartial de quelques artistes qui, dans cette œuvre, relèvent surtout les parties où je m'étais éloigné de la tradition de Forster, que j'avais suivie jusqu'ici.

(A suivre.)

Traduit et communiqué par M. CH. BERTHOUD.

SOUVENIRS HISTORIQUES

DES MONTAGNES NEUCHATELOISES ET DE LA FRANCHE-COMTÉ

(Suite. — Voir la livraison d'Août 1882, p. 200.)

La population du Locle ayant beaucoup augmenté, on décida l'érection d'un nouveau temple, qui fut construit en 1506; mais il demeura quelques années sans la tour, dont la première pierre fut posée en 1521 par Guillemette de Vergy, dame de Valangin, qui revenait de sa terre de Boffremont.

Le curé du Locle était alors Etienne Besancenet, qui avait fait le voyage de Terre-Sainte en 1519; il était en grande vénération dans le pays, et il usa plus tard de son influence pour éloigner de sa paroisse les idées de réforme religieuse qui travaillaient tous les esprits; il y parvint pendant quelques années, mais les Loclois admettant la religion nouvelle, il dit sa dernière messe en 1536, et se retira à Morteau, où il vécut encore trois ans; au commencement de ce siècle on voyait encore sa pierre tumulaire au pied de la chaire, dans l'église paroissiale.

De zélés prédicateurs essayèrent, mais sans succès, d'annoncer l'Évangile en Franche-Comté. Aux Villers, où se trouvait le pontonnage du Doubs, les hommes du village auraient bien laissé prêcher, mais les femmes, s'armant de fourches et de tridents, les empêchèrent de passer. Quelques-uns cependant parvinrent à Morteau, où ils prêchèrent sur le cimetière; le vieux curé, entendant leurs propositions hétérodoxes, s'écria : « Qu'est ceci? vous autres qui êtes céans, chassez-moi cette ribaudaille hérétique! » Ce fut fait aussitôt avec des huées et une grêle de pierres.

Les dogmes de la Réforme firent de nombreux prosélytes à Besançon, mais l'archevêque obtint de l'empereur Maximilien II, qui possédait la Bourgogne comme héritier de Marguerite, fille de Charles-le-Téméraire, un décret bannissant Théodore de Beze et tous les religionnaires qui ne rentreraient pas dans le giron de l'église romaine.

La plupart n'y consentirent pas et quittèrent la ville, se réfugiant à Montbéliard, à Genève et à Neuchâtel; de concert avec les protestants restés à Besançon, ils firent le plan de s'emparer de la ville et d'en faire, si possible, une place forte du protestantisme. Deux troupes de conjurés devaient se diriger sur la cité impériale, l'une partie de Neuchâtel, l'autre de Montbéliard, et se rencontrer à Besançon la nuit du 21 juin 1575. Quand la troupe venant des montagnes neuchâteloises eut traversé le Doubs et débarqué à Chaillexon, elle fut attaquée par les Francs-Comtois, particulièrement ceux des Villers, qui en tuèrent un grand nombre et dispersèrent le reste. A combien se montait cette troupe, c'est ce que les souvenirs populaires n'ont pas conservé, mais bien la façon dont les catholiques surent où les Huguenots devaient débarquer : les vieillards d'outre-Doubs racontent qu'un capitaine, précédant ses hommes, se laissa arracher le secret par une servante d'auberge, qui se hâta d'avertir qui de droit. — Vraie ou fausse, l'histoire n'est, hélas ! pas nouvelle !

C'était le 20 juin. Le lendemain dans la nuit, la troupe de Montbéliard arriva sous la porte de Battant à Besançon, dont elle s'empara ; les réformés se répandirent aussitôt dans le quartier au cri de : Ville gagnée ! ils traînaient un canon de fer sur le pont de la Magdeleine. Mais l'alarme s'était répandue, le tocsin avait sonné, et des pièces tirées de l'arsenal firent bientôt face au canon huguenot ; leur première décharge abattit le maître artificier des protestants. Ce fut le coup de mort de cette hardie tentative, car, privés de leur canonier, effrayés de ne pas voir arriver le corps neuchâtelois, les religionnaires lâchèrent pied et s'enfuirent vers la porte de Battant ; mais ils se trouvèrent acculés au rempart par la bourgeoisie en armes ; ce fut un vrai massacre à la lueur des flambeaux ; il y eut beaucoup de morts et de noyés, mais bien peu de fuyards, soit que la fuite ait été impossible, soit que ces malheureux n'aient pas voulu se soustraire au sort de leurs camarades ; quelques prisonniers furent suppliciés les jours suivants. — En commémoration de leur facile victoire, les Bisontins instituèrent une procession annuelle qui eut lieu jusqu'à la Révolution.

Les réformés étaient commandés par François de Lettes, baron d'Aubonne, qui fut décapité l'année suivante, peut-être pour cette cause. Philippe II, roi d'Espagne et duc de Bourgogne, fit des plaintes à Marie de Bourbon, princesse de Neuchâtel, et à la ville de Berne, qui se justifièrent de leur mieux. Jonas Merveilleux, maire de Neuchâtel, qui avait favorisé cette levée de troupes, fut réprimandé par la princesse, mais

secrètement remercié par le prince de Condé, probablement comme chef des protestants français.

Les gens de Morteau livrèrent joyeusement passage, quelques années plus tard, aux troupes du duc de Guise qui allaient saccager le comté de Montbéliard. L'alarme fut grande dans le comté de Neuchâtel, le 27 décembre 1587, quand quelques cavaliers de cette armée entrèrent dans la seigneurie de Valangin. Les Quatre-Ministres demandèrent en hâte du secours à Berne; deux mille hommes commandés par Antoine d'Erlach partirent le 28 décembre à midi; c'était un corps de troupes de la ville et des environs, qui arriva promptement à Neuchâtel; la panique était si forte dans le pays, que plusieurs habitants de la Châtellenie s'enfuirent avec leurs chariots de bagages au-delà du pont de Thielle et de l'autre côté du lac. L'armée française, voyant tous les postes gardés, et ne voulant pas se mettre dans l'embarras en violant la neutralité helvétique, continua sa route vers le pays de Montbéliard, qui fut horriblement dévasté. Les Bernois rentrèrent chez eux le 1^{er} janvier 1588, voyant que le danger était passé; mais on fut longtemps encore dans la nécessité de garder les frontières, particulièrement ces corps-de-garde dominant la vallée du Doubs, dont on voit encore les ruines ou l'emplacement.

Un demi-siècle plus tard eut lieu une nouvelle prise d'armes, nécessitée par la guerre de 30 ans, qui se rapprochait de nos frontières. Jean de Werth, général des armées impériales, vint passer l'hiver dans les Franches-Montagnes, appartenant à l'évêque de Bâle, qui depuis la Réformation résidait à Porrentruy. Pendant cinq mois il y eut une garde de 100 hommes qu'on relevait toutes les semaines; tous les gens du pays eurent cette charge à supporter, sauf les bourgeois de Neuchâtel, qui montaient la garde dans leur ville.

En mars 1536, Jean de Werth quitta les Franches-Montagnes, il y fut immédiatement remplacé par Bernard de Saxe-Weimar, qui occupa aussi la partie de la Franche-Comté séparée du pays de Neuchâtel par le Doubs. On dut continuer à monter la garde, mais seulement dans la partie nord du comté, de la Cibourg aux Verrières; on établit des compagnies permanentes au nombre de six, payées par le prince pour soulager les populations. Les Franches-Comtois s'étaient réfugiés en grand nombre dans notre pays; ils y avaient aussi amené beaucoup de bétail sauvé des rapines des Suédois, comme on appelait les troupes protestantes alliées à la France.

L'espagnole et catholique Franche-Comté eut à subir toutes les horreurs

de la guerre. L'armée de Weimar, remontant le Doubs, arriva par le Russey jusqu'à Morteau, qui aurait dû être protégé, comme toute la province, par le duc de Lorraine, commandant au nom de l'Espagne; mais il s'en occupa fort peu, les habitants eurent autant à souffrir de cette soldatesque que de l'ennemi. — Par une sombre nuit du milieu de janvier 1638, les bourgeois et paysans de Morteau et des environs, armés d'escopettes, de piques, de faux, s'établissent pour défendre leur ville au Pré-du-Pont, dans une prairie située entre le Doubs et la grande route, où se trouve le pont; une tradition raconte qu'ils se servirent même de glaçons retirés de la rivière pour barrer la route. Plus forts de leur courage que de leur nombre, les Montagnards attendent l'ennemi qui arrive depuis la Seigne, village voisin; bientôt le combat commence: les Suédois font des charges pressées et meurtrières; les nationaux à pied, sans artillerie, sont foulés par les chevaux et mitraillés par les tromblons de la cavalerie; néanmoins ils défendent vaillamment la tête du pont dont l'ennemi ne peut les déloger, sans apercevoir des troupes passant le Doubs à l'endroit où les glaces n'étaient plus rompues, et tournant la position.

Glapigney, le quartier de la ville haute où se trouvent l'église et le couvent, est bientôt rempli de Suédois, et les Montagnards pris à dos; le cercle de fer et de feu se rétrécit toujours plus, et les derniers combattants sont tués sans merci. — Après l'invasion on institua des prières en souvenir de ces vaillants patriotes; *la messe pour les occis du Pré-du-Pont* a été célébrée jusqu'à la Révolution. Le duc Bernard continua sa route dès le lendemain pour aller assiéger Pontarlier, qui fut pris après cinq assauts; il laissa 2000 hommes à Morteau sous les ordres des colonels Muller et du Badel; la plupart de ces soldats étaient saxons, ainsi que le colonel Muller, qui venait à l'église au Locle, où sa petite fille âgée de six ans fut enterrée en grande pompe; on voit encore son épitaphe dans la muraille du côté de la tour. La femme du colonel du Badel venant au prêche au Locle fut assaillie dans les gorges de la Ransonnière et atrocement mutilée. En bien des lieux les habitants se retiraient dans les bois d'où ils tombaient à l'improviste sur l'ennemi.

Au Pissoux, à seize mètres du sol, se trouve une caverne nommée Roche-du-Grenier, à laquelle on arrive par une grue; les vieilles gens s'y étaient réfugiés, et les Suédois essayèrent d'y parvenir pour les tuer, mais les pierres dont on les écrasait les firent reculer; ils ne réussirent pas davantage à enfumer les assiégés auxquels le vent vint en aide. — Les Suédois venaient souvent dans le comté pour y vendre à vil prix les

objets qu'ils avaient volés; comme beaucoup de personnes hésitaient à acheter ce bien mal acquis, les pillards en faisaient des monceaux auxquels ils mettaient le feu, ce qui fit qu'on aima mieux acheter ce butin que de le voir brûler, nous dit Boyve naïvement.

Depuis deux ans déjà la peste désolait la plaine bourguignonne, elle gagna la montagne où elle fit de grands ravages, tant dans les pays ravagés par la guerre que dans tout le Jura neuchâtelois et bernois; beaucoup de localités connaissent encore l'emplacement où l'on enterrait les pestiférés et qu'on appelait *cimetière des bossus*. Dans le val de Morteau, les morts étaient entassés dans les ravins, les fondrières qui ont gardé leur nom sinistre. La guerre des Suédois dévora les deux tiers de la population du prieuré; le souvenir en est resté si vivant parmi le peuple qu'il leur attribue toutes les calamités qui ont frappé le pays depuis les temps historiques; un tumulus, une ruine, un cadavre encore recouvert de son armure, tout se rapporte au temps *des Suèdes*.

L'année 1674 avait amené l'occupation définitive de la Franche-Comté par Louis XIV, qui se fit peu aimer dans le pays conquis. Si la province, en général, passait à regret des Espagnols aux Français, les populations montagnardes leur furent hostiles; longtemps encore le peuple garda ses mœurs et même son costume quelque peu espagnol, et pendant tout le XVIII^e siècle les partisans de l'ancien régime criaient à l'occasion: vive l'Espagne! Dans ces conditions la Révolution française y trouva de nombreux adhérents. La seule mesure qui rencontra une vive opposition fut la constitution civile du clergé; la plupart des prêtres se refusèrent au serment, et proscrits, chassés de leurs presbytères, trouvèrent un refuge chez leurs paroissiens; dans nombre de maisons un réduit secret, appelé la chambre du prêtre, recevait le ministre traqué par les soldats de la municipalité; il disait une messe réputée seule bonne par les fidèles, qui n'acceptaient pas l'office des prêtres assermentés.

A Morteau, il n'y eut pas d'exécution capitale à déplorer, mais à Pontarlier on décapita un chartreux nommé Lessus, et Javaux, le meunier de Chaffois qui lui avait donné asile. Les prêtres réfractaires du prieuré et des environs furent enfermés au couvent de la Seigne, qui avait été converti en maison de détention par le Représentant du peuple; prêtres, suspects, fédéralistes, modérés, parents d'émigrés s'y trouvaient entassés pêle-mêle. Cette persécution était impolitique dans un pays très catholique; elle fut la principale cause de l'émigration du val de Morteau, qui compta environ une centaine de personnes, tandis que deux cents jeunes gens allèrent augmenter les bataillons de l'Etat.

En 1791, le club des Jacobins s'était installé dans la maison prieurale ; il donna une forte impulsion au mouvement révolutionnaire, et pour faire impression sur les masses, il imagina la cérémonie appelée *l'enterrement de la royauté*. L'esprit républicain s'était fait sentir aussi chez les voisins des Montagnes neuchâteloises, qui voulurent donner une preuve de sympathie et d'adhésion aux patriotes franc-comtois, en participant à leur fête.

Voici un extrait du procès-verbal de l'enterrement de la royauté : « Le 8 décembre 1792, les membres de la société républicaine étaient réunis dans la salle de leurs séances, quand on vint leur annoncer officiellement l'arrivée de leurs frères, les bourgeois et habitants de la Montagne neuchâteloise, qui venaient prendre part à l'allégresse française. L'assemblée se trouva très honorée de cette visite, et elle envoya une députation pour recevoir les arrivants à l'entrée du bourg ; elle était composée de 4 officiers municipaux, 12 vétérans, 20 amazones, 20 nourrissons de la République, 6 membres de la société populaire, et d'un détachement de la garde nationale à pied et à cheval ; elle rencontra la troupe helvétique sur le pont de Morteau, où, dénombrement fait, elle se trouva forte de 1138 individus, non compris une avant-garde de 55 cavaliers. En tête de la caravane marchaient enchainés trois nègres (natifs de la Comté), qui venaient réclamer la liberté de la nation française ; une musique d'amateurs jouait les airs de *Ça ira* et de la Marseillaise, et un étendard franco-suisse précédait une quantité de voitures disposées en amphithéâtre sur lesquelles se prélassaient de respectables vieillards, de chastes jeunes filles, de naïfs enfants helvétiens, tous coiffés de bonnets rouges et chamarrés de rubans tricolores. Un membre de la députation française voulait improviser un discours de bien-venue, mais la troupe valanginoise demanda de rendre hommage, en premier lieu, à l'arbre de liberté ; on y alla tous ensemble ; l'hymne national fut entonné, les genoux fléchirent et les fronts s'inclinèrent quand vint la strophe : *Amour sacré de la patrie*, etc. Un bourgeois du Locle prononça un discours auquel répondit un Jacobin de Morteau, puis les trois nègres implorèrent dans un *cantique africain* les secours de la nouvelle Gaule, quand un officier municipal les eut délivrés de leurs chaînes, les larmes coulèrent. Pendant ces touchantes simagrées la nuit était venue, et l'on avait organisé un cortège symbolisant l'ancienne société monarchique ; il parcourut les rues illuminées et s'arrêta au pied de l'arbre de la Liberté, sous lequel on avait creusé une fosse où furent engloutis les mannequins représentant l'ancienne cour, qui avaient figuré dans le cortège. »

On comprend que de pareilles démonstrations ne pouvaient être vues de bon œil par le gouvernement neuchâtelois, dont la position était fort difficile, entre les réclamations de la République française qui exigeait le renvoi des émigrés que la charité ordonnait de protéger, et les troubles intérieurs que causaient les patriotes de la Chaux-de-Fonds et du Locle.

Mal inspiré, le gouvernement commença des poursuites contre les patriotes les plus en vue, qui voulurent s'y soustraire par l'émigration; 119 ménages et 76 ouvriers quittèrent le Locle et passèrent la frontière de 1793 à 1794; près de 25 chefs de famille furent proscrits de la Chaux-de-Fonds; le nombre des fugitifs est inconnu. Ces bannis se fixèrent à Morteau et à Besançon où ils établirent la fabrication de l'horlogerie, qui fait actuellement une si forte concurrence à l'horlogerie neuchâteloise. Cependant plusieurs familles et individus rentrèrent au pays quand la domination du prince Berthier leur en eut acquis la possibilité.

M. R.

DÉCOUVERTE D'UNE TOMBE ROMAINE DANS LES ENVIRONS DE BOUDRY

(AVEC PLANCHES)

Le 28 juin 1882, MM. F^s Borel et H. de Coulon, occupés à faire poser un câble télégraphique entre le stand et les cibles, ont eu la chance de découvrir une tombe romaine dans la tranchée creusée par les ouvriers. Cette tombe, bien caractérisée, renfermait une quantité d'objets importants, entre autres une urne cinéraire en verre bleuâtre remplie d'ossements calcinés. Cette belle pièce est, malheureusement, brisée, ainsi que d'autres poteries, la couche de terre végétale et de cailloux qui les recouvrait n'ayant pu les garantir suffisamment contre la pression des voitures chargées de blé ou de foin.

Un fer à cheval et une quantité de clous font supposer que ce tombeau, situé dans le voisinage de la voie romaine (Vy de l'Etra), était celui d'un forgeron dont l'habitation se trouvait sans doute dans les environs.

Les objets étaient réunis dans un espace de deux mètres carrés, à l'exception d'une chaîne de crémaillère. — La couche de terre végétale

qui les recouvrait avait une épaisseur de 20 centimètres. — Au-dessous d'une couche de cailloux de même épaisseur se trouvaient des médailles, des poteries et des objets en verre, enfin, à une profondeur de un mètre, des ustensiles de fer et des clous.

Ces objets étaient placés avec ordre, par bancs superposés, preuve évidente qu'ils n'avaient pas été enfouis lors d'un défrichement, comme on aurait pu le croire, car dans un cas semblable on les eût enterrés pêle-mêle et sans aucun arrangement.

Nous donnons ci-après la liste des objets; nous avons reproduit les plus importants pour les planches qui accompagnent ces lignes.

Poteries.

Une série de vases brisés d'une pâte fine et très douce au toucher; la couleur de ces débris, dont quelques-uns sont ornés de charmants reliefs représentant des frises et des animaux, est, en général, d'un beau rouge orangé; il s'en trouve cependant quelques-uns de couleur jaune, d'une pâte grossière, et un de couleur grise, décoré de dessins en émail blanc.

Quatre perles striées, en terre cuite de couleur azurée.

Deux fragments de lampes, l'un en terre rouge et l'autre en terre jaune.

Objets en verre.

Une grande urne dont la base encore intacte renferme des os calcinés; son col et son couvercle surmonté d'une boule sont entiers; cette belle urne devait mesurer 44 centimètres de hauteur et avait un diamètre de 25 centimètres dans son centre.

Un assez grand nombre de morceaux de verre fondu de couleur verdâtre, provenant peut-être de vases qui avaient été placés sur le bûcher d'incinération.

Un col de flacon en verre bleuâtre.

Médailles.

Une pièce de monnaie en bronze, assez grande, portant à l'avers l'effigie de l'empereur Nerva avec ces mots: NERVA. AVG. IMP. GERMAN. (*Nerva Augustus Imperator germanicus.*)

Le revers est oxydé.

Une pièce de monnaie en bronze, plus petite que la précédente, sur laquelle on peut encore déchiffrer les mots suivants: CAE... DOMITIVS.

Une petite pièce en argent portant l'effigie d'un empereur dont on ne distingue plus qu'un œil et le contour d'une oreille; quant à l'exergue,

elle a disparu. L'autre côté de la pièce porte une colonne rostrale surmontée d'une statue de héros.

Une pièce en argent, complètement effacée.

Objets en bronze.

Trois vases de grande dimension dont il ne reste plus que les parties centrales.

Plusieurs bordures des mêmes vases et des débris oxydés.

Trois anses décorées de ciselures et de reliefs.

Un fragment d'anse cannelée.

Plusieurs lingots.

Objets en fer.

Une anse mesurant 7 centimètres.

Plusieurs crampons et pointes.

Trois fibules.

Une grande paire de ciseaux.

Une lame de couteau.

Une pelle et son manche, d'une seule pièce.

Une grande cuiller.

Trente charnières, très bien conservées; ces charnières, qui mesurent 14 centimètres, sont, en général, encore garnies de leurs clous.

Un fer à cheval.

Un bassin de 14 centimètres de diamètre et de 5 centimètres de profondeur, posé sur une tige horizontale de 34 centimètres de longueur. Ce bassin remarquable est une lampe de grande dimension dont la tige devait s'ajuster à une muraille.

Une grande serrure carrée avec sa clef.

Une clef de 7 centimètres, encore engagée dans son pêne; ce pêne, de 28 centimètres avec sa tige, est des plus curieux.

Un pêne plus grand que le précédent.

Une plaque percée de six trous, portant deux pointes.

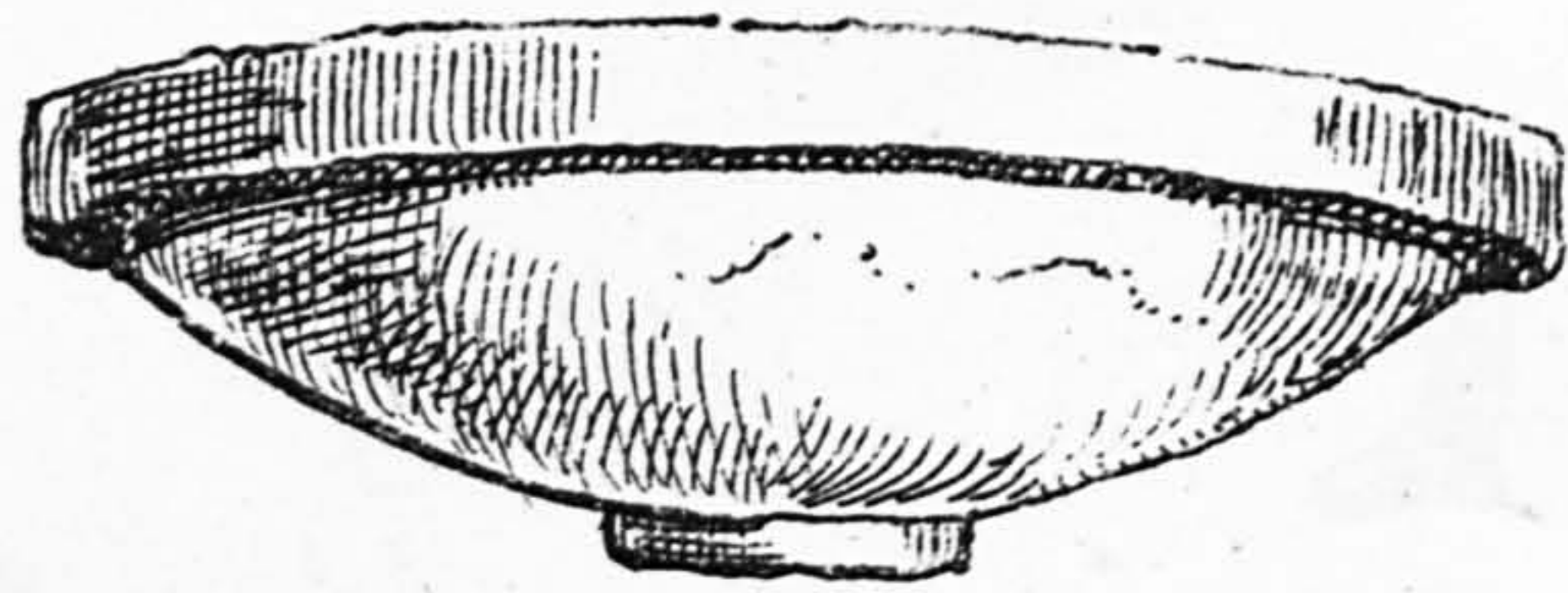
Un style, et quatre tiges de 34 centimètres aux extrémités renflées; l'une de ces tiges porte une petite plaque mobile. On ne sait guère à quel usage ont pu servir ces tiges et je n'en ai jamais vu de semblables dans aucun musée.

Plusieurs kilogrammes de clous de différentes grandeurs.

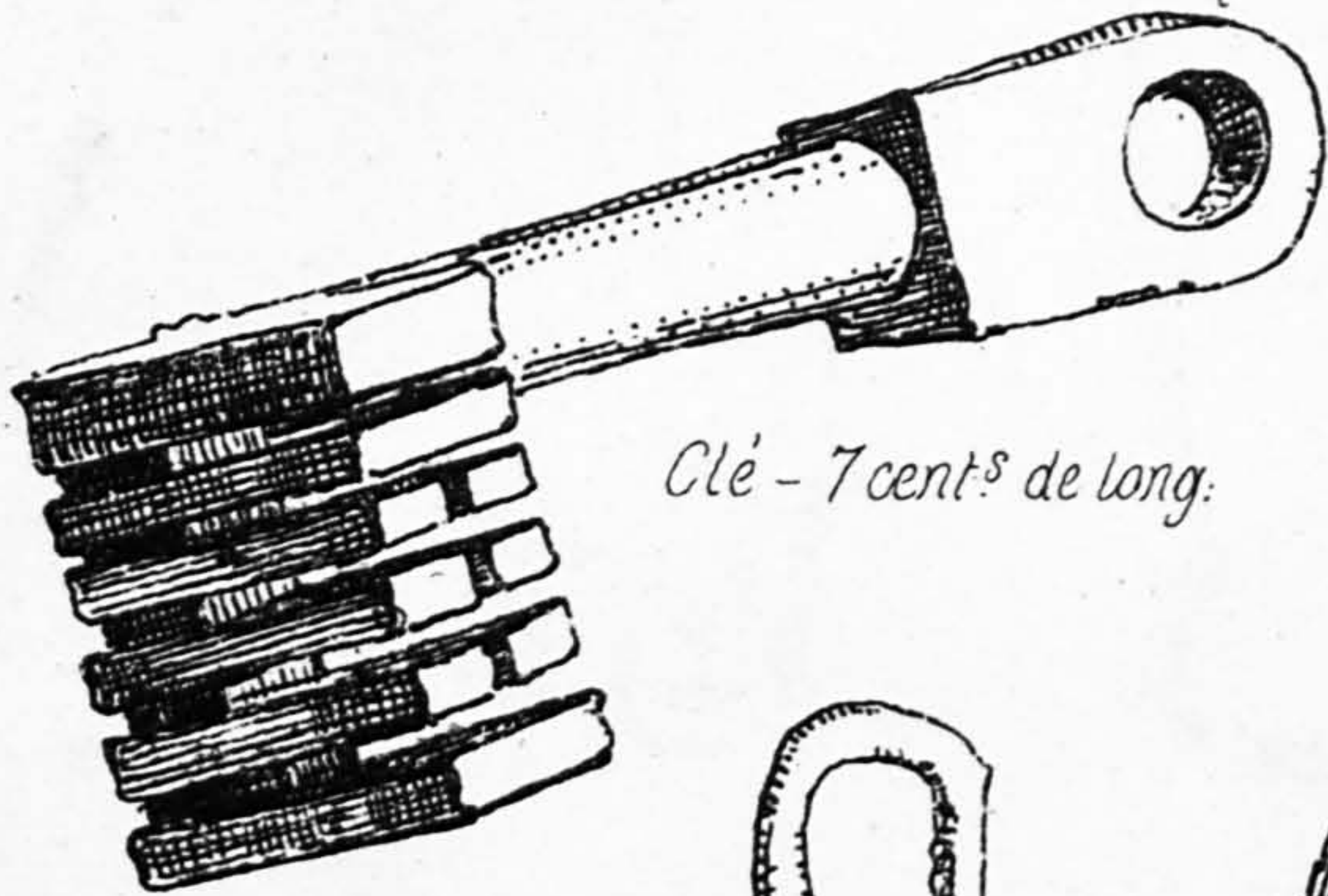
Une crémaillère munie de crochets de suspension. Cette chaîne a été trouvée en dehors des limites de la tombe.

Albert VOUGA.

MUSÉE NEUCHATELOIS.



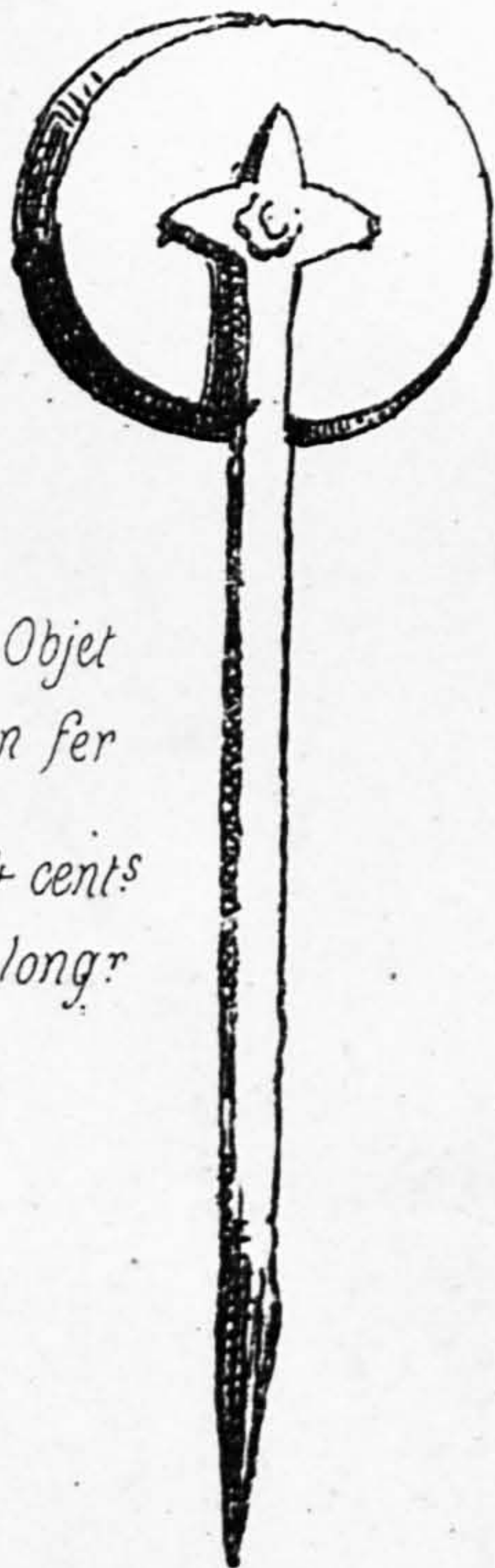
Grand vase en bronze.



Clé - 7 cent^s de long.



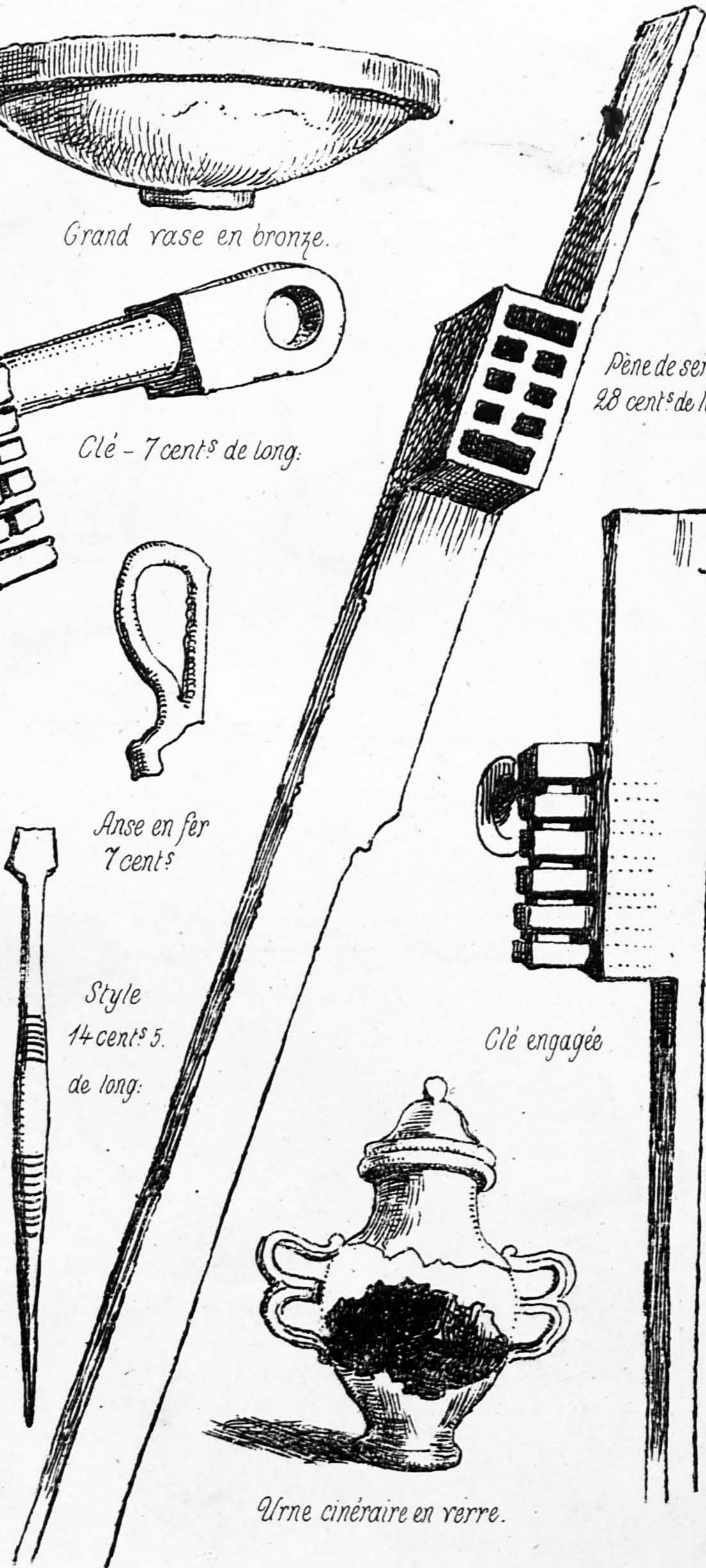
Anse en fer
7 cent^s



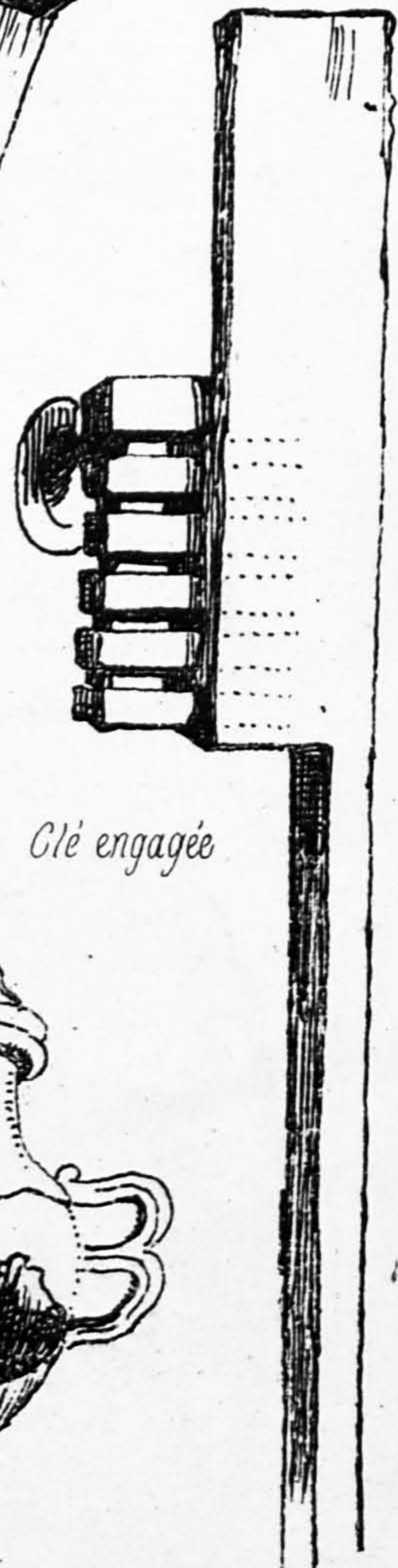
Objet
en fer
34 cent^s
de long.



Style
14 cent^s 5.
de long.



Pène de serrure
28 cent^s de long.



Clé engagée



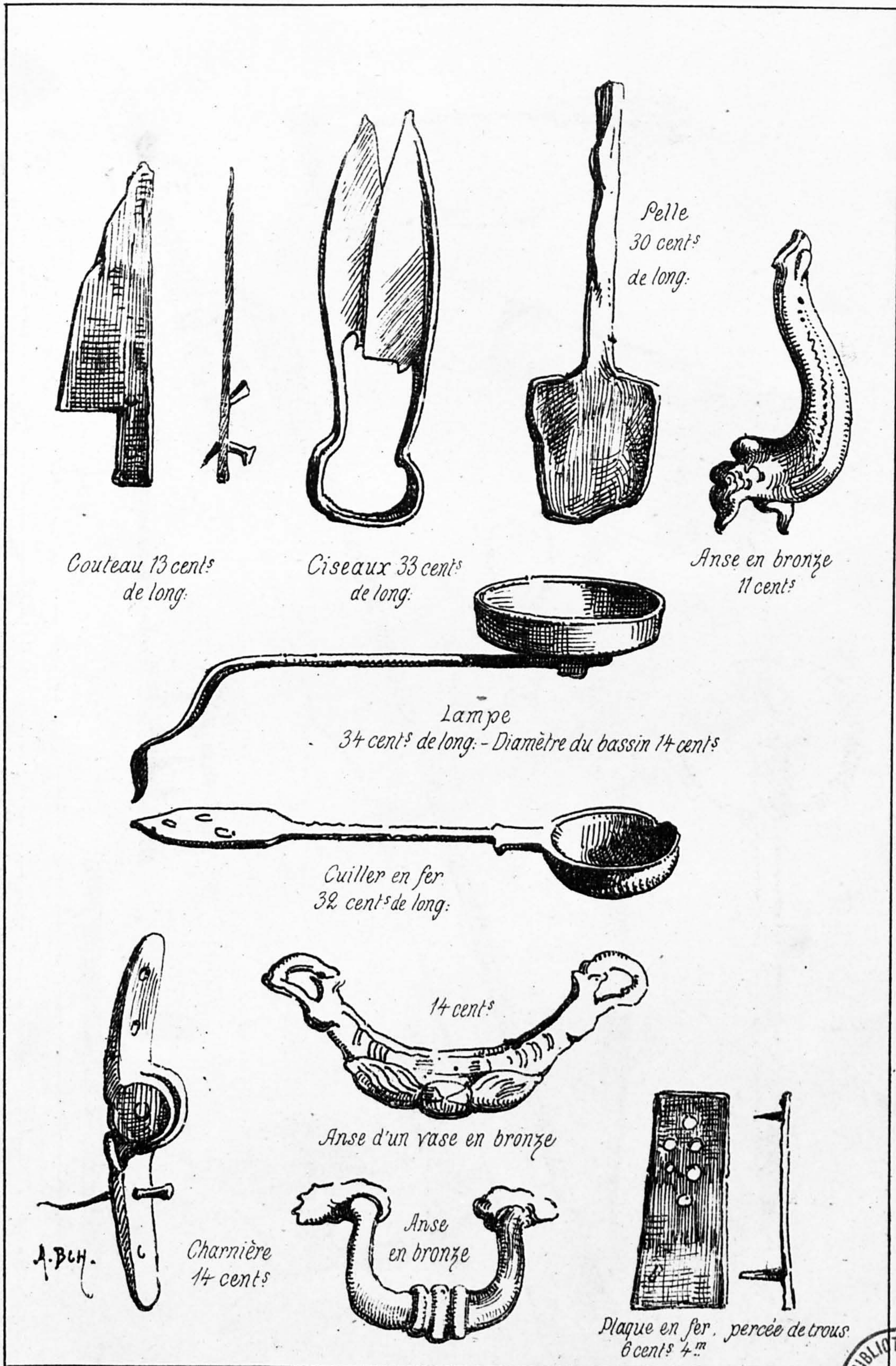
Urne cinéraire en verre.

A. Bey.



Objets trouvés dans une tombe romaine aux environs de Boudry
(d'après les dessins de M.A.Vouga.)

MUSÉE NEUCHATELOIS.



Objets trouvés dans une tombe romaine aux environs de Boudry
(d'après les dessins de M. A. Vouga.)



LA LANGUE DES GENS D'OUTRE-AREUSE ⁽¹⁾

Quelle était la langue qu'ont parlée nos ancêtres, les gens d'Outre-Areuse, à l'origine, en 998, et plus tard, soit à l'époque dite féodale (XI^e, XII^e et XIII^e siècles)? — Question difficile à résoudre, mais sur laquelle nous allons essayer de dire quelques mots.

On a dit qu'à la suite de la domination romaine, la langue helvète ou gauloise ou celtique avait disparu et que le latin était devenu le parler usuel, vulgaire de la population, non un latin pur et correct, mais, comme en Gaule, en Espagne, en Dacie, mélangé de mots et de tournures du terroir, cette langue que les écrivains latins appellent avec dédain « *Sermo plebeius, rusticus, castrense verbum* », la langue de la populace, des campagnards et des soldats: le mot *Romania*, pays romand, que porte encore la Suisse française, avait remplacé celui d'Helvétie, et nos ancêtres auraient perdu non-seulement leur langue, mais jusqu'à leur nom.

Cependant, quelques-uns se sont demandé si cette langue rustique n'était pas, non un latin corrompu, mais simplement l'ancienne langue du pays, mélangée d'apports latins. Et aujourd'hui, l'opinion paraît revenir de l'idée que l'Helvétie, comme la Gaule, aient disparu dans la latinité, et que seul le latin ait présidé à la production qui s'est faite de la langue que l'on a parlée dans nos contrées durant les époques barbare et féodale, soit jusqu'au XIII^e siècle. On trouve extraordinaire que tout un peuple ait oublié sa langue propre, pour en adopter une différente, au point de vue historique comme à celui de la linguistique, et on se demande comment cela aurait pu se passer. Les historiens et

(1) Cet article, qui est, dans sa majeure partie d'ailleurs, la reproduction d'appréciations d'écrivains connus, a pour but principal de faciliter la lecture et la compréhension des vieux documents aux membres assez nombreux de la Société d'histoire qui s'occupent de recherches et qui sont souvent arrêtés, comme je l'ai été, par l'aspect abrupt que présente le *romand*.

les savants qui ont adopté cette idée ne sont plus crus sur parole et le procès est actuellement soumis à révision.

Aussi n'admet-on plus qu'à la formation de cette langue rustique, rien autre n'ait présidé que la parole et l'instinct populaires. Tous les lettrés, laïques et ecclésiastiques, écrivaient exclusivement en latin, il est vrai, et ne considéraient l'idiome parlé que comme un ensemble de corruptions et de fautes vulgaires qu'il fallait éviter. Mais le même fait a eu lieu presque de nos jours pour le patois et le français, et personne ne dit plus que le patois est une corruption du français. De même, ce que l'on a appelé fautes vulgaires et corruption du latin apparaît comme quelque chose de plus relevé; dans cette corruption et ces fautes on recherche, on retrouve les restes de l'ancienne langue du pays.

La langue gauloise était-elle une? — Oui, mais cependant non sans que chaque peuplade gauloise — et elles étaient nombreuses — y fit sentir son cachet particulier. Aussi, lorsque l'empire romain eut été brisé, quand le latin eut été abandonné comme langue légale, quand les lettrés eux-mêmes n'en usèrent plus que comme une langue morte, lorsque la *langue* rustique fut devenue le parler de tout le monde, il se trouva que ce parler différait, non pas d'une façon profonde, mais pourtant caractéristique, d'une contrée à l'autre, de province à province, de région à région.

Ces différences, que l'on a appelées d'abord *dialectes*, puis *patois*, étaient les mêmes — tenu compte de la différence des époques — que celles que l'on distingue encore aujourd'hui dans la langue des campagnards. Si vous tirez, par exemple, une ligne du Sanetsch au lac des Brenets (Neuchâtel), et que vous la suiviez, vous traversez des régions différentes, vous descendez de la montagne au plateau, puis à la plaine, coupée par un lac, pour remonter au vallon, ensuite à la montagne. Eh bien! à chacune de ces régions correspond un patois: vous trouverez *le gruverin* dans les pays qui, au moyen âge, formaient le comté de Gruyère, — *le cuetso*, dans la contrée dont Romont est le centre (ancien comté de Romont), — *le broyard*, à Payerne, Estavayer et alentours; — delà le lac, *le bérochau* ou patois des gens d'Outre-Areuse (ancienne seigneurie de Gorgier), cousin-germain du précédent, — *le patois du Vallon*, dans l'ancienne baronnie du Vauxtravers, — et *le montagnon* ou patois des Noires-Joux, peuplées par des francs-habergeants. Tous ces patois présentent des différences entre eux, différences qui s'accroissent avec la distance; des différences du même genre existaient dans la langue rustique, « *sermo plebeius, rusticus* ».

Et l'invasion des Barbares, quelle fut son influence sur la langue du pays ? Elle fut peu de chose. De même que le latin corrompu des légionnaires et des colons romains n'avait pu déraciner la langue rustique, populaire, de même la langue burgonde se fondit dans cette dernière, non sans y laisser, comme le latin, une empreinte, des traces qu'il est facile à l'observateur de retrouver. Quand l'assimilation fut complétée entre les gens du Nord et ceux du pays, c'est-à-dire à peu près vers les temps de Louis-le-Débonnaire et Charles-le-Chauve, il ne restait des Romains et des Germains que des épaves surnageant au-dessus du flot. Le torrent avait coulé; aujourd'hui encore, un œil attentif constate les traces de son passage.

On s'étonnait que les Burgondes qui occupèrent notre sol n'eussent pas germanisé davantage le langage; on s'en étonne moins aujourd'hui que l'on connaît le chiffre relativement faible de ces *envahisseurs* et ce qu'a été, au vrai, pour notre pays, le *terrible choc des Barbares*. Dans ce fait, on trouve la meilleure preuve que, dans la transformation que subirent les éléments gallo-romain et german mis aux prises, la prépondérance appartient à l'élément gallo-romain. La langue du peuple, que n'avait pu changer la latinité victorieuse (ce qu'elle ne chercha jamais, du reste), absorba la Germanie envahissante, et ne reçut d'elle que quelques mots, assez nombreux pour témoigner de l'arrivée des émigrants, assez rares pour témoigner de la prépondérance des populations romanes.

La lisière du Rhin, l'Alsace entr'autres, peuplée entièrement de Burgondes, la Suisse allemande, fortement occupée par les Allemanes, ne parlèrent point la langue rustique en usage parmi les races romanes; elles gardèrent des dialectes allemands: ce qui prouve surabondamment que dans le reste des pays occupés par eux, les Burgondes furent absorbés. Car, s'ils avaient absorbé les indigènes, les dialectes germaniques régneraient en place du français, comme en Alsace et comme à l'ouest de la ligne tirée de Fribourg à Delémont.

J'ai dit, dans un précédent article, que les gens d'Outre-Areuse doivent être en grande partie des descendants de Burgondes et, pour preuve, j'ai cité leurs coutumes durant le moyen âge, d'une ressemblance si frappante avec celles des Alsaciens, descendants directs des Burgondes; j'ai dit encore qu'en 998, les noms des habitants de Bevaix dénotent une population presque en totalité germanique: entourés de toutes parts de populations romanes ne parlant que le romand, les gens d'Outre-Areuse auront fini par prendre le langage de leurs voisins, tout en conservant

les coutumes qui les en distinguaient, et leurs noms germains, — de même qu'aujourd'hui les Allemands naturalisés et romanisés gardent leurs noms étrangers. C'est l'explication qui m'a paru la plus rationnelle d'un fait aussi singulier que celui que j'ai signalé.

La langue romande écrite, en tant que langue distincte du latin, a commencé d'exister dans le courant du IX^e siècle, du moins à en juger par les monuments écrits. Mais en tant que langue parlée, elle est bien antérieure à cette époque, comme je viens de le dire. Si nous n'en avons pas des textes écrits, c'est que, lorsqu'il s'agissait d'écrire, on recourait au latin, comme aujourd'hui les campagnards qui ne parlent et ne savent que le patois, font écrire leurs lettres et leurs conventions en français.

M. Littré trouve qu'on doit fixer l'extinction définitive du latin chez nous à l'époque où l'on ne connut plus l'accent latin: tant que l'on sut, par exemple, que dans *fragilis*, l'accent tonique était sur *fra*, peu importait qu'on le prononçât tellement quellement, le prononçât-on même *frêle*; c'était encore du latin; mais il vint un moment où les termes les plus usuels eurent subi la transformation propre à la langue d'oïl, à la langue du *oui*; alors, tout le parler fut moderne, le latin fut hors d'usage dans la bouche du vulgaire (s'il avait jamais été en usage); l'accentuation s'en perdit et il fut définitivement mort, c'est-à-dire qu'il cessa de pouvoir fournir à la langue née de lui des mots formés de manière à représenter son propre accent. Dès lors, quand on emprunta au latin, il fallut laisser le mot tel quel, sauf une terminaison française et, par exemple, faire *fragile* de *fragilis*. Tout comme actuellement, lorsque en patois le mot propre pour désigner une chose manque, on l'emprunte au français, en lui donnant une terminaison ou une tournure patoise. Mais pour tous les mots qui ont reçu l'empreinte primitive, on peut dire qu'ils nous représentent la façon dont on prononçait, du moins quant à la syllabe accentuée, aux VII^e et VIII^e siècles. C'est pour cette raison qu'on a dit qu'en cela le français, comme les autres langues romanes, est un dialecte latin encore vivant et parlé.

Mais la question est posée de savoir si ce qu'on a appelé le latin corrompu, le *frêle*, au lieu de *fragilis*, n'est pas simplement l'ancienne langue du pays, que la lutte continuelle entre les deux forces rivales, qui est la vie de toute langue, la lutte entre l'archaïsme et le néologisme, c'est-à-dire la tradition ou le respect du passé, et la révolution ou le besoin de changements, a transformée en romand ou latin gaulois. On est en train de reconnaître que, bien loin que le latin ait détrôné le gaulois, ces deux

langues ont vécu côte à côte, comme le feraient deux filles d'une même mère. Leur parenté se reconnaît non-seulement à l'identité de leurs racines, mais encore à la conformité de leur diction, formation des mots, flexion et tournure syntactique; la déclinaison gauloise était, au reste, aussi complète, aussi riche, aussi variée que la flexion latine (1).

Quoi qu'il en soit, dans sa partie ancienne, la langue française se décompose en deux portions inégales. La première, qui est la partie la plus considérable, renferme les termes produits quand le latin et le gaulois vivaient encore, conformés suivant l'intonation originale et modifiés suivant l'euphonie du pays; la deuxième comprend les termes empruntés postérieurement au latin et se reconnaissant tout d'abord à ce que l'accent latin n'y est pas respecté.

Au moment où une langue moderne se préparait dans nos contrées, la langue qu'on y parlait se présentait, quant à sa riche déclinaison, dans un état singulier; elle employait assez bien le nominatif, mais elle confondait les autres cas et usait indistinctement de l'un pour l'autre. C'est du moins ce qu'on trouve dans les monuments de l'époque, tout hérissés de ces solécismes. La langue nouvelle qui était en germe, ayant son instinct, porta la régularité dans ce chaos; elle garda le nominatif, et des autres cas fit un seul cas qui fut le régime.

Etre ainsi *une langue à deux cas* et retenir comme héritage du latin ou du gaulois une syntaxe demi-synthétique, ne fut pas dans le français une condition fugitive, qui n'ait laissé de trace que pour la curiosité de l'érudition. *L'emploi en dura trois siècles.* On ne parla et on n'écrivit que d'après cette syntaxe dans les XI^e, XII^e et XIII^e siècles. Le latin, qui est pour nous langue classique, reçoit beaucoup de louanges à cause de la manière dont sa déclinaison fait procéder la pensée. Une part de ces louanges doit rejaillir sur l'ancien français, dont la déclinaison est amoindrie mais réelle, et qui, à ce titre, est du latin ou du gaulois au petit pied. Si le latin est, comme on le nomme souvent, une langue savante, l'ancien français réclame une part dans cette qualification; et ceux qui ont traité de jargon notre vieille langue parlaient sans avoir aucune idée de ce qu'elle était.

Avant d'aller plus loin, je vais transcrire quatre documents de l'époque dite féodale, documents émanant du pays d'Outre-Areuse. C'est en les examinant que nous nous rendrons compte de ce qu'était le vieux français ou *romand*, comme l'appelle l'historien neuchâtelois Chambrier. Ils datent tous les quatre de la deuxième moitié du XIII^e siècle.

(1) Parenté du gaulois et du latin, par M. le Dr W. Neumann, à Neuchâtel.

N° 1 (1259). — « Je Jaquaz sires d Estavaie ⁽¹⁾ en partie fait savoir a toz ces qui varront ces presentes lettres que je suis devenu homs lieges a noble baron Jehan conte de Bourgoigne et seignour de Salins, sauve la feaute a mes seignours a cui je suis devenu homs tant quajourdhui, et ai prins de lui en fie dix livres de terre de ma partie que je ai en la chastellenie de Gorger.

« En tesmoignaige de ceste chose, a ma proiere et a ma requeste, li sires d Usies mes oncles ha mis son sael pendant en ces lettres avec le mien sael. Ce fust fait ou mois d aost l an de l incarnation nostre Signour qui coroit per mccljx. » ⁽²⁾

N° 2 (1267). — « Sachent tuit cil qui verront et orront cestes presentes lettres que come je Jahans ensemble sires de Estavaie requerise ma dame Sibile dame de Nuefchastel fe lequal je disoe que je et mie devantier avien tenu de moseignor Bertot, seignor de Nuefchastel et de ses devantiers sus tau chalonie come je li diz Jahans et li mien devien avoir ou dit fe, la devant dite dame Sibile dame de Nuefchastel m a preste quarante livres de bons estevenens, les quas je ai au en bon deniers comptes. En tau forme que je li dis Jahans ensemble sires de Estavaie ne li mien ne puons ⁽³⁾ rien demander, ne devons, à la devant dite dame ne es siens dou devant dit fe tant que nos lor ausien paies les devant dites quarante livres de bons estevenens. Et ces covenens desus diz li ai je grante de tenir a bien et a foi por moi por les miens. De ce sont tesmoig: mesi Pieres de Valmarcui, chevaliers, et mesi Wulliermes de Vautraver, chevaliers, et Wulliermes marcheanz et Pieres diz Chavanes, borjois de Nuefchastel. En tesmoignaje de la quel chose, je li devant diz Jahans ensemble sires de Estavaie ai donee à la devant dite dame Sibile dame de Nuefchastel ceste presente lettre selee dou sel au chapitre l igliese de Nuefchastel et dou sel au religious home discret et honeste Wuillame prior de Corcales li qual les y ont mis per ma proiere. Ce fut fait en l an que li miliaires de l encarnation nostre Seignor coroit per mil et dous cenz et sexante et seiz ans le mois de janvier le jor de feste Seint Vincent (22 janvier) ». ⁽⁴⁾

(1) Le *romand* ne se sert pas d'accent; mais il faut toujours lire comme s'ils figuraient dans les mots: *Estavaie*, *féauté*, *fié* ou *fé*, *proiere*, etc.

(2) Monuments Matile; Bibliothèque de Besançon, T. XXII.

(3) Ne *puons* pour *ne pouvons*: cette forme du *romand* a été retenue par le patois, avec une foule d'autres: «Le ll'apprin la vertu daé piante é lo bin que le z-homo *pouin* in reteri.... » (patois bérochau).

(4) Mon. Matile, Grandes Archives, N 7-2.

(A suivre.)

F. C.

LA PETITE PATRIE

*(Impressions tragiques d'un Neuchâtelois exilé pendant trois semaines
dans l'Oberland.)*

J'avais franchi l'espace et traversé la plaine,
J'avais vu fuir la route au bruit de la vapeur ;
Mais je fus bientôt las de ma course lointaine
Et revins à la rive où tout parle à mon cœur.
Je revis de nos monts les courbes familières ;
Tout surprenait mes yeux, tout leur parut nouveau,
Et je dis, repassant nos étroites frontières :
Mon pays, mon pays est encor le plus beau !

J'avais vu des rochers aux formes inconnues,
Des vallons, des torrents dont j'ignorais le nom,
Des Alpes dont les pics se dressent dans les nues...
N'aurais-je pas un chant pour ces splendeurs?... Mais non !
Un ennui vague et morne étreignait ma pensée,
De mon cœur chaque pas arrachait un lambeau...
Rive de Neuchâtel, pourquoi t'ai-je laissée ?...
Mon pays, mon pays est encor le plus beau !

J'avais vu des cités, des bourgs et des villages
Où d'autres sont heureux, où l'on aime, où l'on rit ;
Des lacs plus beaux, dit-on, que le mien, d'autres plages
Où le flot chante, et des coteaux où mai fleurit...
Mais rien n'a pu tuer l'ennui qui me dévore,
Mes yeux étaient lassés de ce mouvant tableau ;
Triste, je les fermais pour répéter encore :
Mon pays, mon pays est toujours le plus beau !

J'avais vu des passants dans les bourgs et les villes,
Des êtres inconnus aux visages humains ;
J'échangeais avec eux des paroles civiles,
Quelques-uns étaient bons et je serrai leurs mains.
Cependant, j'ignorais les mœurs et les usages
Et les mots familiers de ce pays nouveau ;
Le regard de l'ami manquait à ces visages...
Mon pays, mon pays est toujours le plus beau !

Je reviens, je reviens à toi, rive bénie ;
Je veux rester fidèle au sol où Dieu m'a mis :
Les monts sont plus charmants, l'onde a plus d'harmonie
Et la ville natale est riche en cœurs amis.
Là sont tous ceux que j'aime ; ils savent me comprendre ;
Là de pieuses mains orneront mon tombeau...
L'amour que j'ai pour toi, toi seul sais me le rendre,
Mon pays, mon pays, qui restes le plus beau !

Juillet 1882.

Ph. GODET.

CORCELLES

TRAVAIL PRÉSENTÉ A LA FÊTE DE LA SOCIÉTÉ CANTONALE D'HISTOIRE

RÉUNIE A CORCELLES LE 10 JUILLET 1882

(Suite. — Voir la livraison de Septembre 1882, p. 207.)

Mais j'ai hâte de revenir aux seuls monuments historiques de Corcelles, le Temple et le Prieuré qui, par deux fois déjà, se sont évadés de ma plume. — Et d'abord, voyons s'il existe une parenté quelconque, entre l'édifice qui nous abrite dans ce moment et le lieu de culte où le bon Durannus réunissait ses ouailles, vers le troisième quart du XI^e siècle.

Boyve rapporte dans ses Annales que, de son vivant, c'est-à-dire entre 1654 et 1739, on remarquait dans le temple de Corcelles une armoirie portant un lambel, qui devait y avoir été mise par un certain Jean-le-Bel, seigneur de Cormondrèche, qui vivait au commencement du XIV^e siècle, et qui fut le père d'Othe-le-Bel, par conséquent le grand-père de Dame Othenette, dont nous avons déjà parlé. Nous avouons n'avoir pu découvrir trace de lambel dans l'armoirie qui subsiste encore aujourd'hui sur la muraille nord du chœur, et qui paraît appartenir plutôt au reconstruteur du temple dont nous allons parler. Cette armoirie a-t-elle été masquée par des travaux subséquents? C'est possible. Dans ce cas, et si l'affirmation de Boyve, attribuant cet écu au dit Jean-le-Bel, était exacte, on pourrait en inférer qu'une partie au moins du temple actuel est antérieure à l'an 1300, et que, par une filiation de pierres s'ajoutant les unes aux autres, il descend en ligne plus ou moins directe de l'antique chapelle, remise en l'an 1092 par le seigneur Humbert au vénérable Hugues, abbé de Cluny.

D'autre part, le même Jonas Boyve rapporte, un peu plus loin, qu'en 1406, un incendie détruisit la chapelle de Corcelles, et que, pour la remplacer, Jean Vauthier, de Colombier, époux de Dame Othenette de Cormondrèche, rebâtit en 1409 un beau et grand temple, le temple actuel évidemment.

C'est certes chose assez difficile que de concilier ces deux données, à moins que l'on n'admette qu'une partie de l'ancienne chapelle, demeurée debout, ait été utilisée pour la construction du nouveau temple. Cette manière de voir, qui n'a rien d'invraisemblable, pourrait être étayée de deux faits: le premier, c'est que les réparations considérables faites au temple par la commune, en 1858, ont révélé sur les murs avoisinant la tour le passage d'un feu violent; le second, c'est que les chapiteaux qui terminent les colonnades du chœur paraissent appartenir à une époque antérieure au commencement du XV^e siècle.

Je retrouve dans un vieux manuscrit que, « le 7 juillet 1698, la tour de l'Eglise de Corcelles fut entièrement gâtée par un coup de foudre; la flèche qui tomba en ayant brisé toutes les tuiles. »

Il semble résulter de différentes pièces contenues aux archives de la Commune, que la famille Barillier (1), qui joua un certain rôle dans le

(1) La famille Barillier était originaire et communière de Corcelles: Jean Barillier, anobli en 1550, fut conseiller d'Etat en 1552 et mourut en 1553; son fils Louis le remplaça en 1553, Jonas, fils de ce dernier, le fut également dès 1611 à 1620; il avait été maire de la Côte en 1601. Un Frédéric Barillier écrivait en 1672 des notes historiques qui sont à la Bibliothèque

Comté, à partir de 1530 jusqu'au commencement du XVIII^e siècle, puisqu'elle donna au pays trois conseillers d'Etat et un écrivain de mérite, que cette famille, dis-je, possédait un droit sur la chapelle formant l'unique transept de notre temple et située en face de la chaire actuelle. Cette partie du temple porta pendant longtemps le nom de chapelle Barillier, et les membres de cette famille avaient seuls le droit de l'occuper. Ce droit provenait-il du fief sur une partie des biens de l'ancien prieuré de Corcelles, qui avait été octroyé à cette famille lors de son anoblissement en 1550, par le gouverneur Georges de Rive, et en vertu duquel elle devait payer la moitié de la pension du ministre de Corcelles? ou bien n'était-ce qu'une concession gracieuse accordée par la Commune à quelques-uns de ses membres, à cause de l'éclat que leurs emplois donnaient à la localité? C'est ce que nous ne saurions dire. Toujours est-il que, vers la fin du XVII^e siècle, il s'éleva au sujet de la possession de la dite chapelle des contestations, entre François-Louis Barillier, dernier représentant mâle de cette famille, et la Commune. Celle-ci, sans contester précisément le droit, alléguait qu'aucune réparation n'étant faite à cette chapelle par son soi-disant possesseur, l'édifice entier en recevait du préjudice, ce qui ne pouvait durer plus longtemps. Finalement, ces débats se terminèrent par une convention dont voici la substance :

« Par acte du 15 novembre 1706, signé David Cornu, il a été fait une convention entre la Commune et noble François-Louis Barillier de Corcelles, au sujet de la chapelle joignant le temple de l'église de Corcelles et que la famille Barillier prétend lui appartenir. Par cette convention, François-Louis Barillier a abandonné à la Commune tous ses droits sur cette chapelle, s'y réservant une place sa vie durant, et moyennant la cancellation de deux obligations qu'il devait à la Commune, se montant, intérêts et capital, à 295 livres et 8 gros faibles, plus les frais de réparations faites par la Commune à la dite chapelle, s'élevant à 160 livres, plus la remise en écus au dit Barillier, de 125 livres, moyennant quoi il se tient pour content, et la Commune devient propriétaire paisible de tout. »

Il est probable que si François-Louis Barillier ne faisait pas de réparations à sa chapelle et les laissait aux soins de la Commune, c'est qu'il n'en avait, hélas! plus les moyens, et que, s'il avait été dans une position meilleure, cette dernière n'aurait pas eu si facilement raison de son res-

de Neuchâtel, et il y cite souvent les recherches de Jonas Barillier, son bisaïeul; c'est ce dernier qui a écrit l'ouvrage manuscrit: « Les monuments parlants de Neuchâtel », également à la Bibliothèque de cette ville.

sortissant. Il fut tout heureux de se libérer de sa dette et de ses intérêts envers elle, par la cession de ses droits à une chapelle dans laquelle il lui suffisait, puisqu'il n'avait pas de descendants, de se réserver une place sa vie durant.

Disons en passant que l'habitation des Barillier, qui jouirent pendant longtemps à Corcelles du droit de fournage, était la maison possédée actuellement par M. Henri Colin, dont les fenêtres à meneaux, aux moulures élégantes, figurent dans l'ouvrage de M. Louis Reutter, publié par la Société en 1879 et qui, d'après la tradition, fut bâtie sur l'emplacement même du prieuré.

Il paraît toutefois que l'affaire de la chapelle ne fut pas entièrement éteinte par la convention intervenue, car il arriva que le 21 décembre 1707, M. Frédéric de Chambrier, lieutenant de ville, agissant comme tuteur de M^{me} la capitaine de Marval, sa tante, fit signifier à la Commune qu'il paierait 20 louis d'or aux deux gouverneurs, pour « la rétraction que M^{me} de Marval voulait faire de l'acquisition de la dite chapelle par la Commune. » Il notifiait qu'en cas de refus par les gouverneurs de recevoir cette somme, il la mettrait en dépôt chez M. le maire Bedaulx, en attendant le droit. Les gouverneurs refusèrent, en effet, et la somme fut remise au maire. L'affaire fut-elle réglée par un jugement ou à l'amiable, ou fut-elle simplement abandonnée par le représentant de M^{me} de Marval? C'est ce que j'ignore. Ce qui est certain, c'est que la chapelle est demeurée propriété de la Commune.

Pour terminer ce qui concerne le temple, il faudrait vous parler de la tour haute d'environ cent pieds, des trois cloches qui gaîment ou gravement y carillonnent depuis des siècles les dimanches et les jours d'enterrement, et dont la plus ancienne, fêlée par l'usage, vient d'être refondue à Estavayer et remise en place il y a trois jours. Mais je crains d'allonger et je renvoie les amateurs d'inscriptions campanaires au travail si intéressant, publié dernièrement par M. Charles-Eugène Tissot, dans le *Musée neuchâtelois*.

Je pourrais encore vous parler des horloges qui occupèrent successivement la façade méridionale de la vieille tour, indiquant à nos ancêtres émerveillés la marche des heures et le cours du temps; mais encore ici je vous ennuierais. Permettez-moi, toutefois, à titre de curiosité, de transcrire le marché à la suite duquel le village fut doté de l'horloge actuelle.

Ce marché, daté du 27 février 1760, est signé par les gouverneurs

et l'entrepreneur; en voici la copie, qui intéressera peut-être les gens du métier :

« L'honorable Communauté de Corcelles et Cormondrèche, ayant pris
« la résolution de faire construire à la tour un horloge neuf en place du
« vieux qui se trouvé usé par la visite qui en a été faite :

« Par cet effet, nous, les gouverneurs modernes, assistés de... avons,
« au nom de la dite Communauté, fait marché avec le sieur Daniel Du-
« commun dit Teinon, de la Chaux-de-Fonds, maître horlogé en gros
« volume : par lequel marché moy, Daniel Ducommun, m'engage à faire
« et construire à la dite Communauté un horloge beau et à contentement
« et proportionné à l'endroit où il doit être posé, lequel doit marcher
« trente heures sans remonter, sonera les heures les grandes roues au-
« ront 10 à 12 pouces de diamètre et 6 à 7 lignes d'épaisseur, la cage
« vernie en rouge, le plat des roues vernies en noir, toutes les pièces
« transversantes limées et polies, tous les pignons d'assier trempé et poly,
« tous les pivots d'assier aussi trempé et poly tournant sur le loton (lai-
« ton). Il devra se remonter où il sera posé et aura moins de cordes qu'il
« n'y en a au vieux, lequel horloge m'engage ici de travailler de bonne
« foy et avec toute la justesse possible, même à souffrir la visite d'expert
« en la dite profession: je devrai le poser à mes frais, sans que la Com-
« munauté en soit en aucune manière chargée, sinon d'un charpentier,
« s'il est nécessaire; je fournirai aussi l'éguille vernie et dorée avec les
« cordages et poids, il yra à grande pendule avec double encre avec la
« garantie de quatre années à mes frais, entendu qu'il soit bien gouverné.
« Et pour payement de la dite pièce, les dits gouverneurs, etc., promet-
« tent au nom que dessus et lorsque le dit horloge sera placé à leur con-
« tentement, de me délivrer la somme de douze louis d'or neufs avec le
« vieux horloge; je m'engage à rendre le dit horloge fait et posé pour la
« St-Jean prochaine, au cas que je ne puisse pas faire sonner le vieux,
« mais si je le fais sonner, la Communauté me prolongera le temps de le
« poser jusqu'au mois de Septembre, mais pour le plus tard, le tout
« étant fait de bonne foy. »

(Suivent les signatures.)

Comment une horloge, dont la construction a coûté 280 francs, pour-
rait-elle avoir la marche régulière d'un chronomètre de marine, après
122 ans d'existence et les réparations d'une trentaine de rhabilleurs plus
ou moins inhabiles? Etonnons-nous plutôt que, dans ses bons jours,
elle retrouve encore quelquefois celle qui lui était sans doute habituelle

dans ses jeunes années, et inclinons-nous avec respect devant son âge vénérable.

Quant au cadran, qui devait indiquer les heures, il fut rétabli en 1781, par Abram Juvet, de Saint-Sulpice, et peint par Pierre Boiteux, avec la condition que la plaque en fer serait faite en quatre pièces, moyennant quoi et le travail bien exécuté, il serait payé 5 batz par livre aux fabricants.

Retournons maintenant, si vous le voulez bien, de quelques centaines d'années en arrière, afin de voir ce que l'histoire nous a conservé du prieuré de Corcelles et des religieux qui l'ont habité pendant plusieurs siècles. Malheureusement, les documents dont ils étaient sans doute possesseurs ont entièrement disparu, emportés probablement à l'époque de la Réformation par les moines, qui se retirèrent en Franche-Comté ou ailleurs, dans quelque monastère du même ordre; et les annales de Boyve, non plus que les historiens qui ont écrit sur Neuchâtel, ne consacrent de longues pages à notre prieuré.

Nous avons vu, dans l'acte de donation que nous avons analysé et dont l'original se trouve déposé à l'abbaye de Cluny et dans les archives de Berne, que c'est en 1092 que le prieuré de Corcelles fut fondé. Il résulte du cartulaire de Romainmôtiers qu'en 1266, le prieur de Corcelles assista comme témoin, à Romainmôtiers même, dans l'acte dressé à la suite d'un plaid général. Quoique son nom ne soit pas indiqué, nous pouvons supposer qu'il est ici question du prieur Wuillermus, qui vivait à cette époque. En 1340, Amédée de Neuchâtel, seigneur de Cormondrèche, rebâtit le prieuré de Corcelles qui tombait en ruines, et où il n'y avait plus que deux moines; il en augmenta considérablement les revenus et y fit construire une chapelle. En cette même année 1340, Pierre de Gléresse fut établi prieur; il fit bâtir l'église de Cornaux, dont il devint le patron et le collateur. Le comte Louis donna à cet effet le tiers des dîmes de la baronnie de Thielle, mais le prieur retirait les rentes et envoyait, pour célébrer le service divin, un religieux auquel il ne donnait qu'une chétive prébende. Cette date de 1340 est le point de départ d'une large prospérité pour le monastère, qui agrandit ses propriétés, devient bénéficiaire de dîmes et de rentes considérables, et acquiert même des sujets, ainsi que cela résulte d'un acte de 1345 et d'un autre de 1366, par lequel le comte Louis accorde au prieuré le droit de percevoir à son profit les lods de tous les contrats que feraient dans le comté les hommes et les femmes sujets du prieuré. Devenu riche, il fut donné à titre de commande, dès la fin du XV^e siècle; l'abbé de Saint-Jean en avait la

possession à l'époque de la réformation de l'église. En 1345, le prieur Aymon des Monts (de Montibus) accorde une lettre d'affranchissement de la taille, cense et mainmorte à l'un de ses corvéables. En 1354, le comte Louis de Neuchâtel, par son testament daté du 14 avril, donne et octroie au « priorei » de Corcelles », pour faire son anniversaire, trois soulds de annuelle rente (Archives, tom. 5, p. 257). Arrive en 1406 un incendie qui consume entièrement la chapelle et les bâtiments du prieuré. Ils restent en ruines jusqu'en 1409, année en laquelle Jean Vauthier, seigneur de Colombier, les fait réédifier, augmente les revenus des moines et construit une belle église à la place de la chapelle incendiée, ainsi que nous l'avons déjà vu précédemment. En 1452, Pierre de Sauvonnier, prieur de Corcelles, devient vicaire-général du prieur de Romainmôtiers; en 1453, le 2 du mois d'août, l'évêque de Lausanne fait une visite diocésaine à l'église de Corcelles, et voici ce qu'il en dit : « Cette Eglise paroissiale vaut environ (chiffre illisible); elle est à la présentation du prieuré de Romainmôtiers, ordre de Cluny; le curé Jean (nom illisible) y réside, environ 50 feux.

« On fera un ciboire; le luminaire ardera constamment; on fera une cuiller pour l'encens; le chancel sera reblanchi, dallé et élevé à la hauteur de deux grandes pierres tumulaires placées auprès de l'autel; les fonts baptismaux seront placés vers la grande porte de l'Eglise; on construira une sacristie commode; le clocher sera recouvert et le cimetière, aux angles duquel on placera des croix, sera fermé. »

Cette date de 1453 a bien son importance historique, ou plutôt statistique, en ce qu'elle nous fait connaître approximativement le chiffre de la population de la paroisse à cette époque.

Citons encore deux dates : celle de 1482, où Etienne Aymonet souscrit une reconnaissance de 42 soulds, en faveur de la pitancerie de Romainmôtiers, et celle de 1525, où Rood Benoit signe une pareille reconnaissance, puis notons en terminant, que l'église de Corcelles était sous le vocable de Saint-Pierre et de Saint-Paul, que les moines faisaient partie de l'ordre de Saint-Benoît et dépendaient du prieuré ci-dessus nommé de Romainmôtiers, et nous n'aurons plus qu'à vous indiquer la liste plus ou moins complète des prieurs de Corcelles. (Helvetia Sacra I, p. 132.)

De 1266 à 1277 : Wuillermus.

1304 : Fromont.

1340 : Pierre de Gléresse.

1356 : Aimé des Monts.

1366 : Guillaume Paniot.

- 1369 : Jean de la Vignie.
1406 : Humbert de Bussy.
1429 : Pierre de la Vignie.
1440 : Jean de Gléresse.
1444 : Pierre de Gléresse.
1450 : Gabriel Martin.
1454 à 1458 : Pierre de Sauvernier.
1480 : Etienne Aymonet.
1492 : Guy de Lujuseux.
1494 à 1515 : Messire Louis d'Arles, comte de Saint-Jean,
chanoine de Genève, commendataire du
prieuré de Corcelles.
1524 : Jean de Senarclens.
1525 à 1530 : Messire Rood de Benoît, abbé de l'île de
Saint-Jean, dernier prieur.

Ce dut être pour les moines du prieuré de Corcelles un jour de désastreuse mémoire que celui où la voix de Farel, le réformateur de notre pays, vint les arracher à leur douce quiétude. Depuis un certain temps déjà, des bruits alarmants étaient parvenus jusqu'à eux; ils avaient entendu parler de Luther, de Zwingli, des luttes qu'ils soutenaient contre la papauté et de la guerre déclarée aux indulgences; mais ces doctrines nouvelles, agitant et soulevant les peuples comme un volcan, n'avaient encore retenti que dans de lointaines contrées, et ils espéraient bien que ce vent de tempête ne parviendrait pas jusqu'à eux. Et voilà que, tout à coup, ils apprennent par la rumeur publique l'arrivée de Farel à Serrières; ils savent que sa parole est incisive et mordante; qu'à Neuchâtel la foule électrisée l'a reçu avec enthousiasme et porté en triomphe à l'Eglise collégiale, où les images et les statues des saints ont été brisées et mises en pièces; mais ils n'avaient pas encore eu l'occasion de le voir à l'œuvre et de l'entendre prêcher lui-même, lorsqu'un jour, d'un bout du village à l'autre, à Cormondèche, à Peseux, cette nouvelle se répand avec la rapidité de l'éclair et le bruit du tonnerre: « Farel arrive! » Occupations de la vigne, travaux des champs, tout est abandonné, nul n'y songe ce jour-là. Les maisons sont désertes, ceux qui peuvent sortir sont dans la rue attendant, les uns avec curiosité, d'autres avec rage et mépris, des troisièmes avec sympathie et impatience, cet homme si petit de taille, mais si grand de courage et de foi, que nulle menace, ni aucune puissance humaine ne peut intimider. Il paraît enfin et se dirige vers le temple; mais ses adversaires avaient refusé d'en ou-

vrir les portes. S'il ne peut entrer, il prêchera en plein air; il monte sur un bloc de pierre qui se trouvait tout près, et de là promène ses regards de feu sur la multitude qui remplit le cimetière: devant lui, derrière lui, toutes les têtes se touchent. Alors de sa voix forte et pénétrante, il annonce à cette foule la doctrine nouvelle qu'il est venu lui apporter, lorsque tout à coup un moine s'approche et le frappe d'un coup de couteau. (Perrot, l'Eglise et la Réformation, vol. II, p. 232.) La blessure ne fut pas mortelle, et Farel put continuer ailleurs son rôle de réformateur; mais cette prédication faite à Corcelles et le sang qui y avait coulé, décidèrent la réforme, qui fut votée à la majorité des voix, comme c'était alors l'usage, et Jean Droz, le dernier curé de l'Eglise catholique apostolique et romaine, devint le premier pasteur de cette nouvelle paroisse, dès lors perdue pour Rome.

Ainsi finit, après quatre siècles et demi d'existence, et balayé par le vent d'orage qui soufflait alors, le modeste prieuré de Corcelles, dont Jeanne de Hochberg vendit les biens en 1538 aux Quatre-Ministres de Neuchâtel, en même temps que ceux du Chapitre de Neuchâtel et des cures de Boudry et de Cornaux, pour 3500 écus.

(A suivre.)

V. COLIN-VAUCHER.

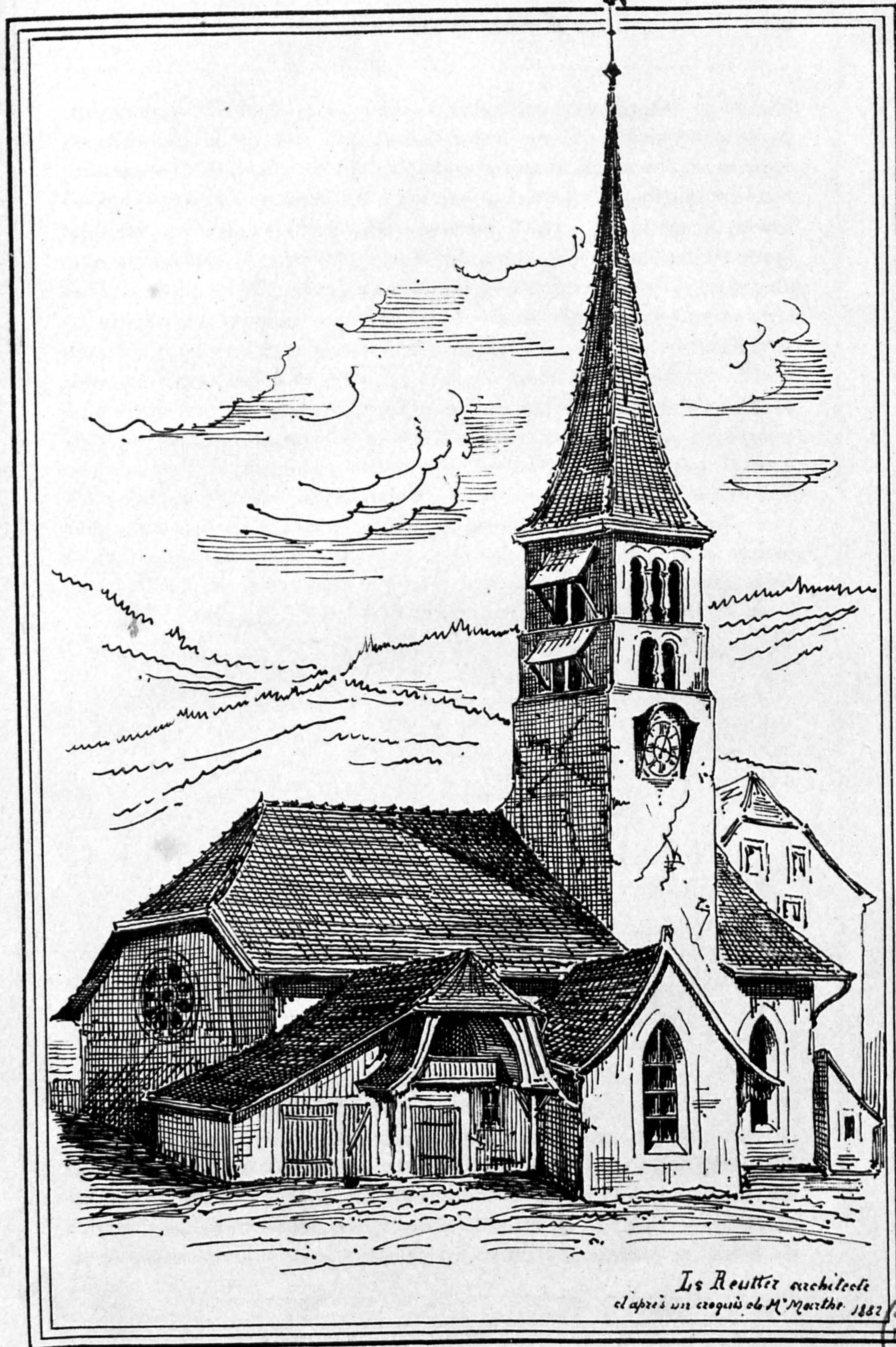
UN ÉLÈVE DE FRANÇOIS FORSTER

FRÉDÉRIC WEBER

(Suite et fin. — Voir la livraison de Septembre 1882, p. 214.)

Je me décidai vers ce temps à quitter Paris et à rentrer dans mon pays, où j'arrivai, en avril 1859, avec ma petite famille. Je m'établis aux environs de Bâle, dans le petit château de Klybeck, tranquille retraite en pleine campagne. J'y ai senti parfois très péniblement la privation de la vie parisienne, si riche en enseignements et en jouissances artisti-

MUSEE NEUCHATELOIS



*Is Reutter architecte
et après un croquis de M. Moitte 1882*

EXTÉRIEUR DE L'ÉGLISE DE CORCELLES
Avant sa Restauration.



ques. Mais j'ai trouvé pour tout cela d'amples dédommagements dans l'affection et les prévenances de mes amis, aussi bien que dans les ressources que m'offrait ma ville maternelle, au point de vue des sciences et des arts. J'avais autour de moi mes vieux chers Edelincks, de jour en jour davantage l'objet de mon culte et de mon admiration, et auprès d'eux une jolie collection de belles épreuves de gravures. Quand tout cela ne suffisait pas, j'avais sous la main l'importante collection d'art du Musée de Bâle. Entouré de ma famille, je pus poursuivre tranquillement mes travaux, qui se succédèrent dès lors très rapidement. Lorsque j'eus achevé pour Bruckmann une seconde planche d'après Kaulbach, « Faust et Hélène » (1861), et dit adieu pour toujours, dans mon for intérieur, à cette sorte de gravure, Winterhalter m'offrit de reproduire son portrait en profil de l'impératrice Eugénie. La grande dame ne voulant pas se dessaisir du portrait, je dus aller l'exécuter à Paris. Au printemps de 1862, il était achevé à la satisfaction générale...

En 1863, le gouvernement français me demanda, pour la chalcographie du Louvre, « le Jeune homme », d'après Raphaël. L'attrait de ce travail me décida, bien que j'eusse quelque répugnance à graver une œuvre que mon ami et collègue, le professeur Mandel de Berlin, avait publiée bien peu d'années auparavant. Mais je savais que les planches de la chalcographie ne jouent aucun rôle dans le commerce de la gravure, et restent en réalité ensevelies au Louvre. L'année 1864 me valut deux portraits, celui du jeune duc d'Hamilton, que j'entrepris pour sa mère, et un autre, plus petit, de la princesse Korsakoff, pour elle-même. Ces deux portraits de Winterhalter, par leur conception originale et délicate, m'offraient un charme particulier et aussi des difficultés d'un ordre à part. Je gravai en 1865, d'après un tableau de l'école de Raphaël, appartenant au colonel Rothpletz d'Aarau, « la Belle Visconti », gravure qu'acheta et publia la maison Schröter de Berlin. La même année, j'achevai la « Laïs Corinthiaca », d'après Holbein, un travail de prédilection auquel je revenais toujours dans les loisirs que me laissaient des œuvres moins attrayantes. La gravure parut à Bâle, chez Georg, qui avait fait l'acquisition de la planche. Un mot, en passant, sur cette œuvre splendide de l'immortel Holbein. La tradition et le titre lui-même désignent une femme méprisable. Pour toute sorte de raisons, je me range à l'opinion qui déclare cette interprétation absolument fausse, et remontant à une époque destituée du sens critique de l'art...

Le corps des officiers bâlois me demanda, en 1865, la gravure en grandes proportions du portrait du colonel Hans Wieland : ici encore je n'avais

à ma disposition que des éléments de travail très incomplets. Dans un voyage en Italie, je fis à Lugano, pour la gravure, un dessin de la « Madone » de Luini, à laquelle m'avait rendu attentif un amateur éclairé, le pasteur A. Sarasin de Bâle. Je cherchai à conformer mon dessin au caractère de la peinture à fresque, moins colorée, plus légère, et offrant moins de détails que la peinture à l'huile. Ailleurs, et surtout à Milan, je trouvai de splendides motifs pour la gravure. Mais je m'en tins alors exclusivement à l'œuvre de Luini, si bien représenté dans la haute Italie.

J'achevai en 1868, pour la maison Sachse de Berlin, les portraits du prince et de la princesse royale de Prusse. Malheureusement, selon le désir des éditeurs, je dus restreindre le format des figures dans la partie inférieure, ce qui, surtout pour la figure de la princesse, a été fort dommageable à l'ensemble. Le travail de la planche était déjà assez avancé, lorsque les éditeurs me demandèrent des changements dans le détail de l'uniforme et des décorations, comme si, nous autres graveurs, lorsqu'enfin nous avons préparé la planche en vue des différents effets, nous pouvions modifier tout cela aussi facilement que le peintre sur sa toile. J'exigeai que les changements fussent indiqués sur le dessin. On m'envoya une photographie où les ornements d'or et d'argent apparaissaient, comme de juste, d'une façon très insuffisante. Winterhalter, à qui je demandai un avis, me conseilla de m'en tenir exclusivement aux portraits. Ainsi fut fait...

Je dessinai, en 1869, d'après Holbein, le merveilleux portrait de « Boniface Amerbach » que souvent déjà j'avais contemplé avec désir au Musée de Bâle, en songeant à le graver. D'ailleurs, je travaillai assidûment à ma Luganaise, et, dans l'automne, à Lugano, je fis devant le tableau une seconde retouche de la gravure déjà avancée. Je la terminai le printemps suivant, à Paris, pour être à portée de l'imprimeur. Grâce à l'étendue de leurs affaires, quelques-uns des imprimeurs en taille-douce à Paris ont élevé leur art à une grande hauteur. Mon principal imprimeur, Chardon, par exemple, n'a pas moins d'une soixantaine de presses, dont quelques-unes sont toujours en activité pour des travaux importants et délicats. Au point de vue du succès de l'impression des grandes planches, une entente personnelle entre le graveur et l'imprimeur est de très haute importance; ce n'est qu'ainsi que les épreuves tirées peuvent être dûment appréciées, la force et la faiblesse de la couleur discutées et déterminées entre eux. De là, la considération dont jouissent les imprimeurs habiles dans le monde artistique de Paris. — A peine revenu

en Suisse, la guerre franco-allemande éclatait, et la planche de « la Madone de Lugano » en resta là. Ce n'est que tard dans l'automne de 1871 qu'elle put paraître, à Londres, dans la Société d'Arundel, qui offrit la gravure à ses membres; le reste fut publié à Vienne, chez Käser. Entre temps, je gravai le pendant de l'« Elisabeth » de Winterhalter, le portrait de « Madeleine », dont l'original est la sœur d'Elisabeth. La gravure parut à Bâle, chez Georg.

Suivirent quelques portraits bâlois; j'avais ici le grand avantage de pouvoir terminer mes dessins d'après des documents meilleurs, et souvent d'après nature. Au printemps de 1871, je passai quelques mois à Munich pour dessiner, à la Pinacothèque, le portrait de Raphaël par lui-même, et celui d'Hélène Fromment, la seconde femme de Rubens, nommé « la Femme au gant. » Je terminais à peine ces dessins qui me charmaient et m'absorbaient tout entier, quand je reçus de Käser l'invitation d'aller examiner pour la gravure un tableau de la galerie de Vienne. Après examen, je renonçai à ce travail. En revanche, je m'entendis avec Käser pour la gravure du tableau du Titien « l'Amour céleste et l'Amour terrestre. » Au nouvel-an de 1873 parut mon « Boniface Amerbach », d'après Holbein, qui fut des plus favorablement accueilli. La gravure est exactement du format de l'original. Et c'est ainsi que me voilà occupé, au milieu de 1874, de l'exécution de mon Titien, une planche dont la superficie est plus considérable que celle de « la Vierge au linge. » La première exécution commença d'après une bonne copie que possède Winterhalter. Pour les retouches de ce travail préalable, je me suis rendu l'an dernier à Rome. Ce n'est pas ici le lieu de dire les jouissances que m'a procurées ce séjour si longtemps désiré, et mon voyage artistique à travers l'Italie. Dans quelle splendeur trônait là, au palais Borghèse, mon Titien, un tableau merveilleux, un idéal qu'il s'agit, pour moi, de poursuivre et de mettre à la portée de ceux qui aiment l'art, mais qui, dans l'exécution, présente d'extrêmes difficultés! L'effet d'ensemble, et surtout la figure nue, recèlent à eux seuls la tâche la plus ardue à laquelle jamais graveur ait pu se laisser tenter.

Frédéric Weber, mort le 17 février dernier après de cruelles souffrances, vécut huit années au-delà du moment où nous amène ce récit. Ceux qui ont suivi de près sa carrière d'artiste assurent que ce fut dans cette dernière période qu'il atteignit au plus haut degré de perfection dans son art. Ils citent, à l'appui de ce jugement, ses derniers ouvrages, la « Violante », de Pâris Bordone, le « Portrait d'Erasmus », d'après Holbein, « l'Amour céleste et l'Amour terrestre », d'après le Titien. Le burin tomba de sa main mourante avant qu'il eût pu achever « la Vierge aux roses », de Luini. Le travail en était fort avancé; un graveur parisien donnera

la dernière main à cette planche, que Weber a léguée au Kunstverein suisse et à celui de Bâle.

Il était membre de l'Académie des Beaux-Arts de Berlin et de celle de Paris, membre honoraire de l'Académie de Vienne, de la Société des Arts de Genève, et de celle de Bâle. On s'accorde à reconnaître que ces distinctions furent rarement portées avec tant de simplicité.

Weber appartient à ce petit nombre d'artistes chez qui la vie de famille tient une aussi grande place que celle de l'art. C'est à cette circonstance qu'il dut sans doute de rester jeune jusqu'au terme. Ainsi l'ont connu, franc, modeste et laborieux, quelques-uns de ses compatriotes de la Suisse française, parmi lesquels je ne veux nommer que MM. Anker, A. de Meuron et Léon Berthoud, sans parler de ceux qui ne sont plus, comme Ch. Gleyre et Juste Olivier. Son petit intérieur, où la table à ouvrage de M^{me} Weber était placée à côté de la table à graver de son mari, rappelait, avec une impression de vie domestique plus franche, ce *Moulin-Joli*, où George Sand, dans une page des « Lettres d'un voyageur », a montré un graveur célèbre du siècle passé travaillant dans une retraite profonde auprès de la compagne de sa vie. Les biographes allemands de Weber disent qu'il regretta toujours de ne pas avoir emporté, de ses années d'enfance et de jeunesse, ce qu'ils appellent « un sac d'école » mieux garni, c'est-à-dire des connaissances générales plus étendues. Mais ils ajoutent que sa culture artistique consommée, ses voyages, le commerce d'une foule d'hommes distingués et ses longues années de séjour à Paris ne permettaient guère de s'en apercevoir. « Il gardait, disent-ils, le même tact et la même aisance, en conversant avec des princes ou avec de simples travailleurs... »

Les *Basler Nachrichten*, où nous trouvons quelques-uns des détails qui précèdent, mentionnent l'existence, à Bâle, de deux collections complètes de l'œuvre de Weber, l'une au Musée, l'autre chez son ami et beau-frère le Dr G. Bischoff. Cette indication ne sera pas perdue pour quelques-uns de nos lecteurs.

Ch. BERTHOUD.

SUITE DE L'ÉTUDE CRITIQUE

SUR LA FILIATION DES COMTES ET SEIGNEURS DE LA MAISON FENIS-NEUCHÂTEL

Après la lecture du premier article sur la filiation des comtes de la maison Fenis-Neuchâtel, M. le Dr Quiquerez eut la bonté de nous offrir de nous communiquer une correspondance qu'il avait eue, il y avait

une dizaine d'années, sur ce même sujet, avec M. Robert d'Erlach, d'Hindelbank; il m'envoyait en même temps une généalogie des comtes de Neuchâtel qu'il avait faite lui-même. Je m'empressai d'accepter cet offre aimable. Je reçus aussitôt cette correspondance, avec une lettre dans laquelle l'infatigable et obligeant auteur, enlevé tôt après par la mort, m'écrivait : « Je n'ai plus qu'une partie de mes ouvrages; ils sont dispersés comme les feuilles d'automne que le vent emporte quand elles ont fait leur temps. Bientôt il en sera de même de leur auteur, déjà fort avancé dans sa 82^{me} année. Toutefois, si le vieux pionnier peut encore vous être utile, il se fera un plaisir de vous renseigner. »

En examinant la correspondance de M. Robert d'Erlach, je vis qu'il avait adopté la supposition du Père Nicolas Rædlé, qui a lu dans l'acte de donation d'Arconciel, de l'empereur Henri IV, de l'an 1082, *Urico* et non pas *Cono*.

Cet *Ulric* est pour M. Robert d'Erlach un fils d'*Ulric I^{er}* de Fenis, tandis que le Père Nicolas Rædlé le prend pour *Ulric I^{er}* de Fenis. (Notice sur la donation d'Arconciel par l'empereur Henri IV, de l'an 1082. *Musée neuchâtelois*, octobre 1870.)

M. Robert d'Erlach, pour appuyer sa supposition que l'*Ulric* de la donation d'Arconciel est un fils d'*Ulric I^{er}* de Fenis, prouve que le comte de Fenis, *Ulric*, avait un troisième fils, par un passage où l'évêque de Lausanne, Roger, dit que le vénérable évêque de Lausanne, fondateur du couvent de Cerlier, de concert avec ses cohéritiers, donnait au couvent de Cerlier la troisième partie des revenus de l'église de Granges. Nous devons nécessairement conclure de ce passage que *Conon* avait un troisième frère. M. Robert d'Erlach suppose que c'est *Ulric II*; pour nous, nous croyons avec plus de raison que c'est *Rodolphe I^{er}*, père d'*Ulric II*, car nous chercherons à prouver que la leçon *Urico* ne doit pas être la bonne.

M. le Dr Quiquerez, dans sa généalogie de la maison Fenis-Neuchâtel, a adopté l'opinion de M. Robert d'Erlach.

M. le Dr Quiquerez eut l'obligeance de m'envoyer, un peu plus tard, quelques numéros de l'*Indicateur d'histoire suisse*, où cette question était traitée, les numéros 3 et 4, de 1872, et les numéros 3 et 4, de 1876.

En lisant ces numéros de l'*Indicateur*, je vis que MM. Hotz, avocat, à Zurich, et le chanoine de Fiala, à Soleure, avaient aussi adopté l'opinion du Père Nicolas Rædlé, mais chacun déchiffrait le mot à sa manière.

Là où l'on avait lu Cuono (Conon) nono et no,voet le Père Nicolas Rædlé, Urico, M. l'avocat Hotz lisait *Uodalric*, expliquant le signe qui était sur le mot *nono* par *dal*, prenant la dernière lettre non pour un *o*, mais pour un *c*. La lettre qui avait généralement été prise pour un *n* ou *u*, formait pour M. Hotz, comme pour le Père Nicolas Rædlé, un *i* et un *c*; de là, au lieu de lire Urico, il lisait Uodalric.

M. le chanoine de Fiala pense que la dernière lettre est bien un *o*, le signe qui est sur le mot ne représente pas *dal*, mais *dalr*, ainsi il trouvait Uodalrico. Ces trois formes donnaient le même mot, Ulric, écrit un peu différemment.

L'histoire ne confirme point cette supposition, car nous savons positivement que Rodolphe II, fils d'Ulric II, devint seigneur d'Arconciel, non parce qu'il était fils d'un seigneur d'Arconciel, mais par son mariage avec Emma de Glane.

Nous ne pouvons donc pas admettre la manière dont MM. Rædlé, Robert d'Erlach, Quiquerez, Hotz et le chanoine de Fiala lisent le passage en question. En examinant un fac-simile de ce passage, au premier coup d'œil vous liriez sans peine nono ou novo, comme quelques-uns l'ont fait; mais un examen attentif vous fait remarquer que l'espace qui sépare le mot nono du mot précédent est plus grand que d'ordinaire, vous en concluez qu'une lettre manque, cette lettre est probablement *c*, cela vous donne Cuono, manière ordinaire d'écrire le mot Conon. Comment expliquer le signe placé sur le mot nono? Nous pensons qu'il remplace la lettre *h*, que prenait quelquefois le mot Chuno. De cette manière, tout semble s'expliquer naturellement. L'histoire subséquente des comtes d'Oltingen, d'ailleurs, confirme cette leçon. Tout nous porte ainsi à réintégrer, comme nous l'avons fait, dans la généalogie des comtes de Fenis-Neuchâtel, Rodolphe I^{er} et Ulric II.

L. JUNOD, ancien pasteur.

MISCELLANÉES

UNE AMBASSADE AUPRÈS DE LA DUCHESSE DE NEMOURS EN 1699

(Extrait des registres de la Bourgeoisie de Boudry.)

1699. 16 janvier. — On a esleu le Sr Pierre Grellet notaire pour aller en France auprès de son Altesse Sérénissime Madame nostre Souveraine Princesse afin de la supplier de confirmer les franchises et d'en donner d'autres ⁽¹⁾ comme on l'a fait espérer. On luy a donné le pouvoir de choisir la personne qu'il trouvera à propos pour aller avec luy et on luy donnera une procure.

23 juillet. — J'ai fait lecture en Conseil de ville d'une partie de la missive à moy envoyée de Paris par mon frère Pierre Grellet dattée 12 juillet 1699 Receue seulement le 21 du dit, par laquelle il me marque ces mots : « Il est à propos de vous dire que la dernière fois que j'ay
« esté à l'hostel de Matignon où j'ay esté bien receu de Mon. le Comte ⁽²⁾
« qui dabord me dit he bien comment se porte vostre père, fort bien luy
« dis-je Monseigneur je vous remercie de la souvenance qu'il vous plait
« d'en avoir, et vostre frère comment se porte-t-il. Je luy respondit assé
« honestement. Après quoy il me dit he bien Madame at-elle fait quelque
« chose pour vostre Bourgeoisie, je luy dit que non du tout rien, et
« comment dit-il n'estes vous pas toujours icy pour cela, je luy dit que
« non car il faut dire la vérité à ses sortes de gens he bien dit-il il vous
« faut rescrire au pays, et qu'on vous rescrive pour cela, car je ne veux
« pas que vous vous en retourniez, que Madame n'aie fait quelque chose
« pour vous, tellement que je trouve à propos qu'on luy rescrive une
« lettre de la part de la Bourgeoisie par où on la prie de me tendre la
« main et que lorsque les occasions se présenteront de luy rendre service

(1) Entr'autres l'abri des cens fonciers. — La Duchesse accorda cet abri le 12 mai 1699 à la Bourgeoisie de Neuchâtel pour achever de la gagner à sa cause contre le Prince de Conti, et en 1702 à la Bourgeoisie de Valangin.

(2) « Celui de tous ses parents paternels que la Duchesse de Nemours affectionnait le plus » (Boyve).

« la Bourgeoisie s'y employera avec plaisir voila à peu près tout ce qu'il
 « faut luy marquer. Car on ne rescrit que 5 ou 6 lignes aux grands.
 « J'oubliai de vous dire qu'il me dit encore et lorsque vous aurés receu
 « des nouvelles je parleray pour vous à Madame d'une bonne force c'est-
 « à-dire pour la Bourgeoisie et si on trouve à propos que vous luy res-
 « criviez adressé moy la lettre dans un Envelope afin que je la luy porte
 « moy mesme, mais je crois qu'il faut que la sienne aye le cachet de la
 « ville et pour faire son adresse touchant les qualités vous regarderez le
 « devant de son livre touchant ses prétentions sur Neuchâtel. »

Après la lecture de ce que desus je suis sorti et mon compagnon a demandé les sentiments il m'a déclaré que le plus aporté qu'on ne rescrive rien à Paris pour ce sujet ⁽¹⁾.

(signé) Jean GRELLET, notaire.

(Communiqué par M. Jean GRELLET.)

SOLDE DES MILICES NEUCHATELOISES EN 1708

(*Extrait des registres de la Bourgeoisie de Boudry.*)

1708. Le 14 janvier. — Sur ce qui a été représenté de la part de Monsieur le Capitaine Pierre Grellet et ses soldats de sa compagnie qui sont présentement en quartier à la Chaux du Mitant (Chaux-du-Milieu) pour le service de S. M. qui exposent que Sa dite Majesté ne leur paye qu'un batz par jour avec le pain d'amunition ne pouvant subsister avec cela demandant qu'on les ailles rechanger ou que chaque bourgeois se cautisent suivant leurs facultés ou que la bourgeoisie leur paye chacun un batz par jour outre ce que le Roy leur paye. Il s'est passé qu'on leur payera chacun un batz pas jour sans conséquence et qu'on se doit informer si les autres communautés du pays le payent aussi.

(Communiqué par M. Jean GRELLET.)

(1) La Bourgeoisie de Boudry renouvela plusieurs fois, dans les années suivantes, sa demande de concession de l'abri, mais toujours sans succès.

Rectification. — M. Adolphe Borel, à Bevaix, nous prie de rectifier une erreur qui s'est glissée dans le procès-verbal de la séance de la Société d'histoire à Corcelles (*Musée neuchâtelois*, septembre 1882); c'est M. de Fellenberg, et non lui, qui a fait frapper la belle médaille en bronze lacustre présentée aux membres de la Société.

ALEXANDRE VINET

ET L'ACADÉMIE DE NEUCHÂTEL

Au moment de l'inauguration de l'Académie de Neuchâtel, en novembre 1841, la chaire de littérature française n'avait point encore de professeur. Cette discipline ne parut pas de première importance aux organisateurs de la nouvelle institution, que les circonstances inclinaient surtout vers les sciences naturelles et politiques et les branches qui y confinent. Une heureuse fortune avait réuni dans notre petite ville plusieurs hommes de savoir déjà tout désignés comme les représentants d'un enseignement supérieur solide et brillant. Si la Commission qui avait l'initiative des premières mesures acceptait malgré elle quelques lacunes dans les cadres académiques, c'est qu'elle croyait réellement à la suffisance relative des ressources que l'on trouvait ailleurs. Elle avait de plus pour la littérature française des préoccupations assez embarrassantes : n'étant pas fixée sur la nature même de ce cours, elle se demandait quelle serait la place à faire, dans le milieu où elle devait agir, à l'étude des grands monuments de la littérature, et celle plus subordonnée à accorder au perfectionnement du style et de l'élocution chez les jeunes étudiants futurs, ou bien donnerait-on à ces deux directions une égale importance? Dans l'une ou l'autre prévision, les garanties morales et politiques n'étaient-elles pas fort désirables? Était-il en outre de peu d'importance d'appeler à ce poste des candidats divers sans se soucier autrement de la différence de leur nationalité?

Après un temps d'arrêt et d'examen, on crut atteindre le but en allant à la recherche d'un professeur aux aptitudes enseignantes bien garanties, non pas dans nos cantons romands, mais en vrai pays de France, à Paris même, avec l'espoir d'y découvrir une personne d'origine, de culture, de diction et de science littéraire irréprochablement françaises.

On y mit peut-être un peu d'ironie. C'est à Lyon que se trouva le professeur. M. Ballanche qui habitait cette ville était à cette époque un chef d'école. Plusieurs jeunes hommes, groupés autour de lui, vivaient moralement et passionnément de ses idées et de son mysticisme élégant et lettré. Il était pour eux un maître, un révélateur. A ses vues historiques, Ballanche rattachait une conception alors assez nouvelle sur les destinées futures de la société humaine, et l'un des premiers il proclamait, avec toute l'autorité de sa parole et de ses livres, l'avènement de notre époque de transition et de rénovation sociale, en renouant aux traditions nationales le développement nouveau de la société moderne. Ballanche, à qui le gouvernement de Neuchâtel avait demandé avec une grande confiance de lui indiquer un candidat de sa connaissance personnelle, recommanda l'un de ses disciples, M Tisseur. Plus d'hésitation : on fit venir le jeune Lyonnais qui consentait à ouvrir un cours d'une durée de six mois, en manière d'essai, « pour faire connaître, disait-il, la littérature de son pays, plein du souvenir du philosophe vénéré dont il essayerait de reproduire l'esprit dans ses leçons. »

Ce premier enseignement public de la littérature française, malgré des mérites reconnus, ne répondit pourtant pas entièrement aux espérances des administrateurs et des experts difficiles. Aussi la Commission académique, avant tout appel définitif, proposa à M. Tisseur une seconde expérience « qui, selon elle, ne manquerait pas de réussir s'il renfermait la matière scientifique dans des proportions plus modestes, la ramenait davantage à la loi de l'unité, et si, tout en se maintenant à une élévation convenable, il poursuivait un but d'utilité pratique plus directe. » Le jeune professeur s'y appliquait avec conscience durant l'hiver 1843, lorsqu'il trouva la mort accidentellement dans les eaux profondes de notre lac, dont il avait dit en souriant le jour même de son arrivée à Neuchâtel : « J'ai déjà trouvé ici un ami ! »

M. Tisseur avait eu à ses côtés, pendant sa courte carrière littéraire, un de ses concitoyens, qui s'était annoncé comme professeur d'élocution et délégué de la Société racinienne au congrès de Strasbourg, M. de Roosmalen. Celui-ci eut parmi nous d'assez grands succès, et il nous revint à plusieurs reprises. Il réunissait des auditoires nombreux dans des séances publiques et aux cours destinés à la jeunesse des écoles. Le gouvernement l'encouragea même par des subventions dont Lausanne lui avait donné l'exemple. On envisageait sa littérature quelque peu secondaire comme répondant dans une mesure appréciable aux visées premières dont on ne changeait pas.

Vers la fin de 1844, une nouvelle venue du canton de Vaud causa partout une vive surprise. M. Alexandre Vinet résignait ses fonctions dans la faculté de théologie à l'Académie de Lausanne, et il le faisait « le cœur gros de larmes qui ne peuvent couler. » L'évènement était sans doute inattendu du grand public, mais la personnalité de Vinet était trop puissante pour ne pas éveiller aussitôt chez plusieurs bien des ambitions à l'endroit du professeur démissionnaire. A Neuchâtel, un savant dont l'attention constante se portait sur l'Académie, qu'il honorait de sa présence et à laquelle il désirait toujours de nouvelles forces et le prestige de noms connus, Louis Agassiz, se hâta d'écrire à Vinet :

« Monsieur et très honoré Collègue,

« Lorsque vous aurez lu cette lettre, vous vous demanderez probablement de quel droit je vous l'ai écrite et quelles circonstances ont pu la motiver de ma part. Cependant rien de particulier ne m'a déterminé. Dans tous les cas veuillez ne voir dans ma démarche qu'une preuve de ma haute estime pour vous et du désir que j'aurais de soutenir des relations plus directes avec l'homme distingué et consciencieux dont la Suisse s'honore à tant de titres.

« Notre Académie a perdu il y a deux ans le seul candidat sérieux qu'elle pût avoir en vue comme professeur de littérature française. Dès lors il a existé une grande lacune dans notre enseignement. Le Conseil d'Etat n'a osé nommer personne et les études en souffrent. Voyant cet état de choses, je ne sais pourquoi j'ai pensé que les circonstances qui vous avaient engagé à vous séparer de l'Eglise nationale du canton de Vaud pourraient bien aussi avoir relâché vos liens avec l'Académie, et l'idée m'est venue que dans ce cas vous pourriez peut-être vous décider à accepter une vocation de l'Académie de Neuchâtel. J'envisagerais sans doute une pareille détermination de votre part comme un malheur pour l'Académie de Lausanne et comme un gage inattendu de prospérité pour la nôtre. Cependant au moment où j'écris j'ignore si notre gouvernement pourrait faire les sacrifices nécessaires pour vous fixer au milieu de nous. Aussi n'ai-je fait aucune démarche pour provoquer une manifestation quelconque en votre faveur, avant de connaître vos intentions. J'aurais même considéré la chose comme une indiscretion de ma part avant de savoir de vous, si dans certaines conjonctures que le temps pourrait amener, il pourrait se faire que vous acceptiez des propositions de notre gouvernement. C'est donc à moi seul que vous pourriez faire des reproches, si vous trouviez ma lettre déplacée, et je vous en ferais à l'avance mes excuses.

« Du reste, il est inutile de vous assurer que j'observerai le silence le plus complet sur la réponse que je sollicite de votre part, à moins que vous ne m'autorisiez à agir dans le sens de mes vœux. Et dans ce cas je me conformerai absolument à vos intentions.

« Agréez, Monsieur et cher Collègue, l'assurance de ma haute considération et de mon parfait dévouement.

« Neuchâtel, le 30 novembre 1844.

« L. AGASSIZ. »

La réponse de Vinet ne pouvait être que négative, car tout en maintenant sa démarche, il avait consenti à continuer ses cours académiques à cause de l'agitation des esprits et l'état général des affaires publiques. Mais quand survint la révolution vaudoise du 14 février (1845), Vinet se retira et prit congé définitivement de ses élèves. C'est alors que de l'étranger, de près et de loin, se multiplièrent pour lui les appels les plus pressants. Agassiz reprit la plume avec insistance :

« Neuchâtel, le 15 mars 1845.

« Monsieur et cher Confrère,

« Pour avoir refusé de vous soumettre aux exigences de votre gouvernement provisoire, vous ne me refuserez pas de vous rappeler un titre auquel j'attachais un grand prix et que je voudrais aujourd'hui reprendre dans un sens prophétique. Notre ami Olivier vous aura sans doute fait part de ce que je lui ai écrit il y a quelques jours. Permettez-moi maintenant de venir directement à vous, et de vous prier instamment d'avoir égard à l'unanimité des vœux qui vous appellent à Neuchâtel. Depuis la révolution du 14 février, votre nom circule parmi nous dans toutes les bouches: de nombreux amis et admirateurs que vous ne connaissez pas encore ne peuvent se familiariser avec l'idée que vous puissiez rester associé à un ordre de choses qui tend à une dégradation manifeste des études et des institutions qui les soutiennent et les développent. Nous serions-nous trompés en pensant que si jamais vous pouviez vous décider à être des nôtres, c'est dans les circonstances actuelles que nous devons vous montrer toute l'importance que nous mettons à l'espoir de vous posséder parmi nous? Le Conseil d'Etat a pris à ce sujet une initiative qui vous prouverait, si je pouvais vous rendre compte en détail de sa délibération, que l'autorité supérieure à l'unanimité s'associe à l'espoir de vous posséder à Neuchâtel qui s'est manifesté chez un si grand nombre de personnes. La Commission académique en particulier, qui représente chez nous votre Conseil de l'instruction publique, s'est

prononcée sur ce sujet d'une manière bien honorable pour elle. Des personnes mêmes dont vous pourriez peut-être supposer l'opinion contraire à ce vœu, comme M. de Rougemont (1), ont été des premières à faire auprès des membres du Conseil d'Etat des démarches pour provoquer votre appel à Neuchâtel. M. DuPasquier, le doyen de la Classe, s'est associé avec empressement à cette manifestation. Je puis vous assurer que votre arrivée à Neuchâtel serait saluée, par toutes les personnes capables d'en apprécier la portée, comme un événement à la fois heureux pour notre Académie et pour notre pays en général. Vos nouveaux collègues en particulier vous recevraient avec bonheur au milieu d'eux.

« Nous sentons bien que c'est vous proposer de descendre sur un bien petit théâtre que de chercher à vous amener à Neuchâtel; mais nous pensons en même temps que vous savez mieux que personne qu'en tout lieu l'homme dévoué peut faire une œuvre utile. La position qui vous serait offerte ne serait pas non plus brillante, mais soyez assuré à l'avance que vous trouverez toujours l'autorité disposée à faire ce qui dépendra d'elle pour vous être agréable. M. de Chambrier, qui attacherait personnellement un grand prix à la réussite de nos projets, m'a dit en particulier qu'il désirait en même temps éviter tout ce qui pourrait avoir jusqu'à l'apparence d'une captation vis-à-vis de vous, pour ne point blesser de susceptibilité chez un canton avec lequel Neuchâtel a toujours soutenu des relations de bon voisinage. Ne connaissant pas exactement vos appointements, il me charge de vous proposer provisoirement 2000 fr. de Suisse comme base pour fixer ceux qui vous seraient offerts : c'est presque le double de ce que reçoivent la plupart des professeurs de notre Académie (qui ont en outre pour la plupart quelque emploi au gymnase). Mais soyez certain qu'il n'est personne parmi nous qui ne comprenne que de semblables différences sont naturelles, et qui ne désirât qu'elles fussent encore plus considérables en votre faveur, si ce pouvait être une raison pour vous décider à venir ici.

« Comme vous ne connaissez point notre Académie, permettez-moi d'ajouter qu'il existe une grande intimité entre les professeurs de cet établissement; que nous avons peu de leçons à donner; qu'on ne vous en demanderait que ce que vous voudriez en donner, quatre à six par exemple; qu'il existe dans l'Académie une vie intellectuelle assez active,

(1) M. Frédéric de Rougemont avait publié l'année précédente : *Les Individualistes et l'Essai de M. le professeur Vinet*, en réponse à l'ouvrage de Vinet : *Essai sur la manifestation des convictions religieuses et sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, envisagée comme conséquence nécessaire et comme garantie du principe*. 1842.

plusieurs des professeurs se livrant à des recherches indépendantes de leur enseignement; ensorte que j'ose croire à l'avenir de ce petit foyer de développement. Veuillez considérer aussi que vous nous apporteriez un élément nouveau et puissant de vie, qui ne tomberait certainement pas sur un terrain ingrat. Pour ma part, je sens trop vivement combien j'aurais à gagner dans des relations régulières avec un homme de votre portée, pour ne pas comprendre que je plaide aussi ma cause en plaidant celle de notre Académie. Aussi dois-je, en terminant, vous assurer que j'ai fait taire ce sentiment, autant que cela m'a été possible, pour n'exprimer que l'opinion générale des personnes avec lesquelles je me suis entretenu de vous depuis quelques semaines. Tout en sollicitant une prochaine réponse à ces ouvertures, je n'ose presser votre décision, mais je prie Dieu qu'elle nous soit favorable.

« Agréez, Monsieur et cher Confrère, l'assurance de ma haute estime et de mon parfait dévouement.

« L. AGASSIZ. » (1)

M. Frédéric de Chambrier, membre de la Commission académique avec MM. de Wesdehlen et Calame, dont l'opinion était prépondérante à Neuchâtel (on le savait partout en Suisse), ne perdait jamais de vue les intérêts de cette Académie qu'il avait désirée, obtenue, organisée et protégée avec une prédilection particulière. Il écrivit à Vinet deux jours après Agassiz :

« Monsieur,

« Les espérances que Monsieur le professeur Agassiz nous a fait partager nous ont autant flattés que réjouis et sans me faire illusion sur tout ce qui pourra vous manquer, Monsieur, dans une ville comme Neuchâtel, je considère comme un devoir de vous témoigner personnellement combien je suis d'accord avec les suffrages des personnes qui comptent le plus parmi nous, suffrages qui vous sont si complètement acquis comme littérateur et comme homme.

« Les membres du gouvernement se sentiront unanimement heureux et honorés en demandant pour vous au Roi un diplôme de professeur à l'Académie de Neuchâtel. En attendant une détermination de votre part,

(1) Cette lettre vient d'être publiée dans les *Lettres de Alexandre Vinet et de quelques-uns de ses correspondants*. T. II, p. 271. — Toutes les autres que nous reproduisons ici sont inédites et nous les devons à la bienveillance de leurs possesseurs à Neuchâtel et à Lausanne. Les lettres de Vinet à Agassiz n'ont pas été retrouvées par M^{me} Agassiz dans la volumineuse correspondance de son mari.

à laquelle nous attachons tant de prix, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments bien sincères et celle de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

« Monsieur,

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« CHAMBRIER.

« Neuchâtel, 17 mars 1845. »

Le caractère et la position de ces sollicitateurs bienveillants et convaincus, sûrs de l'assentiment général des Neuchâtelois cultivés, étaient de nature à faire réfléchir. Nous avons la réponse de Vinet à M. de Chambrier :

« Monsieur,

« Je ne suis pas seulement flatté comme je dois l'être, je suis profondément touché de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et j'ose vous prier de présenter à Messieurs les membres du Conseil que vous présidez l'expression de ma respectueuse reconnaissance pour le témoignage de confiance qu'ils ont bien voulu m'accorder. J'ai déjà écrit à Monsieur le professeur Agassiz que, si la Providence ordonne que je quitte, je ne dis pas ma place, mais mon pays, il est peu de séjours qui puissent m'attirer autant que celui de Neuchâtel, et la bonté qu'on daigne d'avance m'y témoigner pèsera nécessairement d'un grand poids dans la balance de mes délibérations intimes. Si je ne me rends pas dès à présent à une invitation si honorable, c'est que toute détermination qui m'éloignerait d'ici m'est pour le moment interdite. Dès que j'ai pu douter si je conserverais ma place (et j'en ai douté avant les événements de février), je me suis dit que je ferais tout ce qui dépendrait de moi pour rester dans mon pays, que je ne le quitterais que si je n'y trouvais plus ni les moyens de subsister ni ceux d'être utile, et que ce ne serait qu'après avoir constaté cette double impossibilité que je consulterais, sur la question de mon avenir, ma vocation naturelle, ce qui me peut rester de forces et les circonstances. Je n'en suis pas encore à voir distinctement si je puis ou ne puis pas continuer à vivre dans ce pays; mais, selon toutes les apparences, je ne saurais être bien longtemps encore dans l'incertitude à cet égard. Je dois renvoyer au moment où je serai au clair sur ce point toute réponse définitive à des ouvertures du genre de celles que vous avez bien voulu, Monsieur, me faire l'honneur de me transmettre. Il va sans dire, du reste, qu'à Neuchâtel, non plus qu'ailleurs, je ne veux rien entraver, rien déranger, et que, si un retard compromet un intérêt

quelconque, ma réponse d'aujourd'hui doit être considérée comme un respectueux refus. En tout cas, Monsieur, je ne veux point regarder votre lettre comme un titre, ni comme constituant pour moi la moindre ombre de droit; je l'envisagerai seulement comme m'obligeant à vous faire connaître ma décision dès que je l'aurai prise, dans le cas où la place dont vous avez la bonté de me parler serait encore vacante.

« Je garde, Monsieur, comme un précieux souvenir de famille la lettre que vous avez bien voulu m'adresser, et pour laquelle je vous prie d'agréer mes remerciements, ainsi que l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

« Monsieur,

« Votre obéissant serviteur,

« VINET.

« Lausanne, 19 mars 1845. »

On entrevoit bien ici que Vinet n'avait pas brisé toute attache avec son pays et que des circonstances favorables pouvaient l'y retenir. Il ne refuse pas absolument, comme on l'a dit, mais il se réserve, du moins quant aux offres de Neuchâtel, la porte ouverte pour une prochaine décision qui, en effet, ne tarda pas à être connue. Son ami, Charles Monnard, voyait sa carrière politique terminée et sa chaire de littérature française à l'Académie de Lausanne devenait vacante. Tout le monde désignait ouvertement son successeur. Henri Druey, qui était à la tête du nouveau Conseil d'Etat vaudois, adressa à Vinet la vocation nécessaire. Quelques jours après, M. de Chambrier reçut cette seconde lettre :

« Monsieur,

« Le moment est venu de vous adresser la réponse que je vous demandai, il y a quelque temps, la permission de différer. Un événement fort imprévu à l'époque où j'eus l'honneur de vous écrire est venu, en dernier lieu, décider de ma destinée. A peine avais-je, par des motifs de conscience, résigné les fonctions de professeur de théologie pratique à l'Académie de Lausanne, qu'une autre chaire du même établissement est devenue vacante par la retraite de mon ami M. Monnard. Cette chaire, qui est celle de littérature française, m'a été immédiatement offerte par le gouvernement, et j'ai cru devoir de l'accepter. Me voilà donc lié de nouveau à l'Académie et à mon pays, et conséquemment hors d'état de me rendre à l'invitation extrêmement honorable que vous avez bien voulu, Monsieur, m'adresser au nom du Conseil d'Etat de Neuchâtel. Tout en déclinant cet honneur et les nouveaux rapports qui m'étaient offerts,

j'ose dire que j'appartiens en quelque sorte, c'est-à-dire par le cœur et la reconnaissance, à l'Etat qui, dans ce moment d'incertitude de mon avenir, m'a tendu la main. Je me sens particulièrement lié à un canton, à une ville, à laquelle, d'ailleurs, de précieux et touchants souvenirs m'attachent depuis longtemps, et si j'ose, Monsieur, m'exprimer ainsi, je suis désormais un peu votre concitoyen par mes sentiments de gratitude et d'affection. Daignez assurer le Conseil d'Etat de ma respectueuse et profonde reconnaissance pour un acte dont le monument sera précieusement conservé dans ma famille, si quelqu'un reste après moi à qui je puisse remettre le dépôt de mes souvenirs.

« Croyez, Monsieur, que rien n'est perdu pour moi de ce que vous avez mis personnellement de bonté dans cette affaire, et veuillez agréer l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être votre obéissant serviteur.

« VINET.

« Lausanne, 8 juillet 1845. »

Le professeur Agassiz, en tournées scientifiques, n'avait pas été mis au courant de la fatale solution, qu'il pressentait pourtant, à en juger par ces lignes adressées encore à M. de Chambrier le 22 du mois d'août :

« Quoique j'aie passé deux fois à Lausanne, je n'ai pu rencontrer M. Vinet; je ne puis donc vous dire rien de nouveau sur ses dispositions, mais j'ai appris que la vocation qui lui a été adressée comme professeur de littérature à l'Académie de Lausanne paraissait devoir le fixer irrévocablement dans cette ville. Ce changement de chaire me paraissait dès l'origine l'écueil contre lequel nos projets de le gagner pour Neuchâtel devaient échouer. Du reste, j'ai écrit depuis mon retour à M. Vinet pour avoir son dernier mot et si possible quelques renseignements sur les personnes qu'il croirait pouvoir nous convenir. »

Les lettres d'Alexandre Vinet montrent tous ses sentiments pour Neuchâtel. Il gardait chèrement la mémoire d'amis anciens qui nous appartiennent aussi, en particulier M. le pasteur Grandpierre, son hôte à Bâle et son informateur parisien en 1830, et M. Samuel de Petitpierre, qu'il avait rencontré plusieurs fois en France et en Suisse. Sa correspondance renferme des lettres intéressantes à M. Grandpierre, et quand mourut en 1831, à l'âge de 31 ans, M. Samuel de Petitpierre, tandis que la presse religieuse exprimait ses regrets de la perte « de l'un des prédicateurs les plus distingués de l'époque », Vinet répandait sa douleur dans le cœur d'un ami commun en termes touchants, qui font mieux comprendre l'at-

tachement qu'il témoigna plus tard à Neuchâtel. Il répondait à M. Alphonse Diacon :

« Monsieur et bien cher frère,

« Dans quelle surprise douloureuse m'a jeté votre lettre ! Je savais notre ami malade, sérieusement malade ; mais je n'avais garde de penser que son délogement fût si près. Ces derniers jours encore, je m'exhortais à lui écrire, devoir que je me reprochais d'avoir trop renvoyé ; jugez de mon regret amer de ne l'avoir pas fait. Quel exercice pour notre foi que ce prompt rappel d'un serviteur qui pouvait encore être si utile à la cause de son maître ! Comment s'expliquer que Dieu ait si tôt soufflé sur ce flambeau qu'il venait d'allumer au milieu de son Eglise ! Nous le saurons un jour ; en attendant il faut adorer. Je ne suis pas étonné, cher frère, qu'à la vue d'une mort si chrétienne, d'une mort si pleine d'immortalité, vous ayez senti une joie pieuse au milieu de votre deuil ; je l'ai sentie, cette joie, près du lit de mort de ma bien-aimée mère, que j'avais vue expirer dans une sainte et bienheureuse paix ; assister à une telle mort, n'est-ce pas assister au triomphe de la religion de Jésus-Christ et à l'une des merveilles de l'amour divin ? Combien ce que vous nous dites de la chère épouse de notre heureux ami nous édifie et nous console ! Dites-le lui, mon cher Monsieur, et assurez-la de la vive et tendre part que nous prenons à son épreuve. Cette épreuve est aussi la nôtre ; nous perdons un excellent ami ; ce qu'il vous a été, ce que vous étiez pour lui, ne me permet pas de mesurer toute l'étendue de votre perte ; le sentiment de la mienne, à moi, qui ne le connaissais pas depuis aussi longtemps, et qui avais bien moins de droits à son affection, me fait assez juger combien votre blessure est profonde. Tout ce que j'ai dû à son amitié se retrace à mon souvenir avec plus de vivacité que jamais ; le passé me dit tout ce que l'avenir me promettait ; personne ne m'inspirait une confiance plus entière, ne m'excitait à plus d'abandon, ne m'encourageait davantage à ouvrir et à communiquer mon âme. J'aurais pu lui dire tous les secrets de mon cœur ; il aurait tout compris et tout ressenti. Et cette foi calme et ferme, et cette franchise parfaite, cette largeur de vue, cette libéralité de sentiments, cet amour de toutes les lumières et de tous les progrès, retrouve-t-on tout cela réuni, je ne dis pas dans beaucoup d'hommes, mais dans beaucoup de chrétiens ? Consultons son souvenir puisque nous ne pouvons plus le consulter lui-même, et que sa douce et belle mort nous soit autant que nous aurait été sa vie. Préparons-nous, avec la grâce du Seigneur, à mourir comme lui.

« Parmi toutes les choses que je dois à notre ami, une des plus précieuses, mon cher Monsieur, est votre connaissance et l'amitié dont vous m'honorez. C'est par lui que je vous ai connu; vos deux âmes étaient sœurs; je n'ai pu aimer l'une sans m'attacher à l'autre. Conservez-moi, Monsieur, cette amitié dont vous venez de me donner une preuve en me faisant cette triste, mais chère communication. J'espère, s'il plaît à Dieu, que nous pourrons nous revoir, alors je vous demanderai de bouche bien des détails sur notre ami et particulièrement sur les derniers temps de sa vie; car j'ai besoin, sur cette terre, de savoir quelque chose de lui, et de m'édifier de ce qu'il a fait, dit et pensé pendant cette période importante et douloureuse dont je ne connais rien.

« Recevez, Monsieur et bien cher frère, l'assurance des sentiments affectueux de votre dévoué serviteur et frère

« VINET.

« Bâle, 29 octobre 1831. »

Après cet échec sensible que faisait subir à l'Académie le refus de M. Vinet, plusieurs personnes considérées ne trouvèrent pas de meilleure et de plus heureuse compensation que d'inviter un jeune Neuchâtelois, M. Charles Berthoud, à occuper le poste périlleux que le nom de Vinet avait un moment si fortement rehaussé. Le cours brillant de littérature du siècle de Louis XIV, que M. Berthoud avait donné devant un auditoire nombreux et sympathique et dont la *Revue suisse*, qui se publiait encore à Lausanne, s'était occupée avec une très sérieuse attention, était une entrée trop remarquable pour ne pas arrêter le sentiment public. La Commission académique s'en fit le traducteur bienveillant, et tout était convenu de part et d'autre lorsqu'on apprit, non sans désappointement, que M. Berthoud, obéissant à des circonstances particulières, déclina à regret son concours.

C'est encore Alexandre Vinet qui fut le suprême espoir de nos gens de lettres. On était au printemps de 1847, dans des jours troublés, à la veille d'une révolution suisse. Vinet et ses collègues de Lausanne avaient été destitués à la fin de 1846. Le gouvernement de Neuchâtel, dont les préoccupations politiques étaient grandes, n'hésita pourtant pas à prendre cette résolution courageuse :

« Sur le rapport de la Commission académique fixant derechef l'attention du Conseil sur la convenance de pourvoir à l'enseignement de la littérature française à l'Académie, délibéré, le Conseil autorise la Com-

mission académique à faire des ouvertures à M. le professeur Vinet à Lausanne aux fins de l'engager à venir donner un cours de littérature à l'Académie pendant deux à trois mois de l'hiver prochain.

« Donné au Conseil, tenu sous Notre Présidence au Château de Neuchâtel, le 29 mars 1847.

« *Le Président,*

« CHAMBRIER. »

Agassiz n'était plus en Europe. Ce fut M. de Chambrier seul qui transmit ce dernier vœu des Neuchâtelois à Vinet, et ce fut, hélas! Madame Vinet qui répondit :

« A Monsieur de Chambrier.

« Etant trop malade pour avoir lui-même l'honneur de répondre à votre lettre, mon mari me charge de vous en présenter ses respectueux remerciements. Il est réduit par une gastralgie prolongée à un état de faiblesse si grand qu'il ne pourrait même me dicter une lettre; mais, comme il semble pourtant entrer en convalescence, il espère dans peu de temps avoir recouvré assez de force pour dicter sinon pour écrire lui-même. Il prend donc la liberté de vous demander ce sursis, et de vous prier d'agréer, avec l'expression de sa reconnaissance, celle de son profond respect.

« Agréer aussi, Monsieur, l'hommage de haute estime de

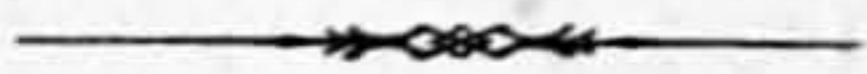
« Votre très humble servante,

« SOPHIE VINET.

« Lausanne, 7 avril 1847. »

Un mois après, Alexandre Vinet rendait le dernier soupir...., et une année était à peine écoulée depuis ce triste événement que la première Académie de Neuchâtel succombait dans la tourmente politique.

ALPHONSE PETITPIERRE.



LA LANGUE DES GENS D'OUTRE-AREUSE

(Suite. — Voir la livraison d'Octobre 1882, p. 229.)

N° 3 (1270). « Je Pierres sires de Valmarcou fais savoir a toz cex qui cestes lettres verront et horront que je doi a Perrin dit Sicat, borjois de Pontellye, XXVIII livres de viennois, les queles je li ai covant par ma foy corporelmant donee paier la vaile de feste Seint Bartholome; et se je ne li facoie son paiemant a dit terme il emprunte par mon commandement les diz deniers a Cossins et je lan doi garder de toz damages par ma foy corporelmant donee; et se je ne li tenoie les covanz per insi come il est desus devis, je doi torner a Pontellye en hostage un mois apres feste Seint Bartholome par ma foy, et je ne me pues partir de Pontellye fors que per la volunte du dit Perrins. Et je Jaques de Columbier et je Willerme li blans de Nuefchesteal suemes plages en la main du dit Perrins dit Sicat du cheptel et des damages restirer chescuns de nos de la moitie par nos foyz donees; et se li diz Perrins sires de Valmarcou ne facoit paiement a dit Perrins dit Sicat, insi come il est desus devis, nos devons torner en hostage a Pontellye un mois apres Seint Bartholome par nos foyz corporelmant donees, et ne povons partir de Pontellye fors que par la volunte du dit Perrins dit Sicat. En tesmoignage de la quel chose, nos Wulleme cures de nostre dame de Pontellye et je le mestre Guis cures de Cornaus avons seale cestes lettres de nos seas per la priere et la requeste du dit Perrins, seignor du Valmarcou, du dit Jaques de Columbier et dou dit Wullelme de Nuefchesteal. Co fu fait lan de la incarnation Jhesucrist qui corroit par mclx et dex, lo jusdi devant feste Seint Lorent. » (1)

N° 4 (1266). « Je Perrins sires de Valmarcuel hai vendu a noble baron Jehan comte de Bourgoigne et seigneur de Salins, mon seigneur, Joigne et le puy dessus Joigne, et totes les appendices de Joigne, en champs,

(1) Mon. Matile, Grandes Archives, Q 10-19.

en preys, en peage, cest a scavoir le tiers dou piage; en segnorie, en jostice, en fie, les quelles choses devant dit je tenoie en fie lige dou dit comte. En temoignage de la quel chose, li religiou home et honneste l abbe de la Charite, l abbe de Montbenoit et l abbe dou mont Sainte Marie ont mis leurs saez pendants en ces presentes lettres, ensemble le mien sael, le vendredi avant la Saint George mclxxvi (16 avril). » (1)

Après avoir lu ces spécimens de la langue romande pendant la féodalité, bien des gens auront fait des réflexions plus ou moins dures sur le « jargon de nos pères », sur les dissemblances entre le romand et le français actuel, sur « la rouille de barbarie » qui n'a pu s'effacer que par le progrès des lumières, etc. J'espère qu'après avoir examiné avec moi ces textes, leur dégoût ou leur mépris aura fait place à un autre sentiment.

Chacun sait que le trait le plus marqué de la dissemblance, quant à la syntaxe, entre le latin et le français actuel, est que l'un a des *cas* et l'autre n'en a point. Eh bien! M. Littré l'a démontré, le romand a des cas, non pas six comme le latin, mais deux : le nominatif ou *sujet* et le *régime*.

D'après Littré, la formation de ce sujet et de ce régime se fit de deux manières : 1^o dans une certaine catégorie de mots, en vertu de l'accent latin qui se déplaça du sujet au régime; 2^o dans une autre catégorie, à l'aide de l's qui, dans la deuxième déclinaison latine, appartient au nominatif et disparaît à l'accusatif. — Reprenons successivement ces deux formations et appuyons-les d'exemples qui élucident clairement la question.

I. Pour la première catégorie, je cite les noms suivants qui se rencontrent souvent dans les textes historiques :

<i>sire, seigneur,</i>	répondant au latin	<i>sénior, seniórem,</i> (2)
<i>prestre, preveire,</i>	»	» <i>présbiter, presbyterum,</i>
<i>enfe, enfant,</i>	»	» <i>ínfans, infántem,</i>
<i>lerre, larron,</i>	»	» <i>látro, latrónem,</i>
<i>donere, doneor,</i>	»	» <i>donátor, donatórem,</i>
<i>emperere, empereor,</i>	»	» <i>imperátor, imperatórem,</i>
<i>mieudre, meilleur,</i>	»	» <i>mélior, meliórem,</i>
<i>pire, pior,</i>	»	» <i>péjor, pejórem,</i>

etc. Il faut rapprocher de cette catégorie les noms latins qui, en chan-

(1) Mon. Matile; Bibliothèque de Besançon, T II.

(2) La syllabe qui porte l'accent tonique est indiquée par un accent.

geant de cas, ne changent pas d'accent, il est vrai, mais prennent une syllabe de plus, dont l'effet se fait sentir dans le romand :

cuens (ou *cōns*), *comte* (ou *conte*), répondant au latin *cómes*, *cómitem*,
hom (ou *hon*), *home* (ou *homme*), » » *hómo*, *hóminem*.

Voici l'exemple servant de modèle pour cette première catégorie de noms :

sujet singulier : li sire; li prestre; li lenne.

régime singulier : le seigneur; le preveire ⁽¹⁾; le larron.

Maintenant, reprenons les textes transcrits plus haut et voyons si la règle est suivie.

« Je Jaquaz, *sire* ⁽²⁾ de Estavaié... suis devenu hons liges a.. Jehan, *conte* ⁽³⁾ de Bourgogne et *seignour* ⁽³⁾ de Salin, — Li *sire* ⁽²⁾ d'Usies.. ha mis son seal. — Je Jahans, *sire* ⁽²⁾ de Estavaié, et mie devantier avien tenu de... Bertot, *seignor* ⁽³⁾ de Nuefchastel. — Je Perrins, *sire* ⁽²⁾ de Valmarcuel, ai vendu a Jehan, *conte* ⁽³⁾ de Bourgogne et *seignour* ⁽³⁾ de Salin, mon *seignour* ⁽³⁾. — Dou sel et religious *home* ⁽³⁾ discret et honnete Vuillame. »

De même, Jean de Bourgogne, quand il figure comme sujet de phrase, n'est plus qualifié *comte* et *seigneur*, mais *cuens* et *sire*. Dans le N° 154 des monuments Matile on lit : « Nos Jehans, *cueins* ⁽²⁾ de Bourgoigne et *sires* ⁽²⁾ de Salins, facons savoir.. que nous avons donné.. le fie que de nos tient messire Rahouz, *comte* ⁽³⁾ de Neufchastel... »

Dans le N° 3 transcrit plus haut, remarquons que Pierre de Vauxmarcus est qualifié plusieurs fois de *sire*, soit chaque fois que, dans la phrase, il figure comme sujet, et une seule fois de *seigneur*, et alors il est régime : « à la requête du dit Perrins, *seignor* de Valmarcou. »

Poursuivons. Si le sujet singulier était la forme *li sire*, le sujet pluriel devenait *li seigneur* (sans s) et le régime pluriel *les seigneur* (sans s). Ensorte que le modèle complet pour cette première catégorie de mots était le suivant :

<i>Singulier</i> :	<i>Pluriel</i> :
<i>sujet</i> : Li sire	Li seigneur;
<i>régime</i> : Le seigneur	Les seigneur.

(1) *Montpreveire*, *Champreveire* doivent donc se traduire simplement *Mont-du-prêtre*, *Champ-du-prêtre*, et non, comme l'indique Victor Benoit, « ancien cimetièrre, de *preveyres*, droit morturaire ». (Mélanges, page 91.)

(2) Sujet singulier.

(3) Régime singulier.

En résultat pratique, on peut dire que chaque fois que, dans un document, on trouve les mots *sire*, *cuens*, *prestre*, *hom*, etc., on sait qu'ils figurent comme sujet singulier, et que chaque fois qu'on y rencontre ceux de *seigneur*, *comte*, *prevere*, *homme*, etc., on a affaire à des régimes ou à des sujets pluriels.

Notons que l'attribut appartenant au sujet suit la même règle : « A cui je suis devenu *homs* tant qu'aujourd'hui. — Je Jaquaz... suis devenu *hons liges* à noble baron.. »

II. Pour la seconde catégorie de mots, *le sujet* (singulier) se marque par un *s* qui provient de l'*s* du nominatif de la seconde déclinaison latine, et *le régime* (singulier) par le thème du mot sans l'*s*.

Sujet : <i>li chevals</i> ⁽¹⁾ (caballus);	Régime : <i>le cheval</i> (caballum);
» <i>li fils</i> (filius);	» <i>le fil</i> (filium);
» <i>li chevels</i> (capillus).	» <i>le chevel</i> (capillum).

On disait donc la phrase : Le cheveu est dans ma soupe, je le vois, — comme suit : « *Li chevels est dans ma soupe, je le voi, le chevel* ».

Le neutre latin n'existant pas ou s'étant perdu dans les langues romanes, les noms neutres de la deuxième déclinaison furent traités comme les noms masculins :

Sujet : <i>li bras</i> (—).	Régime : <i>le brac</i> (bracchium)
-----------------------------	-------------------------------------

Enfin la règle de l'*s* se généralisant, on la donna, pour distinguer le régime du sujet, à des mots qui n'appartenaient pas à la deuxième déclinaison :

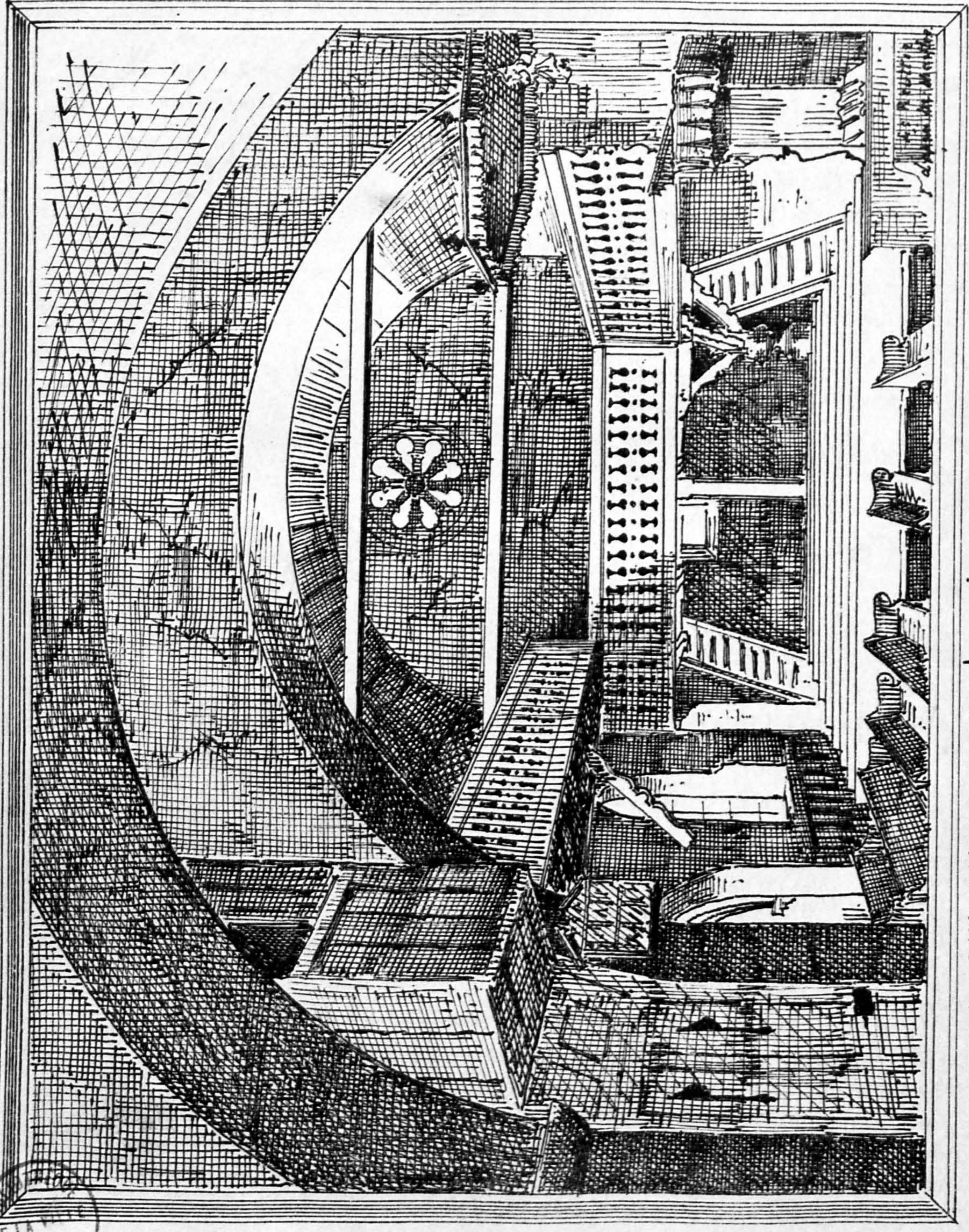
Sujet : <i>li rois</i> ;	Régime : <i>le roi</i> ;
» <i>li chiens</i> ;	» <i>le chien</i> ;
» <i>li airs</i> ;	» <i>le air</i> ;
» <i>la maisons</i> .	» <i>la maison</i> .

Ainsi, l'*s* à la fin d'un mot, précédé de *li* ou *la*, est toujours l'indication que ce mot est sujet.

Il arriva même, l'esprit de régularité grammaticale s'étendant, que cet *s*, caractéristique du sujet en une certaine catégorie de mots, fut introduite en l'autre (indiquée ci-dessus sous chiffre I) et que, dans un certain nombre de manuscrits, on trouve (ce qui d'ailleurs est moins bon), *li enfes*, *li abbes*, *li sires*, *li homs*, etc. C'est pour cette raison que les documents plus haut transcrits écrivent : « *Li sires* d'Usies ha mis son seal..., — que

(1) Ou *chevaus*, *chevax*, car les finales *als*, *aus*, *ax*, sont grammaticalement équivalentes en romand, parce qu'elles l'étaient dans la prononciation.

MUSEE NEUCHATELOIS.



INTERIEUR DE L'ÉGLISE DE CORCELLES
Avant sa Restauration.

DE LA VILLE
NEUCHÂTEL

les prénoms figurent avec un *s* : « *je Jahans, je Pierres, etc.* » ; — que le mot sire qui le suit est écrit avec l' *s* : « *Je Jaquaz, sires de Estavaié* ».

Ce fait provient peut-être un peu du suivant :

Pour le pluriel, dans les noms de la deuxième déclinaison latine, le pluriel étant en *i*, par exemple *caballi*, et le régime avec un *s*, *caballos*, le romand représenta exactement cette formation :

Sujet pluriel : *li cheval*.

Régime pluriel : *les chevaux* (ou *chevaus, chevax*).

De la sorte, le pluriel se trouve reproduire inversement le singulier, ayant pour nominatif au sujet la forme du régime du singulier, et pour régime la forme du sujet, — abstraction faite de l'article qui les distingue.

(A suivre.)

F. C.

CORCELLES

TRAVAIL PRÉSENTÉ A LA FÊTE DE LA SOCIÉTÉ CANTONALE D'HISTOIRE

RÉUNIE A CORCELLES LE 10 JUILLET 1882

(Suite. — Voir la livraison d'Octobre 1882, p. 236.)

Quelques noms nous rappellent évidemment, dans les environs de Corcelles, ou à Corcelles même, cette époque où de fréquentes processions devaient avoir lieu ; c'est ainsi que, presque à la sortie du village et quelques pas avant d'arriver à la bifurcation des routes du Val-de-Travers et des Montagnes, on rencontre, à droite du chemin, un petit monticule rocheux, connu sous le nom de Crêt de la Chapelle. Existait-il autrefois à cet endroit un petit édifice religieux, une chapelle ? C'est fort possible

et même probable, bien que nulle trace de ruines ne s'y laisse apercevoir; mais pendant 300 ans, elles ont eu le temps de disparaître. Le site, dans tous les cas, aurait été admirablement choisi pour un lieu de culte et les agriculteurs, en se rendant le matin à leurs travaux ou en rentrant le soir dans leurs demeures, devaient se sentir disposés, en face de la belle nature qui s'étalait devant eux, à aller rendre hommage au Créateur de toutes ces merveilles. Cette chapelle était-elle peut-être dédiée à Saint-Jean? Le nom de rue à Jean, sous lequel est encore désignée la route qui conduit de là à Cormondrèche, le ferait presque supposer, comme celui de chemin de la Croix, qui existe dans le haut du village, semble indiquer à cet endroit l'existence d'une grande croix, offerte jadis à la vénération de nos pères.

A la bifurcation des routes des Montagnes et du Val-de-Travers se trouve un terrain en triangle, appelé autrefois la Maladière. A 3 ou 400 pas plus loin, en descendant le chemin des Nods, on rencontre une fontaine, actuellement sans eau, rappelant le souvenir d'une maladie affreuse, qui a fait dans les temps passés de nombreuses victimes dans nos contrées, d'où elle a heureusement disparu; on l'appelait « la Fontaine des ladres. » En 1559, la source qui l'alimentait fut l'occasion d'un long procès entre les deux villages. Cormondrèche prétendait s'en emparer, pour enrichir ses fontaines publiques, mais Corcelles s'y opposait, en alléguant que cette eau était non-seulement une propriété commune aux deux localités, mais encore qu'elle était nécessaire aux agriculteurs pendant leurs travaux des champs. L'affaire s'envenima de part et d'autre, on plaida longuement, et, en fin de compte, Cormondrèche fut débouté de ses prétentions. Mais les hommes de notre siècle, plus généreux en cela que leurs aïeux du XVI^{me}, ont gracieusement consenti à abandonner à ceux de Cormondrèche, il y a une vingtaine d'années, la source qu'ils convoitaient depuis si longtemps.

Nous avons vu qu'en 1453, lors d'une visite diocésaine faite par l'évêque de Lausanne à l'église de Corcelles, cette église comptait 50 feux, représentant une population de 300 personnes environ pour la paroisse entière, en supposant que son étendue était la même qu'aujourd'hui, Serroue y compris. Un recensement fait au mois de décembre 1765 indique une population de 568 habitants, logés dans 152 maisons, dont 10 à Serroue. Je regrette de ne pouvoir vous faire connaître le chiffre de la population de Corcelles seulement, mais la commune, qui s'occupait déjà à cette époque de recensement, le faisait naturellement pour le territoire communal tout entier, et sans désignation spéciale de village.

Le tableau suivant vous intéressera peut-être, malgré la répétition fréquente de certains termes. Il se rapporte au recensement de 1765.

La population de la commune s'élevant à 586 habitants, se décomposant comme suit (je transcris textuellement) :

- 91 hommes communiens.
- 96 femmes communières.
- 43 garçons qui ont communié.
- 48 filles qui ont communié.
- 50 petits garçons des communiens, qui n'ont pas communié.
- 72 petites filles des communiens, qui n'ont pas communié.
- 36 hommes qui ne sont pas communiens.
- 52 femmes qui ne sont pas communières.
- 11 garçons qui ont communié.
- 23 filles qui ont communié.
- 32 petits garçons qui n'ont pas communié.
- 32 petites filles qui n'ont pas communié.

Parmi cette population de communiens et de non-communiens, qui avaient communié ou qui n'avaient pas communié, nous trouvons 1 armurier, 1 barbier, 2 blanchisseuses et lingères, 2 bouchers, 1 boulanger, 4 boutonniers en métal, 6 cabaretiers, 1 chapelier, 2 charpentiers, 1 charron, 1 chirurgien, 4 cordonniers, 1 coutelier, 1 couvreur de toits, 1 faiseuse de dentelles, 2 horlogers en grands et en petits volumes, 2 jardiniers, 1 maître de pension, 2 maréchaux, 1 maçon et tailleur de pierres, 1 menuisier, 3 notaires, 1 orfèvre, 2 régents d'école, 1 serrurier, 20 servantes, 1 tailleur d'habits, 1 tisserand, 3 tonneliers, 1 vacher, 10 valets et 75 vigneron, laboureurs et manœuvres.

Un second recensement du 14 novembre 1767 constate une augmentation de 24 habitants, mais sans grands changements dans les divers genres de professions exercées alors, si ce n'est qu'on compte cinq notaires au lieu de trois. Et dire qu'en 1882, il ne se trouve plus un seul notaire dans la municipalité de Corcelles et Cormondèche, et que l'orfèvre, dont l'industrie paraissait y prospérer naguère, non-seulement n'a pas eu de successeur, mais aurait probablement grand-peine à y végéter maintenant. Décidément nous ne sommes pas en voie de progrès, en fait de transactions et de luxe ! Le dernier recensement, fait au mois de janvier de cette année, accuse une population de 1448 habitants ; elle a donc augmenté de 838 personnes pendant l'espace de 115 ans, avec un chiffre de 195 maisons, soit 43 de plus qu'à la même époque.

Vous comprendrez que Corcelles et Cormondèche formant, dès l'ori-

gine, une seule et même commune, aient en conséquence une foule d'intérêts, de droits et de prestations en commun. Tout ce qui concernait les forêts, le temple, le culte, le service des incendies, la chambre de charité, relevait de l'administration communale, tandis que les corporations des deux villages avaient à leur charge les écoles des garçons (celle des filles étant devenue communale depuis la suppression des écoles mixtes), les recherches d'eau, l'établissement des fontaines et leur entretien, le service des guets de nuit, enfin introduit le 1^{er} janvier 1796, à la suite d'un incendie à Peseux. Je n'ai pas sous les yeux les documents qui me permettraient d'indiquer l'année où les écoles de garçons passèrent des corporations à la commune, mais ce fait n'est pas très ancien, car je me souviens, non-seulement d'avoir fait encore toutes mes humanités à l'époque des corporations, mais encore d'avoir assisté comme invité à une visite scolaire sous ce même régime. Quant aux guets et aux fontaines, les villages n'en ont été déchargés que depuis l'établissement de la municipalité. Chacun d'eux a fait des frais considérables pour l'approvisionnement de l'eau; c'est ainsi que Corcelles dépensait en 1808 20,000 francs environ pour amener les eaux du grand Locle par un tunnel, creusé sous la colline du Crêt, à la fontaine au centre du village. Cette partie du Jura est malheureusement très aride et formée de couches de rochers avec des fissures nombreuses, et ce n'est qu'avec peine qu'on peut se procurer l'eau suffisante pendant les années de sécheresse. Corcelles possède cependant trois ou quatre fontaines et les habitants espèrent ne pas mourir de soif, en comptant une soixantaine de puits publics et particuliers qui contiennent, à deux ou trois exceptions près, une eau de source potable et abondante.

La qualité de communier ne conférait pas le droit d'être membre de l'une ou de l'autre des corporations: ce droit s'acquerrait à prix d'argent, pour une somme assez peu élevée, il est vrai, et variant de 200 à 400 livres faibles, avec la condition habituelle que les néophytes auraient à fournir un « ceillet de cuir » (évidemment pour les incendies), et à payer le vin et la miche à tous les membres de la corporation qui assistaient à la séance: personne n'y faisait défaut.

A la suite de leur agrégation, en 1740, les familles de Chambrier et de Montmollin firent don à la corporation de deux coupes en argent doré, artistement ciselées et d'un beau travail, qui sont encore sa propriété. Celle des Montmollin est entourée de huit écussons, dans lesquels sont gravés les noms des donateurs. A l'époque de leur admission, ces familles étaient déjà communières depuis un grand nombre d'années.

On comprend qu'il y avait un certain prestige à devenir membre d'une commune riche et prospère, dans un temps où les communes jouissaient d'un crédit incontesté et étaient à peu près maîtresses souveraines dans leur petit domaine. Pour quelles raisons ce prestige rayonnait-il sur la corporation de Corcelles, de laquelle s'étaient fait recevoir membres plusieurs familles de Neuchâtel? C'est ce que j'ignore et ce dont je n'ai pu me rendre compte. Les avantages qu'elles pouvaient en retirer n'en étaient évidemment pas le motif, puisque ces avantages se traduisaient uniquement en contributions et en souscriptions aux collectes organisées pour le service public. Passe encore pour les membres résidents dispensés de payer l'écolage, s'ils avaient des enfants, et affranchis du giet d'habitation; mais ceux du dehors, certains de n'en retirer aucun bénéfice, n'avaient, au contraire, que la perspective de recevoir la visite fréquente des collecteurs. C'est ainsi que le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1796, on décida l'établissement de deux guets et une souscription, dite contribution volontaire, pour leur traitement. En 1818, nouvelle collecte produisant 80 louis destinés à la construction de la fontaine neuve au centre du village. En 1821, nouvelle contribution volontaire chez tous les membres de la corporation, pour compléter les appointements du régent, le village n'y pouvant suffire. L'instituteur nommé le 8 avril 1814 et qui était déjà M. Chable, homme d'un grand mérite, et qui garda ses fonctions à Corcelles pendant près de 40 ans, ne recevait officiellement que la modique somme de 324 livres de Neuchâtel (pas même 450 francs). Il est vrai qu'il percevait en outre, comme supplément de traitement, les écolages payés par les habitants pour leurs enfants fréquentant l'école, et qui atteignaient à peu près la moitié de la somme ci-dessus. Un siècle auparavant, en 1713, un maître d'école nommé Samuel Harnoud ne recevait que 200 livres faibles et 4 écus blancs, et comme il réclamait une augmentation de salaire, on la lui refusa, toutefois avec cette fiche de consolation « qu'on aurait des égards pour lui lors de la visite d'école, en ce qu'il aura plus de soin d'enseigner les enfants à être modérés lorsqu'ils sortent de l'école et comme des étourdis sans tirer leur chapeau et sans respect, les remontrer et châtier lorsqu'ils tomberont en faute. »

Plus tard, le 20 mars 1827, une nouvelle collecte, qui produisit environ 100 louis, eut lieu chez tous les membres de la corporation, internes et externes, dans le but de faire l'acquisition d'une nouvelle maison d'école. Cela était certainement nécessaire, car l'ancien bâtiment, renfermant au rez-de-chaussée une forge publique, rebâtie dès lors sur le

même emplacement dans le haut du village, n'était guère propre à abriter la jeunesse studieuse de la localité, ni surtout à lui assurer des heures de leçons paisibles, à l'abri du bruit de l'enclume.

Mais la population augmentant, avec les charges, il s'agissait de se procurer de nouveaux locaux pour les écoles. Corcelles avait dû dédoubler son école de garçons; Cormondrèche instruisait les siens dans la maison de commune, qui servait en même temps d'auberge et de boucherie, et les jeunes filles des deux villages se rendaient à Cormondrèche dans un troisième local loué à cet effet. La Commune décida de se charger elle-même de toutes les écoles, et de les réunir dans un seul et même bâtiment. Ce fut donc par ses soins et à ses frais, sans aucune subvention de l'Etat, que le collège communal fut construit en 1861. Monsieur Guillaume Ritter à Neuchâtel en a été l'architecte et le constructeur. Il a coûté environ 125,000 francs, y compris l'ameublement des salles, l'arrangement de la place et des massifs, la plantation des arbres, la fourniture du bassin en roc et celle de la cloche qui appelle les enfants aux leçons. Cette cloche, fondue par M. Humbert, ressortissant de Corcelles et fabricant à Morteau, en séjour provisoire à Cernier, porte l'inscription suivante :

En l'an mil-huit-cent soixante-un,
A Cernier fondue et coulée,
Je fus ici mise et posée
Au contentement de chacun.

Enfants, c'est pour vous que sans cesse
Ma voix répète en ce haut lieu :
Aimez l'étude et la sagesse,
Et vous serez bénis de Dieu.

Chacun connaît les démêlés que la fille du comte Louis, la comtesse Isabelle, dernier représentant de la première race de nos sires, eut à soutenir avec sa belle-mère, Marguerite de Wufflens, troisième femme de son père et épouse en secondes noces de Jaques de Vergy. Ce que quelques-uns ont oublié peut-être, c'est que Corcelles fut une des victimes de cette querelle. On peut voir, en effet, dans une note consignée à la page 278 de la seconde partie des Mémoires du chancelier de Montmollin, que Marguerite, qui avait obtenu, ensuite d'un jugement arbitral, prononcé en 1374 par le roi Charles V de France, la ville et le château de Boudry avec toutes juridictions, à titre de fief, sa vie durant, avec un revenu de 369 florins et 6 sols lausannois, n'était pas satisfaite.

Elle se mit à rançonner les passants, à accabler les bourgeois d'impôts, au mépris de leurs franchises et protégée qu'elle était par les soldats bourguignons de son mari. Un jour, elle fit mettre le feu à la ville de Boudry, jetant des pierres à ceux qui essayaient d'éteindre l'incendie. A la même époque, c'est-à-dire vers 1376, ses gens firent une excursion jusqu'à Corcelles où ils brûlèrent 13 bâtiments; quatre hommes furent tués dans la mêlée et un pauvre impotent, qui tomba entre les mains de ces furieux, fut traîné à Boudry, où Marguerite le fit pendre. Les bourgeois de la ville se chargèrent de terminer tous ces brigandages en mettant le siège devant Boudry, dont ils s'emparèrent, en infligeant aux Bourguignons de Vergy une correction exemplaire, et en donnant l'ordre à ceux qui restaient de purger le territoire neuchâtelois au plus vite.

(A suivre.)

V. COLIN-VAUCHER.

MISCELLANÉES

PASSAGE DE L'IMPÉRATRICE JOSÉPHINE DANS LE CANTON DE NEUCHÂTEL

« Le jeudi 27 septembre 1810, notre ville de Neuchâtel a eu l'honneur d'avoir vu arriver dans ses murs l'impératrice Joséphine, première femme de Napoléon, accompagnée de la reine de Hollande et de Monsieur Fritz de Pourtalès, qui les a reçus dans son hôtel, ci-devant maison Du Peyrou; le 28, elle est repartie pour la Chaux-de-Fonds avec les personnages ci-dessus et Son Excellence Monsieur de Lesperut, notre Gouverneur; le 29, ils sont arrivés assez tard à l'Hôtel de M. de Pourtalès. Que cette journée a dû lui paraître agréable, puisqu'elle a exercé la bienfaisance, en assistant les malheureux qui imploraient ses secours! On rapporte que les charités qu'elle a faites, seulement dans la Chaux-de-Fonds, s'élèvent à passé dix louis.

« Le dimanche 1^{er} octobre, elle est partie avec les mêmes personnages pour l'Isle de Saint-Pierre, où Messieurs de Berne l'attendaient pour le déjeuner; le 2 octobre, elle est restée dans son appartement où plusieurs messieurs et dames lui ont rendu visite. Madame Petitpierre, femme du commandant, lui a présenté son filleul et le fils de son ancien époux, le jeune Napoléon.

« Le 3 octobre, elle est partie à midi pour voir la fabrique neuve (fabrique de Cortaillod), et est revenue entre 4 et 5 heures.

« Quelques jours après, elle quitta Neuchâtel pour se rendre à Berne, où elle a séjourné quelques semaines; de là, elle est retournée dans ses terres. »

Ces quelques lignes, consignées dans le journal d'une jeune fille, en nous donnant la date précise du séjour de l'impératrice Joséphine dans notre pays, nous prouvent aussi qu'il y fut un événement. L'empereur avait donné l'ordre de la recevoir avec tous les égards dus à une souveraine, et le Gouvernement de la Principauté n'y manqua pas. — Nous rectifierons seulement un point de détail des lignes précédentes. — C'est pour le Locle que l'impératrice partit le 27 septembre; elle y fut reçue par les autorités et logea dans la maison dite Houriet de Paris. — Le lendemain, elle prit la route de la Chaux-de-Fonds, où elle était attendue; un repas était préparé à l'Hôtel de la Fleur-de-Lys. Mais au moment où sa voiture s'y arrêtait, elle donna l'ordre au cocher de passer plus loin. Les observations des personnes qui l'accompagnaient ne purent rien changer à cette injonction et l'on continua la marche jusqu'à l'Hôtel de la Balance. L'impératrice y dina, l'emblème de la justice lui causant moins d'effroi que celui de la légitimité.

(Communiqué par M^{lle} H. MATTHEY, à Wavre.)

NOTE EXPLICATIVE

SUR L'ÉTUDE CRITIQUE SUR LA FILIATION DES COMTES ET SEIGNEURS
DE LA MAISON FENIS-NEUCHATEL.

Craignant que nos lecteurs n'aient pas, d'après notre explication, compris comment le même mot avait pu être lu Nono, Novo, Cono, Urico, Uodalric, Uodalrico, nous allons reprendre notre explication, en cherchant à être plus clair.

Le mot, objet de la discussion, est ainsi écrit: *nōno*.

Au premier coup d'œil on a lu *nono* ou *novo*.

Le Père Rædlé ayant pris la seconde lettre pour un *r* et le signe qui surmonte le jambage de la troisième lettre pour le point qui surmonte l'*i*, a lu *Urico*.

M. l'avocat Hotz, prenant la seconde lettre pour un *o*, le signe qui surmonte le mot pour *dal*, le premier jambage de la troisième lettre pour *r*, le second pour un *i*, et la troisième lettre pour un *c*, a lu *Uodalric*.

M. le chanoine de Fiala, prenant la seconde lettre pour *o*, le signe qui surmonte le mot pour *dalr*, le premier jambage de la troisième lettre pour un *i*, le second jambage pour *c*, et voyant dans la quatrième lettre un *o*, a lu *Uodalrico*.

On a lu ordinairement *Cuono* (Conon). Comme il y a entre le mot *nōno* et le mot précédent un espace plus grand que d'ordinaire, on suppose que le *c* a disparu, on lit alors bien facilement *Cuono*.

CORCELLES

TRAVAIL PRÉSENTÉ A LA FÊTE DE LA SOCIÉTÉ CANTONALE D'HISTOIRE

RÉUNIE A CORCELLES LE 10 JUILLET 1882

(Suite et fin. — Voir la livraison de Novembre 1882, p. 269.)

Au commencement du XIV^e siècle, alors que nos montagnes étaient encore entièrement couvertes de noires forêts de sapins, Corcelles a eu ses pionniers et ses défricheurs. Voici ce que Boyve raconte à ce sujet dans ses *Annales* :

« En 1303, un certain Jean Droz de Corcelles, voyant qu'il avait plusieurs fils et pas de quoi les occuper, alla chercher dans les montagnes de la seigneurie de Valangin quelque lieu propre pour y habiter et qu'il pût défricher, ces montagnes ne contenant alors que des bois d'un bout à l'autre et n'ayant pas encore un seul habitant; le dit Droz suivit un grand chemin qui conduisait de Valangin en Bourgogne et qui passait par un lieu appelé les portes du Locle, où étant arrivé, il quitta le grand chemin pour chercher dans les bois. Il y trouva une source vive et crut que ce lieu serait propre pour y habiter, si on le défrichait. Après avoir obtenu l'accensement de quelques faulx de terre du seigneur de Valangin, Jean Droz bâtit sa demeure au Verger du Locle, où plusieurs autres personnes vinrent plus tard s'établir auprès de lui et y formèrent une communauté. »

D'après notre historien, le petit village de Corcelles fut donc, par l'un de ses enfants, le fondateur de la plus ancienne localité de nos montagnes, et le « Grand Locle » qui désigne les terrains situés immédiatement au-dessus de Corcelles, devenait le nom d'un village important. M. Chambrier, dans son *Histoire de Neuchâtel et Valangin*, confirme le fait, mais sans indiquer le nom des aventureux pionniers :

« Les vallées du haut Jura, dit-il, commençaient à se peupler. Une église s'élevait à Mijoux en l'honneur de Saint-Nicolas: les sires de Valan-

gin fondaient la chapelle de la Madelaine au Locle et de Sainte-Catherine à la Sagne. Des familles de Morteau venaient défricher la Chaux-de-Coublons et des familles de Corcelles la vallée du Locle, propriété des moines de Fontaine-André. »

On a prétendu, il est vrai, que l'on devait les premiers défrichements du Locle à des colons venus de la Franche-Comté, mais ce n'est là qu'une simple supposition qu'aucun document n'appuie et que je crois basé sur la similitude de certains noms de familles se retrouvant dans les deux contrées, ce qui n'empêche pas plus tard l'établissement des familles franc-comtoises, après l'arrivée de Jean Droz et ses fils. Les Droz étaient autrefois très nombreux à Corcelles, où il en existe encore plusieurs familles; sous le nom de Drozi, on les retrouve dans des actes communaux très anciens. Nous avons vu un Jean Droz devenir le premier pasteur de Corcelles après la réforme; pourquoi n'admettrions-nous pas aussi, à défaut de documents contraires et sur l'affirmation de Boyve, qui a certainement consulté pour ses *Annales* des sources sûres, quoique encore inconnues, qu'un Jean Droz ait été, deux cents ans plus tôt, le fondateur d'une cité nouvelle?

Permettez-moi de rappeler, en passant et sans trop m'attacher à l'ordre des dates, quelques faits qui peuvent avoir leur intérêt, particulièrement pour nous, habitants du cru. Le 11 mai 1615, nos contrées paraissent avoir été fort maltraitées par une trombe qui s'abattit sur la commune et sur son territoire. Voici en quels termes un manuscrit du temps, écrit par Abram Chaillet, maire de la Côte, relate ces événements :

« L'an 1615, le 11 mai, environ une heure après midi, après un temps chaud et par un vent d'uberre, tonnerre, éclairs, grêle et débordement d'eau, grande rivière dans les chemins, grande quantité de bêtes de Corcelles et Cormondèche noyées, de même qu'une fille qui les gardait, que l'on retrouva derrière chez Chambrier à Rozet; et courait en bas le village d'Auvernier comme une grande rivière qui emmena un cheval noyé qui était à Cormondèche et amena quantité de ravine par le village. »

Pareille inondation, mais beaucoup moins désastreuse pourtant que la précédente, se renouvela le 26 février 1844. Elle ne fut occasionnée cette fois ni par une trombe, ni par un orage de grêle, mais simplement par la fonte des neiges, activée par un vent très chaud et par une pluie torrentielle et persistante. Les champs du Grand-Locle, au-dessus du village, devinrent un lac, dont les eaux atteignirent de 7 à 8 pieds de hauteur; la voûte du grand aqueduc, qui amène au village les eaux de la

fontaine neuve, s'effondra sous ce poids énorme, et ce lac improvisé se déversa en quelques heures, à travers le tunnel du Crêt, sur Corcelles et sur Auvernier. Le chemin pavé de la cure fut détruit, de même que celui qui reliait ces deux villages, et tous deux creusés jusqu'au roc à 10 ou 12 pieds de profondeur. Il ne resta plus ni cep, ni terre, dans certaines vignes ravagées par le torrent : tout avait été emmené au lac.

La Commune de Corcelles et Cormondrèche fut obligée de dépenser, pour rétablir ses chemins détruits, une somme de 10 à 13,000 livres tournois.

Quatorze ans après l'inondation, ou comme l'appelle M. Chaillet, le débordement d'eau de 1615, Corcelles fut, d'après ce même chroniqueur, visité par une peste qui y fit mourir beaucoup de monde : d'avril en octobre 1629, 160 personnes en furent les victimes. Cormondrèche perdit 50 personnes et Peseux 40 environ. Cette terrible épidémie ravagea le pays durant les années 1628 et 1629.

Les incendies ont été rares à Corcelles depuis près de deux siècles au moins, et c'est à l'absence de ces grands sinistres qui ont changé entièrement l'aspect de plusieurs localités de notre pays, qu'il faut attribuer l'irrégularité de constructions anciennes de la majeure partie des rues de Corcelles. En 1707, trois maisons furent consumées dans la partie du village qu'on appelle la basse ville; dès lors on ne parle que de l'incendie qui brûla, il y a une vingtaine d'année, une partie de la maison de poste actuelle.

On bâtit peu à Corcelles; quelques maisons ont subi des réparations nécessitées par le temps ou par des circonstances de famille, mais il en est peu, dans l'intérieur du village, qui aient été reconstruites en entier; quinze ou vingt bâtiments nouveaux se sont élevés à l'Est, à l'ouest, au midi, et constituent un bagage architectural bien modeste et sur lequel un Américain, habitué à l'éclosion par centaines et par milliers des habitations, ne daignerait pas même jeter un regard de pitié. Laissons-le hausser les épaules et transporter des maisons à plusieurs étages d'une rue à l'autre, quand cela lui convient, ou lorsque le voisinage lui déplaît; et comme nous avons généralement de bons voisins, laissons les nôtres tranquillement en place. Qui sait si les constructions grandioses du Nouveau-Monde auront seulement une durée égale à celle de nos demeures villageoises! Il est probable, dans tous les cas, qu'aucune d'elles ne peut se vanter d'avoir été crépie de mortier brassé avec du vin, comme quelques-unes l'ont été peut-être ici; car Boyve indique une année (1153), où le vin fut tellement abondant et bon marché, que ceux

qui bâtissaient employaient un mortier pareil « lequel, dit-il, s'est trouvé si dur et si fort, qu'il se brisait moins que les cailloux, et que les murailles bâties avec ne peuvent être démolies qu'au moyen de la poudre. » Il n'est plus permis, de nos jours, de s'accorder un luxe pareil.

Depuis 1866, Corcelles possède un hospice qui, tout d'abord, était destiné seulement aux malades incurables, domiciliés dans les localités de la Côte.

Il a reçu tant et de si beaux témoignages d'intérêt, que de locataire, à l'origine, de trois modestes chambres, dans lesquelles il comptait recevoir cinq malades au maximum, il est devenu propriétaire d'un immeuble qui lui a coûté plus de 75,000 francs et qui peut contenir de 35 à 36 malades, venus de toutes les parties du pays. Grâce à un héritage de l'année dernière, l'hospice s'agrandit encore par la construction d'un nouveau bâtiment, dans lequel des malades gâteux, les plus misérables entre les misérables, pourront être reçus et soignés au nombre d'une vingtaine. Depuis sa fondation, en 1866, jusqu'au 1^{er} juillet 1881, l'hospice de la Côte a donné asile à 370 malades, qui ont passé en commun 150,369 journées.

L'esprit général, les noms actuels des habitants, les coutumes et les usages d'autrefois ont plus changé à Corcelles que l'aspect extérieur des rues et des maisons. Ceci est commun, du reste, à la plupart des localités de notre pays. On y retrouve, il est vrai, quelques familles indigènes, mais combien de noms du temps passé remplacés par des noms nouveaux! Commune et Corporation ont subi le nivellement général. Autrefois corps politique et souveraine autocrate dans son modeste domaine, la Commune a vu, d'année en année, diminuer ses privilèges et s'amoindrir ses attributions, son pouvoir et son autorité, pour arriver à n'être plus que le gérant de ses propriétés, dont les revenus ne lui appartiennent même pas, et qu'elle doit remettre à l'autorité rivale, élevée sur ses ruines et chargée de les appliquer aux divers services publics. Quant à la Corporation, dont les capitaux, nous l'avons vu, ne lui constituèrent jamais une lourde charge, elle se borne à méditer, une fois l'an, sur les vicissitudes des choses humaines, et à vider ses coupes d'honneur en souvenir d'un glorieux passé.

Et cependant, pourquoi, malgré tant de progrès accomplis dans tous les domaines, depuis le commencement de ce siècle et surtout pendant les vingt-cinq ou trente dernières années, avons-nous toujours un si vif plaisir à revenir à ce passé si monotone, si tranquille, à côté de notre fiévreuse agitation et des grandes conceptions des temps actuels? N'est-

ce point peut-être ce calme même qui nous attire? Nous vivons trop vite; tous les événements se précipitent à la vapeur ou comme sur l'aile d'un télégraphe; à peine un grand fait est-il accompli, une invention qui a mis le monde en émoi est-elle connue, que d'autres grands faits et d'autres inventions plus admirables encore les font presque oublier et les jettent dans l'ombre. C'est comme une lanterne magique, dans laquelle passent sans cesse mille objets nouveaux, au point de nous en donner le vertige. N'envions-nous pas quelquefois la vie paisible de nos ancêtres? Ils avaient leurs défauts, sans doute, leurs rivalités, leurs petitesesses; mais n'avons-nous pas les nôtres, nous aussi, et sommes-nous parfaits? Ils avaient fréquemment des disputes et des procès avec leurs voisins; mais vivons-nous plus en paix les uns avec les autres, et ces vers d'un poète ne s'appliquent-ils pas aussi bien à nous qu'à eux :

Hélas! sera-t-il dit, sur cette pauvre terre,
Que toujours deux mortels auront entr'eux la guerre?

La Commune de Corcelles et Cormondrèche connut, à maintes reprises, l'amertume des procès et des disputes: en contestations avec Peseux pour le parcours des forêts de cette Commune, en démêlés avec Rochefort pour le parcours de ses propres forêts, en difficultés avec Auvernier pour ses limites territoriales, elle subit en fin de compte un dernier et très long procès, à la suite duquel elle fut condamnée à céder à la Commune de Rochefort 328 poses de forêts, pour l'indemniser du droit de parcours qui avait été aboli.

Avant de terminer ce travail, beaucoup trop long, sans doute, à votre gré, permettez-moi de mentionner encore quelques faits qui, s'ils n'ont pas trait particulièrement à Corcelles, mais plutôt à la Commune, présentent pourtant un certain intérêt, comme tableau des mœurs de l'époque.

Il régnait jadis une certaine bonhomie, fréquemment altérée par la façon exagérée avec laquelle les communiers faisaient valoir leurs droits et prétendaient les maintenir. Ainsi, il y avait loin de la décision prise le 1^{er} septembre 1769, par laquelle la Communauté consentait à être « le parrain et la marraine de l'enfant dont Dieu avait béni le sieur Jacques Guillemet, berger de la Commune », et se faisait représenter à la cérémonie du baptême par ses gouverneurs, « qui devaient remettre 3 Ecus neufs d'étrennes et faire une dépense honnête, selon leur prudence », à cette autre décision du 2 janvier 1733, qui chargeait les gouverneurs « d'aviser les habitants qu'ils n'eussent désormais plus à occuper aucune

des places de la chapelle ou Temple le dimanche, pendant la célébration du service divin, à peine à ceux qui le feraient de payer chaque fois 4 batz, et ne le voulant faire, d'être rapportés à l'Officier; devant laisser et destiner les dites places pour les Communiers mariés, qui sont en assez grand nombre. » Une autre défense encore, antérieure à la précédente, interdisait, sous peine de 4 batz d'amende, de laisser entrer des chiens sur le cimetière ou dans le Temple pendant le prêche du dimanche. La Commune prétendait même déterminer la qualité (!) des personnes ayant le droit de faire des visites de deuil. Je trouve ce curieux arrêté du 2 janvier 1742: « Il est passé d'une voix unanime que dorénavant personne ne pourra aller faire ses compliments de condoléance pour un mort que les parents jusqu'au 3^e degré, non plus que d'y aller passer la nuit que ceux qui y seront appelés par les parents du défunt. »

Mais c'est principalement à l'égard de ses bois et de ses forêts que la Commune se montrait d'une excessive sévérité et d'un égoïsme très grand vis-à-vis des habitants. Ainsi, le 2 janvier 1725, elle défendait à tout Communier de vendre du bois aux étrangers, sinon dans une nécessité urgente et reconnue; le 2 janvier 1728, cette interdiction encore plus accentuée empêchait aux non-communiers toute vente d'échalas, tonneaux, caves, gerles et meubles provenant du bois des forêts communales; le 24 juin 1731, il était même défendu à un étranger de se rendre dans les forêts pour y travailler, à moins qu'il ne fût accompagné d'un communier assermenté. Le serment aux bois, comme on l'appelait, était prêté par tout jeune Communier ayant ratifié le vœu de son baptême, et il était très sévèrement rédigé.

La Commune justifiait ses mesures de rigueur à ce sujet par les termes mêmes des actes d'accensement de ses forêts. Voici un extrait très court de celui par lequel elle avait obtenu la concession de ses forêts de sapins et qui est daté du « Jeudy avant la pacification de Notre Dame Virgine de l'an 1356. »

« Nous, Loys, Cons et Sire de Neufchastel, faisons savoir à tous ceux qui verront et orront ces presantes lettres: Que nous pour nous et pour nos hoirs avons volus et autroïés, volons, autroïons et bailions par ces dictes lettres aux Commons de la ville de Cormondreschy, de la ville de Corcelles et de la ville de Montezillion, noubles et non noubles, qui orendrait y sont ou pour le temps à venir y seront, pour leurs et pour leurs hoirs à toujours, leurs us et usances es boys nostres cy après limités et desclairez par les conditions cy dedans escriptes et devisées, lesquels boys se devisent et extendent dès la charrière », etc. Suivent les

limites, puis viennent les conditions attachées à cette donation comme suit: « C'est à savoir qu'ils useront (les Commons ou Communiers) et uses doibvent ès bois dessus limitez à tousjours, mais pour leurs affoyages, pour marrins de chers, de charruyes et pour cercles, pour relever leurs aisements nécessairement, sans que eux des dits boys puissent ne doybvent rien vendre, ne donner à aultruy, fors que pour leurs propres us et usances. Et expeciaulment ne peulvent faire ne doyvent ne faire à faire paula ès dits boys pour close en aulcune manière que en la forme et manière contenue en ces présentes lettres », etc. Cet accensement était fait à la condition que la Commune paierait annuellement une redevance de quatre émines d'avoine à la mesure de Neuchâtel, rendues dans les greniers du Comte.

Cette redevance, connue sous le nom d'avoine des bois, fut rachetée par la Commune le 23 février 1837, pour la somme de 2700 livres tournois, dont L. 542, 7 s. 6 d. provenaient d'une souscription faite parmi les Communiers.

Un second acte d'accensement, du 11 mai 1359, fait par le même comte Louis, accorda aux Communiers de Cormondèche et de Corcelles, ceux de Montezillon non compris, leurs forêts de chênes, rappes et pâquiers, aux conditions stipulées pour les forêts de sapins, sauf que la redevance en avoine fut remplacée par cette réserve faite par le comte, que le terrage des terres cultivées dans ces forêts lui appartiendrait.

Ces actes d'accensement des forêts furent confirmés par les ambassadeurs des douze cantons des Ligues, le 5 mai 1523.

Les morts étaient, paraît-il, ensevelis autrefois sans ordre et un peu selon le bon plaisir des parents; ce fut le 24 juin 1731 qu'il fut apporté quelque régularité dans ce service et qu'il fut ordonné « de creuser à l'avenir les fosses par rangée, au cimetièrre, en commençant au bas et continuant jusqu'au haut »; le 2 janvier 1733, le régent d'école de Corcelles fut chargé de la surveillance de ce service, moyennant une rétribution annuelle de 15 livres, « de tenir registre de tous les morts, et de marquer exactement le jour d'ensevelissement d'un chacun, pour y avoir recours au besoin. »

Si Corcelles a eu le privilège, depuis les temps les plus reculés, de posséder dans son sein le médecin des âmes, il a eu également l'avantage d'avoir depuis longtemps un médecin des corps; ainsi, le 12 avril 1749 déjà, une subvention de 10 écus petits, par an, était accordée à Jean-Pierre Perregaux, chirurgien, « pour pratiquer son art avec assiduité, de tout son possible, envers les Communiers et habitants des deux vil-

lages »; il fut, en outre, exempté des reutes, gardes et autres corvées, et la Commune s'engagea à lui donner du bois à brûler, selon qu'elle le jugerait à propos. En 1772, nous retrouvons encore un chirurgien du nom d'Abram-Louis Droz, qui reçoit un traitement annuel de 2 écus neufs et 8 chars de bois.

C'est le 6 janvier 1750 que fut instituée la Chambre de Charité communale, dont la création avait été décidée le 22 juin de l'année précédente. Une collecte eut lieu chez les Communiers pour se procurer les fonds nécessaires à son établissement. Cette première Chambre de Charité fut composée de 12 membres et présidée par le Président de la Commune.

Un marché de porcs avait lieu fréquemment, paraît-il, au chemin de la Cure, en particulier le dimanche. De là une décision prise le 3 janvier 1763 pour faire cesser ce commerce; « à l'égard, est-il dit, des pourceaux que l'on met souvent dans l'endroit et chemin par où l'on va au temple, il est interdit et défendu à l'avenir à tous négociants et telles autres personnes qui exposeront des cochons gras en vente, de les mettre au dit lieu, principalement le dimanche, ni les autres jours sur semaine, sous peine d'une amende de 10 batz par chaque troupe. »

Chacun est pressé aujourd'hui de recevoir ses lettres et son journal, et même plus d'une fois par jour, la poste ne suffit plus à l'impatience de ceux qui veulent de promptes nouvelles; les chemins de fer sont impuissants à satisfaire tous les désirs, et il faut le télégraphe pour les transmettre avec la rapidité que l'on connaît. Du temps de nos pères, les affaires marchaient plus doucement, et lettres, journaux et nouvelles leur arrivaient avec la lenteur de l'escargot. Point de poste ou de courrier pour les transporter; en janvier 1771, il est décidé d'avoir des égards à la fin de l'année pour une veuve Barrelet, qui faisait deux fois par semaine la course de Corcelles à Neuchâtel, pour aller retirer les lettres qui se trouvaient au bureau des postes du chef-lieu, à destination des deux villages. Jean Wissbrod et sa femme se chargent plus tard de faire les mêmes courses aux mêmes conditions.

Le 2 janvier 1781, il est alloué un écu neuf au régent d'école pour avoir fait sonner les cloches à la mort de la princesse de Prusse, et en 1783 un écu neuf également à l'occasion de la naissance d'un prince de Prusse. C'est ainsi qu'à cette époque, et il y a trente ans à peine, les régents étaient chargés dans presque toutes les localités du pays, non-seulement du sonnage ordinaire et extraordinaire des cloches, mais encore des soins de propreté des temples et des salles d'écoles. Il en dé-

coulait pour eux une mince rétribution à ajouter au modique traitement qui leur était alloué pour leurs fonctions d'instituteur.

De tout temps, les églises de Corcelles et de Coffrane ont eu entre elles des rapports spirituels très intimes; en 1092 déjà, comme nous l'avons vu, l'église de Curfrano fut donnée au prieuré de Corcelles par son fondateur, avec tout ce qui lui appartenait, à part 2 sols perçus par Bevaix. Le curé de Corcelles, ou quelque moine du prieuré allait y dire la messe et y faire les fonctions ecclésiastiques nécessaires. Cet état de choses ne fut pas détruit après la réforme, et le pasteur de Corcelles, dont Coffrane demeura l'annexe, continua à y prêcher chaque dimanche matin et à y exercer la cure d'âme. Les catéchumènes étaient cependant tenus d'assister aux instructions religieuses qui étaient données à Corcelles. Si j'en juge par une décision de la Commune, les paroissiens de Coffrane eurent même un « prêche » spécial à Corcelles pendant un certain temps. Voici à quelle occasion: « Le 30 juillet 1775, dit un procès-verbal que j'ai sous les yeux, sur la représentation faite par M. Bergeon, pasteur de ce lieu, ayant pour but qu'il plût à la Communauté de permettre à l'Eglise de Coffrane, Geneveys et Montmollin de venir faire le service dans le temple de Corcelles jusqu'à ce que le temple de Coffrane fût bâti, il a été arrêté que l'Eglise du dit Coffrane pourra venir faire sa dévotion dans notre temple, tant et si longtemps que celui du dit Coffrane ne sera pas prêt à y faire le service accoutumé; l'heure réglée sera à 8 heures du matin pour Corcelles et Cormondrèche, et 11 heures pour Coffrane et consorts, pour chaque dimanche. »

On sait que ce temple de Coffrane, bâti ou rebâti en 1775, fut détruit par le grand incendie qui consuma la majeure partie de ce village en 1841. Mais Coffrane formait déjà alors, depuis 1837 ou 1838, une paroisse spéciale, ayant son pasteur à elle. Afin de lui témoigner tout son intérêt et pour l'aider dans ses premiers frais d'installation, la Commune de Corcelles et Cormondrèche décida, le 24 juin 1836, d'allouer à cette paroisse nouvelle, la somme de 1008 livres de Neuchâtel.

Voici quelle était, avant cette séparation, la prébende du pasteur de Corcelles et Coffrane :

8 muids de vin	} Ces quatre postes provenaient du prieuré de Corcelles.
7 » de froment	
2 » d'avoine	
L. 24 en argent	
5 ouvriers de verger pouvant rapporter L. 33, 12 s. par an.	
10 » de vigne, donnés pour la redevance des émines de mois-	

son et pouvant donner en moyenne 12 1/2 gerles de vendange annuellement.

5 ouvriers de vigne environ, au-dessus du verger de la cure, acquise pour cette dernière par la Chambre économique.

Cette prébende était appréciée, en 1835, au chiffre de L. 1770 18 s. 6 d. et fut ensuite portée à L. 1505 0 6 d.

Je pourrais encore citer d'autres faits et indiquer d'autres dates, mais il est temps de terminer. J'aurais dû condenser mon travail, le raccourcir, en supprimant bien des détails peu intéressants, et résumer en quelques pages ce que j'ai dit bien trop au long. Veuillez m'excuser, Messieurs, si je n'ai pas su faire mieux et si je vous ai ennuyés, et dites-vous que je suis un enfant de Corcelles, qu'on parle longuement de ce qu'on aime, sans se douter souvent que ceux qui nous écoutent ne partagent pas nos impressions et n'éprouvent peut-être qu'un médiocre intérêt à certains récits d'une vie et de localités auxquelles ils ne sont rattachés par aucun souvenir.

V. COLIN-VAUCHER.

LES MORTS DU SIÈCLE PASSÉ

Ne craignez rien, lectrice qui avez des nerfs; ceci n'est point une évocation de revenants. Nos morts, hélas! sont bien morts, et si je vous en parle, c'est uniquement au point de vue de leurs actes de décès.

Je m'explique.

J'ai eu récemment l'occasion de feuilleter le *registre mortuaire* de la ville de Neuchâtel, et il m'a paru qu'il y aurait intérêt à en donner ici quelques extraits. J'ai été frappé, en effet, de voir une époque se refléter aussi complètement, avec ses mœurs, ses singularités et ses préjugés, dans un simple registre d'inhumation. A ce titre, ces notes ont leur place dans le *Musée neuchâtelois*.

Je ne m'exagère d'ailleurs point la valeur du document que j'ai consulté : je sais que dans beaucoup de localités de notre pays, il existe des registres plus anciens, tenus avec moins de méthode encore que le nôtre et par conséquent plus divertissants et peut-être plus instructifs.

Notre plus ancien registre mortuaire — les précédents ont été malheureusement détruits — ne remonte qu'à l'année 1748. Il partage avec tous les registres officiels du bon vieux temps des défauts graves, dont nous sourions aujourd'hui avec la conscience de notre supériorité. Mais on permettra au poète de l'ajouter : la sèche exactitude de nos actes d'état civil d'aujourd'hui ne vaut pas, pour l'amateur du pittoresque, les naïvetés et les inadvertances des vieux *Hospitaliers* de notre bonne ville.

C'était, en effet, l'*Hospitalier*, ou préposé à la direction de l'hôpital (en général un membre du Conseil de ville), qui tenait le registre mortuaire. Tel est du moins le cas pour celui que j'ai eu sous les yeux et que j'ai lu d'un bout à l'autre.

Cela dit, je vais commencer à étaler le résultat de mes recherches. Je le ferai avec autant d'ordre qu'il me sera possible.

I

Un caractère distingue d'abord notre ancien registre d'inhumation, c'est le vague et l'insuffisance des indications qu'il renferme. Les prénoms, l'âge, la filiation de l'inhumé y sont rarement consignés. Ce n'est que vers 1790 que l'écrivain s'applique à recueillir les noms des ascendants. Les enfants sont désignés très sommairement par le nom du père ; ni leur prénom, ni leur âge ne sont indiqués. Ainsi : « On a ensevely une jeune fille à M. David Breguet. » Fort souvent, le sexe de l'enfant n'est pas même noté.

L'orthographe des noms propres est livrée au caprice le plus complet : on sait d'ailleurs qu'elle n'a été généralement fixée qu'à une époque relativement récente. Il est très amusant de voir entr'autres ce que deviennent les noms de nos confédérés allemands sous la plume fort libre de nos *Hospitaliers*. Quel dédain pour la langue parlée au-delà du Pont de Thielle ! Quelle hardiesse ingénue dans l'orthographe qui s'étale sur ces feuillets jaunis ! L'œil hésite un instant à reconnaître, sous les noms hybrides de *Scheloup*, *Chevartz*, *Chemède* ou *Chemitte*, *Koquer* ou *Cocker*, *Fiche*, *Chenidre*, les noms de *Schlupp*, *Schwartz*, *Schmidt*, *Kocher*, *Fisch*, *Schneider*. Le nom de *Trachselwald* est orthographié : *Tracsquevald*.

L'orthographe des noms français n'est souvent guère moins indécise.

Parmi les noms de lieux, j'ai trouvé: *Fontermelon, le Brenet, Chumont* (vieille forme patoise).

Mais enfin, c'est déjà beaucoup qu'un nom, même estropié; il est aisé d'en rétablir l'orthographe. Par malheur, le nom même du défunt manque quelquefois: « On a ensevely un enfant à la servante chez le sieur Baussang;... Un enfant au couvreur de la Seigneurie;... la servante du logis du *Faucon*;... la belle-mère à Hans, du *Lion d'or*;... un garçon de couvreur qui a eut le malheur de tomber de dessus un toit. »

En revanche, les gens moins obscurs sont souvent désignés par leur nom suivi de leur sobriquet; je rencontre un *Michaud dit l'anglais, Marie Joly la Vuillemette, Abram Borel le vieux, Suzanne Pury l'aveugle, Ester Pury des Bercles*... Parfois le surnom est bien expressif: celui-ci par exemple: « *Bigaudot-dit-la Jeunesse, masson, habitant.* »

L'âge n'est souvent indiqué qu'approximativement, quand il l'est: « *Agé d'environ;... fort âgé...* » sont des formules qui reviennent sans cesse. — Ou bien encore: « On a ensevely *une vieille fille* nommée Ester Favarger, *bourgeoise.* »

Pour les enfants, l'âge n'est presque jamais indiqué avant 1790. C'est à cette année-là que je trouve pour la première fois la mention: *qui avait comunié*, qui dès lors se reproduira.

Les professions et les titres sont souvent indiqués, ainsi que ces qualités, alors profondément distinctes et tenues pour fort importantes, de *bourgeois, bourgeois externe, bourgeois renoncé, habitant, toléré habitant*, etc.

Ainsi :

« Daniel Tissot, *talonnier, toléré habitant...* »

« Français *toléré en cette ville...* »

« Jacob Flotteron, *tambour, vigneron et habitant...* »

« Josué Tissot, *gagne-denier* (journalier) et habitant... »

« Un enfant à Pêtre, *cabaretier* à l'abbaye des Bateliers, *habitant...* »

Quelquefois, la profession est indiquée en une orthographe qui a presque l'air d'une malice: « Daniel Humbert, de la Sagne, *bouché.* »

Un autre est désigné: *feseur de bas et ioüeur de viollon*; un autre: *cordonnier et tambour de la ville.*

Puis voici « Jean-Pierre Seinet, ci-devant *chasse-geux.* » (Le chasse-geux ramassait les vagabonds et les malandrins; on l'a appelé aussi *Bettelvogt.*)

Une désignation curieuse est celle d'un inconnu mort à Neuchâtel et qui figure au registre sous le nom de : *Homme anonyme*.

Mais la plus bizarre peut-être est celle-ci :

« 1758, le 10 mars, on a ensevely Margueritte, *négresse appartenant à madame la Commandante le Chambrier*. »

Et en marge, dans la colonne des noms propres : *Négresse*.

Cette dame Le Chambrier était, si je suis bien renseigné, la mère de DuPeyrou, l'ami de Rousseau. Elle avait résidé à la Guyane, où son premier mari était gouverneur de Surinam, et en avait ramené Marguerite.

II

Le rédacteur des actes d'inhumation — c'est là un sans-gêne que nous avons peine à comprendre aujourd'hui — fait intervenir très souvent dans ses actes les relations de parenté qui l'unissaient au défunt.

« 1748. Le vendredy, 13^e septembre, on a ensevely M^{lle} Susanne, fille de feu Mr Pierre Gaudot, bourgeoise de cette ville, *ma très honorée tante*. »

Remarquez qu'ici, l'*Hôpitalier* a indiqué la filiation, parce qu'il s'agissait d'un de ses proches.

Ailleurs :

« Une fille nommée Marianne, *au Cousin Henry Pury*... »

« Un petit garçon *au cousin Jonas Favarger*, chamoiseur... »

« Un enfant *au neveu François Bonhôte*... »

« *La cousine Jeanne Marie Rossellet*... »

Certaines circonstances particulières au défunt sont aussi indiquées fréquemment et, comme on va voir, l'*Hôpitalier* glisse volontiers dans le *fait divers* et nous ouvre ainsi de curieuses échappées sur la vie privée de ceux dont il enregistre le décès :

« 1754. Le 9^e septembre à trois heures du soir, on a ensevely Jean-Pierre Michaux, tailleur, âgé de 80 ans, bourgeois; il a esté 13 années sans se lever du lit... »

« David Wavre, ayant esté fort longtemps malade. »

« 1754. Le mardy 18^e septembre, à trois heures du soir, l'on a ensevely Fredrich Legrand, fils de feu Isaac Legrand, qui apprenoit orlogé avec le Sr Richard, dans la maison de Charité... » Sur quoi le rédacteur ajoute, avec un sentiment d'orgueil bourgeois satisfait : « Et ces messieurs qui onts inspection sur laditte Chambre l'ont fait enterrer fort honorablement. »

(A suivre.)

Ph. GODET.

CHARLES-DANIEL DE MEURON

ET SON RÉGIMENT

(Suite. — Voir la livraison de Juin 1882, p. 152.)

La capitulation signée, Pierre-Frédéric de Meuron fut chargé de la communiquer au régiment dont il était le commandant. La capitulation, sanctionnée par Sa Majesté britannique, n'entraîna en vigueur que le 1^{er} janvier 1799. Jusqu'à ce jour, depuis le départ du régiment de l'île de Ceylan, il fut considéré comme un corps auxiliaire, indépendant de l'armée qu'il ne devait servir qu'en cas de nécessité.

Le major-général quitta l'Angleterre se rendant à Berlin par la Hollande.

Après la prise de Colombo, le gouverneur Hobart avait nommé comme gouverneur de Ceylan le major général Doyle, assisté de M. Andrew, directeur des finances. Ce dernier apporta de graves modifications dans les impôts, les taxes et les douanes. Les Malais musulmans, qui avaient remplacé les collecteurs du fisc, se rendirent odieux par leurs cruautés. Précédemment, à défaut d'argent, le fisc se contentait des produits, ce qui ne fut plus admis. Ces procédés, et la haine des Cingalais contre les musulmans amenèrent une révolte des indigènes avec les colons européens. Le gouverneur Hobart se vit obligé de renforcer les troupes de l'île. Un corps de 10,000 hommes, composé en partie de Cipayes, parvinrent à grand'peine et avec beaucoup de temps à dompter la révolte et à rétablir le calme.

Le 9 juin 1797, le gouverneur général Hobart nomma une commission d'enquête, chargée de rétablir l'ordre, composée du brigadier général Pierre-Frédéric de Meuron, du major Agnew et du directeur des finances, Andrew. Le brigadier général se rendit à Colombo, le 31 juillet 1797. Le gouverneur Doyle venant de mourir, le gouverneur général nomma le brigadier général de Meuron commandant des troupes de Ceylan.

et chef du département civil. En octobre 1798, le gouvernement anglais nommait Lord North gouverneur de Ceylan et lui adjoignait Kleghorn, secrétaire d'Etat. A leur arrivée dans l'île, la Commission se réunit le 25 octobre 1798 et décida de remettre leurs pouvoirs au gouverneur North. Celui-ci, après avoir pris connaissance des travaux de la Commission, refusa et pria ces messieurs de ne point abandonner l'administration du pays dont ils avaient calmé les révoltes. Une dernière séance eut lieu le 12 novembre et, le 22 décembre 1798, le brigadier général, s'appuyant sur l'installation du nouveau gouverneur, demandait à être libéré de ses fonctions. Lord North lui répondit dans les termes les plus flatteurs et le maintint général de toutes les troupes de Ceylan jusqu'à l'arrivée de son remplaçant, le colonel Champagne. Le 7 février 1799 seulement, le brigadier-général était relevé de ses fonctions par une lettre élogieuse du gouverneur, en réponse à celle qu'il lui avait adressée.

Pierre-Frédéric de Meuron se rendit à Madras auprès du gouverneur général et y resta plusieurs semaines, tant pour rendre compte de sa mission à Lord Hobart que pour régler diverses affaires concernant le régiment qui, le 1^{er} janvier déjà, était entré en campagne. Il reçut alors le commandement de la grande station militaire de Wellore, qui acquit tant d'importance dans la campagne du Mysore. Ces circonstances l'empêchèrent d'être à la tête du régiment, dont le commandement fut confié au lieutenant-colonel de Meuron-Bullot.

Les menées du gouvernement français contre les Anglais avaient fait sentir leur influence non-seulement à l'île de France, mais jusqu'au Mysore dont le souverain était le rajah Tippoo Saib. La République française lui offrait des secours pour le déterminer à entrer en campagne contre les Anglais. On sait que Tippoo Saib avait soutenu une guerre contre eux, en 1792, et, qu'après quelques succès, une armée anglaise était arrivée sous les murs de Seringapatam, capitale du Mysore. Un traité de paix avait enlevé au rajah la moitié de son territoire qui fut partagé entre les Anglais et leurs alliés, les Marattes, dont les troupes étaient nombreuses. A cette époque, la France, occupée par diverses guerres sur le continent, ne put envoyer à Tippoo Saib que des gens spéciaux: des officiers de grades divers et un certain nombre de soldats dits artistes, qui n'augmentaient pas de beaucoup les combattants de l'armée du rajah. La guerre étant déclarée, celui-ci dut se passer des auxiliaires français, ses alliés indispensables.

Depuis son arrivée aux Indes jusqu'à la campagne du Mysore, le régiment fut employé comme troupe auxiliaire et paraît avoir été plusieurs

fois aux ordres de la Compagnie des Indes anglaises. Les paiements faits au régiment le prouvent. Ils étaient, du reste, signalés à l'avance dans la Capitulation de Londres, le gouvernement, aussi bien que la Compagnie des Indes, étant tenus de rembourser la solde arriérée des officiers.

Le régiment fut fréquemment disloqué à cette époque. Tandis que deux compagnies stationnaient à Madras, de novembre 1795 à décembre 1796, d'autres détachements occupaient Colombo, Pondamalée, en avril 1796, et plus tard Négapatam. Réuni à Pondamalée le 8 mars 1797, le régiment campait en décembre près de Vellore, en février à Arnée, avec des détachements à Madras, puis à Vellore et à Wallajabad, qu'il quittait pour entrer définitivement en campagne. Le régiment de Meuron fut seulement alors entièrement incorporé dans l'armée anglaise.

Nous devons la relation de la campagne du Mysore et du rassemblement de troupes au journal du capitaine de Meuron-Bayard, qui exerçait pendant le siège de Séringapatam les fonctions d'adjutant, et au journal du lieutenant Charles de Meuron-Tribolet, dont une copie se trouve à la bibliothèque de Neuchâtel. Plusieurs lettres d'officiers, le récit de quelques conversations du capitaine de Meuron d'Orbe, qui assistait à l'assaut de Séringapatam en qualité d'adjutant, nous ont fourni quelques détails. Citons, enfin, la relation du siège de la ville par les Anglais, traduction d'un ouvrage anglais, qui se trouve dans l'Histoire de l'empire du Mysore, par Michaud.

« Lorsque l'armée se rassembloit pour la campagne de Mysore, le régiment de Meuron se trouvoit stationné comme suit : 6 compagnies étoient en garnison à Tripassor près de Madras commandées par le Major H. D. de Meuron. 4 compagnies étoient en garnison au fort de Vellore commandées par le lieutenant-colonel de Meuron Bullo. Le Major général Pierre-Frédéric de Meuron se trouvoit pour lors Gouverneur et Commandant à l'île de Ceylan. Les 6 compagnies de Tripassor se mirent en marche à la fin de Décembre 1798 pour aller joindre une Division de l'armée qui s'assembloit à Wallajabad à 30 milles de Madras, sous les ordres du major général Floid, commandant en chef de la cavalerie.

Le 31 décembre, 2 compagnies de la garnison de Vellore, sous les ordres du capitaine Zweifel, joignirent une partie de l'armée au camp de Wallajanaggur, à 18 milles de Vellore, sous les ordres du colonel Wellesley.

Les 2 et 3 janvier il y eut grande parade et grande inspection.

Le 10 janvier cette partie de l'armée s'approcha des frontières.

Le 30 le général en chef, Georges Harris, commandant l'armée en campagne, joignit le quartier général de l'armée avec tout son état-major, dont il fit immédiatement l'inspection, elle se trouvoit déjà formée comme on n'en avoit encore jamais vu dans l'Inde, elle consistoit déjà à cette revue en 20,000 hommes des mieux disciplinés, dont une grande partie européenne, avec un parc d'artillerie de 4 pièces de 24 L., 45 pièces de 8 L., 12 obusiers de 6 à 8 pouces de diamètre,

sans compter l'armée de Bombay sous les ordres du général Stuart, qui devoit nous joindre pendant notre marche à Mysore, et les troupes venant d'Hyderabad sous les ordres du colonel Roberts avec le contingent des troupes auxiliaires du Nizam, ainsi que quelques corps du Carnatic qui n'avoient pas encore joint la grande armée.

Le 4 février le 1^{er} bataillon du Régiment de Meuron est arrivé au camp avec la Division venant de Wallajabad, sous les ordres du major général Floyd.

Le 7 février l'armée fut formée en 6 brigades, dont deux des troupes du roi et 4 de Cipayes (naturels du pays). Le régiment fit partie de la seconde brigade avec les 33^{me} et 73^{me} régiments européens et 4 régiments de Cipayes, sous les ordres de l'honorable colonel Wellesley.

Le 8, l'adjudant de Meuron-Bayard, qui étoit resté à Vellore pour organiser la comptabilité des hommes malades et invalides qui y étoient laissés, rejoignit avec les 2 compagnies qui étoient restées, la grande armée à Allpettah à 8 milles de Vellore. L'armée marchait alternativement un jour, étoit sensée se reposer le lendemain, mais étoit toujours consacrée à des manœuvres ou des inspections, la marche n'étoit que de 7 à 10 milles anglais par jour.

Le 20 le régiment étant en manœuvres captura un espion de Tippoo, il étoit de plus anglois, déserteur de l'armée commandée par Cornwallis dans la campagne de 1791 contre Tippoo.

Le 23 la seconde brigade fut détachée et envoyée à Tripassor pour l'occuper, où elle reçut la nouvelle de l'approche de l'armée de Nizam, commandée par Mur Allum.

Le 27 la grande armée nous rejoignit et le 28 l'armée du Nizam avec le détachement du colonel Roberts arrivait venant d'Hyderabad. Le détachement du prince du Nizam, notre allié, consistoit en 6000 h. de cavalerie et 6000 fantassins.

Le 1^{er} mars, toute l'armée fut mise sous les armes, de 5 h. à 7 h. du soir, et en ligne, pour recevoir le général Mur Allum avec tous les honneurs dus à son rang, et rendre hommage à son souverain. Il nous passa en revue avec une suite considérable à la manière de son pays, les troupes battant aux champs et présentant les armes. Son cortège se composoit 1^o d'un nombre considérable d'Indiens avec des flambeaux en tête, 2^o un nombre à peu près semblable aux premiers avec des pavillons de toutes couleurs, 3^o un détachement du Nizam, à cheval, armé d'arcs, de flèches et de longues lances, 4^o beaucoup d'éléphants ayant leurs howdars, qui est une espèce de tente garnie de matelas, qui étoient remplies de monde, 5^o une douzaine d'éléphants portant le général, son fils, sa suite et beaucoup d'officiers de notre Etat major, 6^o un détachement de cavaliers armés comme les premiers, 7^o un corps considérable d'infanterie noire fermait le cortège.

(A suivre.)

TH. DE MEURON.

LA LANGUE DES GENS D'OUTRE-AREUSE

(Suite. — Voir la livraison de Novembre 1882, p. 263.)

Dans la première catégorie de noms (indiquée ci-devant sous chiffre I), le latin étant *imperatores*, *imperatoribus*, le romand aurait dû dire : (sujet pluriel) *li empereors*; (régime pluriel) *les empereors*; mais l'influence de la seconde catégorie se fit sentir, et le sujet pluriel, là aussi, resta semblable au régime singulier. De sorte que le tout devint :

Sujet pluriel : *li empereor*, régime pluriel : *les empereors*.

» *li enfant*, » *les enfants*.

» *li abbe*, » *les abbes*.

» *li home*, » *les homes*.

Voici le modèle de la seconde catégorie des *noms masculins* :

Sujet singulier : *li chevals*; *sujet pluriel* : *li cheval*.

Régime singulier : *le cheval*; *régime pluriel* : *les chevals*.

(Le cheval est noir) : *Li chevals est noir*.

(Les chevaux sont noirs) : *Li cheval sont noirs*.

(Je vends le cheval) : *Je Pierres vend le cheval*.

(Je vends les chevaux) : *Je Pierres vend les chevals*.

Les noms *féminins à terminaison masculine*, comme *maison*, *cité*, etc., suivirent la règle commune de l's.

Quant aux noms *féminins à terminaison féminine*, c'est-à-dire ceux qui répondent à la première déclinaison latine, la règle voulait au singulier : *la rose*, pour le sujet et le régime, répondant à *rosa*, *rosam*; au pluriel : *les rose*, au nominatif ou sujet, et *les roses*, au régime, répondant à *rosæ*, *rosas*; cela se trouve, en effet, dans quelques documents. Mais l'usage prévalut de traiter ce genre de mots au pluriel comme au singulier, c'est-à-dire de ne leur donner qu'une terminaison pour les deux cas; cette terminaison fut l's. On eut *la rose*, *les roses*, au sujet comme au régime (la règle du français actuel).

Le signe orthographique qui notait le sujet singulier et le régime pluriel était, suivant les temps et les textes, *s*, *x*, ou *z*. Lorsqu'on lit cette phrase : « *Li sires d'Usies mes oncles ha mis son seal...* » — ou

celle-ci: « Je Jaques sires de Estavaïé... suis devenu hons liges à noble baron Jehan, comte de Bourgogne et seignour... » — « Je Villerme li blans de Nuefchestel... » — il ne faut pas s'étonner, car elles sont correctes: *sire* et *oncle* sont *sujet singulier* et ainsi prennent l's, tandis que les mots *baron*, *comte* et *seigneur* sont régime singulier et ne prennent pas l's.

C'est aussi pour cette raison que la phrase suivante est écrite très correctement: « Je disoe que je et *mie devantier* avien tenu de monseignor Bertot et de *ses devantiers* (je disais que moi et mes devanciers avaient tenu de monseigneur Berthold et de ses devanciers), car les mots *mie devantier* étant sujet pluriel ne prennent pas l's, tandis que *de ses devantiers* le prend comme régime pluriel. — Même observation quant à la suite de la phrase: « Comme je li diz Jehans et *li mien* devien avoir ou dit fie », — comme moi Jean et les miens devaient avoir au dit fief (1) — « Je li dis Jahans sires de Estavaïé ni *li mien* ne puons et ne devons rien demander à la devant dite dame ne *es siens*. »

Nous avons vu que, selon les cas, l'article variait; il en était de même des pronoms relatifs *lequel*, *laquel*, etc., et des possessifs *ma*, *ta*, *sa*, etc. C'est ainsi que dans les documents transcrits plus haut, nous trouvons les quatre usages du pronom relatif: *li qual*, sujet pluriel, *li quals*, sujet singulier, *les quas*, régime pluriel, *le quel*, *la quel*, régime singulier: « Fe *le quel* je disoe que je et mie devantier avion tenu... — Quarante livres de bons estevenens *les quas* je ai au en bons deniers comptés... — En témoignage de *la quel* chose... Dou sel au chapitre ligliese de Nuefchastel et dou sel au religious home Vuillame, prior de Corcelles, *li qual* les y ont mis... »

De même, on disait: « Je et *mie* devantier avien tenu... — Li sire d'Usies *mes* oncles... » A la page 139 des Monuments Matile, on trouve: « Je le dit Mattes et *ma* femme et *mie* enfant...; — à un autre endroit: Je et *ma* femme et Bertoz *mes* fils. On employait donc, pour le nominatif, *mes* au singulier et *mie* au pluriel, car les expressions ci-dessus signifient: *mes* devanciers, *mon* oncle, *mes* enfants, *mon* fils. — Tandis que, pour le régime, on disait comme aujourd'hui: « la requête Henri *mon* frère... — sorour *ma* femme — de *ma* propre volonté... — li sire d'Usies a mis *son* sael... »

Dans le romand, *ma*, *ta*, *sa* étaient traités devant une voyelle ou un *h* muet, comme l'article *la*, c'est-à-dire que la voyelle *a* s'élidait: *m'épée*, *t'âme*, *s'enfance*. Dans le testament du comte Rollin, on lit: « ...Premièrement je recomande *masme* a nostre Signour Jhesu Christ mon Cretour, quant ele partira de mon cors... » (1338). A page 178 des *Monu-*

(1) Prononcer ici *fief* comme *clef* et *bief* (clé, bié); c'est la prononciation originale.

ments, on lit : « de la quel messire Willame, curie de Nuefchastel, ne soloit paier trois deniers; or, n'en paie rien per *s arogance* » (1281). L'élision de l'*a* pour l'article et les possessifs est identique, et il n'y a rien de plus dur dans l'agglutination de ceux-ci que de celui-là avec le substantif. La fin du XIV^e siècle fut témoin d'un singulier solécisme qui, d'abord apparaissant çà et là dans les textes, finit par prendre tout-à-fait le dessus et expulser la légitime façon de parler. L'habitude, par un caprice de l'usage, vint de joindre le masculin *mon, ton, son*, avec les noms féminins qui commencent par une voyelle ou un *h* muet. Il est difficile de voir un plus criant solécisme. Cette production du XIV^e siècle, qu'il est impossible de ne pas qualifier de grossière, s'implanta définitivement dans la langue, dit M. Littré, et bientôt il ne fut plus permis de dire autrement (1).

Pourvu ainsi de deux cas, le romand eut une syntaxe qui, sans être celle de la latinité, ne fut pas non plus celle du français moderne. Dans les emplois où un mot était sujet ou attribut appartenant au sujet, on lui donna la forme du sujet : « Je Jaquas *sires* (2) de Estavaié... suis devenu *hons lieges* (3) à noble baron, etc. » — « A cui je suis devenu *homs* (3). » — Dans ceux où il était complément soit d'un verbe actif, soit d'un verbe neutre, soit d'une préposition, soit d'un autre substantif, on lui donna d'abord la forme du régime : *li chevaux le seigneur*, le cheval du seigneur. Mais cette forme ne se trouve déjà presque plus dans les documents que nous possédons relativement au romand dans notre pays. Dans le N° 2 plus haut transcrit, on lit : « *lettre selee dou sel au chapitre ligliese de Nuefchastel*, » sellée du seau du chapitre de l'église de Neuchâtel. Le premier des textes de langue romande mentionnés dans les *Monuments Matile* contient plusieurs exemples de ce fait : page 112, « *dame Sibille fille Thierry sorour ma femme* » (1251), Sibille, fille de Thierry, sœur de ma femme, — et, page 127 : « *en l'hommage la comtesse Laure ma femme* » (1263), en l'hommage de la comtesse, etc. — La charte des libertés et franchises de la ville d'Estavayer (4) (16 avril 1350) contient, entr'autres articles, celui-ci qui donne un exemple curieux du même fait :

« *Li pasquiers d'Estavaye et de la terre les jours les costes di lait dou layt sont communauz a tous ces d'Estavaye et de la terre.* » Les pas-

(1) Dans le patois, on trouve quelque chose de pareil : le *bérochau* dit : *m'n aivoe, t'n aivoe, s'n aivoe, nouître'n aivoe, vouître'n aivoe*, (prononcez *me naivoe*, mon eau, etc.); le masculin *m'n âno*, (mon âne) aura fait trouver plus euphonique de dire *m'n aivoe* que *m'aivoe*.

(2) Sujet.

(3) Attribut appartenant au sujet.

(4) Recueillie par M. l'abbé Gremaud, professeur d'histoire, à Fribourg.

quiers d'Estavayer et de la terre des joux des côtes d'au-delà du lac (Terre de Gorgier ou Béroche) sont communs à tous ceux d'Estavayer et de la terre. — Ce passage démontre que, quoique portant la date de 1350, la charte d'Estavayer a été rédigée au moins cent ans plus tôt.

(A suivre.)

F. C.

MISCELLANÉES

Projet pour témoigner la réjouissance publique de la naissance d'un jeune prince, arrivée à Paris le 7^{me} jour de l'an courant 1646.

(La nouvelle arriva le 12 janvier.)

Monseigneur le gouverneur veut que sur le mercredi 21 du courant, les sieurs Pasteurs et sujets de S. A. dans cet Etat se disposent à rendre solennellement et publiquement grâces à Dieu de la faveur qu'il nous a fait de nous avoir donné un jeune prince, et le prier qu'il lui plaise conserver S. A. et Madame en longue et parfaite santé et prospérité et bénir mon dit Seigneur le jeune prince lui faisant la grâce de vivre longuement en toute prospérité pour continuer la douce domination de cette très illustre maison sur nous.

Cela étant, il donnera à diner à MM. du Conseil d'Etat, ministres, officiers qui sont en ville et Sieurs quatre Ministraux avec les deux des Clefs.

Les officiers du dehors demeureront dans leurs charges pour donner ordre à ce qui suit néanmoins se pourront réjouir avec les Sieurs Ministres et plus apparents.

Entre les 6 et 7 heures du soir seront rangées sur le bord du lac de cette ville les pièces et boîtes ou pétards avec le plus grand nombre de Mousquetaires qu'on pourra pour faire trois salves, commençant par les mousquetaires et finissant par les pièces.

Et sera donné ordre qu'en même temps ceux de Cornaux et Marin se rendront avec le plus de mousquetaires sur les dunes vers les Chilloux.

Ceux de S^t Blaise au dit S^t Blaise au bord du lac, ceux d'Hauterive, la Coudre et la Favarge au bord du lac à l'endroit d'Hauterive.

Ceux du Landeron et Cressier à l'endroit des dits lieux en vue du voisinage, ceux de Lignières de même.

Ceux de Peseux descendront vers Serrières au bord du lac auxquels ceux du dit Serrières se joindront.

Ceux des autres villages de la Côte descendront à Auvernier et s'y joindront de même au bord du lac.

Ceux de Colombier, Bôle et Areuse se rendront au bord du lac à l'endroit du dit Colombier.

Ceux de Boudry et dépendant se rendront aussi au bord du lac.
 Ceux du village de Rochefort se mettront en quelque lieu éminent et découvert d'où ils puissent voir le lac.
 Ceux de Cortailod se mettront au bord du lac.
 Ceux de Bevaix aussi.
 Ceux de la baronie de Gorgier sy mettront aussi et se partageront en 2 ou 3 endroits selon le nombre d'hommes qu'ils seront.
 Ceux de Vaulxmarcus se rangeront aussi au bord du lac.
 Ceux de Fretreules et de Brot se mettront aussi en armes chacun en leur lieu.
 Comme aussi ceux de Travers et de la baronnie du Vauxtravers tant du haut que du bas.
 Le Sieur maire de Valangin fera venir bon nombre de Mousquetaires du Vaux au haut vers Pierrabot en lieu d'où ils puissent voir le lac.
 Les postes du dit Vaux se mettront aussi en armes en leurs lieux.
 Il fera poser des gens sur la montagne avec mousquets pour donner le signal à ceux des dites montagnes.
 Ceux de la Sagne, Locle, Chaux de Fonds et Brenets se mettront aussi en armes chacun en leurs ressorts.
 Comme aussi ceux des montagnes de Rochefort et Travers.
 La chose ainsi disposée ceux du dit Neuchâtel faisant leur décharge les premiers seront suivis de tous les autres en même temps et cela jusqu'à la 3^e fois.
 Se fera un feu de joie au dit Neuchâtel sur un vieux bateau ou à ce défaut sur des poutres sur le lac et sera permis à ceux des autres lieux qui voudront en faire aussi sur des éminences à la vue du voisinage.
 Sera donné de la poudre à ceux de la ville, s'ils en veulent pour les pièces et pétards.
 Il faut écrire à S. A. et à Madame pour leur congratuler la naissance de notre jeune prince et ce par le premier ordinaire.
 Et quoique mondit Seigneur ait déjà parlé à Messieurs les ministres de la ville pour les disposer à ce qui est contenu au premier article, il est trouvé à propos d'en parler jeudi à Mr le doyen.

(Gr. Archives, X, 8, n° 21.)

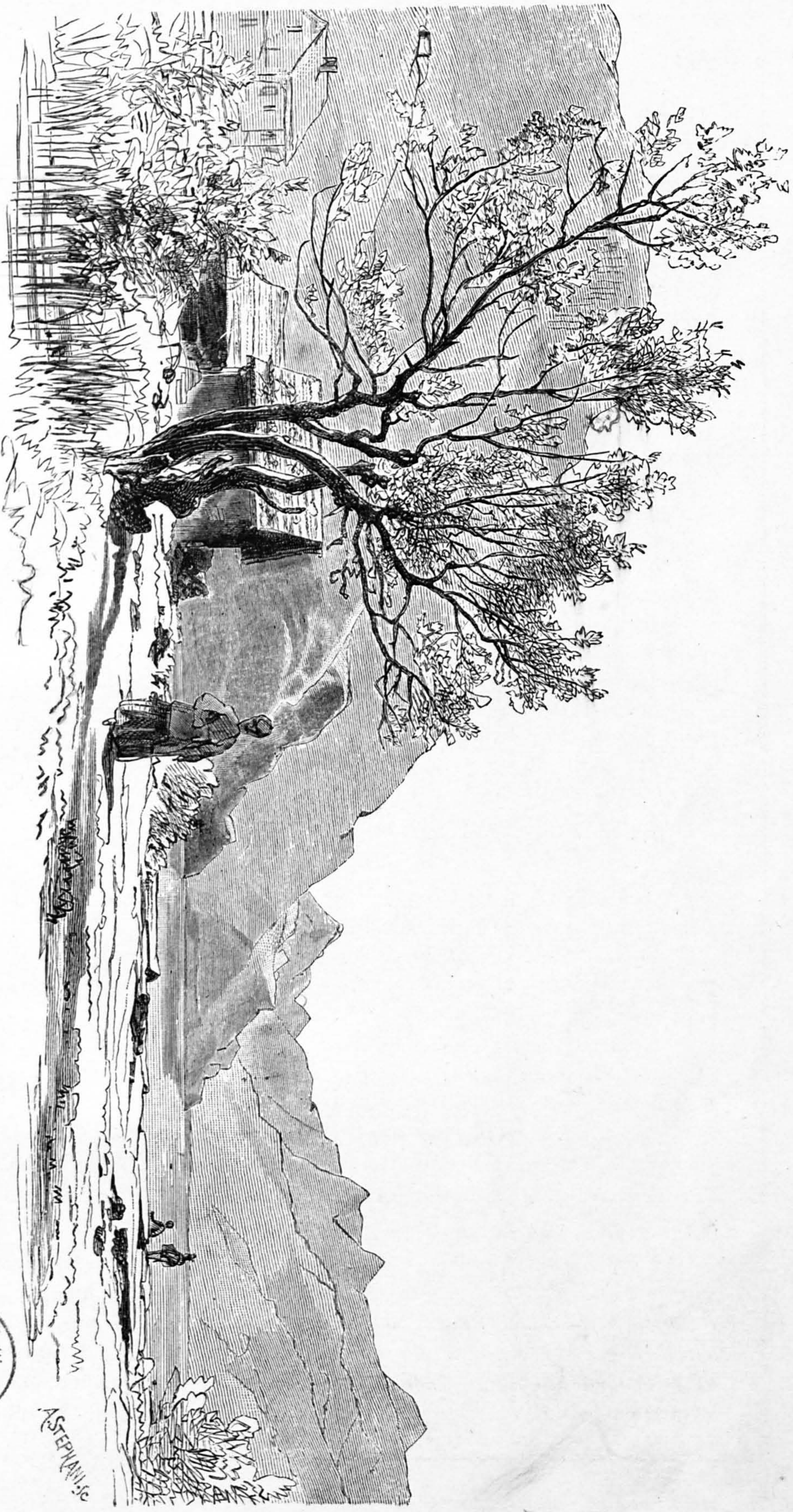
DESSIN DE KARL GIRARDET

L'auteur du dessin que nous donnons aujourd'hui est un des sympathiques de la famille artistique neuchâteloise, et nous reviendrons longtemps encore au peintre et à son œuvre. Tout ce qu'il a touché de son pinceau ou de son crayon est heureusement mis en scène.

Le site qu'il représente ici nous paraît être pris aux environs de Beckenried, sur le lac des Quatre Cantons; il s'encadre fort agréablement et a peut-être fourni le motif d'une de ces toiles que les amateurs se disputaient du vivant de Karl Girardet.

A. B.

(MUSÉE NEUCHÂTELOIS)



AU LAC DES QUATRE-CANTONS (Dessin de KARL GIRARDET).

BIBLIOTHÈQUE
DE LA VILLE
NEUCHÂTEL

ASTERNAN:sc

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XIX (ANNÉE 1882)

	Pages
Deux lettres inédites de Rousseau (1764)	5
Le pommeau de la Tour du Trésor, à Neuchâtel, par W. Wavre	8
Art et artistes neuchâtelois (suite): Edouard Girardet (1819-1880), par A. Bachelin	11, 33
Ami-Jean-Jacques Landry (1800-1880), par A. Bachelin.	64
Hans Rychner (1813-1869), par A. Bachelin.	85
Une lettre de l'avocat-général Gaudot à la cour de Berlin (1752), contribution à l'histoire de Neuchâtel, par Alex. Daguët.	17
Môtiers-Travers, notice historique (suite), par L. Perrin, pasteur	26, 42, 71, 90, 109
Charles-Daniel de Meuron et son régiment (suite), par Th. de Meuron.	49, 152, 289
Essai sur Georges de Rive, seigneur de Prangins, second gouverneur de Neuchâtel (1529-1552), et ses relations avec l'avoyer Faulcon (Falk) de Fribourg (1516-1519), par Alex. Daguët.	57, 100, 124
Inscriptions campanaires du canton de Neuchâtel (suite), par Ch.-Eug. Tissot.	80, 128
Milices neuchâteloises (1799), par A. Bachelin.	84
Le Cerneux-Péquignot, par A. Bachelin.	108 85
Les Concerts, croquis neuchâtelois, par Ph. Godet.	121
Dame neuchâteloise (1810-1816), par A. Bachelin	132
Etude critique sur la filiation des comtes et seigneurs de la maison Fenis-Neuchâtel, par L. Junod	133, 167, 248, 276
Le salon pour rire, par Ph. Godet	138
Les appareils à vapeur dans le canton de Neuchâtel, par Louis Favre	145
A Savagnier, par A. Bachelin	156
Souvenirs historiques des montagnes neuchâteloises et de la Franche-Comté, par M. R.	157, 200, 220
La fête de la jeunesse, croquis neuchâtelois, par Ph. Godet	160
Jaques de Luze et l'industrie des toiles peintes dans le pays de Neuchâtel, par Edouard de Luze	163
Appendice à la biographie de Georges de Rive, deuxième gouverneur de Neuchâtel, par G. Gremaud	175
Séance de la Société d'histoire du 20 avril 1882. par V. Humbert	176
Anciennes fenêtres à Boudry, par Albert Vouga.	180
Fête de la Société d'histoire, réunie à Corcelles le 10 juillet 1882, par Ph. Godet	181
Discours de M. A. Bachelin, président	185
Un élève de François Forster, Frédéric Weber, par Ch. Berthoud,	196, 214, 244

	Pages
Costume d'enfant au XVIII ^e siècle, par A. Bachelin	204
Société cantonale d'histoire, procès-verbal de l'assemblée générale du 10 juillet 1882	205
Corcelles, travail présenté à la fête de la Société cantonale d'histoire, réunie à Corcelles le 10 juillet 1882, par V. Colin-Vaucher.	207, 236, 269, 277
Découverte d'une tombe romaine dans les environs de Boudry, par Albert Vouga	226
La langue des gens d'Outre-Areuse, par F. C.	229, 265, 294
La petite Patrie, par Ph. Godet.	235
Alexandre Vinet et l'Académie de Neuchâtel, par Alphonse Petitpierre	253
Les morts du siècle passé, par Ph. Godet	286
Dessin de Karl Girardet, par A. B.	298
Miscellanées: Règlement relatif au costume des ecclésiastiques (1718)	32
Règlement d'une société de garçons	62
Marche de la Compagnie des Volontaires et accident arrivé à un de ses lieutenants en 1790	104
Annales de Boyve	105
La chasse au XVII ^e siècle	107
Un remède de mége en 1665	177
Une ambassade auprès de la duchesse de Nemours en 1699.	251
Solde des milices neuchâteloises en 1788.	252
Passage de l'impératrice Joséphine dans le canton de Neuchâtel	275
Projet pour témoigner la réjouissance publique de la naissance d'un jeune prince, arrivée à Paris le 7 ^{me} jour de l'an courant (1646)	297

PLANCHES CONTENUES DANS CE VOLUME

Portrait d'Edouard Girardet, par R. Girardet.	11
Le mauvais temps dans la montagne, par Edouard Girardet.	33
Officier des milices neuchâteloises (1799) par A. B.	84
Le Cerneux-Péquignot, par F. Huguenin-L.	108
Dame neuchâteloise (1810-1816), par A. B.	132
A Savagnier, par F. Huguenin-L.	156
Fenêtre de la maison Barbier-Courvoisier à Boudry, par Alb. Vouga	176 180
Costume d'enfant au XVIII ^e siècle, par A. B.	204
Objets trouvés dans une tombe romaine aux environs de Boudry, par Alb. Vouga	228
Extérieur de l'Eglise de Corcelles avant sa restauration, par L. Reutter	244
Intérieur de l'Eglise de Corcelles avant sa restauration, par L. Reutter	269
Au lac des Quatre-Cantons, par Karl Girardet	298



